6
6-C
49

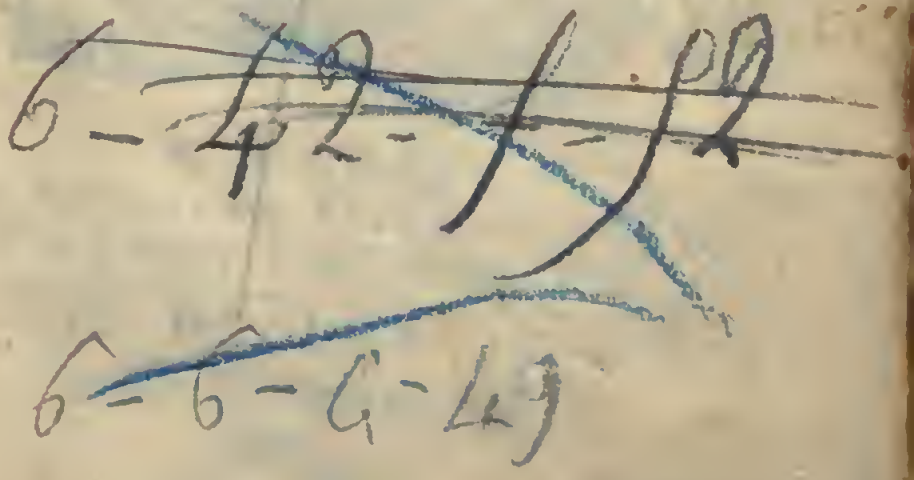

DES

SATYRES PERSONNELLES.

TRAITÉ HISTORIQUE ET CRITIQUE de celles qui portent le titre d'ANTI.

TOME SECOND.

BIBLIOTECA ANAZ. ROMA. EMMANUEL

A PARIS,
Chez ANTOINE DEZALLIER, ruë saint Jacques, à la Couronne d'or.

M. DC. LXXXIX.
Avec Privilege du Roy.

BIBL. NOM. PRÆ. ROM. IHS

BIBLIOTECA ANAZ. ROMA. EMMANUEL

Extrait du Privilege du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy, il eſt permis au ſieur ANTOINE DEZALLIER, Marchand Libraire à Paris, de faire imprimer un Livre intitulé, *Des Satyres perſonnelles, Traité hiſtorique & critique de celles qui portent le titre d'*Anti, *où l'on fait voir que l'honnêteté, & la moderation ſont bien-ſeantes & neceſſaires à toutes ſortes d'Ecrivains*, en tels volumes, marges, carateres, & autant de fois que bon luy ſemblera, pendant le tems de ſix années conſecutives, à commencer du jour qu'il ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois, avec deffences à tous Imprimeurs Libraires & autres perſonnes de l'imprimer, vendre & debiter, ſous quelque pretexte que ce ſoit, même d'impreſſion étrangere, ou autrement, ſans le conſentement de l'Expoſant, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de deux mil livres d'amende, & de tous dépens, dommages

& intereſts, comme il eſt plus amplement porté par leſdites Lettres. Données à Verſailles le vingt-ſixiéme jour de Mars 1689. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil,

LE PETIT.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 11. *May* 1689.

Signé J. B. COIGNARD.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 25. Juin 1689.

Les Exemplaires ont été fournis.

DES

SATYRES PERSONNELLES

TRAITÉ

HISTORIQUE ET CRITIQUE

de celles qui portent le titre d'*Anti*.

TOME II.

Suite du Troiſiéme Entretien.

Ecrits Anti-Sociniens des Proteſtans

ou

*Pieces Polemiques que les Proteſtans ſoit Evangeliques, ſoit Reformez ont compoſées ſous le titre ſatyrique d'*Anti *contre les Sociniens & nouveaux-Ariens.*

ENFIN, dit Mr de Brillac ayant entendu la lecture de ce Titre, le tour des *Anti* qui meritent quelques loüanges ſemble eſtre venu. Il n'y a pas d'ap-

parence qu'un Chreſtien auſſi religieux qu'eſt Mr de Rintail, vienne nous dire qu'il puiſſe ſe trouver de l'excés dans la vigueur avec laquelle on a taſché de repouſſer les ennemis de la ſainte Trinité, & de l'Incarnation du Fils de Dieu; & qu'un *Anti* de quelque part qu'il vienne ſoit blâmable lors qu'il va droit attaquer un Socinien.

Vous ſçavez, répondit Mr de Rintail, que j'ay ſoumis à voſtre jugement & à celuy de toutes les perſonnes ſages & judicieuſes tout ce que je vous ay dit des *Anti* juſqu'icy, & tout ce qui me reſte à vous en dire. Si vous croyez que les *Anti* des Proteſtans n'ont pas quelque air de ſatyre, & qu'ils ne ſont point blâmables au moins par leur Titre dés qu'ils ſont contre des Sociniens, je vous demande pourquoy les Catholiques ſe ſont abſtenus d'employer ce Titre à la teſte de tant de Livres qu'ils ont faits de leur coſté contre les Sociniens. On ſe mocque d'un Avocat qui fait parade de ſon ſac, lors que toute la force de ſes pieces ne ſe trouve que ſur l'etiquette. Croyez-moy, Monſieur, les Proteſtans auroient mieux fait d'eſtre moins forts dans les Titres de leurs Livres, & d'être moins foibles dans le fonds de leurs

Ouvrages contre les Sociniens. S'ils avoient esté plus prudens ils auroient songé à se bien défendre contre eux avant que de les attaquer. Ces Messieurs qui se picquent si fort de faire remonter leur prétenduë Eglise jusqu'aux temps les plus anciens & les plus purs de l'Eglise primitive, devroient bien nous avoir produit des exemples de leur conduite parmi les anciens Auteurs qui ont traité la Controverse ou la Theologie Polemique. Les Payens & les Juifs n'estoient pas ce me semble moins ennemis de la Trinité & de l'Incarnation que les Sociniens. Que ne nous montrent-ils donc des *Anti-Tryphons*, des *Anti-Celses*, des *Anti-Porphires*, des *Anti-Juliens?* Qu'ils voyent parmi les Auteurs Ecclesiastiques de tous les temps, mais sur tout des premiers siecles, qui ils voudront prendre pour leur servir d'exemple? Qu'ils choisissent de Justin, d'Athenagore, de Tatien, de Theophile, de Tertullien, de Clement Alexandrin, d'Origene, de Minucius Felix, d'Arnobe, d'Eusebe, de Gregoire de Nazianze, ou tel autre qu'il leur plaira qu'ils sçauront avoir écrit contre les Payens ou les Juifs. Aprés cela nous les admettrons à la justification de

leurs Titres d'*Anti-Sociniens* sur les modelles *Anti-Ethniques*, & *Anti-Judaïques* des Anciens.

X C.

ANTI-CRELLIUS.

LE premier des Anti-Sociniens Protestans que je trouve dans mon ordre alphabetique, est l'ANTI-CRELLIUS du Lutherien Botsac, Ministre de Dantzick. Jean Crellius l'un des plus habiles, je veux dire des plus dangereux Ecrivains d'entre les Sociniens, avoit mis en lumiere un Livre imprimé l'an 1631. contre la sainte Trinité, sous le Titre *De uno Deo Patre, libri duo, in quibus multa etiam de Filii Dei, & Spiritus sancti natura differuntur.* Un Theologien Protestant du Comté de Nassaw, nommé Jean-Henri Bisterfeld, avoit tâché de refuter cet Ouvrage par un Livre imprimé à Leyde en 1639. dans lequel il avoit disposé les pages par deux colonnes, ayant mis le Texte de Crellius dans l'une, & ses Réponses dans l'autre pour la commodité de ses Lecteurs. A vous dire le vray,

cette methode me paroiſt tres-reguliere. Si j'avois à reformer les *Anti*, je commencerois par leur couper la teſte: aprés, je les purgerois de leurs ordures, je veux dire de leurs duretez, de leurs injures & de leurs malhonneſtetez, & je rangerois enfin ce qui pourroit reſter de ſolide & d'utile en une colomne parallele à l'ouvrage que l'on refute. N'eſt-il pas vray qu'un tel parallele ſeroit un veritable *Anti*, mais un *Anti* conforme au bon ſens? Si l'on eſtoit curieux d'en faire porter le Titre à ſon Livre, je voudrois le faire attacher non à la perſonne ou au nom de ſon Adverſaire, mais à ſon Ouvrage, pour éviter ce qui pourroit le rendre odieux ou le faire paroiſtre incivil. C'eſt ainſi qu'en a uſé Scriverius écrivant contre la Critique de Meurſius, lors qu'il a intitulé ſon Livre *Anti-Criticus* au lieu d'*Anti-Meurſius*. De meſme Buxtorf contre la Critique de Capel a pris pour Titre *Anti-Critica*, non pas *Anti-Capellus*; Matharel *Anti-Franco-Gallia* au lieu d'*Anti-Hotomannus*, & generalement tous les Sçavans qui ont eu un peu de conduite & de jugement.

Mais ce n'eſt pas ainſi que raiſonnoit ſans doute Me Jean Botſac, lors que

voulant publier ſon Livre contre Crellius à Dantzick en 1642. il luy donna pour titre ANTI-CRELLIUS, hoc eſt, *Johannis Crellii De uno Deo Patre librorum duorum confutatio*. N'eſt-il pas vray que ces premiers mots *Anti-Crellius, hoc eſt*, ſont tres-inutiles à ce Titre, & qu'ils ne pouvoient ſervir qu'à donner priſe à Crellius ſur Botſac, qui ne ſçavoit peut-eſtre pas combien ſon Adverſaire eſtoit artificieux, & adroit à profiter des emportemens & des foibleſſes des Proteſtans ?

Vous me faites ſouvenir, dit Mr de Brillat, d'une reflexion tres-ſenſée que Mr de Saint-Yon nous faiſoit faire tantoſt le plus à propos du monde, ſur la ſuperfluité & l'air ridicule des Titres d'*Anti-Bellarminus, ſive* ; d'*Anti-Cochlæus, id eſt* ; d'*Anti-Coton, ou bien* ; & des autres de ſemblable ſtructure.

Ils ſont tous par la teſte les uns faits comme les autres, repartit Mr de Rintail ; vous les avez vûs tels juſqu'icy, vous ne les verrez pas autrement dans la ſuite de mon Recueil juſqu'à la fin. Si je parlois à des Logiciens ils me reprocheroient peut-eſtre en leur langage que je ne commence point d'article de nos *Anti*, que je ne faſſe un *Coccyſme*.

C'eſt, dit Mr de Saint-Yon, la chanſon d'un oiſeau à qui la nature n'a point appris à diverſifier ſon ramage, comme au roſſignol.

C'eſt la faute des Auteurs de nos *Anti*, reprit Mr de Rintail; c'eſt à leur caprice qu'il faut rapporter toute l'ordonnance de mon Recueil. Mais revenons à noſtre *Anti-Crellius*, & diſons un mot de la vie de ſon Auteur, & de celle de ſon Adverſaire qui en a fait le ſujet.

☞ Jean Botſack ou Botſaccus eſtoit né à Hervord en Weſtphalie, le xi. jour de Juin de la premiere année de noſtre ſiecle. Il fit ſes premieres études dans la maiſon de ſon Pere, & il n'y eut point d'autre obſtacle à ſon avancement qu'un accident par lequel il ſe rompit la jambe droite à l'âge de ſix ans, qu'il luy fallut rompre une ſeconde fois aprés avoir eſté remiſe de travers par un Chirurgien mal-adroit. Ses Parens étant allez s'établir à Lubeck en 1613. il étudia pendant quelque temps en cette Ville, aprés il fut envoyé à Hambourg juſqu'à ce qu'en 1617. il paſſa à Leiſipck, & de là à Wittemberg, où il ſolemniſa le Jubilé des Lutheriens avec une ſatisfaction dont il ſe vanta tous

Orat. Funeb. ap. Henn. Vit. p. 1817.

les jours de sa vie, si nous en croyons le sieur Omuth. La maladie l'obligea de retourner ensuite à Lubeck, où il fut fait Precepteur du fils de l'Evesque du lieu nommé Hanius, & de celuy d'un Bourgeois nommé Garthius l'an 1625. S'estant fait passer Maistre-és-Arts à Rostock, il suivit ses deux Elèves dans l'Université de Wittemberg. En 1629. Messieurs de Lubeck le firent Diacre de Nostre-Dame, mais ils le dispenserent de la residence à cause de ses études de Theologie. Le 19. de Juillet de l'an 1630. il fut Licencié; & peu de mois aprés, destiné pour estre Ministre, Recteur & Professeur en Theologie à Dantzick. L'année suivante il p[illegible] le bonnet de Docteur, & se maria à une veuve dont les nopces, par ordre de l'Electeur de Saxe, furent celebrées solennellement (pour le festin) dans l'ancien Convent des Augustins, où la cellule de Frere Martin Luther servit de chambre nuptiale par devotion. Il se mit en chemin pour Dantzick au printemps avec des Marchands de Leipsick, mais ayant esté rencontré par des soldats Suedois il fut volé, dépoüillé, conduit au Roy, puis relâché. Il perdit sa femme au mois de Decembre de

l'an 1642. & se remaria deux ans aprés à la fille du Pasteur ou Curé de S. Jean de Dantzick, qu'il perdit encore en 1659. Il fut établi Pasteur de la Cathedrale de Nostre-Dame de Dantzick en 1643. puis Ancien du Ministere & Evesque ou Surintendant du Dioceſe. Il mourut le 16. de Septembre de l'an 1674. âgé de 74. ans trois mois & quatre jours.

Il s'en faut plus de trente ans que la vie de Jean Crellius ait esté aussi longue que celle de Botsack. Il naquit le 26. de Juillet (selon le vieux style) de l'an 1590. dans le village de Helmetzheim en Franconie, sur le chemin de Nuremberg à Francford prés de la ville de Kitting. Son Pere qui estoit Ministre Lutherien le fit étudier chez luy jusqu'en 1600. qu'il l'envoya à Nuremberg où il fut trois ans, puis à Stolberg, & au bout de deux ans à Marienberg en Misnie, d'où il fut rappellé à Nuremberg l'an 1606. & envoyé dans l'Université d'Altorf, où il fut fait Boursier à la saint Martin. Quatre ans aprés on luy donna l'Inspection ou la Prefecture des Boursiers ou Pensionnaires de la Republique de Nuremberg. Mais comme il estoit déja Socinien dans

l'esprit & dans le cœur, il trouva peu de temps aprés quelque prétexte specieux pour s'excuser de cet employ, où il croyoit trouver sa conscience embarassée. Mais ne se voyant pas encore dans une aussi grande liberté qu'il souhaitoit, il quitta tout pour se retirer en Pologne vers la Toussaints de l'an 1612. Il alla d'abord à Cracovie, puis à Rackaw, où il arriva le 13. de Decembre de la mesme année, & s'y établit pour le reste de ses jours. On luy donna de l'employ parmi les Unitaires en 1613. dés qu'on eust reconnu ses talens, mais sans aucun engagement, & le Palatin de Podolie luy fit une pension, & l'établit Predicateur de sa Cour. L'an 1616. il fut fait Recteur ou Principal du College qu'il gouverna cinq ans, & il se maria dés la mesme année, n'ayant alors que 26. ans. C'est depuis ce temps-là qu'il s'appliqua principalement à écrire tant d'Ouvrages que nous avons de luy. Vers l'an 1623. il fut associé comme Pasteur au Ministere de sa Secte à Rackaw, & engagé à enseigner la Theologie. Il mourut le XI. de Juin l'an 1633. dans la mesme Ville, âgé de 42. ans, dix mois, & six jours.

XCI.

ANTI-ENJEDINUS.

JUſte Fewrborn, Docteur Lutherien d'Allemagne, n'eſtoit plus au monde lors qu'on y vit paroitre L'ANTI-ENJEDINUS ſous ſon nom. Il n'eſt donc pas juſte d'accuſer ſa memoire & de la rendre reſponſable d'un titre auquel il n'a peut eſtre point de part. Ceux qui voudront y trouver à redire, pourront ſe pourvoir contre les promoteurs de l'édition.

Pour moy je vous avoüe que ſi ce titre eſt de Fewrborn, je ne le croiſ point excuſable d'avoir pris à partie le nom & la perſonne d'un homme mort depuis ſoixante ans, au lieu de faire connoitre au public qu'il vouloit ſe contenter de refuter ſes erreurs.

Quoiqu'il en ſoit, ſon livre parut à Gieſſen au Lantgraviat de Heſſe in 1v°. l'an 1658. ſous le titre de *Anti-Enjedinus poſtumus*, ſive, *Vindicationes locorum ſacrorum, tam in Veteri quam in Novo Teſtamento occurrentium, & veram ac æternam Chriſti Deitatem invictè de-*

monſtrantium. Vous voyez que ce titre n'en ſeroit pas moins bon ni moins net quand il ne commenceroit qu'à *Vindicationes locorum &c.* Le livre que cet Auteur entreprenoit de refuter par cet ouvrage eſtoit un Recueil de paſſages de l'Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Teſtament que l'on allegue ordinairement pour établir le myſtere de la ſainte Trinité, & que George Enjedin avoit expliquez à la Socinienne. Cet ouvrage d'Enjedin avoit eſté imprimé d'abord en Tranſſilvanie in 1v°, & il y avoit eſté ſupprimé par autorité publique, & brulé meſme par la main du bourreau. Cet accident auroit ſans doute diſpenſé Fewrborn de la peine de refuter cet ouvrage, ſi la tendreſſe des Hollandois pour les livres diſgraciez ne l'avoit fait revivre contre les intereſts du Chriſtianiſme.

☞ Fewrborn eſtoit né le 13. de Novembre de l'an 1587. dans Herword ville de Weſtphalie, lieu de la naiſſance de Jean Botſack dont je vous ay fait l'Hiſtoire dans l'article precedent. Ses parens ſongeoient à l'appliquer à la Juriſprudence, & pour leur obeïr il en fit quelque étude dans la ville de Lemgou. Mais les Miniſtres du lieu luy ayant

donné de l'inclination & du gouſt par la Theologie, il renonça au Droit, & alla étudier dans l'Univerſité de Gieſſen. Il y paſſa Maiſtre és Arts l'an 1614, il y enſeigna meſme la Philoſophie, & épouſa la fille du Theologien Mentzer en 1616. qui fut auſſi l'année de ſa reception au Doctorat. Il devint enſuite Profeſſeur en Theologie, & il mourut après 40. ans de ſervice dans l'Univerſité de Gieſſen le 6. de Fevrier de l'an 1656.

Pour ce qui regarde Enjedin, je ne ſçai autre choſe de luy ſinon qu'il eſtoit Hongrois de naiſſance; qu'il a eſté Surintendant & Miniſtre des Sociniens, Photiniens, Arriens, & autres Anti-Trinitaires, qui s'eſtant mêlez en Tranſſilvanie comme en Pologne, ſe ſont nommez Unitaires; qu'il a eſté pareillement Principal ou Recteur du College de Klauſenbourg que les Hongrois appellent Koloſwar: & qu'il mourut en la fleur de ſon âge le 28. de Novembre de l'an 1597.

XCII.

ANTI-GEORGIUS.

JE vous avoüe, continua Mr de Rintail, que je n'ay encore pû sçavoir ce que c'est qu'un ANTI-GEORGE de Pancrace Capritzius Auteur Protestant de nos jours. Je sçai en general que c'est un ouvrage composé contre les Photiniens de ces derniers siecles, c'est-à-dire les Sociniens & les nouveaux Arriens, & que le livre a esté imprimé à Zurich in XII l'an 1674. sous le titre D'ANTI-GEORGIUS, seu, *Vindiciæ Capritzianæ*. Je ne connois point ce Mr George Socinien, ni mesme le sieur Pancrace Capritzius son Adversaire. Celuy de vous qui voudra s'en informer me fera plaisir.

Puisque c'est à Zurich, luy répondis-je, que l'Anti-George a esté imprimé, & puisque c'est une affaire de nostre temps, je me charge volontiers de cette commission. J'en parlerai à Mr Terlaine d'Alby qui estoit hier ici. Il connoit particulierement Mr Daillé (Adrien) avec qui il avoit habitude avant sa conver-

sion. Mr Daillé aujourd'hui habitant de Zurich, l'homme de l'humeur la plus honneste & la plus obligeante du monde pourra sçavoir la chose de Mr Heidegger son hoste, & ne manquera point de mander à Mr Terlaine ce qu'il en aura appris.

Passons donc, reprit Mr de Rintail, à l'*Anti-Ostorodus* de Fewrborn.

XCIII.

ANTI-OSTORODUS.

SI l'Auteur de vostre ANTI-OSTORODUS, dit Mr de Brillat, est le mesme Fewrborn que celuy dont vous venez de nous entretenir, quelle necessité de separer l'*Anti-Ostorodus* d'avec l'Anti-Enjedinus? S'ils sont enfans d'un mesme pere, pourquoy ne les point associer comme freres, sur tout lors qu'il s'agit de faire la table genealogique de l'Anti-Baillet?

Cela n'auroit rien couté, répondit Mr de Rintail, à un autre moins curieux de garder son ordre alphabetique. Mais vous ne pouvez pas deviner que pour associer l'Anti-Ostorodus de Fewrborn

avec l'Anti-Enjedinus du meſme Auteur; il auroit fallu le ſeparer d'un autre luy-meſme, je veux dire, d'un autre *Anti-Oſtorodus* avec lequel il devoit avoir une liaiſon plus étroite.

Fewrborn l'avoit mis au jour pluſieurs années avant l'Anti-Enjedin, & il l'avoit fait paroitre à Marpurg dés l'an 1628. pour la premiere fois ſous le titre d'*Anti-Oſtorodus*, ſeu, *Refutatio Inſtitutionum Theologicarum Chriſtophori Oſtorodi Religionem Photinianorum blaſphemè profeſſi.* Le livre fut réimprimé depuis à Francford l'an 1631, & encore l'an 1658. in 1v°. Mais pour ce qui regarde ces Inſtitutions Theologiques d'Oſtorod que l'on y refute, je ne puis pas me vanter de les avoir encore rencontrées nulle part, à moins qu'elles ne ſoient la meſme choſe qu'un livre Allemand de ce Socinien, dont le titre commence par le mot d'*Unterrichtung*, & dont j'aurai occaſion de vous parler plus bas au ſujet de noſtre ſecond Anti-Oſtorod. Si cela eſt, l'ouvrage n'eſtoit autre choſe qu'une eſpece de catechiſme ou expoſition des points ou articles contenus dans la Confeſſion de Foy des Anti-Trinitaires de la Pologne de ces temps-là.

§. II.

Le ſecond ANTI-OSTORODUS n'eſt que d'un an poſterieur à l'autre dans la Republique des Lettres. Il a pour auteur le Sr Jean Paul Felwinger qui n'étoit qu'un jeune homme de XXIII. ans lorſqu'il le publia à Marpurg in IVo. l'an 1629. ſous le titre *d'Anti-Oſtorodus, ſeu, Refutatio libri Germanici Oſtorodi cui titulum fecit; Unterrichtung von den vornehmſte haupt-puncten der Chriſtlichen Religion, in welche begriffen iſt faſt die gantze Confeſſion oder Bekentniſſ der gemeine in konigreiche Polen, &c. Rachau.* Cet ouvrage d'Oſtorod avoit eſté imprimé en 1604, puis en 1612. in VIIIo. dans la ville de Rackaw ou Racovie en Pologne. Je vous en ai copié le titre ſur deux éditions differentes d'une maniere fort ſcrupuleuſe, comme font ceux qui liſent ou tranſcrivent quelque choſe en une langue qu'ils ne connoiſſent pas, & qui ſont par cette raiſon plus exacts & plus fidelles pour l'ordinaire que ceux qui ſe fient ſur leur ſçavoir.

C'eſt une défaite, dit Mr de Brillat, pour vous diſpenſer ſans doute de nous expliquer ce titre. Mais vous me per-

mettrez de m'addreſſer à Mr de S. Yon, qui ne me refuſera pas cette faveur.

J'aurois tout lieu, répondit Mr de S. Yon, de m'excuſer ſur mon peu d'experience & mon peu de commerce avec les Allemands : mais pour vous faire voir que je ne craindrai pas de tout expoſer, mon honneur meſme, quand il s'agira de vous faire plaiſir, je vous traduirai le titre Allemand comme je pourrai. Il ne veut dire autre choſe, ajoûta-t-il en liſant l'Allemand ſur le cahier de Mr de Rintail, qu'une *Inſtruction ou Doctrine des principaux articles de la Religion Chreſtienne, dans laquelle eſt contenuë preſque toute la Confeſſion des Egliſes dans le Royaume de Pologne, &c.*

Vous comprenez aſſez, reprit Mr de Rintail en nous regardant, quelles Egliſes il faut entendre. Toutes les Egliſes de Pologne, dit Mr de Brillat, hormis la Catholique, la Grecque, la Lutherienne & la Calviniſte.

Vous l'avez dit, ajoûta Mr de Rintail, ce ſont toutes les pretenduës Egliſes ou Congregations pouſſées aux abois depuis ce temps-là, chaſſées de preſque toute la Pologne, & réduites au neant ſi elles n'avoient point trouvé d'aſyle. Revenons à noſtre *Anti-Oſtorod.*

☞ Son Auteur Mr Fellwinger estoit de la ville de Nuremberg, & estoit venu au monde l'an 1606. Il a esté long-temps Professeur dans la ville d'Altorf, où est proprement l'Université de la Republique de Nuremberg, dans laquelle il a enseigné la Logique & la Politique. S'il est mort ce n'est que depuis peu d'années.

Pour Christophle Ostorod, je vous apprens qu'il estoit de Goslar en basse Saxe dans le Duché de Brunswick; qu'il estoit fils d'un Ministre Lutherien; qu'il avoit esté Recteur ou Principal du College de Sluchow ville Lutherienne de la Pomeranie, mais qu'il en avoit esté chassé pour avoir voulu combattre la Religion du lieu. Il se sauva en Pologne l'an 1585. & y professa publiquement le Photinianisme. Il trouva de l'employ parmi les siens, & fut Ministre d'abord dans le quartier de Semigallen* en Livonie, puis à Dantzick. L'an 1598. il fut député en Hollande par ceux de sa Secte avec André Voidovius. Ils y firent une espece de Mission Socinienne par leurs predications, par leurs instructions particulieres, & par leurs écrits. Leurs opinions furent déferées à la Faculté de Theologie dans l'Université de Leyde. La Faculté

* ou plûtost à Smiglen.

jugea leur doctrine *blasphematoire, impie, & presque Mahometane*; de sorte que les Estats Generaux donnerent une Ordonnance pour brûler leurs Livres, & les chasser des Provinces-Unies. Ce qui fut executé. Je ne sçay ny le temps, ny le lieu de la mort d'Ostorod.

XCIV.

ANTI-PHOTINIENS.

ENfin il ne faut pas desesperer, dit le jeune Mr de Saint-Yon, de voir quelques *Anti* dans l'Antiquité Ecclesiastique. Les Photiniens, selon mon calcul, n'ont pas moins de treize siecles sur la teste.

Ouy les Photiniens sont anciens, répondit Mr de Rintail, mais les *Anti-Photiniens* sont modernes. Souvenez-vous de la reflexion que je vous ay fait faire sur la sagesse & la moderation des anciens Auteurs de l'Eglise, qui n'ont pas jugé à propos d'employer le titre d'*Anti* dans les Ouvrages qu'ils ont écrits contre les Payens & les Juifs. Ils n'ont pas crû devoir traiter les Heretiques avec moins de prudence, quoy

qu'ils les conſideraſſent comme des ennemis domeſtiques d'autant plus cruels, qu'ils allumoient la guerre civile dans le Royaume de Jeſus-Chriſt. Ceux meſme qui ont écrit en Grec, & qui par cette conſideration ſembloient avoir quelque droit particulier ſur l'*Anti*, ſe ſont abſtenus de l'employer dans leurs titres afin d'épargner le nom & la perſonne de ceux dont ils attaquoient les erreurs. En un mot nous ne voyons point d'Anti-Ariens, d'Anti-Pelagiens, d'Anti-Neſtoriens en titres de Livres dans l'antiquité Eccleſiaſtique.

Pour ce qui regarde les anciens Photiniens, Diſciples de ce fameux Photin Eveſque de Sirmich au IV. ſiecle, nous voyons que ſes Adverſaires pour expliquer l'antiphraſe qu'ils prétendoient remarquer dans leur nom, les appelloient aſſez ordinairement *Scotiniens* pour Photiniens, & leur Chef *Scotin* pour Photin.

Certainement, repartit Mr de S. Yon, un *Scotinien* reſſemble ſi fort à un *Anti-Photinien*, que je m'y laiſſerois volontiers ſurprendre. Trouvez-vous qu'en bonne Grammaire l'un ne vaille point l'autre? J'avoüerai qu'un *Scotin* chez les Grecs n'eſt pas un *Anti-Photin*, quand on

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

m'aura convaincu que la *nuict* parmi nous n'eſt pas un *Anti-jour*.

Cette oppoſition que vous remarquez dans l'alluſion de ces mots, repliqua Mr de Rintail, n'eſt qu'un jeu & une plaiſanterie populaire qui a eſté relevée en paſſant par quelques Auteurs. Mais le mot de Scotinien n'a jamais eſté receu ſerieuſement pour nommer un Photinien. Si cela eſtoit nous ne pourrions pas excuſer les controverſiſtes de ces deux derniers ſiecles, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans, d'avoir preferé le nom de *Photiniens* à celuy de *Scotiniens* pour marquer les Sociniens, puiſque la ſignification de ce mot auroit eſté plus favorable à leur deſſein, & que le jeu de l'anagramme auroit pû divertir ceux d'entre eux qui auroient aimé ces ragoûts.

Scotinien, Sotcinien, Sozzinien, Socinien.

Pour moy, dit Mr de Brillar, je ne vois pas qu'on puiſſe excuſer de bizarrerie ces Modernes qui ont employé le titre d'*Anti-Photiniens* à la teſte des ouvrages publiez contre les Sociniens. Car enfin devroient-ils nous avertir au moins que Photin eſtoit reſuſcité.

Et moy, reprit Mr de Rintail, je les en eſtime plus loüables que ceux qui ont pris les titres d'*Anti-Socin* & d'*Anti-Sociniens*. Vous m'avouërez que celuy

d'*Anti-Photinien* n'a point l'air satyrique, lors qu'il n'attaque nommément personne en particulier. On est persuadé qu'on n'y songe point à la personne de Photin, ny des Photiniens de l'Antiquité. On y trouve le nom de Socin & celuy des Sociniens épargné; de sorte que toute l'application & toutes les reflexions d'un Lecteur retombent sur les erreurs que l'on y refute.

Ainsi vous me permettrez d'excepter du nombre des *Anti* Satyriques ou offensans les Ouvrages des Protestans, qui portent à la teste le titre d'*Anti-Photiniens*, tels que sont principalement ceux de

Jacques ou Jacob Martini, Professeur en Theologie à Wittenberg, mort en 1649.

Nicolas Hunnius, Docteur, & premier Ministre de Lubeck, mort en 1643.

Jean Himmelius, Docteur & Professeur en Theologie à Jhene, mort l'an 1642.

Chrestien Mathias, Professeur d'Altorf en Françonie, puis de Sore en Dannemarck, mort en 1655.

Pierre Haberkorn, Professeur de Giessen au Lantgraviat de Hesse, mort en 1676.

Mais pour ce qui regarde l'*Esaie Anti-Photinien* de Jean Scharffius, Professeur de Wittenberg, mort en 1660, je m'en tiens volontiers à ce que je vous en ay dit au sujet du *Paul Anti-Calviniste*, pour vous faire voir que ce renversement d'expression ne me plaisoit pas,

XCV.

ANTI-SMALCIUS,

VAlentinus Smalcius l'un des plus renommez d'entre les Ecrivains Anti-Trinitaires, a esté refuté par des Adversaires de trois especes, des Catholiques, des Calvinistes, & des Lutheriens. Mais je n'ay point trouvé de Catholique qui ait jugé à propos de lancer un ANTI-SMALCIUS contre luy. Ne vous étonnez donc pas, Messieurs, de ce que je n'ay que deux *Anti-Smalcius* à vous produire,

Le premier est celuy qui nous est venu de la part des Lutheriens. Il a pour Auteur un Ministre de Nuremberg nommé Jean Saubert, qui le fit imprimer à Giessen l'an 1615. in 1v°. sous le titre d'*Anti-Smalcius*, seu *Vindicia*

pro

pro Theſibus de SS. Unitate divinæ eſſentiæ, & Perſonarum Trinitate à D. Jacobo Schoppero Profeſſore Altorfienſi ſcriptis adversùs Valentinum Smalcium. Le livre de Smalcius que l'on refute dans cet ouvrage avoit paru l'année precedente à Rackaw in 1v°. ſous le titre de *Refutatio Theſium Schopperi de SS. Unitate divinæ eſſentiæ, & in eadem SS. Perſonarum Trinitate.*

§. II.

Le ſecond ANTI-SMALCIUS eſt celuy d'un Docteur Calviniſte nommé Jean Cloppenbourg qui profeſſoit dans les Provinces Unies au milieu de noſtre ſiecle. Il fut dreſſé contre un livre de Smalcius touchant la Divinité de Jeſus-Chriſt, imprimé en Latin, puis en Pololonois dés l'an 1608, en Flamand dés l'an 1623. in 1v°. comme les deux autres éditions, & en Allemand in v111°. l'an 1627. Cloppenbourg le fit imprimer à Franeker en Friſe l'an 1652. in 1v°. ſous le titre d'*Anti-Smalcius de Divinitate Jeſu Chriſti.*

☞ Je n'ay rien à vous dire de la vie ni de la mort de cet Auteur. Mais je vous dédommageray par le recit de celle de

Jean Saubert. Il estoit fils & petit fils de Charpentiers. Il nâquit dans la ville d'Altorf en Franconie au territoire de Nuremberg le 26. de Fevrier de l'an 1592. Il perdit son pere à l'âge de sept ans, & l'inquietude où l'on fut pour sa subsistance le fit mettre sous un Meusnier dans le moulin de Haggerhuss. Au bout de six mois il trouva quelques Patrons qui le retirerent pour le faire étudier. Ils l'entretinrent fort genereusement à Tubingue, à Giessen, à Jhene, & par tout ailleurs où il voulut aller continuer ou perfectionner ses études. Il commença sa Theologie l'an 1613. En 1616. il fut établi Prefet des douze Boursiers ou Pensionnaires de la Republique de Nuremberg à Altorf. En 1617. il fut fait Catechiste du lieu; en 1618. on le fit Diacre & Professeur en Theologie. Ayant esté rappellé à Nuremberg, on le fit d'abord Ministre de l'Eglise de S. Gilles en 1622. puis en 1627. Curé ou Pasteur de Nostre-Dame, ensuite de S. Laurent, & enfin de S. Sebald l'an 1637.

Il s'estoit marié pour la premiere fois en 1619. & pour la seconde en 1631. Sa vie ne fut pas également tranquille dans tous ses estats, il eut beaucoup à

ſouffrir de la part de ceux meſme de ſa Secte pour avoir entrepris de corriger divers abus & de reformer les mœurs. Ses peines redoublerent dans la découverte & la pourſuite des Weigeliens qu'on faiſoit paſſer pour une ſecte de Fanatiques compoſée d'opinions des Sociniens, des Flaviens, des Puritains, des Swenckfeldiens & des Anabaptiſtes dans le ſein du Lutheraniſme. Pour combler ſes afflictions il avoit un *aiguillon de la chair*, dit l'Auteur de ſa vie ou de ſon éloge funebre. Cet aiguillon dans un Paſteur bigame & actuellement mari, n'eſtoit pas de la nature de celuy de S. Paul, c'eſtoit une pierre, peſant plus de dix onces, qui luy a acquis la qualité de Martyr, ſi l'on s'en rapporte à ſon Panegyriſte. Il mourut le 2. jour de Novembre de l'an 1646. âgé de 54. ans 8. mois & 5. jours. *Stimulum carnis,*

Pour Valentin Smalcius il eſtoit natif de la ville de Gotth en Thuringe entre Erfurt & Iſenach, & il vint au monde le 12. de Mars de l'an 1572. Il fut d'abord Recteur de l'Ecole Socinienne à Smiglen; aprés il fut Paſteur ou Miniſtre à Rackaw. Il paſſa enſuite à Lublin pour y faire les meſmes fonctions. Aprés il retourna à Rackaw pour rentrer dans

le miniſtere qu'il avoit quitté. Il y mourut le 4. jour de Decembre de l'an 1622. Crellius recule ſa mort quatre jours plus tard.

XCVI.

ANTI-SOCIN, & ANTI-SOCINIEN.

JE me laſſois de garder le ſilence, lors qu'entendant lire ce titre je demandois à Mr de Rintail s'il mettoit de la difference entre un ANTI-SOCIN & un ANTI-SOCINIEN.

Oüi, me répondit-il, je ſuppoſe qu'il y en a une aſſez conſiderable, & je ne ſuis pas en peine de vous la rendre ſenſible. Un *Anti-Socin* ne vous paroît-il pas regarder la perſonne de Socin dans ſon oppoſition ? ſans doute. Et croyez-vous qu'un *Anti-Socinien* nous marque autre choſe que ce qui eſt oppoſé à la Secte de Socin ? Pour moy je n'y apperçois que cela. C'eſt ce qui me fait dire que le titre d'*Anti-Socinien* à la teſte d'un ouvrage Polemique contre les erreurs de Socin, n'a rien que de regulier & de juſte : & que celuy d'*Anti-Socin*

ſemble s'écarter de la juſteſſe & de la regularité requiſe, lors qu'il ſemble nous faire reflechir ſur le nom & la perſonne de Socin, au lieu de raſſembler & retenir toutes nos vuës ſur ſes opinions & ſes dogmes qu'on entreprend de refuter.

Il ſeroit donc fort inutile de vous faire ici le dénombrement des ouvrages qui portent le titre d'*Anti-Socinien*, tels que pourroient eſtre parmi les Lutheriens ceux qui ont eſté compoſez par Gaſp. Maurice, par J. Adam Schertzer, par Jean Deutſchmans, par J. C. Schomer, par Abrah. Calovius; ou parmi les Calviniſtes ceux que nous connoiſſons de J. Polyander, de Fred. Spanheim, de Jean Hoornbeck, de Loüis Lucius ou Luyck, de Reinh. Pauli, &c.

J'abandonne meſme les reflexions que je pourrois faire avec vous ſur trois *Anti-Socinianiſmes* de ma connoiſſance, celuy d'Auguſte Varenius Lutherien, celuy de Loüis Crocius Calviniſte ou Luthero-Zwinglien d'Allemagne, & celuy de N. Chewney Proteſtant Anglois: afin de vous dire un mot de deux ANTI-SOCINS qui ſont les ſeuls *Anti* de cet article dont je voudrois changer le titre.

§. I.

Le premier eſt celuy d'un Sacramentaire Allemand nommé Othon Caſman Theologien du Comte Palatin du Rhin. Il fut imprimé dans la ville d'Amberg au Palatinat de Baviere l'an 1612. in VIII°. & enſuite à Francford ſous le titre d'*Anti-Socinus*, ſive, *Tractatus ad dijudicandum controverſiam Theologicam quæ inter Socinianos & Orthodoxos de corpore Doctrinæ Chriſtianæ pænè univerſo agitatur apprimè utilis*; *cum narratione hiſtorica Joachimi Urſini de noſtri ſæculi Anti-Trinitariis*. Cette Relation hiſtorique des Anti-Trinitaires, compoſée par Joachim Urſin, me fait croire qu'il y a eu de ſecrettes intelligences & des communications d'avis & de ſentimens entre Caſman & l'Auteur du ſecond Anti-Socin dont je vous parlerai enſuite; & que le Sr Gentillet qui a eſté ſurpris & découvert ſous le maſque d'Urſin, pourroit bien avoir donné du ſecours au premier Anti-Socin, dans le temps meſme qu'il ſongeoit à mettre le ſecond ſur pied.

Caſman eſt un Ecrivain aſſez connu parmi les Philoſophes & les Theologiens Reformez. Ses ouvrages ſont en-

tre les mains de tout le monde. Mais ce que j'en ay vû ne m'a point donné beaucoup de lumieres pour l'hiſtoire de ſa vie. J'ay trouvé meſme les eſprits partagez ſur le temps de ſa mort. Le Sr Konig l'a marquée en 1607. Mais G. Crowæus nous aſſure ſur la foy de Regenvolſcius qu'il fut emporté par la peſte l'an 1600. âgé ſeulement de 45. ans dans la ville de Stade en baſſe Saxe au delà de Breme, à coſté de Hambourg.

§. II.

ANTI-SOCIN.

L'autre ANTI-SOCIN ne porte point le nom de ſon Auteur, je ne ſçay par quelle reſerve. Il parut la meſme année que le precedent, & en la meſme forme dans la ville de Francford ſous le titre d'*Anti-Socinus*, hoc eſt, *ſolida confutatio errorum quos olim Arriani, Ebionitæ, Samoſatheniani, Pelagiani, & Tritheitæ horribili audacia propugnarunt & nuper ab inferis revocarunt Servetus, Ochinus, Chriſt. Oſtorodus eorumque complices.* Il a pour auteur un Calviniſte François du Dauphiné nommé Innocent Gentillet Avocat de ſa profeſſion. Ne vous étonnez pas de voir que cet ouvra-

ge ſoit anonyme. Si l'Auteur s'y eſt caché, ce n'eſt pas qu'il ait eu rien à craindre de la part des Sociniens, qui ne ſe ſont encore trouvez les plus forts ou les maiſtres nulle part : ce n'eſt pas auſſi que ſe ſujet fuſt indigne de la plume d'un Chreſtien, où qu'il y euſt rien d'odieux dans une matiere auſſi noble, auſſi ſainte qu'eſt celle de nos premiers myſteres. C'eſtoit l'humeur de Gentillet, qui n'aimoit point à paroître dans ſes livres, ou qui ne s'y montroit qu'en maſque. Vous aurez encore de ſes nouvelles à l'Anti-Machiavel.

Pour ce qui eſt de la vie de Fauſte Socin, ſouffrez que je vous r'envoïe à nôtre article de l'Anti-wujeck pour éviter des repetitions inutiles.

XCVII.

ANTI-STEGMAN.

L'ANTI-STEGMAN eſt l'ouvrage d'un Docteur Lutherien nommé Jean Botſack Profeſſeur de Dantzick, dont je vous ay déſja entretenu au ſujet de l'Anti-Crellius. Il en vouloit à Joachim Stegman l'ancien, qui avoit entrepris ſur la fin de ſes jours de refuter un

ouvrage que Botsack avoit écrit contre les Sociniens en langue vulgaire sous le titre de *Warnung Fur der New Photinianischen, &c.* qui veut dire *Avertissement pour les Nouveaux Photiniens, &c.* Le livre de Stegman parut quelques mois aprés sa mort à Rachaw ou Racovie l'an 1633. in octavo sous le titre de *Proba der einfaltigen Warnung Botsacci, fur der new Photinianishen lehr*, ou, selon nous, Examen de l'Avertissement de Botsac pour la Doctrine des nouveaux Photiniens.

C'est à ce livre que Botsac opposa l'*Anti-Stegman* qu'il composa pareillement en langue vulgaire, & qu'il fit imprimer à Dantzick l'an 1635. in octavo, sous le titre de *Anti Stegmmannus*, oder, *Warhafftige Gegen-Probe der Falschen Probe Joachim Segmanns Socinianers.*

On voit bien, dit M. de Saint Yon, que Botsac a voulu faire un *Contre-Examen* à *l'Examen* de Stegman : Mais aprés tout les *Anti* de langue Allemande sont bâtis comme les autres. Ils sont suivis d'un *Oder* ou d'un *Das ist*, comme ceux de la Langue latine le sont d'un *sive*, ou d'un *id est*, & ceux de la Françoise d'un *ou bien*, ou d'un *c'est-à-*

dire. Le titre du livre de Botſac n'en ſeroit pas moins entier quand on en retrancheroit *l'Anti - Stegmannus, oder* pour le faire commencer à *Warhafftige Gegen-Probe, &c.*

La mort de Stegman, reprit M. de Rintail, fut peut-eſtre cauſe que la conteſtation ſe termina à cet Anti-Stegman. Au moins ne voyons-nous pas que ni ſon fils ni ſes deux freres tous Ecrivains Sociniens l'ayent relevée. Botſac de ſon coſté ſe contenta de retoucher ſon *Vvarnung*, & de le faire imprimer avec ſes changemens & ſes augmentations à Konisgberg l'an 1643. in octavo. c'eſt à dire l'année d'aprés la publication de ſon Anti-Crellius à Dantzick.

Le vieux Stegman étoit Allemand, né dans la Marche de Brandebourg. Il ſe retira en Pologne aſyle ordinaire de ceux de ſa ſecte en ce temps-là. Il fut Recteur du College de Rakaw aprés Martin Ruarus, qui avoit ſuccedé à J. Crellius dans cet employ. S'eſtant enſuite retiré en Tranſſilvanie il fut Paſteur & Miniſtre de l'Egliſe Socinienne, appellée des Saxons dans la Ville de Klauſenbourg, où il mourut l'an 1632.

XCVIII.

ANTI-ZWICKER.

POUR trouver l'origine de l'*Anti-Zwicker* dont il eſt ici queſtion, il faut remonter juſqu'à la fameuſe diſpute que Calovius Lutherien eut avec le Socinien Crellius. Le bruit courut alors que le Lutherien avoit eſté défait dans ce combat, & l'on vid bien par cet evenement que ce n'eſtoit pas entre ſes mains que Dieu auroit voulu confier la cauſe de la ſainte Trinité. Les Sociniens pretendans en tirer avantage ne manquerent pas d'en publier des Relations. Celle de Daniel Zvvicker parut l'an 1650. in quarto, ſous le nom d'un Etudiant en Theologie & ſous le titre de *Specimina infelicis pugnæ D. Calovii contra Crellium.* Cet ouvrage fut ſuivi d'un autre du meſme Zwicker qui le publia en Allemand, mais ſous le titre latin de *Revelatio Catholiciſmi veri* l'an 1655. L'Auteur ſe vantoit d'y porter un jugement ſolide de la doctrine la plus pacifique & la plus certaine des Chrêtiens, & d'y faire voir la foibleſſe de

ceux qui se declaroient les Adversaires des *Monarchiques* : c'est ainsi qu'il appelloit luy-mesme les Unitaires & les Sociniens. Dans cet écrit il accusoit personnellement Botsac, Ministre Lutherien de Dantzick, de raisonner mal, & de tomber souvent dans le sophisme, que l'Ecole qualifie de *petition de principe*.

C'est à ces deux ouvrages de Zwicker que l'ANTI-ZWICKERUS doit sa naissance. Il fut imprimé à Dantzick in 1v°. l'an 1668. sous le titre d'*Anti-Zwickerus*, sive, *Refutatio Danielis Zwickeri Medic. Doctoris qui à Lutherana Religione ad Socinianismum deficiendo, sub nomine studiosi Theologiæ illustria aliquot specimina infelicis pugnæ D. Abrahami Calovii contra Crellium sparsit : Et in Revelatione catholicismi veri D. Johannem Botsaccum petitionum principii iniquè accusavit &c.* XII. *Disputationibus reprehensus fuit.* Cet ouvrage n'a esté composé ni par Calovius ni par Botsaccus, quoi qu'ils fussent pleins de vie l'un & l'autre. Il a pour auteur un autre Lutherien nommé Jean MAUKISCH qui voulut se charger de leur cause, & en mesme temps de celle du Lutheranisme contre cet Adversaire.

☞ Maukisch dit en latin Maukisius toit un Allemand de la haute Saxe. Il estoit né dans Fridberg, ville de Misnie l'an 1617. le 14. jour d'Aoust (vieux stile). Aprés avoir commencé ses premieres études auprés de ses parens, on l'envoya au College Ducal à l'âge de douze ans, & delà à Leipsick vers le commencement de l'an 1638. Il y passa Maistre és Arts en 1640. & y enseigna la Philosophie pendant quelque temps. Il s'appliqua ensuite à la Theologie, passa Bachelier en 1643. Licentié en 1650. & Docteur en 1651. Aprés treize ans de séjour à Leipsick, il fut choisi pour estre Recteur de l'Université de Dantzick, & pour y professer la Theologie aprés Abraham Calovius qui avoit succedé à Jean Botsac dans ce Rectorat & dans la chaire de Professeur. Il se maria à Dantzick le 23. du même mois, & de la même année 1651. On le fit ensuite Pasteur de la Paroisse de la Trinité. Il mourut la veille de la Pentecoste de l'an 1669. âgé de prés de 52. ans.

Pour Daniel Zwicker, il estoit natif de la ville de Dantzick mesme. Il vint au monde le 22. de Janvier de l'an 1612. Il fut élevé dans le Lutheranisme, & s'appliqua particulierement à la Mede-

cine, dans la Faculté de laquelle il passa Docteur. Ayant renoncé à la secte des Lutheriens pour embrasser celle des Sociniens, il fut obligé de ceder comme les autres à la disgrace du parti, & se retira en Hollande. Il mourut à Amsterdam le 10. jour de Novembre de l'an 1678. âgé de prés de 67. ans.

IC.

ANTI DES PROTESTANS.

Contre les Societez qui ne sont pas Chrêtiennes.

N'Attendez pas de moy, continua M. de Rintail, une liste *d'Anti* contre les Mahometans & les Juifs. Je n'ay encore rien remarqué sur nostre sujet qui nous soit venu de la part des Protestans sous ce titre. Vous ne seriez point d'avis que je contasse ici pour quelque chose les disp. *Anti-Judaïques* de Hoornbeck; ou les *Anti-Turciques* de Luther publiées par Rosen, puisque nous ne parlons que des *Anti* qui sont personnels, & qui ont un air satyrique. Ces deux pieces n'ont rien de plus

dur que l'*Anti-Alcoran* d'un Eſpagnol, dont je vous pourray dire un mot dans noſtre premier entretien.

Seroit-il poſſible, dit le jeune M. de S. Yon, que les Proteſtans euſſent voulu ménager les Infideles, eux qui n'ont jamais épargné les Catholiques, & qui ſe ſont accablez mutuellement eux-mêmes par des traits ſatyriques & des invectives ?

Il n'eſt pas extraordinaire répondit M. de Rintail, de vivre en paix avec les Etrangers qui n'ont rien ou peu de choſe à démêler avec nous. Les differens ſont le plus ſouvent entre les freres & les parens ; les procez entre les compatriotes & les habitans d'un meſme pays qui vivent ſous les mêmes loix ; & les guerres entre les peuples voiſins. Pour moy je ſerois beaucoup plus ſurpris ſi les Proteſtans avoient conſervé la concorde & l'union entr'eux ; s'ils avoient laiſſé les Catholiques en paix, & s'ils n'avoient declaré la guerre qu'à des Mahometans & à des Juifs. Mais il eſt temps que nous laiſſions à noſtre tour les Proteſtans en repos.

ANTI
DE QUELQUES CATHOLIQUES
SUR
DES MATIERES THEOLOGIQUES.

L'Esprit de contestation, dit M. de Brillat, qui regne parmi les Heretiques ne m'a jamais paru dans un si grand jour que depuis hier que nous l'avons vû passer d'*Anti* en *Anti* par une propagation tres-feconde; si j'osois, je dirois par une vertu de generation qui ne manquera pas sans doute de le conduire jusqu'à l'Anti-Baillet dont on nous predit la naissance.

Vous allez un peu viste, repondit M. de Rintail à M. de Brillat. Songez que l'esprit qui regne parmi les Heretiques ne cherche point à sortir des bornes de la Theologie, & l'Anti-Baillet à d'autres Predecesseurs encore ailleurs que dans la Theologie. Contentez-vous de nous dire que si l'Anti-Baillet vient à terme heureusement, il ne manquera pas

d'estre animé de l'esprit de contestation, puisque cet esprit est l'ame de tous les *Anti*. Mais ne vous exposez pas à soutenir que cet esprit ne regne que parmy les Heretiques.

L'esprit de l'Eglise Catholique n'étant autre que l'esprit de Jesus-Christ mesme, est un esprit de douceur : mais les membres particuliers de cette Eglise n'agissent pas toûjours selon cet esprit. C'est ce qui fait de temps en temps le sujet de ses plaintes contre ceux qui entreprennent de la defendre sans avoir esté appellez à cette commission.

Vôtre Morale est belle, dit M. Brillat, mais je crains qu'elle ne paroisse inutile, si vous n'en faites l'application.

Je ne fais point difficulté, repartit M. de Rintail, d'apliquer ma Morale à ceux qui prévenus d'eux-mesmes s'érigent en Controversistes, en Auteurs Polemiques, mais dont il n'a point plû à Dieu de benir les travaux lorsqu'ils se sont trouvez faits dans un autre esprit que le sien. L'intention de l'Eglise dans les Controverses de Religion est de persuader ceux que l'on entreprend de convaincre, & rien ne luy est plus contraire que les moiens d'hostilitez qu'y emploient ceux qui confondent les duretez

de l'expreſſion avec la veritable force de raiſonnement. Que penſerons-nous de l'indiſcretion de ceux qui font paroître cette hoſtilité dés le titre de leurs Livres ? Y-a-t-il rien de plus capable d'éloigner les Adverſaires qu'il s'agit de faire revenir ? Un titre ayant le nom & la qualité d'*Anti* ou d'*Ennemi* ne peut eſtre qu'un préjugé contre le Livre qui le porte à ſa teſte, duſt-il n'avoir point d'autre marque d'hoſtilité dans toute la ſuite.

Cela veut dire, reprit M. de Brillat, que vous ne ferez pas difficulté de blâmer les *Anti* des Catholiques meſmes, fuſſent-ils dreſſez contre des Heretiques.

Je ne blâme perſonne, dit M. Rintail, j'ay un reſpect & une reconnoiſſance ſincere pour ceux qui employent leurs talens à la défenſe de noſtre communion. Mais il s'agit icy de ſçavoir ſi les Proteſtans ne nous blâment pas ? S'il n'y a point dans nos écrits quelque autre choſe que la verité orthodoxe qui les choque ?

Que nous importe, repartit M. Brillat, que des Proteſtans nous blâment ?

Je conviens, répartit M. de Rintail, que les reproches des Heretiques nous doivent eſtre auſſi indifferens que leurs éloges : mais il nous importe beaucoup

qu'ils n'ayent point autre choſe à nous reprocher que noſtre Religion.

Je ne pretends donc pas refuſer aux *Anti* des Catholiques dont j'ay à vous parler les loüanges qui leur conviennent. Mais je n'ay pas aſſez de credit pour pouvoir les garantir du blâme de leurs Adverſaires.

C.

ANTARCTIQUE.

S'Ils étoient tous, continua M. de Rintail, de la qualité des deux ANTARCTIQUES que je trouve dans ma liſte, ils auroient dans leur ſtructure ingenieuſe dequoi ſe défendre peut-eſtre contre la cenſure de leurs Adverſaires.

On peut dire que ces deux pieces qui ont deux Catholiques pour Auteurs, n'ont rien d'odieux ni rien de choquant dans leur titre. Ces Auteurs vouloient ſans doute épargner le nom & la perſonne de leur Adverſaire. Leur prudence ſe trouvant ſecondée par leur induſtrie les fit recourir au Grec, afin de prendre dans cette langue un terme qui puſt tout à la fois deſigner le nom de leur Adverſaire en le tenant caché, & ſervir à ménager ſa perſonne auprés de ceux qui

n'entroient point dans leur artifice lors qu'ils travailloient à combattre ſes opinions.

Cet Adverſaire s'appelloit Martin Béer Docteur Lutherien de noſtre ſiecle. Vous m'avoüerez que le titre d'*Anti-Béer* auroit eu quelque choſe de choquant dans ſon exterieur ſatyrique, & quelque choſe de monſtrueux dans ſa compoſition du Grec & de l'Allemand comme les autres *hybrides*. Vous ne trouvez rien dans celuy d'*Antarctique* qui ſoit deſagreable à l'oreille, ou qui nous faſſe ſonger à M. Béer, ſi nous ne ſçavons d'ailleurs la ſignification de ſon ſurnom, & l'hiſtoire du different qu'il a eu avec les Auteurs des Antarctiques. La rencontre de ce nom avec celuy de l'un des Poles du monde pourra luy tenir encore lieu de quelque merite, ſi vous le voulez.

Béer ou *Baer* veut dire un *Ours.*

L'un de ces ANTARCTIQUES a eſté compoſé par Jean Gaſpar Jager en langue vulgaire, & imprimé à Wurtzbourg l'an 1665. in XII. ſous le titre d'*Antarcticus*, oder, *Grundlicher &c.* Quoique je vous le nomme le premier, il n'a paru neanmoins qu'en conſequence de l'autre, & pour ſervir de défenſe au Pere Erberman qui en eſtoit l'Auteur.

Je n'ay rien à ajoûter touchant Gaſpar Jager à ce que je vous en dis hier dans l'article de noſtre *Anti-Venator*. Je vous prie de vous ſouvenir de la remarque que je vous fis faire ſur un retour vindicatif de M. Béer, qui pour ſe vanger de l'alluſion de l'*Antarctique* à ſon nom, trouva plus à propos (je parle ſelon ſon ſens) celuy d'*Anti-Venator* quoi qu'*hybride*, pour oppoſer au nom de Jager, qui veut dire un chaſſeur.

Vous devriez ſouhaiter, dit M. de Brillat, que je l'euſſes oublié. Mais il ſemble que je ne m'en ſois ſouvenu que pour avoir lieu de vous avertir d'une petite inégalité que je trouve dans vos jugemens. Car vous n'eſtiez point favorable hier à l'Anti-Venator, & vous paroiſſez l'eſtre aujourd'huy à l'Antarctique.

Prenez garde Monſieur, répondit M. de Rintail, que vous ne me confondiez avec M. Terlaine d'Alby qui parloit un peu fortement contre l'artifice de l'*Anti-Venator*. Mais ſouvenez-vous auſſi que je n'étois point pour la dureté de ſes expreſſions. Conſultez de nouveau mon cahier que j'ay preſté à M. de Verton, & ſi vous voulez entrer dans ma penſée, je me promets que vous ne

me condamnerez pas d'inégalité.

L'autre ANTARCTIQUE, le premier des deux selon l'ordre des temps, est celuy du Pere Vitus Erbermannus, qui l'avoit fait publier en Allemand dans la mesme Ville de Würtzbourg dés l'an 1651. in 12. sous le titre d'*Antarcticus*, das ist *Kurtzer Beweiss*, &c. Le P. Sotwel n'a point fait mention de cet ouvrage parmi ceux du P. Erberman 1 qu'il appelle Eberman 2. Mais M. Lipen ne la point oublié dans sa Biblioth. Réelle des Theologiens: & le titre de l'autre Antarctique ne nous permet pas d'en douter, puisque Jager y exprime le nom de ce Pere avec celuy de l'ouvrage dont il est question.

Courte demonstration.

1 *Hæres.*

2 *Aper.*

☞ Le Pere Erberman estoit de Franconie, & il vint au monde l'an 1597. dans un Village du Diocese de Bamberg, nommé Rentweisdorff. L'an 1620. il quitta le monde pour entrer dans la Compagnie des Jesuites. Il y enseigna les Humanitez pendant cinq ans. La Philosophie pendant trois ans. La Theologie scholastique pendant seize, tant à Mayence qu'à Würtzbourg. Il professa la Theol. Morale durant cinq autres années, & la Controverse durant trois autres. Il fut aussi Superieur ou Recteur

du Seminaire de Fuld pendant sept ans, & il mourut à Mayence le 8. jour d'Avril de l'an 1675.

C. §. 2.

ANTI-BASILIC *Pour servir de Réponse à l'Anti Camus.* Voyez Anti-Hermite n. CVI,

---

CI.

ANTI-CALVIN.

LE Pere Alegambe fait mention d'un ANTI-CALVIN composé en François par le Pere Alexandre Regourd : mais il n'a marqué ny le lieu ny le temps de son impression. C'est tout ce que j'ay pû sçavoir jusqu'icy touchant cet ouvrage. J'ajouteray qu'un Ecrivain Huguenot nommé Charles Andrieu entreprit de répondre à cet ouvrage par un Livre imprimé à Bergerac l'an 1611. in VIII° sous le titre de *La Défaite de Goliath*, &c. ou *Refutation d'un Livre intitulé* Anti-Calvin Catholique, *fait par Alexandre Regourd, &c.*

☞ Le Pere Regourd estoit né à Castel-

naudary en Languedoc Ville du Dioceſe de Saint Papoul l'an 1585. & fut receu dans la Compagnie à l'âge de 17. ans. Il y enſeigna la Philoſophie & la Theologie, il fut Recteur du College de Cahors, & fit ſes quatre Vœux l'an 1619. Il mourut à Toulouſe l'an 1635. le 26. d'Avril.

Pour Calvin il eſt preſque inutile que je vous faſſe ſouvenir qu'il eſtoit de Noyon, & qu'il naquit le 10. de Juillet de l'an 1509. Il fut élevé dans ſon enfance chez Meſſieurs de Montmor à Paris, il étudia d'abord au College de la Marche ſous Mathurin Cordier, puis dans celuy de Montaigu ſous un Regent Eſpagnol. L'Eveſque de Noyon luy donna un Benefice dans ſa Cathedrale & la Cure de Pont l'Eveſque, qui eſtoit le lieu de la naiſſance de ſon Pere. Aprés il alla étudier le Droict à Orleans ſous P. Stella, puis à Bourges ſous Alciat. Là il connut Melchior Wolmar Allemand, qui luy apprit le Grec & le Lutheraniſme. Aprés la mort de ſon Pere il ſe retira au College de Fortet à Paris, d'où il ſe ſauva auprés de la Reine de Navarre. Il voulut retourner à Paris l'année ſuivante, c'eſt à dire en 1534. mais voyant ſa vie dans un danger continuel

finuel il se retira en Allemagne à Strasbourg, puis à Bâle, où il apprit l'Hebreu. Il y fit aussi ses Institutions ; mais aprés un voyage en Italie auprés de la Ducheſſe de Ferrare, il s'eſtablit à Geneve, où il fut conſtitué premier Miniſtre & Profeſſeur de l'Ecriture-ſainte au mois d'Aouſt de l'an 1536.

L'an 1537. il fit abolir totalement la Religion Catholique dans la ville de Geneve par un Edit ou Placard des Magiſtrats, publié dans toutes les ruës le vintiéme jour de Juillet. Le reſte de ſes expéditions vous eſt aſſez connu ; j'ajoûte ſeulement qu'il mourut le 27. de May, l'an 1564. âgé de 54. ans, dix mois & 17. jours.

CII.

ANTI-CALVINISME.

SI les Calviniſtes trouvent que ce n'eſt point avoir aſſez de reſpect ou de ménagement pour le nom de leur Patriarche, que de faire porter le titre d'Anti-Calvin à des ouvrages écrits contre luy ; ils n'ont pas ſujet de former les meſmes plaintes, contre ce qui

n'eſt qualifié que d'*Anti-Calviniſme*; puis qu'un titre de cette eſpece ne promet rien contre la perſonne de Calvin, ou de ſes Diſciples. Neanmoins il faudroit avoir meilleure opinion que je n'ay de la bonté ou de la facilité des Calviniſtes, pour s'imaginer qu'ils fuſſent contens d'un Livre du ſieur Burlot, intitulé *Anti-Calviniſme*, ou, *Le contraire de l'Introduction à la vie Huguenotte*, & imprimé à Rennes en Bretagne l'an 1663. in VIII° avec approbation, mais ſans privilege. Burlot eſtoit un Curé du vieux bourg de Quintin en Bretagne, & Docteur meſme de la Faculté de Paris. Il témoigne n'avoir pas voulu prendre le parti de la gravité dans ſon Anti-Calviniſme, parce qu'il vouloit ſeconder les écrits graves des autres Controverſiſtes par quelque choſe qui fût capable de divertir le public, & qui pût contribuer à faire voir le ridicule & l'abſurdité du Calviniſme, aprés avoir eſté abbatu par la force des raiſonnemens des autres Docteurs.

Vous diriez que Burlot auroit voulu compoſer ſon ouvrage en vers François, & l'on ne peut pas nier que ce n'ait eſté ſon intention; mais il n'en ſçavoit point la meſure ni meſme la rime. C'eſt un

assemblage de termes empruntez de la Scholastique, avec un stile du plus bas Comique qui paroît aujourd'huy burlesque contre l'intention, sans doute, de son Auteur. Vous y seriez trompez au moins d'un siecle pour le langage & pour l'âge de l'Auteur, si je n'avois eu soin de vous marquer l'an 1663. comme le tems de la naissance de son Livre. Voilà peut-estre, ce qui fait rire M. de Saint Yon. Mais qu'y faire? Il est permis de rire quand on en a sujet.

Permettez-moy Monsieur, répondit M. de Saint Yon, de vous dire que c'est encore quelque autre chose qui me fait rire. C'est le souvenir d'une anagramme que j'ay lûë au commencement de l'Anti-Calvinisme de Burlot, lors que le Livre estoit sur vostre table. L'anagramme estoit *Joannes Burlotus : Sorbonæ Tullius*. Vous me le pardonnerez, si l'idée que cette anagramme nous donne de Burlot jointe à ce que vous venez de nous dire de son éloquence m'a fait rire.

La Sorbonne n'a-t-elle pas consideré l'anagramme, dit M. de Brillat, comme une insulte qui luy estoit faite?

Quel interest voudriez-vous, repartit M. de Rintail, qu'une Compagnie si

grave eust pris à une piece de cette nature ? Avez-vous remarqué qu'elle ait jamais avoüé des Ecrivains faits comme Burlot ? Je vous ay dit que l'Anti-Calviniſme avoit reçû l'approbation ſans privilege : mais l'approbation de deux Docteurs Bretons. Quels Docteurs ? Un Cordelier de Rennes, & un Carme de la meſme Ville, tous deux de la Faculté de Paris comme Burlot. Croyez-vous que le concert de deux Docteurs Mandians faſſe une Sorbonne, ou qu'il vaille l'aſſemblée de toute une Faculté ?

Sur la peinture que vous faites de l'Anti-Calviniſme, reprit M. de Brillat, je ſuis aſſuré que la Sorbonne n'auroit jamais député Burlot pour tourner les Calviniſtes en ridicule.

J'ay peur, dit M. de Rintail, que le ridicule ne luy ſoit demeuré pour avoir traité l'Euchariſtie & noſtre élection d'une maniere indigne de nos myſteres & de la ſainteté de ſa profeſſion.

CII. §. 2.

ANTI-CAMUS *Contre l'Evêque de Bellay.* Voyez le tit. Anti-Hermite n. CVI.

CIII.

ANTI-CAPPELLUS.

NOus trouverons plus de satisfation à discourir de l'*Anti-Cappel* de Heribert Rosweyde. C'est un ouvrage tres-serieux, où les Calvinistes sur tout, n'ont pas trouvé sujet de rire : il a esté composé contre Jacques Cappel le Ministre de Sedan.

Je ne pretens point faire remonter l'origine de l'*Anti-Cappel*, jusques aux Centuries de Magdebourg, ce seroit commencer l'histoire de la guerre de Troye par les couches de Leda : je veux me borner au Livre qu'Isaac Casaubon composa contre les Annales de Baronius, comme à la source veritable du differend survenu entre Rosweyde & Cappel.

Vous sçavez que Casaubon y perdit

quelque choſe de la belle reputation qu'il avoit acquiſe ailleurs. Ses amis & les autres perſonnes intelligentes de ſa ſorte auroient ſouhaité que les Ecrivains Catholiques euſſent laiſſé dans l'oubli la peine qu'il avoit priſe de compoſer ſes ſeize *Exercitations* ſur les Annales. Mais Roſweyde ne jugea point à propos de leur donner cette conſolation. Il crut qu'il eſtoit du devoir d'un amy ſincere du Cardinal Baronius, de prendre la défenſe de ſa memoire & de ſes ouvrages, & il ne fit point difficulté d'attaquer Caſaubon par un Livre intitulé *Lex Talionis* XII. *Tabularum Cardinali Baronio ab Iſaaco Caſaubono dicta* (*retaliatione retorta*) *retaliante Heriberto Roſweydo*, & imprimé à Anvers l'an 1614. in VIII°

Caſaubon eſtant mort la meſme année eut beſoin d'un amy auſſi zelé pour ſa deffenſe que Roſweyde paroiſſoit l'eſtre pour celle de Baronius aprés la mort de ce Cardinal. Tel eſtoit ſans doute Jacques Cappel, qui entreprit de le défendre non ſeulement contre Roſweyde, mais encore contre André Eudemon-Jean, Jules Céſar Boulanger, & les autres Auteurs qui avoient deffendu Baronius contre Caſaubon. Son ouvrage ne

parut qu'en 1619. Il le diviſa en quatre Livres, & le fit imprimer à Francfort in 1v° ſous le titre de *Vindiciæ pro Iſaaco Caſaubono contra Roſweydum, Eudam. Buleng.* &c.

C'eſt à cet ouvrage, que Roſweyde oppoſa ſon Anti-Cappel, qu'il publia dés la meſme année dans la ville d'Anvers in VIII° ſous le titre d'*Anti-Cappellus*, Sive, *Exploſio næniarum Jacobi Cappelli quas funeri Iſaaci Caſauboni ad legem* XII. *Tabularum in vindiciis ſuis accinuit.* La conteſtation ne ſe termina point là, & l'année 1619. n'eſtoit pas encore expirée, que Cappel fit paroître un nouveau livre à Sedan in VIII° ſous le titre d'*Aſſertio bonæ fidei adversùs Roſweydum*, &c. dans lequel il avoit prétendu examiner non ſeulement l'Anti-Cappel de Roſweyde, mais encore un autre livre de cet Auteur imprimé à Anvers dés l'an 1610. touchant la foy que l'on doit garder aux Heretiques, & la conduite du Concile de Conſtance à l'égard de Jean Huſſ.

Roſweyde ſe trouva ainſi engagé à la deffenſe de l'un & l'autre de ces deux ouvrages, & il s'en acquitta quelques années aprés par un nouveau livre qu'il fit imprimer encore à Anvers in VIII°

l'an 1626. sous le titre de *Syllabus malæ fidei Cappellianæ excerptus ex Jacobi Cappelli mendaci Assertione bonæ fidei, & fictis artibus Romanæ sedis, pro Anti-Cappello suo & Dissertatione de fide Hæreticis servanda.*

Nous ne voyons pas que Cappel ait fait aucune replique, & il est probable qu'il aura abandonné le champ à son Adversaire.

☞ Heribert Rosweyde estoit de la ville d'Utrecht en Hollande, & il vint au monde le vingt-deuxiéme jour de Janvier de l'an 1569. Il fut admis dans la compagnie des Jesuites à l'âge de 20. ans. Il enseigna la Philosophie puis l'Ecriture-sainte à Doüay, & ensuite à Anvers. Mais le desir de servir le public par la plume le fit descendre de la chaire pour se mettre au cabinet, déterrer & feuïlleter les Manuscrits, ramasser les Actes des Martyrs & les Vies des Saints, & pour s'appliquer à des travaux dont nous avons de si grandes suites. Il mourut le 5. d'Octobre de l'an 1529. dans la Maison Professe d'Anvers.

Je ne suis pas si bien instruit de la vie de Jacques Cappel. Je sçai seulement qu'il estoit fils d'un Conseiller au Parlement de Bretagne nommé Jacques

Cappel, & ſucceſſeur de ſon beau-pere Nicolas du Val dans cette charge à Rennes : qu'il eſtoit frere unique du celebre Louïs Cappel Profeſſeur de Saumur, qui mourut en 1658. Pour luy, il fut Miniſtre à Sedan, puis Profeſſeur de la Langue-ſainte, & de la Theologie. Il mourut vers l'an 1633. dans la reputation d'un habile homme, comme ſon frere.

CIV.

ANTI-CROCIUS.

L'ANTI-CROCIUS eſt un ouvrage de Controverſe compoſé par Michel Cornæus Jeſuite d'Allemagne, contre Jean Crocius Auteur Calviniſte, vivant au milieu de noſtre ſiécle. Ce Proteſtant ayant oſé attaquer le Pere Martin Becan par un Anti-Becan ſatyrique, comme je vous le faiſois remarquer hier dés le commencement de noſtre converſation, le Pere Cornæus refuta cet ouvrage par un livre de remarques & de cenſures qu'il fit imprimer à Mayence l'an 1647. ſous le titre d'*Animadverſiones in Anti-Becanum*, &c.

Mais ayant remarqué depuis que cet ouvrage n'avoit pas eu la force de corriger Crocius, il crût devoir uſer d'un remede plus violent pour produire l'effet qu'il ſouhaitoit ; c'eſt ce qu'on appelle dans la Librairie *Anti-Crocius, ſive, Animadverſio Theologica iterata in Joannem Crocium* ; & qui fut imprimé à Würtzbourg l'an 1658. in 1v°

Je ne vous dis rien de la vie du P. Cornæus ny de celle de J. Crocius. Vous n'aurez pas oublié ſans doute ce que j'ay rapporté du premier parmy les *Anti* des Proteſtans contre les Catholiques dans l'article de l'*Anti-Cornæus* ; & du ſecond parmi les *Anti* des Lutheriens contre les Calviniſtes, au ſujet de l'*Anti-Crocius*.

CV.

ANTI-DORSCHEUS.

VOus avez entendu l'origine & la ſuite de l'hiſtoire de cet *Anti-Dorſcheus* dans noſtre article 41. au ſujet de l'Anti-Wangnereck du ſieur Bebelius Docteur Lutherien, avec lequel il avoit une liaiſon neceſſaire. Je me

contente d'ajouſter ici que l'ouvrage parut à Dilling & à Ulm dans la Soüabe, l'an 1653. in 1v° ſous le titre d'*Anti-Dorſcheus*, ſive, *Duo Controverſiarum Religionis cardines Sacrament. & Evangel. adversùs Johannis Georgii Dorſchai Hodegeticum qui Johannis Kircheri motivas converſionis ad Eccleſiam Catholicam cauſas oppugnavit.* L'ouvrage porte le nom d'un Catholique nommé Jean Abbé d'Elching, que d'autres appellent Eveſque : mais il y a apparence que cet homme n'a eſté que le conſeiller & le promoteur de l'ouvrage, il eſt dû au P. Henri Wangnereck Jeſuite Allemand, comme à ſon veritable Auteur. C'eſt une verité que M. Bebelius n'a point voulu que nous ignoraſſions.

Je finis en vous renvoyant à l'Anti-Cornæus pour l'hiſtoire de ce Dorſcheus, & à l'Anti-Wagnereck pour celle du P. Wagnereck.

CV.

ANTI-GROSSIUS.

L'On nous parle auſſi d'un *Anti-Groſſius*, comme d'un ouvrage de controverſe compoſé par un Catholique

Allemand nommé J. Breving, contre Chr. Groſſen Syncrétiſte Lutherien. Je vous ay propoſé mes difficultez ſur ce point dans noſtre article 88. vous y ferez reflexion quand il vous plaira.

CVI.

ANTI-HERMITE.

Ou par renverſement, Hermiante. Anti-Moine. ANTI-BASILIC. ANTI-CAMUS.

L'ANTI-HERMITE, & l'ANTI-MOINE de Meſſire Jean Pierre Camus Eveſque de Bellay dans la Breſſe ſe ſont trouvez tellement attachez à la fortune des autres ouvrages de cet Auteur, que l'on ne ſçait preſque plus s'ils ont jamais eſté au monde. S'ils continuent avec la meſme précipitation qu'ils ont fait juſques ici pour courir à leur aneantiſſement, ſoyez aſſurez que la memoire en ſera bien-toſt effacée, & qu'il ſera difficile d'en ſauver meſme les noms dans les Catalogues de Librairie. Ne doutez pas que la gloire d'une ſuppreſſion ſi bien entenduë & ſi paiſible,

ne soit dûë à l'industrie & à la bourse de ceux qui se sont trouvez interessez dans l'Anti-Moine, & dans l'Anti-Hermite renversé.

Il ne s'agit icy que du dernier de ces deux Ouvrages, & je me contenteray de vous dire qu'il fut imprimé à Roüen l'an 1639. in VIII° sous le titre d'*Hermiante*, ou, Les *deux Hermites contraires, le Reclus, & l'Instable.*

Pour le premier, nous devons tous croire qu'il a esté étouffé dés sa naissance, au moins pourray je vous assurer qu'il ne m'en est pas encore tombé d'exemplaire entre les mains.

Les Moines, c'est à dire ceux des Religieux que M. de Bellay a combattus, n'auroient travaillé qu'à demi pour leur seureté, s'ils s'estoient contentez de soustraire les exemplaires des Livres qui leur paroissoient préjudiciables. Ils ont eu recours à la plume pour se deffendre, & l'on a remarqué que les Capucins ont temoigné plus de zele que les autres Reguliers pour la cause commune. Mais dans le dessein de me renfermer precisément entre les bornes de nos *Anti*, je passe ce qu'ils ont fait contre nostre Prelat sous divers masques, & le visage découvert, pour ne vous parler que de l'ANTI-CAMUS.

Cet Ouvrage a eu pour Auteur un Religieux du nombre de ceux que nous appellons Mendians, quoique M. de Bellay l'appelle toûjours *Monſieur le Moine* dans la Réponſe qu'il luy a faite. L'Ouvrage du Religieux Anonyme a pour titre l'*Anti-Camus*, ou, *Cenſure des Erreurs de M. Camus Eveſque de Bellay, touchant l'eſtat des Religieux : où eſt particulierement refuté ſon Livre intitulé : De la Deſappropriation Clauſtrale, & de la Pauvreté Religieuſe.*

Il eſt inutile de vous dire que le Religieux a oublié en toute rencontre qu'il avoit affaire à un Eveſque, ou qu'il a ignoré les égards qui ſont dûs à l'Epiſcopat, Mr Camus a eu ſoin de l'en faire ſouvenir dans une groſſe Réponſe, qu'il eut la patience de compoſer contre cet Anti-Camus. Mais quoy qu'on ne puiſſe pas trouver mauvais qu'il ſe voulût deffendre contre une ſatyre auſſi injurieuſe & auſſi indigne de l'humilité religieuſe, que l'eſtoit l'Anti-Camus, il ſeroit bon neanmoins que nous puſſions attribuer à un autre qu'à ce Prélat le Livre intitulé *Anti-Baſilic, pour Réponſe à l'Anti-Camus*, compoſé par le prétendu Olenix du Bourg-l'Abbé, & imprimé l'an 1645. in 1v°.

J'estois en peine, dit Mr de Brillat, de sçavoir la cause de cette grande aversion que quelques Reguliers témoignent à l'égard de Mr de Bellay. Je ne demanderay plus doresnavant aux R R. P P. ce qu'ils veulent dire lors que dans les conversations de leurs Cloîtres ils nous assurent que ce Prélat estoit un *franc Anti-Moine.*

Je vois bien, reprit Mr de Rintail, que c'est fait de la reputation de Mr de Bellay parmi les Religieux d'une certaine espece, & je souhaiterois de bon cœur qu'ils eussent tort de se plaindre de luy. Mais aprés tout, je ne les crois point assez puissans pour détruire sa memoire. Mr de Bellay, à ses Livres prés, s'estoit fait un fort beau nom dans le monde, tant par les prédications & la fécondité de son esprit, que par beaucoup de belles qualitez morales & chrétiennes, qui le faisoient considerer dans l'Eglise & dans le siecle.

☞ Il estoit Parisien de naissance, & l'estime que S. François de Sales faisoit de sa personne & de son merite, est capable seule de faire son éloge & son apologie contre tous ses Adversaires. Il fut nommé à l'Evesché de Bellay par le Roy Henry le Grand l'an mil six cens

neuf aprés cinq ans de vacance de ce siege. Il fut sacré le trente d'Aoust de la mesme année par l'Evesque de Geneve François de Sales, qui depuis ce temps-là voulut entretenir avec luy un commerce d'amitié, comme il paroist par ses Lettres. Pour ruiner ce qu'on debite de sa pretenduë antipathie pour les Moines, on n'a qu'à jetter les yeux sur deux Couvens qu'il a bâtis & establis dans la ville de Bellay l'un de Capucins en 1620. l'autre de Sœurs de la Visitation en 1622. Il se démit de son Evesché en faveur de M. de Passelaigue l'an 1629. & on le fit Abbé d'Aunay en Normandie. M. de Harlay Archevêque de Roüen l'establit son Vicaire General: Mais quelques années aprés il vint se retirer dans l'Hospital des Incurables à Paris, où il mourut Evesque nommé d'Arras le 16. d'Avril de l'an 1652. âgé de 70. ans.

CVII.

ANTI-JANSENIUS.

VOus futes trompez hier, je m'en souviens, par une ressemblance fort équivoque de l'Anti-Jansenius dont

je vous entretenois avec celuy dont il s'agit maintenant. Mais pour prévenir toute erreur je veux commencer par un éclairciſſement qui vous fera d'abord diſtinguer l'un d'avec l'autre. L'Anti-Janſenius d'hier eſt une Piece Lutherienne compoſée par le Proteſtant Muller contre un Religieux Dominicain : l'Anti-Janſenius d'aujourd'hui eſt un ouvrage Catholique publié par un Auteur de l'Egliſe Romaine contre un Docteur de Louvain, ou ſi vous l'aimez mieux, contre un Eveſque Flamand.

Vous en jugerez, ſi vous voulez, par le nom de ſon Auteur ; c'eſt le ſieur Antonin Moraines. Mais ſi vous m'en croyez ne vous en tenez point là, & fiez vous plutoſt à la lecture de ſon Livre. Il fut imprimé à Paris l'an 1652. in *folio*, ſous le titre d'*Anti-Janſenius*, hoc eſt, *Selectæ Diſputationes de Hæreſi Pelagiana, Semi-Pelagiana; deque variis ſtatibus humanæ Naturæ, & de Gratia Dei Salvatoris, in quibus vera de illis doctrina proponitur, & Cornelii Janſenii Iprenſis falſa dogmata refutantur.* Nous apprenons du P. Nathanaël que Monſieur Moraines avoit fait beaucoup d'additions à cet Ouvrage, qui d'ailleurs ſe trouvoit déja fort conſiderable par ſa

grandeur, & qu'il se disposoit à une seconde édition lors qu'il fut surpris de la mort.

Je n'ay pas ouy dire qu'il y ait eu une Réponse à cet Anti-Janſenius. Il est vray que Cornelius Janſenius étoit mort avant que ni le sieur Moraines ni aucun de ses autres Adversaires peussent sçavoir qu'il avoit laissé dans son cabinet dequoy leur donner un jour de l'exercice: Mais il n'a point manqué de Defenseurs aprés luy qui se sont interessez dans sa Cause. Cependant nous ne voyons pas que ceux qui avoient entrepris de répondre à Vincent Severin, à Antoine Ricard, à Thomas Augustin, à Messieurs de Vabres & de la Vaur, au Feüillant de S. Joseph, & à plusieurs autres Auteurs Catholiques qui avoient écrit contre Janſenius, ayent eu le courage de repliquer contre l'Anti-Janſenius d'Antonin Moraines. Ainsi il faut me retrancher à vous dire un mot de la vie de l'un & de l'autre.

☞ Janſenius étoit Hollandois de naissance, mais de parens Catholiques. Il naquit à Leerdam au mois d'Octobre de l'an 1585. le jour de S. Simon S. Jude. Il fit ses Humanitez à Utrecht & sa Philosophie à Louvain, où il passa Maî-

tre és Arts l'an 1604. Aprés il se mit sur les bancs de Theologie. Une maladie qui luy survint porta ses Medecins à luy persuader de prendre un air plus pur que celuy de Louvain. Cet ordre joint au desir de voyager luy fit parcourir la France. Douze ans aprés il retourna à Louvain, prit le bonnet de Docteur l'an 1617. & fut établi Professeur ordinaire. Il fut deputé par deux fois auprés du Roy d'Espagne par l'Université du lieu. L'an 1630. on le fit Professeur Royal de l'Ecriture Sainte, & cinq ans aprés il fut nommé par le Roy d'Espagne à l'Evesché d'Ypre le jour mesme de sa naissance, mais il ne fut sacré qu'un an aprés au mesme jour. Il mourut le 6. de May de l'an 1638.

Pour le Sieur Antonin Moraines, vous serez contens de peu de chose, si vous l'estes de ce que j'ay à vous dire sur son sujet. Il estoit de la Ville de Bervi (d'autres disent Viber) au Comté de Vagneruë. Il naquit l'an du Monde r. 5581.

Vous n'estes donc pas Pezeronite en Chronologie, dit M. de Brillat?

Il n'en est pas, répondit M. de Rintail, de la science des temps comme de la science de Dieu. Nous sommes libres

pour le choix des Sectes dans celle-là. Mais souffrez que je vous dise, que si vous aviez compris quelque chose à mon calcul, vous ne m'auriez pas interrompu.

Le Sr Moraines se determina à un état de vie stable l'an 6310. de la P. C. Il enseigna la Religion Chrétienne dans la Guinée pendant plusieurs années. Mais il mourut à Auxebourd le 5. de Fevrier de l'an 6621. de la mesme Periode dans la reputation d'un homme de probité.

Puisque vous avez fini, reprit M. de Brillat, ce n'est plus vous interrompre que de vous demander quelle Periode vous entendez.

Choisissez : toutes les Periodes me sont indifferentes, dit M. de Rintail, pourvû que vous en preniez une qui soit Chrestienne. Par cette raison il faut exclure la Judaïque, & trois ou quatre qui nous viennent des Payens.

C'est donc la Victorienne, repartit M. de Brillat. Cela ne se peut, repliqua M. de Rintail, ne voyez-vous pas qu'elle est douze fois plus courte qu'il ne faut pour cela ? C'est donc la Julienne, dit M. de Brillat, pourvû qu'elle soit Chrétienne. Elle n'est plus à la mode, répondit M. de Rintail, grace aux Chro-

nologiſtes de nos jours. Tout vieillit dans ce monde. Elle aura bientoſt le ſort des trois Periodes de l'Egliſe Orientale qui ne ſont plus d'uſage.

Ne ſeroit-ce pas la *Periode Loüiſe*, dit le jeune M. de S. Yon, autrement la Periode Royale de l'Atlas des temps ? Elle eſt trente fois plus grande que la Victorienne, elle vaut deux Juliennes : mais ce qui fait ſon prix, c'eſt qu'elle eſt de bonne race, c'eſt tout dire qu'elle a a pour Pere le R. P. Seigneur de la Motte Capucin.

Helas, je plains la pauvre Periode Loüiſe, repartit M. de Rintail. Le ſieur Regulier de la Motte ſon Auteur eſt le meilleur homme du monde. Il travailloit depuis pluſieurs années à changer ſon Atlas des Temps en un *Atlas Temporum* pour faire recevoir la Periode Loüiſe chez les Etrangers. Mais il vient de paroiſtre un terrible concurrent du meſme Ordre que luy, quoique de famille differente. Ce concurrent déja formidable par ſa qualité de *Baronio-Maſtix*, ſans ſe declarer Adverſaire du Capucin, dont il eſt le frere en qualité de Mineur Conventuel, ſans ſonger meſme s'il y a jamais eu un Atlas des temps au monde, ſemble n'eſtre venu avec ſa nouvelle Pe-

riode *Græcò-Romaine*, que pour mettre en fuite la pauvre Periode Loüiſe. Mais c'eſt aſſez ſe divertir, rentrons dans nôtre ſujet.

CVIII.

ANTI-JANSENIEN.

JE ne vous promets ſous ce titre rien moins qu'un ample Catalogue de Pieces ANTI-JANSENIENNES, continua M. de Rintail. A dire le vrai, ce ne ſont pas les Ouvrages énoncez dans ce Recueil qui portent le titre d'*Anti*; & parmi un aſſemblage de deux ou trois cens je n'ai remarqué que celui de M. Moraïnes qui ait eſté qualifié de la ſorte. Cela eſtoit reſervé pour le titre du Recueil ou Catalogue entier de ces Pieces qui a paru en Public ſous l'inſcription Latine de *Bibliotheca Anti-Janſeniana*, ſive, *Catalogus piorum eruditorúmque Scriptorum qui Corn. Janſenii Epiſc. Iprenſis & Janſeniánorum hæreſes, errores, ineptiáſque oppugnarunt. Cùm præludiis Hiſtoriæ, & cribratione Farraginis Janſeniſticæ. Bonorum laborum glorioſus eſt fructus.* Sap. 3. 15. L'Ouvrage fut imprimé à Paris

l'an 1654. in 1v° ſans porter le nom de ſon Auteur ; mais le Privilege de ſa Majeſté le met à couvert du reproche que l'on fait ſouvent aux Anonymes d'eſtre fugitifs & ſuſpects. Mais depuis que le Pere Labbe s'eſt publiquement declaré l'Auteur de cet Ouvrage dans les deux Catalogues de ſes Oeuvres, le Public content d'un nom ſi connu, n'a plus demandé d'autre Caution.

☞ Le P. Philippe Labbe Berruyer de naiſſance Fils & Petit-Fils de Philippes, naquit dans la ville de Bourges le 10. jour de Juillet de l'an 1607. Il fut admis dans la Compagnie de Jeſus le 28. de Septembre de l'an 1623. ayant déja receu dans le ſiecle le bonnet de Maître és Arts, comme une marque de l'avancement de ſes Etudes. Il enſeigna les Humanitez, la Rhetorique & la Philoſophie à Bourges dans le College de Nôtre-Dame. Il y profeſſa auſſi la Theologie Morale, & il vint faire le meſme exercice à Paris pendant cinq ans dans le College qui s'appelloit alors de Clermont. Il y mourut aprés avoir ſouffert une fievre violente de 58. jours le 17. de Mars de l'an 1667. ſelon le Pere Sotuel, car d'autres eſtiment qu'il étoit mort dés l'année precedente. Mais je n'ay encore

trouvé perſonne qui ait dit avec M. Konigius qu'il ne mourut qu'en 1674. Admirez l'incertitude des choſes meſmes de noſtre temps, & jurez tant qu'il vous plaira ſur la fidelité des dattes anciennes de l'hiſtoire des hommes.

CIX.

ANTI-MELANDER.

LA ſtructure de l'ANTI-MELANDER n'a rien de cet air monſtrueux qui paroiſt dans les *Anti*, compoſez de deux eſpeces differentes. En un mot, il n'eſt pas *hybride*. Il n'a eſté injurieux à perſonne, & s'il avoit eu quelque choſe de choquant, il n'auroit pû choquer qu'un fantôme. Il eſt vray que l'*Anti-Melander* en veut à un certain Philoxenus Melander; mais ſçavez-vous que ce Melander eſt un pur fantôme, ou du moins un maſque d'Auteur?

Le Pere Forer Jeſuite Allemand dont je vous ay entretenu dans noſtre Article XVII. au ſujet des deux Anti-Forers Lutheriens, en eſtoit tres-perſuadé lors qu'il compoſa ſon Anti-Melander: & ce fut peut-eſtre dans cette perſuaſion

sion qu'il se crut d'autant moins obligé de l'épargner. Ajoutez à cela qu'il avoit affaire au terrible Scioppius, & qu'il ne pouvoit pas ignorer qu'il se fust caché sous le masque de Melander pour écrire contre la Compagnie des Jesuites à son ordinaire. Son Livre avoit esté imprimé in 4° sous le titre de *Philoxeni Melandri Actio Perduellionis*, & *Flagellum Iesuiticum*. Le Pere Forer luy repondit en Allemand, mais sous le titre Grec de l'*Anti-Melander*. Sa Reponse devint publique à Munich en Baviere l'an 1633.

Pour ce qui regarde les principales circonstances de la vie du P. Forer, je vous renvoye à ce qui en fut dit hier dans nostre comversation. Et pour ce qui est de Scioppius, il faut attendre que j'aye receu un livre de sa Vie & de ses mœurs imprimé en Italie par ses bons amis, & que je puisse le confronter avec un autre du mesme titre imprimé en Allemagne par ses ennemis.

CX.

ANTI-MOLINÆUS.

VOicy encore un Ouvrage Polemique du Pere Forer. Il a eſté compoſé contre Pierre du Moulin fameux Miniſtre de Charenton & de Sedan, mais il n'a paru en public que deux ans aprés la mort de ſon Auteur. Le Pere Sotwel nous apprend qu'il fut imprimé à Dilling in IV° l'an 1661. ſous ce titre demi-Grec & demi-Latin d'*Anti-Molinæus*, quoy qu'il fuſt écrit en Allemand.

☞ Pierre Du Moulin devoit eſtre d'Orleans, mais ſes parens s'eſtant refugiez pour le ſujet de la Religion auprés de Meſſieurs de Mornay en Vexin, il naquit le 18. d'Octobre de l'an 1568. dans le Chaſteau de Buhi qui eſt maintenant au Comte de Broglie Lieutenant General des armées du Roy & Commandant en Languedoc. Monſieur de S. Yon ne ſera point faſché d'apprendre que ſa Mere accoucha de luy dans la chambre de Madame la Comteſſe de Broglie, dans laquelle eſtoit né aupa-

ravant le celebre Philippe de Mornay ſieur du Pleſſis-Marly. Son Pere comblé des bienfaits du Seigneur du lieu, s'en retourna à Orleans avec toute ſa famille en 1570. Mais s'eſtant ſauvé à la S. Barthelemi de l'an 1672. premierement à Muret en Limoſin, puis à Sedan, il fit étudier ſon fils en cette Ville avec Jacques Cappel donc je parlois tantoſt. En 1588. il paſſa en Angleterre pour ſe former dans les Univerſitez de l'Iſle. Quatre ans aprés il paſſa en Hollande, où Buzanval Ambaſſadeur de France le protegea & le produiſit à la Princeſſe d'Orange qui luy fit donner une Chaire de Philoſophie. Au bout de quelques années il fut fait Miniſtre de Charenton, & revint en France en 1599. Trois ans aprés ſe tint la Conference entre le Docteur Cayer & luy. Mais je ne pretens pas vous faire un Journal de ſa vie qui eſt ſceuë de tout le Monde. J'ajoûte ſeulement qu'en 1615. le Roy Jacques le fit paſſer en Angleterre, où il ne demeura que trois mois pour ce voyage; qu'en 1620. il fut obligé de ſe ſauver dans cette Iſle pour éviter le dernier ſupplice qui le menaçoit comme un ſeditieux & un Criminel d'Eſtat aprés 21. ans de Miniſtere à Charenton, où

jamais il ne put retourner de sa vie non plus qu'à Paris. Je ne vous parle point du Ministere de Sedan qu'il exerça depuis, ni de la Chaire de Theologie qu'il y occupa. Il mourut le 10. de Mars de l'an 1658. âgé de 89. ans & de prés de cinq mois.

CXI.

ANTI-MORNÆUS.

LEs Pretendus Reformez de France avoient quelque sujet de faire valoir l'honneur que M. de Mornay faisoit à leur Parti dans lequel il s'estoit trouvé engagé à la faveur des tenebres que les troubles du Royaume sembloient avoir répanduës sur la Religion du pays. C'étoit assurément un Gentilhomme de grande distinction; il joignoit à la noblesse de son sang beaucoup de belles qualitez d'esprit & beaucoup d'érudition acquise. S'il a employé ses talens pour le service de son Parti dans ses Ecrits, on ne doit pas trouver étrange que les Pret. Reformez d'un côté en ayent fait tant de cas & temoigné tant de reconnoissance; & que les Catholi-

ques de l'autre ayent redoublé leurs efforts contre un Adverſaire d'autant plus à craindre qu'il appertoit beaucoup de merite perſonnel acquis dans le monde à une ſuffiſance plus qu'ordinaire.

L'un de ces Adverſaires nommé Leonard Coquæus voulut faire éclater ſon zele pour l'Egliſe Romaine à l'occaſion d'un Livre que M. du Pleſſis avoit publié en François contre elle en 1607. ſous le titre de *Myſtere d'Iniquité*, autrement, *Hiſtoire de la Papauté*, & qu'il avoit mis deux ans aprés en Latin pour en procurer la lecture aux Etrangers.

Coquæus n'eſtoit pas moins loüable que du Perron & les autres celebres Controverſiſtes pour le deſſein qu'il prit de repondre à M. du Pleſſis ; mais s'il avoit eu autant de diſcretion qu'eux, il ſe ſeroit abſtenu d'employer le terme d'*Anti Mornæus* pour en faire le titre de ſon Ouvrage. La precaution que l'Egliſe Catholique demande de ſes Ecrivains Controverſiſtes, veut qu'ils faſſent paroitre d'abord qu'ils n'en veulent ni au nom ni à la perſonne d'un Adverſaire particulier, & qu'ils ne pretendent combattre autre choſe que l'erreur.

Quoy qu'il en ſoit l'Ouvrage de Co-

quæus fut donné au Public devant & aprés ſa mort en divers endroits ſous le titre d'*Anti-Mornæus*, ſive, *Apologia pro Summis Pontificibus*, hoc eſt, *Confutatio Myſterii Iniquitatis, ſeu Hiſtoriæ Papatûs Philippi Mornæi, in quo elucidata Hiſtoriæ veritate, Romani Pontifices vindicantur ab Adverſarii calumniis, erroribus; Sacra eorum auctoritas ac Fides Orthodoxa aſſeritur; Imperatorum, Regum ac Principum jura, tùm Bellarminus & Baronius Cardinales defenduntur. Opus in duos tomos diſtributum.* On le trouve imprimé à Paris l'an 1603. à Veniſe l'an 1616. à Cologne l'an 1617. & à Milan en 1619. en tout ou en partie, car ces éditions ne ſont point égales.

☞ Leonard Coquæus (ſoit que ce fuſt en noſtre Langue *le Cocq*, ſoit que ce fuſt *de Queux*, ou autrement) eſtoit François de naiſſance, venu au monde dans un village prés d'Orleans. Il avoit fait de bonnes études en ſa jeuneſſe, & ſçavoit l'Hebreu, le Syriaque, & le Caldaïque comme le Grec & le Latin, quoi que M. Colomiez ne luy ait pas fait l'honneur de le nommer dans la France Orientale. Il eſtoit Profez de l'Ordre des Ermites de S. Auguſtin, & Docteur en Theologie de la Faculté de Paris retiré

d'abord au Couvent des grands Augustins du Quay, puis employé dans diverses fonctions pour son Ordre. Il fut le President ordinaire des Theses qu'on soutenoit dans les assemblées generales de son Ordre à Rome & ailleurs, qualité qui s'appelle parmi ces Religieux *Magister Circuli*. L'an 1595. il fut appellé à Florence pour estre Confesseur de la Grand'-Duchesse Christine de Lorraine, & il y fit la belle Bibliotheque des Augustins de cette Ville. Il mourut au mesme lieu l'an 1615.

Philippes de Mornay Seigneur du Plessis-Marly, Baron de la Foreſt sur Sevre, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat & Privé, Gouverneur de Saumur, &c. naquit le 5. Novembre de l'an 1549. au Chasteau de Buhi en Vexin. Comme il estoit le puisné de la maison, son Pere qui estoit alors bon Catholique songeoit à le faire d'Eglise selon le style de ces temps-là & du nostre, afin de pouvoir succeder aux Benefices de son Oncle Bertin de Mornay Doyen du Chapitre de Beauvais. Mais ces veuës furent rompuës à la mort de l'Oncle, lorsque le Petit de Mornay n'avoit encore que huit ans. Sa mere qui estoit fille de Charles du Bec-Crespin Vice-Amiral

de France & Chambellan du Roy François II. estoit secrettement Huguenotte: elle luy choisit un Precepteur qui luy inspira peu à peu ses sentimens sous un exterieur Catholique. A huit ans il fut mené à Paris en pension dans le College de Lisieux par son Pere qui mourut deux ans aprés. Sa Mere fit l'année suivante 1561. profession ouverte de la R. P. R. établit un Prêche dans sa maison de Buhi, & renvoya son fils aux Etudes à Paris l'an 1562. L'an 1567. il voulut prendre les armes malgré sa Mere, & servir sous M. de Vardes son Oncle Maestre de Camp de la Cavalerie Legere; mais s'estant rompu la jambe gauche il changea de dessein. Il entreprit ensuite divers voyages à Geneve, au Palatinat & en Italie l'an 1568; en Allemagne, aux Pays-bas & en Angleterre l'an 1571. Il se sauva comme il put à la journée de saint Barthelemy, il demeura à Jamets jusqu'à la mort de Charles IX. & vint ensuite à Sedan. Il se maria l'an 1575. à la veuve de M. de Pas-Feuquieres laquelle avoit échappé de la S. Barthelemy aussi ingenieusement que luy. Dans un combat contre M. de Guise il fut pris par M. de Tavanes en 1576. Aprés sa prison en 1577. il alla trouver

le Roy de Navarre en Guienne : aprés il passa en Angleterre, puis en Flandres, & fut empoisonné à Anvers l'an 1578. En 1579. il fut deputé à la Diete d'Ausbourg. Depuis le commencement de la Ligue en 1585. il s'attacha particulierement au service du Roy de Navarre. L'an 1590. il fut fait Conseiller d'Estat. Il perdit sa Mere en 1591. ; en 1598. M. de Buhi son frere aisné ; en 1606. son fils unique M. des Boves ; & sa femme peu de jours aprés. Il se retira ensuite à Saumur pour composer des Livres ; mais en 1621. on luy osta le Chasteau de Saumur & il se retira dans sa maison de la Foreſt sur Sêvre, où il mourut le matin d'un Samedy 11. jour de Novembre de l'an 1623. aprés 74. ans & cinq jours de vie.

CXII.

ANTI-MORTON.

JE n'ay presque rien à vous dire de l'ANTI-MORTON, continua M. de Rintail. Je sçay seulement que c'est un ouvrage de Controverse en Anglois en forme d'Apologie contre Thomas

Morton, & imprimé ſans nom d'Auteur & ſans nom de Ville l'an 1640. in IV°. Mais le Pere Sotwel nous apprend que cet *Anti-Morton* à pour Auteur le Pere Jean Pricius Jeſuite d'Angleterre qui vint au monde dans la ville de Cheſter l'an 1579. & qui entra dans la Compagnie de Jeſus à Seville en Andalouſie l'an 1600. Il y fit les quatre vœux, & il profeſſa la Philoſophie & la Theologie à Valladolid & à Louvain. Aprés il fut employé dans les Miſſions en Angleterre, où il mourut le 27. de Fevrier de l'an 1645.

Pour ſon Adverſaire, je n'ay encore trouvé perſonne qui m'ait appris les circonſtances de ſa vie. Je me contente de vous dire qu'il eſt le plus celebre des trois Thomas Morton que nous connoiſſons parmi les Ecrivains Modernes de l'Angleterre, qu'il a fait grand nombre d'Ecrits en langue vulgaire & quelques-uns en Latin, qu'il a eſté d'abord Eveſque de Coventry au Comté de Warwick, puis de Durham, ville dans la partie ſeptentrionale de l'Angleterre.

CXIII.

ANTI-MULLER ou ANTI-MOLLER.

QUe penſez-vous de l'Anti-Muller ?

Ce que vous nous faites penſer des autres *Anti*, répondit Mr de Brillat. Voulez-vous nous dire que l'*Anti-Muller* ne ſeroit pas une piece contre un nommé Muller, comme l'Anti-Mornay, l'Anti-Janſenius ſont des Ouvrages écrits contre Mornay, Janſenius ?

C'eſt la premiere penſée qui m'en eſt venuë, repartit Mr de Rintail, qu'un Anti-Muller doit eſtre contre un Muller ; & c'eſt celle que m'en auroit donné d'ailleurs le Pere Sotwel, qui n'en a point eu d'autre lors qu'il nous a parlé de l'Anti-Muller du Pere Wolffgang Herman. Il témoigne que l'Ouvrage a eſté compoſé en Allemand & imprimé à Mayence l'an 1649. in VIII°. Mais il nous le repreſente ſous le titre Latin d'*Anti-Mullerus*, ſeu *Reſponſum contra errores Mulleri Præconis*

Lutherani Spirenſis, & alterius Argentinenſis. Vous voyez que c'eſt un titre formé ſur la matiere de l'Ouvrage, mais je doute qu'il ait eſté traduit & copié mot pour mot ſur celui que l'Auteur a donné à ſon Livre. Le voicy tel que Mr Lipen nous l'a rapporté au ſecond tome de ſa Bibl. Réelle d'Ecrits Theologiques. *Anti-Mullerus*, das iſt, *Grundliche Widerlegung derer falſchen Aufflagen, ſo wider die Catholiſchen Lehre, von dem Geheimniſz der allerheiligſten Dreyfaltigkeit Jeſu Chriſti, Schragmüller in ſeinem colloquio, und J. G. Dorſchæus in ſeiner Intervention auſzgegoſſen. Durch Wolffgang Hermann. Mayntz. 1646.* Il n'y a point d'apparence que cet Ouvrage ſoit autre choſe que celuy qui eſt attribué plus haut au P. Herman par le P. Sotwel. La datte de l'impreſſion paroît differente, mais il eſt viſible qu'elle a eſté troublée par l'Imprimeur de Mr Lipen, qui a renverſé le 9. la queuë en haut, comme il luy eſt arrivé en divers autres endroits. Mais je ne vois pas dans ce titre Allemand, que le nom de Müller ſoit donné à aucun des deux Adverſaires qu'on y refute, nonobſtant le premier titre d'Anti-Müllerus. De plus,

Pag. 876. Col 2.

de quarante Auteurs Allemands qui ont porté le nom de Müller, je n'en connois pas un à qui l'Anti-Müller puisse se rapporter.

Pour moy, j'ay toûjours recours à Mr de Saint-Yon, dit Mr de Brillat, lors que vous nous parlez Allemand ou quelque autre Langue que je n'entens pas. Il aura la bonté de nous expliquer encore le titre Allemand de l'*Anti-Müller*.

Ce titre, répondit Mr de Saint-Yon, veut dire à la lettre : *Anti-Müller, c'est-à-dire : Exacte refutation des impostures que Schragmüller dons son Colloque, & J. G. Dorschæus dans son Intervention ont publiées contre la doctrine des Catholiques touchant le mystere de la Toute-Sainte Trinité, &c. Par Wolfgang Hermann. A Mayence, &c.*

Cette interpretation, reprit Mr de Rintail, me fait naître une pensée que je soumets volontiers à vostre jugement: Il me paroît que l'Auteur a voulu user d'abreviation, & qu'il a dit *Anti-Mullerus* pour *Anti Schragmullerus*. Il est tres-probable que Schragmuller est ce Lutherien Prédicant de la ville de Spire, dont le P. Sotwel a voulu parler, comme il est visible quo-

Dorſchæus n'eſt autre que le Proteſtant de Strasbourg dont il fait mention au meſme endroit.

☞ Wolffgang Herman eſtoit de Franconie, natif d'un Village du Dioceſe de Bamberg. Il vint au monde l'an 1599. & ſe fit Jeſuite vingt ans aprés. Il enſeigna d'abord les Humanitez; aprés il s'employa aux Miſſions & à la Prédication. Il fut Recteur du College de Bamberg, Superieur du Seminaire de Molſheim. Il mourut à Spire le huitiéme jour de Janvier de l'an 1659.

CXIV.

ANTI-MUSÆUS.

LEs Allemands ont eu leurs Muſées auſſi bien que les Grecs. Celuy qui a fait le ſujet de l'*Anti-Muſée* du Pere Vite Erberman, eſtoit un Docteur Lutherien de noſtre ſiecle. Ayant voulu publier quelque choſe touchant les marques de la vraye & de la fauſſe Egliſe, il ne put s'empeſcher d'en écrire ſuivant ſes préjugez de ſa Secte. C'eſt ce qui donna occaſion au P. Erberman

d'écrire contre luy le Livre intitulé *Anti-Musæus, sive, Parallela Ecclesiæ veræ & falsæ contra Joannem Musæum Lutheranum*, & imprimé à Würtzbourg l'an 1659. in 1v°. Cet Ouvrage, quoy que achevé dans son espece, s'est trouvé neanmoins dans la suite n'estre que la premiere partie de l'Anti-Musæus. Une contestation sur les Versions de l'Ecriture en langue vulgaire & en particulier sur la Traduction Allemande de Luther en fit paroître une seconde partie deux ans aprés sous le titre *Anti-Mulleri Pars* 11 *De Bibliis vernaculâ linguâ corruptis à Lutheranis, & Analysi divinæ Fidei.* Imprimé dans la mesme Ville, & en mesme forme l'an 1661.

Musée parut estre plus sensible à cette seconde attaque qu'à la premiere. La diligence qu'il apporta pour y répondre plustost qu'à l'autre, fit voir au moins que la chose luy estoit moins indifferente. Il joignit ce qu'il avoit à répondre avec des Notes qu'il avoit faites sur la Bible de Luther, & fit imprimer le tout en un corps à Jhene en Saxe l'an 1663. in 1v° sous le titre de *Biblia Lutheri auspiciis Sereniss. Principis Saxon. Ernesti, glossis ac interpretationi-*

bus illustrata & Noribergæ excusa, à Viti Erbermanni iterata maledicentiâ vindicata. Pour la réponse à la premiere partie de l'Anti-Musée, elle ne vint que plusieurs années aprés, n'ayant paru qu'en 1671. pour la premiere fois, & en 1678. in 1v° pour la seconde.

☞ Je ne vous dis rien de la vie du P. Erberman aprés ce que j'en ay rapporté plus haut, sous le titre de l'Antarctique. Mais voyons qui estoit Jean Musée.

Il estoit natif d'une petite Bourgade du territoire de Schwartzenbourg, que je ne trouve nommée qu'en Latin *Longo pratum*, & qui s'appelle, peut estre, Langwiese ou Langmatte, * peut-être aussi d'une autre maniere que je ne connois pas. Il nâquit le 7. de Février de l'an 1613. Il étudia d'abord sous son Pere qui estoit Ministre du lieu, & fut envoyé ensuite à Arnstad en Turinge, où il fit sa Philosophie, & suivit son Maître Georges Groshain à Erfurt, où il fut appellé pour professer la Theologie. Il passa Maître és Arts en 1635. & il fut établi Professeur de l'Histoire & de la Poësie en 1643. dans l'Université de Jhene, puis Professeur ordinaire en Theologie l'an 1646. prit le bonnet de.

* Forte Longobratum. *Langbrat.*

In Salamo.

Docteur trois mois aprés, se maria le mesme jour, qui estoit le 5. de May; & se remaria 27. ans aprés. Il estoit l'Ancien ou Senieur de l'Université de Jhene, lors qu'il mourut l'an 1681. au commencement du mois de May.

CXV.

ANTI-MYLIUS.

L'ANTI-MYLIUS est encore l'Ouvrage d'un Catholique Allemand contre un Lutherien d'Allemagne, dont je vous feray l'histoire en deux mots. Georges Mylius avoit publié à Leipsick en 1593. puis à Wittemberg en 1606. un Livre composé en langue vulgaire, dans lequel il prétendoit faire voir sous le nom d'Harmonie, une concorde & un rapport parfait des Peres de l'Eglise & de Luther avec l'Ecriture-Sainte, & montrer que la doctrine de ce dernier est entierement conforme avec celle des Apostres. Le P. Adam Tanner jugea qu'il n'estoit pas encore trop tard de travailler trente ans aprés à desabuser les Lutheriens de cette opinion, & il pu-

blia dans cette intention ſon *Anti Mylius*, compoſé pareillement en Allemand. Il fut imprimé à Ingolſtadt in VIII° l'an 1629. & le Titre, qu'il eſt inutile de vous repreſenter ici en ſa langue, promet au Lecteur de luy démontrer que Luther n'avoit jamais ni compris dans ſon eſprit, ni enſeigné dans ſes Ecrits, ni pratiqué dans ſa conduite & ſes mœurs la veritable doctrine des Apoſtres.

☞ Je ne vous repeteray pas ce que je vous dis hier de la vie de Tanner en abregé, ſous le Titre de l'Anti-Tanner de Hunnius. Et il ne me reſte qu'à vous faire connoître Georges Mylius. Il eſtoit fils d'un Charpentier & petit-fils d'un Meuſnier. Il nâquit à Auxbourg l'an 1548. Aprés avoir fait ſes premieres études dans ſon païs, il alla les continuer dans les colleges en 1566. à Strasbourg, puis à Tubingue, enſuite à Marpourg. Se voyant paſſé Maître és Arts il ſe mit ſur les bancs de Theologie, & ayant eſté rappellé en ſon païs l'an 1572. il y fut ordonné Diacre, puis Miniſtre, & alla prendre le bonnet de Docteur en Theologie à Tubingue le 10. de Decembre de l'an 1579. S'eſtant obſtiné contre Meſſieurs de la ville

d'Auxbourg à ne vouloir point recevoir la Reformation du Calendrier, il fut déposé du Miniſtere & de la Sur-intendance ſur tous les autres Miniſtres du Dioceſe.

Il ſe ſauva à Ulm, & perdit ſa premiere femme en meſme-temps d'une fauſſe couche que cet accident luy avoit cauſée. Mais il ſe remaria dans cette Ville, & il devint en 1585. Profeſſeur à Wittemberg, Chancelier de cette Univerſité, & Prevoſt de l'Egliſe de la Citadelle. Il ne fut pas long-temps paiſible poſſeſſeur de tant de beaux emplois, & l'année n'eſtoit pas achevée qu'il ſe vid obligé de tout abandonner pour ſe retirer à Jhene, où il fut Profeſſeur & Miniſtre en 1589. mais il fut rappellé à Wittemberg l'an 1603. pour ſucceder à Gilles Hunnius. Il y mourut l'an 1607. le 28. de May, jour de la mort de ſa premiere femme.

CXVI.

ANTI-TORTOR.

VOicy un *Anti* capable de réjoüir Mr de Verton, continua Mr de Rintail en me souriant, s'il aspire à la fin de nostre conversation. C'est le dernier de ceux des Auteurs Catholiques que j'aye à vous alleguer, & generalement de tous ceux que j'aye recuëillis en matiere de Theologie.

Je vous répondray une autre fois, lui dis-je, croyez seulement que si je souhaite de vous voir finir, ce n'est que pour me saisir de vostre cahier, & pour l'emporter chez moy, le relire à mon aise, & en faire l'usage que vous sçavez.

L'*Anti-Tortor*, reprit Mr de Rintail, tout *hybride* qu'il est, ne laissera pas de vous plaire par sa bizarrerie. On peut dire mesme en sa faveur qu'il ne meritoit pas d'estre confondu parmi les autres *Anti* personnels. Ce n'est point au nom ni à la personne de son Adversaire qu'il en veut, c'est plustost à la qualité

odieuse que l'Adversaire, Anonyme d'ailleurs, s'est donnée dans le Livre que l'*Anti-Tortor* a entrepris de refuter. En un mot, l'*Anti-Tortor* dont j'ai à vous parler est la mesme chose en Latin qu'un *Anti-Bourreau* en termes appellatifs.

Il n'est pas extraordinaire, dit Mr de Brillat, que les gens de cette profession soient executez par leurs confreres. Mais s'est-il trouvé quelqu'un assez misanthrope parmi les gens de lettres pour aimer cette qualité, & s'en glorifier à la teste d'un Livre ?

Je veux vous satisfaire, repartit Mr de Rintail, par un mot que je vous dirai de l'histoire de l'*Anti-Tortor*. Car pour le détail de l'affaire, je le laisse volontiers à ceux qui ont à traitter des Auteurs déguisez. Vous sçaurez que le Cardinal Bellarmin se trouvant engagé d'écrire contre le Roy de la Grand'Bretagne, & voulant en mesme-temps garder la bien-séance avec les égards qui estoient dûs à une Majesté, crût qu'il seroit plus respectueux de ne point paroître à la teste de son Ouvrage. Il emprunta le nom de son Chapelain ou son Aumosnier, qui n'ayant point de rang dans le monde pouvoit agir & paroître

ſans conſequence & ſans ménagemens. Ce Chapelain s'apelloit *Matthæus Tortus* en Latin, & nos Ecrivains François ſe ſont contentez de l'appeller Matthieu le Tortu. Mais les Anglois y ont entendu d'autres fineſſes. L'Eveſque d'Ely entre les autres (c'eſtoit Lancelot Andrew, qui portoit ordinairement la qualité de Chapelain du Roy de la Grand'Bretagne) porta ſon raffinement juſques à vouloir joüer ſur le nom de Tortus, qu'il ſçavoit bien n'eſtre que le maſque de Bellarmin, & il intitula ſa Réponſe au Livre de ce Cardinal *Tortura Torti*, Titre qui ne vaut gueres mieux qu'un *Anti-Tortus*. Si *Tortus* ſuppoſe *Tortura*, on ne peut pas nier que *Tortura* ne ſuppoſe auſſi *Tortor*, comme *Cenſura* ſuppoſe *Cenſor*. Ainſi vous voyez que l'*Anti-Tortor*, attaquant un Livre, dont l'Auteur ne s'eſt fait connoiſtre que par le Titre Latin de *Tortura-Torti*, eſt luy-meſme un Titre raiſonné, qui marque plus d'eſprit que les *Anti* du commun.

Impr. en 1609.

L'Auteur de l'*Anti-Tortor Bellarminianus* eſtoit un Jeſuite d'Allemagne nommé George Stengelius qui le fit imprimer à Ingolſtadt vers la fin de l'an 1610. in VIII°. On le vid en Angleter-

re & on n'en fut pas content, autant qu'on peut le conjecturer par les Ecrits des Protestans Insulaires de ce temps-là. Je ne sçay si Lancelot Andrew affecta de paroistre indifferent, ou s'il se déchargea sur quelqu'un de ses amis du soin de repondre, pour ne pas s'exposer à estre trahi en montant une seconde fois sur le theatre. Il paroist au moins qu'un Docteur de son temps nommé Jean Gordon Theologien de l'Eglise Anglicane, Doyen de l'Eglise de Salisbury avoit entrepris de le venger de l'Anti-Tortor en repondant à Stengelius. C'est ce que semble supposer une Replique de Jacques Gretser au livre *Tortura Torti*, pour la defense de son confrere Stengelius. Elle fut imprimée à Ingolstadt l'an 1611. in 1v° sous le titre de *Tonsura Gordoniana, seu Anti-tortor Bellarminianus bene tonsus & Jacobo Regi remissus.* On ne sçavoit peut-estre pas encore en Allemagne le nom de l'Auteur, & quelques-uns soupçonnoient ce Gordon de l'avoir fait.

☞ Stengelius estoit né dans la ville d'Auxbourg l'an 1585. & entré chez les Jesuites seize ans aprés. Il enseigna

parmi eux les Humanitez pendant quatre ans, la Philosophe pendant six, la Theologie Scholastique pendant huit ans. Il enseigna aussi la Theologie Morale, mais pendant un an seulement. Il fit les quatre Vœux l'an 1620. passa Docteur de la Faculté d'Ingolstadt, fut Recteur du College de Dilling. Il mourut le dixiéme jour d'Avril de l'an 1651.

Lat. Ladislaus. Andrea.

Pour Lancelot Andrews il estoit natif de la ville de Londres. Il vint au monde l'an 1555. & fit ses Etudes dans son pays & dans l'Université de Cambridge où il prit les Degrez ordinaires. Il fut Docteur en Theologie de la Maison & Societé de Pembrok dans cette Université puis Doyen de Westminster. Aprés il fut Chappelain & Aumosnier du Roy Jacques I. qui le fit Evesque de Cichester. Il fut sacré à la maniere Anglicane le 3. de Novembre de l'an 1605. Quatre ans aprés il fut transferé à l'Evesché d'Ely dont il prit possession vers le commencement de l'an 1610.

Enfin il passa de cet Evesché dans celui de Wincheſter dont il mourut Evesque le 21. de Septembre de l'an 1626. âgé de 71. ans.

C'est

C'eſt, Meſſieurs, tout ce que j'avois à vous lire aujourd'hui, ajoûta M. de Rintail en quittant le cahier. Permettez-moy de prendre le change, & de vous écoutet à mon tour.

Pour moy, dit M. de Brillat, je ſuis ſi content de la converſation, que je ne ſerois poinr d'avis d'y meſler rien d'étranger. Je pretens n'occuper ma memoire pour le reſte de la journée que de ce que je viens d'entendre. J'ay trouvé la converſation courte, mais, graces à la prevoyance de M. de Verton qui a condamné voſtre porte, c'eſt pour n'avoir pas eu d'interruption. L'agrément & la diverſité des matieres ont encore contribué beaucoup à me la rendre telle. Songez que nous avons encore beſoin de voſtre poûmon pour le reſte de vos *Anti*, & qu'il faut nous chaſſer pour l'épargner.

M. de Brillat ſe leva auſſitoſt & moy avec luy. M. de Rintail en nous congediant nous marqua le Samedy ſuivant à trois heures pour noſtre retour. M. de Brillat s'en alla de l'Hoſtel de Valbeil au Cabinet pour y apprendre les nouvelles, & moy droit au logis avec le cahier de M. de Rintail ſur lequel j'ai diſpoſé cette troiſiéme Relation de nos Converſations

que je vous envoye avec toute la fidelité possible,

Je suis, Monsieur,

Vostre tres, &c.

Alb Lain, de VERTON.

DES
SATYRES PERSONNELLES;

TRAITE'
HISTORIQUE ET CRITIQUE
de celles qui portent le titre d'*Anti*.

Suite des Predeceſſeurs de l'Anti-Baillet

QUATRIE'ME ENTRETIEN,

Tenu entre Meſſieurs *de Saint-Yon*, *de Rintail*, *de Brillat*, *Bertier d'Allure*, *& de Verton*.

Envoyé à M. de la Cour d'Oronne.

Des ANTI dans les Sciences Humaines; & premierement,

De ceux qui regardent la Politique & le Droit.

NOus eſtions convenus, Mr de Brillat & moy en nous quittant, que nous ne nous chargerions pas l'un de

l'autre pour se remener à l'Hostel de Valbeil, mais que le premier arrivé attendroit l'autre chez Mr de Rintail ; je m'y rendis le Samedy un peu avant trois heures ; & M. de Rintail qui estoit descendu pour un moment, fut surpris en rémontant de me trouver avec M. de Saint-Yon. Mais je le fus encore plus de le voir suivi, non pas de M. de Brillat que j'attendois, mais de M. Bertier d'Allure, que je n'attendois pas. J'ay sçû depuis qu'ayant appris nostre secret de M. Terlaine, M. de Brillat n'avoit pû se deffendre de luy au sortir du Cabinet. M. Bertier estoit ami de M. de Rintail, & le consultoit souvent dans ses études : il avoit mesme apporté une partie de son Traité Historique & Geographique des Forests & autres Bois de la terre pour le luy faire voir aprés nostre conversation. Comme ils s'estoient joints avant que je les eusse apperçûs : il ne fut plus question de civilitez quand ils entrerent, si ce n'est à l'égard de M. de Saint-Yon.

CXVII.

ANTI-CARAMUEL.

CE matin, dit M. de Rintail en prenant ſon cahier, j'ay verifié l'opinion où ſont bien des gens, qui eſtiment que les conteſtations ſur les choſes humaines n'approchent que de loin celles qui touchent la Religion, ſut tout ſi on les enviſage par l'ardeur & l'animoſité avec laquelle on les a pouſſées. C'eſt une reflexion que m'a fait faire le petit nombre des *Anti* que je ramaſſois ſur les Sciences humaines pour faire le ſujet de noſtre converſation. Je doute que vous puiſſiez avoir d'autres ſentimens quand je vous auray donné lieu de conferer ce que vous allez entendre avec ce que vous entendîtes Mercredy & Jeudy dans nos deux dernieres converſations.

§. I.

Je commence par les *Anti* qui regardent la Politique & le Droit, & je trouve l'*Anti-Caramuel* à leur teſte. Car je vous ay averti plus d'une fois qu'il ne s'agit ny du merite ny de l'ordre des temps dans le rang de nos *Anti*. L'Anti-Caramuel eſt un Ouvrage de conteſtation

d'Eſtat ou de Controverſe Politique touchant le Royaume de Portugal. Vous ſçavez l'hiſtoire de la ſeparation de cette Couronne d'avec celle d'Eſpagne. C'eſt un des évenemens les plus conſiderables de noſtre ſiecle, & ce ſeroit perdre le temps que d'en diſcourir avec vous.

Pour me reduire préciſément à ce qui ne regarde que noſtre *Anti-Caramuel*, je me contente de vous faire remarquer que le fameux Caramuel eſtoit l'un des plus zelez d'entre les Partiſans de la Couronne de Caſtille ; & l'on n'en ſera point ſurpris, ſi l'on conſidere quel eſtoit ſon temperament, quels eſtoient les engagemens de ſa naiſſance & de ſon éducation. Dés le commencement des ſoulevemens qui ſe firent en Portugal pour ſecouer le joug de la domination Eſpagnole, il prit la plume pour faire valoir les droits ou les prétentions du Roy Philippes II. en faveur de ſon petit-fils le Roy Philippes IV. & il fit imprimer à Anvers un grand Livre écrit en Latin ſous le tit. de *Philippus Prudens, Caroli Quinti Imp. filius Luſitaniæ, Algarbiæ, Indiæ, Braſiliæ, &c. legitimus Rex demonſtratus.* Cet Ouvrage parut dés la fin de l'an 1638. c'eſtoit l'année meſme de la mort de Dom Manuël de Portugal,

qui estoit decédé le 22. de Juin.

Ce Don Manuël estoit fils de Don Antoine de Portugal, qui ayant pris la qualité de Roy en 1580. aprés la mort de son oncle le Cardinal Henry successeur de Don Sebastien à la Couronne, avoit esté defait à la bataille d'Alcantara par l'armée de Philippes II. sous le commandement du Duc d'Albe, & estoit mort à Paris l'an 1595.

Don Antoine estoit fils legitime (comme tout le monde en convient) de Loüis Duc de Beja, oncle de D. Sebastien & frere du Roy Don Henry Cardinal.

Don Loüis Duc de Beja estoit fils de D. Emmanuël ou Manuël Roy de Portugal, puisné du Roy Jean III. mais aisné du Roy Henry Cardinal. De sorte que si Don Manuël de Portugal estoit fils legitime du Roy Don Antoine refugié en France, il pouvoit avec justice se récrier contre la domination Espagnole, & protester de nouveau contre l'usurpation de Philippes II.

Cependant c'est de ce Don Manuël que Caramuel a prétendu tirer les Memoires qu'il a mis en œuvre contre la Maison de Portugal en faveur de Philippes II. & de ses successeurs. Il semble mesme que D. Manuël ait eu beaucoup de part à la

compoſition du Livre *Philippus Prudens*. Si l'on en croit Caramuel, & Don Nic. Antonio aprés luy, Don Manuël avoit reçû de ſon Pere D. Antoine de Portugal ce grand nombre de papiers & de memoires manuſcrits qui ſervoient à détruire leurs prétentions, & à eſtablir les droits de la Maiſon d'Autriche. Mais comme Don Manuël avoit laiſſé en mourant tous ces papiers en pur don à Caramuel, comme un gage de leur amitié, l'autorité & le poids de tous ces papiers ne peut plus rouler que ſur la bonne ou la mauvaiſe foy de Caramuel, c'eſt-à-dire, d'un des grands *Habladores y Burladores* d'entre les Sçavans de ſon ſiecle.

On ne fit pas grand cas de ſon Livre en France, & l'on fit aſſez connoiſtre en Portugal qu'on n'y avoit point grand égard, lors qu'on publia un Manifeſte au nom de tout le Royaume pour faire valoir le droit de la Maiſon Royale, & reſtituer la Couronne à D. Jean IV.

Caramuel ne manqua point de répondre au Manifeſte. Mais comme cette piece eſtoit en langue vulgaire, il ne jugea point à propos de faire ſa Réponſe en Latin, comme ſon livre précedent. Ce ſecond Ouvrage fut imprimé l'an 1642.

in IV. dans la meſme ville d'Anvers ſous le Titre de *Reſpueſta al Manifieſto del Reino de Portugal*; & reimprimé vingt-deux ans aprés à Sant-Angelo, où Caramuel entretenoit une Imprimerie à ſes dépens, qualifiée d'Imprimerie Epiſcopale pour l'impreſſion de ſes propres Ouvrages. Mais comme le livre ne pouvoit eſtre à l'uſage de ceux qui ignoroient l'Eſpagnol, un des diſciples ou des amis de Caramuel nommé Leandre Bandtius le tourna en Latin, & publia ſa Traduction à Louvain l'an 1643. in IV° ſous le Titre de *Joannes Brigantinus Luſitaniæ, Algarbiæ, Indiæ, & Braſiliæ illegitimus Rex demonſtratus.*

C'eſt contre cette Réponſe, que l'*Anti-Caramuel* a paru dans le monde pour la deffenſe du Manifeſte du Royaume de Portugal. Il a eu pour Auteur un Portugais nommez Emmanuël Fernandez de Villareal. Cet Auteur eſtoit Conſul de la nation Portugaiſe pour le negoce à Roüen en Normandie lors qu'il compoſa cet Ouvrage, mais il le publia à Paris l'an 1643. in IV. ſous le Titre d'*Anti-Caramuel, ô, Defença del Manifeſto del Reino de Portugal à la Reſpueſta que eſcrive Don Juan Caramuel Lobkowitz Abbad de Melroſa, &c. Por el Ca-*

pitan Man. F. de Villareal.

Il a eu le jugement de prévoir que le titre d'*Anti-Caramuel* pourroit ſurprendre ſes Lecteurs, & je l'eſtime plus excuſable que la pluſpart des autres Auteurs d'*Anti* qui n'ont pas daigné même nous faire voir qu'ils avoient raiſon d'employer ce titre. Villareal n'a point montré tant de fierté envers le Public: & ſi ce Public n'a pas eſté entierement ſatisfait des raiſons qu'il allegue pour la juſtification de ſon titre, au moins doit-il eſtre content de l'intention qu'il a euë de le juſtifier & de luy en faire des excuſes. Je veux vous rapporter la maniere dont il s'en eſt expliqué à la fi de ſa Preface dans les termes meſmes de ſa Langue, parce qu'ils ſont intelligibles à » toute la compagnie: He intitulado, » dit-il, eſte Libro *Anti-Caramuel* por » que en ſu reſpueſta dice, moſtrando ſu » ignorancia, o ſu malicia, me parecio » titulo adequado y proprio del ſugeto. » Ademas que pues vuo Anti-Papa, y » hade aun Anti-Chriſto, parece con- » veniente que haya tambien Anti- » Abbad, ô Anti-Caramuel que es lo » miſmo.

§. II.

Nous eſtions M. de Brillat & moy accoûtumez à laiſſer dire M. de Rintail, & nous affections de ne luy point faire d'objections, parce que nous avons remarqué que les interruptions eſtoient d'autant moins neceſſaires qu'il avoit coûtume de prevenir nos difficultez. M. Bertier d'Allure qui eſtoit tout neuf dans nos converſations l'interrompit. Je ne puis m'empeſcher de vous avoüer, dit-il, que vous venez de troubler un peu l'idée que je m'eſtois formée de l'*Anti-Caramuel* ſur quelques citations que j'avois vûës de luy dans quelques-uns de nos Modernes, je n'avois point compris que ce fuſt un ouvrage de Politique.

Prenez garde, répondit M. de Rintail, de ne point confondre deux Anti-Caramuels qui ſe trouvent tres diſtinguez par la difference de leurs Auteurs, & de leurs ſujets. Je ne doute point que l'*Anti-Caramuël* dont vous vous eſtiez formé l'idée, ne ſoit celuy d'un Auteur qui m'eſt inconnu d'ailleurs, & qui n'a voulu paroiſtre en public que ſous le maſque d'Humanus Erdemannus. J'ay

travaillé inutilement juſqu'icy pour en pouvoir rencontrer un exemplaire. Si c'eſt celuy que vous aviez dans la penſée, c'eſt à vous à nous en inſtruire.

Je ne ſçay de l'Anti-Caramuel, repartit M. Bertier, que ce que j'en ay lû dans le premier mois des Nouvelles de la Republique des Lettres où je me ſouviens d'avoir trouvé la meſure que l'Auteur avoit faite de l'eſprit, de l'éloquence & du jugement de Caramuel. La circonſtance de tant de meſures differentes m'a paru ſi ſinguliere qu'elle ne m'eſt point échappée de la memoire. Quand cet accident me ſeroit arrivé, la repetition qui en a eſté faite dans le Journal des Sçavans, &c. auroit eſté capable de reparer la choſe.

C'eſt juſtement l'*Anti-Caramuel* d'Humanus Erdemannus qui fût imprimé cinq ans aprés l'Anti-Caramuel de Villareal, dans une ville qui m'eſt inconnuë tant ſous le nom de Trimonade que ſous celuy de Friedmonat.

☞ Caramuel eſtoit fils d'un Gentilhomme de Luxembourg & d'une Dame Allemande de la Maiſon des Lobkowitz. Mais il naquit à Madrid le 23 de May de l'an 1605. Il fut élevé en Eſpagne où il fit ſes premieres Etudes. Il

fit sa Philosophie dans l'Université d'Alcala, au sortir de laquelle il entra dans l'Ordre de Cisteaux. Il fit profession dans la Maison de l'Epine au Diocese de Palencia dans la Castille. On luy fit commencer de nouveau sa Philosophie dans le Monastere de Monteramos au Diocese d'Orense dans la Galice. Aprés on l'envoya dans l'Université de Salamanque faire sa Philosophie sous Manrrique. De là il retourna en celle d'Alcala où il enseigna la Theologie pendant trois ans, au bout desquels il fut fait Abbé de Melrose en Ecosse dans le Diocese de S. André, & chargé d'un employ aux Pays-bas dont l'Officier s'appelle *Comes*, puis creé Vicaire General de son Ordre pour l'Angleterre, l'Ecosse, & l'Irlande. Cela le fit passer aux Pays-bas pour s'establir dans l'Université de Louvain où il enseigna encore la Theologie, & fut Prieur de sa Maison. Cela ne l'empêchoit pas de prêcher en Latin à la Cour de Bruxelles avec grande assiduité, & de se mêler encore bien avant dans les affaires du monde. Le Roy Philippes IV. le fit Abbé de S. Disibod ou de Disembourg au bas Palatinat dans le Diocese de Mayence, je ne sçay par quel droit. Il s'y trans-

porta & fut fait Eveſque ſuffragant de l'Electeur ſous le titre de Miſſy. De là il ſe fit appeller par l'Empereur Ferdinand III. pour recevoir la ſuperiorité des Benedictins de Montſerrat établis à Vienne & à Prague. Aprés ſuivirent les differentes cataſtrophes de ſa vie ambulante qui vous ont eſté marquées par l'Auteur des Jugemens des Sçavans. Enfin ayant voltigé par divers Eveſchez de l'Allemagne au Royaume de Naples, & de là au Milanez, il mourut l'an 1682. dans les bras de ſa derniere Epouſe, je veux dire dans l'Egliſe de Vigevano.

CXVIII.

ANTI-CHOPPIN.

PArmi les diſgraces qui peuvét arrive à une bonne Cauſe, continua M. de Rintail, j'ay toûjours conſideré particulierement celle d'eſtre tombée entre les mains d'un Avocat bouffon, & mal intentionnné. C'eſt une penſée que je ne pouſſerai pas plus loin, afin de vous laiſſer le plaiſir d'en faire l'application à l'ANTI-CHOPPIN ſur le ſimple recit

que je vous feray de cette Satyre.

Elle a pour titre : *Anti-Chopinus*, ſeu, *Epiſtola congratulatoria M. Nicodemi Turlupini ad M. Renatum Chopinum S. Unionis Hiſpanitalogallica Advocatum incomparabiliſſimum*, imprimé in 1v° de petit papier l'an 1592. ſans nom de lieu, *anno à Liga nata ſeptimo, & ſecundùm alios quintodecimo, calculo Gregoriano.* L'ouvrage eſt écrit d'un ſtile burleſque en des termes écorchez du Latin. La cauſe que cet Auteur Turlupin avoit entrepriſe contre Choppin ne pouvoit eſtre plus noble ni plus importante comme vous l'allez voir; mais on peut dire que rien n'eſtoit plus propre pour la deshonorer & pour la faire perdre que les moyens qu'il y a employez, ſi elle avoit eu beſoin de la plume de ce bouffon pour ſa defenſe.

René Choppin d'Angers Avocat au Parlement de Paris, homme dont la reputation tient encore aujourd'hui les eſprits aſſez partagez dans le Palais, s'eſtoit trouvé inconſiderément engagé dans le parti de la Ligue, ſoit par des veuës d'intereſt, ſoit plutoſt par l'ignorance du Droit Commun & de ſes devoirs. Dans cet engagement aveugle il avoit eu le malheur d'écrire contre le Roy &

le Parlement en faveur des Factions Espagnole & Romaine qui animoient la Ligue ou la sainte-Union, pour parler comme nos ennemis de ces temps-là. Le Livre de Choppin estoit le fruit des vacations de l'an 1591. & il l'avoit fait paroistre à la S. Martin suivante. On peut dire que c'estoit un libelle seditieux plutost que l'ouvrage d'un Jurisconsulte François recompensé par son Prince de Lettres d'annoblissement pour avoir bien écrit du Domaine de France. Parmi les diverses conclusions qu'il y tiroit des Propositions de l'Ecriture ou des Canons que nous recevons, en voicy une qui ne cedoit en rien en impertinence à aucune des autres :

A Paris, chez Guill. Bichon ruë saint Jacques.

Sur la Proposition *Christus dedit Petro potestatem condonandi pecata*, il concluoit, *Ergo Papa Gregorius Sfondratus* XIV. *habet potestatem deturbandi Regem Henricum de suo Solio, & dandi Regnum Franciæ in prædam primo occupanti*; & pour prouver sa these il avoit eu la sottise d'alleguer entre autres choses ridicules un Vers de Virgile où il est dit :

Gratul. p. 11. & p. 60. & 59.

Tu regere Imperio populos Romane memento.

Tout homme de bon ſens auroit jugé auſſi bien que Nicodeme Turlupin que le libelle de Chopin eſtoit indigne d'une refutation ſerieuſe ; on auroit pris le parti de le mepriſer ou d'en demander la punition. Les moins diſcrets ſe ſeroient contentez de tourner Choppin en ridicule, ſans commettre la bonne cauſe. Mais il falloit eſtre auſſi bouffon que Turlupin pour croire qu'une matiere de cette nature fuſt ſuſceptible du genre burleſque, pour en faire une farce de Tabarin ; en un mot, pour l'expoſer à vos yeux ſous le titre d'*Anti-Choppin*.

Je comprens bien, dit M. de Brillat, que Turlupin n'avoit point de vocation pour la defenſe de la Souveraineté de nos Rois contre l'ambition demeſurée de la Cour de Rome. Mais hors cela il me paroiſt que Chopin avoit aſſez bien rencontré ſon homme.

Ouy, repartit M. de Rintail, comme un cheval de caroſſe peut rencontrer un Palefrenier qui ſçait chanter, ſifler & goguenarder en l'étrillant.

Alors je me tournay vers le jeune M. de S. Yon, & luy demanday s'il avoit jamais lû cet Anti-Choppin, & s'il y avoit rencontré des Turlupinades

mede pour se délasser de sa lecture, continua en ces termes. L'Auteur de l'*Anti-Chopin*, qui s'est appellé ; *Magister Nicodemus Turlupinus de Turlupinis Decretorum candidatus & logista*, pourroit passer pour un Etymologiste grossier auprés de Frere André de l'Escouvette, Gardien des Cordeliers de Mehun sur Loire, qui estoit le païs de Clopinel, comme vous le sçavez. L'Escouvette ou plustost le Bouffon inconnu, qui s'est donné ce nom en Latin a fait une Addition à l'Anti-Choppin que l'on trouve à la fin de cette Satyre avant le petit Poëme Maccaronique de Pullifage qui luy sert de conclusion. Dans cette Addition il rejette l'étymologie apportée par Turlupin, non pas qu'il la trouve mauvaise ou fausse, mais parce qu'il prétend en avoir trouvé une plus naturelle & plus simple qu'il veut substituer à sa place. *Choppinus*, dit il, vient du mot *Plato*, changeant *Pla* en *Cho*, *to* en *pi*, & ajoûtant *nus*.

And. Scopa seu Scopatoris.

Pap. 99.

Ah, m'écriai-je ! je ne douterai plus doresnavant que *Laquais* puisse venir de *Verna* ; & *Larigot* de *Fistula*. *Jargon* viendra aussi de *Barbarus*, non point par le long chemin & les détours que luy a fait prendre l'heureux Etymologi-

ſte de nos jours, mais par les voyes courtes de Frere André de l'Eſcouvette. on dira qu'il ſuffit de changer *Bar* en *Jar*, *ba* en *gon*, & de retrancher *rus*.

Frere André, reprit M. de Saint-Yon, avoit plus d'un artifice pour dériver les noms. Je veux vous faire admirer celuy avec lequel il avoit prétendu conſoler ſon ami Choppin, & luy faire voir que l'Auteur de l'*Anti-Choppin* devoit eſtre quelque Mahometan, ou pour le moins un Heretique des plus envenimez ſelon la valeur & la force de ſon nom de Turlupin. *Tur*, ſelon luy, veut dire *Turca*; *lu* veut dire *Lutheranus*; *pi* ſignifie *Pilatus*; & *nus* eſt un abregé d'*Ugonottus*.

Raillerie à part, dit M. de Brillat, je plains l'Anti-Baillet de voir parmi ſes Predeceſſeurs une canaille du caractere de l'Anti-Choppin, & je ſuis fâché que l'Auteur de l'Anti-Baillet pour lequel j'avois encore un petit reſte de conſideration ſe ſoit ainſi rangé dans la categorie de ce Me Nicodéme Turlupin.

C'eſt faire trop d'honneur aux puerilitez de l'*Anti-Choppin* que de s'y arreſter davantage, repartit M. de Rintail, laiſſons le reſte aux plaiſans du Pont-neuf ou des Halles. Je n'ai plus que deux li-

gnes à vous lire de cet article. Je vous disois que René Choppin ne paroissoit pas avoir esté choisi par la Providence pour écrire sur la puissance Roïale. Aussi voyons-nous que son Libelle fut condamné par un Arrest du Grand Conseil, & brûlé par la main du Boureau avec un autre Livre composé en François sous le Titre de *Réponse au Conciliabule* que Turlupin attribuë aussi à Choppin, mais sans fondement.

D'autres le donnent à Mathieu de Launoy, Nouv. Conv. &c.

Au reste il est assez probable que Choppin s'estoit laissé gâter à la compagnie de Loüis d'Orleans ce fameux Avocat General de la Ligue, qui publia deux Volumes d'injures contre l'Etat & contre la personne de Henry IV. sous le Titre de *Catholique Anglois*. On sçait qu'ils s'estoient liez étroitement ensemble pour agir & écrire de concert en faveur de la Ligue ; mais il faloit que ces deux Avocats fussent d'une science bien bornée, ou d'une malice bien étenduë pour prétendre que le Royaume estoit électif.

A cela prés, Maistre René Choppin avoit acquis, soit par préjugé, soit par quelque merite réel, l'estime & la consideration des habiles gens de la Robe, qui ne prenoient point garde de trop

prés à sa latinité qui n'estoit pas excellente, ny à son exactitude qui ne répondoit pas assez à ses lectures & à son érudition,

☞ Il estoit né sur la fin du mois de May de l'an 1537. dans la terre de Chaston, lieu dépendant de la Parroisse de Bailleul, assez prés de la Fléche au pays d'Anjou. Il fit ses Humanitez à Paris, & ses études de Droit à Angers, où il répondit en public l'an 1554. d'une maniere qui le fit admirer, parce qu'il n'avoit que 17. ans. Ayant jetté ces premiers fondemens de sa reputation il vint plaider à Paris, où il s'estoit fait recevoir Avocat. L'an 1564. il épousa la fille d'un Procureur nommé Pierre Baron; il eut des Lettres de noblesse du Roy Henry III. pour son Livre du Domaine, & mille pistoles pour la premiere partie de ses Commentaires sur la Coûtume d'Anjou. La ville d'Angers le fit son Eschevin honoraire ou Deffenseur perpetuel de ses droits. Il mourut à Paris le 2. de Février de l'an 1606. & fut enterré dans l'Eglise de saint Benoît.

Pour ce qui regarde la personne de son Adversaire, il ne m'est pas possible de vous en parler avec autant d'assurance. On juge aisément que cet Auteur ayant

dessein de faire le bouffon au dépens de Choppin, a eu la prudence de ne point paroître sur le theatre le visage découvert, qu'il a pris le masque de *Turlupinus de Turlupinis*, pour rendre sa mine exterieure plus conforme au caractere qu'il vouloit donner à sa piece qu'à la matiere dont il entreprenoit de discourir. Je confesse avoir consulté le Devin que vous connoissez pour découvrir cet Auteur déguisé. Le Devin ne m'a répondu que d'une maniere ambiguë & obscure, en me disant que l'Anti-Choppin passoit pour le fruit d'un Hotman. Je luy ay objecté le grand nombre des Hotmans pour le prier de me dire quelque chose de plus, & de se restreindre à quelqu'un nommément, parce qu'entre les Hotmans qui ont écrit nous trouvons les noms de Pierre, d'Antoine, de François, de Jean, de Philippes, de Jacques, qualifiez de titres, non pas simplement d'Avocats, mais de Conseillers au Chastelet, au Parlement, & au Conseil d'Estat, de Lieutenans Generaux des Eaux & Forests, de Tresoriers de l'Extraordinaire des Guerres, d'Ambassadeurs en Suisse & ailleurs, d'Avocats Generaux au Parlement de Paris. Il a eu la complaisance de me dire que le soupçon estoit tom-

bé sur *Jean*. Nous connoissons deux Hotmans du nom de Jean qui ont esté Auteurs, l'un frere de François, de Philippes & d'Antoine, dit le Sieur d'Infendic Secretaire du Roy ; l'autre fils de François, dit le Sieur de Villiers, Agent pour le Roy en Allemagne. Le Sieur d'Infendic mourut l'an 1596. le 21. d'Avril trois mois aprés Antoine, cinq mois aprés Philippes, & six ans aprés François, ses trois freres. Mais le Sieur de Villiers a vêcu assez avant dans nostre siecle.

S'il falloit opter je me determinerois plus volontiers au plus jeune, parce que l'Anti-Choppin est un ouvrage de pure jeunesse, & fort indigne de la gravité du sieur d'Infendic qui estoit déja sur l'âge quand on fit paroitre cette Satyre, & qui devoit mourir dix-huit mois aprés. D'ailleurs, le nom supposé de la pretenduë Ville de *Wilierban* où se fit l'édition de l'*Anti-Choppin* in octavo en 1593. semble nous faire songer au sieur de Williers plutost qu'à aucun autre. On trouve une edition de l'année precedente en mesme forme où le nom de la ville de Chartres est marqué comme du lieu de l'impression, cela supposeroit trois editions d'un

assez

assez mauvais libelle. Mais il y a assez d'apparence que les deux dernieres editions de l'Anti-Choppin n'ont eu que la premiere feüille pour toute difference.

CXXV.

ANTI-COLAZON.

LEs esprits ne sont point partagez touchant le veritable Auteur de l'ANTI-COLAZON. Personne ne s'est avisé de douter que cet ouvrage de Controverse Politique n'ait eu pour Auteur le sieur de Villiers Jean Hotman fils de François le Jurisconsulte, depuis que l'Auteur mesme a reconnu publiquement son ouvrage. Il doit son estre au Traitté que Charles Paschal avoit fait de *l'Ambassadeur*. Ce Traitté composé en Latin fut imprimé d'abord dans la ville de Roüen l'an 1598. puis à Paris l'an 1612. in quarto, & enfin dans les pays étrangers en diverses formes. La reputation qu'il acquit à son Auteur le fit considerer comme un ouvrage singulier & presque unique sur ce sujet, jusqu'à ce que Jean Hotman sieur de

Villiers fit paroître quelque choſe de nouveau ſur la meſme matiere à Duſſeldorp in xvi° l'an 1603. ſous le titre *De la Charge & Dignité de l'Ambaſſadeur*, puis à Paris en 1604. & 1616. parmi les Opuſcules François des Hotmans recueillis in octavo.

Tout petit qu'eſtoit ce dernier ouvrage, il ne laiſſa point de mettre la diviſion dans les eſprits & d'exciter la jalouſie parmi ceux qui eſtimoient Paſcal & qui ne croyoient pas qu'on puſt rien dire de nouveau aptés luy ſur un meſme ſujet. Un certain Breton nommé Colazon parut plus intereſſé que les autres dans la reputation de Paſcal, ſans doute, parce qu'il avoit eſté à ſon ſervice, & qu'il le conſideroit toujours comme ſon Maiſtre & ſon Patron. Il eſtoit pour lors Regent d'une Claſſe au College de Montaigu à Paris, & ayant vû le livre de Hotman-Villiers, il ne put s'empêcher de faire des Remarques ſur cet ouvrage, & il les fit imprimer à Paris l'an 1604. in octavo ſous le titre ſimple de *Notes ſur un Livre intitulé l'Ambaſſadeur, par le ſieur de Villiers-Hotman*.

Rien ne fut plus ſenſible au ſieur de Villiers Hotman dans les Notes de Colazon que le crime de Plagiaire qu'il luy

imputoit, comme si son Traitté de l'Ambassadeur estoit un larcin pur de celuy de M. Paschal. Ce fut pour repousser cette accusation que le sieur de Villiers composa l'ANTI-COLAZON dont je n'ay vû que l'Extrait que l'Auteur en a fait luy-mesme, & qu'il a joint à la suite de son *Ambassadeur* de l'edition de 1616.

Sur la fin de cet Extrait il parle de la Satyre de *Turlupin* comme d'une *lessive* propre à laver des gens faits comme Colazon, & preparée depuis plus de dix ans. C'est une circonstance que j'ay crû devoir faire remarquer, pour donner encore un nouveléclaircissement à ce que je vous ay dit de l'Auteur de l'Anti-Choppin dans l'article precedent.

CXX.

ANTI-CONRINGIUS.

SUr la contestation qui s'estoit élevée entre quelques Particuliers touchant le droit de couronner le Roy des Romains en Allemagne, Hermannus Conringius qui de Medecin s'estoit erigé en Jurisconsulte & en Politique, prit la plume pour maintenir la possession

de l'Electeur de Mayence ; & il fit imprimer un Livre à Francford l'an 1655. in quarto, puis à Helmſtadt l'an 1664. in quarto ſous le titre de d'*Aſſertio juris Moguntin. in coronandis Regibus Romanorum.*

Un autre Auteur qui m'eſt inconnu entreprit de refuter Conringius en faveur de l'Electeur de Cologne qui conteſtoit le droit de couronner à celuy de Mayence, & publia un Ecrit ſous le titre d'*Anti-Conringius*, ou d'*Anti-Conringiana Defenſio juris Colonienſis in coronandis Romanorum Regibus.* Conringius voulut repouſſer ſon Adverſaire par une Replique qu'il fit imprimer en 1664. in quarto dans la meſme ville de Helmſtadt ſous le titre de *Caſtigatio libri cui titulus, Anti-Conring.* &c. & il publia en meſme temps un Examen nouveau des Defenſes de la Ville de Cologne touchant les pretentions de ſon Archeveſque.

☞ Herman Conringius eſtoit né en Friſe l'an 1605. ſelon M. Konigius, mais l'an 1606. ſelon M. Mercklin, dans la ville de Norden au Comté de la Friſe Orientale d'où ſon Pere eſtoit Miniſtre. L'an 1636. il paſſa Maiſtre és Arts & Docteur en Medecine dans l'Univerſité

de Helmſtadt ſur les confins du Duché de Brunſwick & de Magdebourg. Il ſe maria le jour meſme qu'il prit le bonnet & fut fait Profeſſeur en Phyſique dans la meſme Univerſité, & un an aprés Profeſſeur en Medecine. Il fut établi premier Medecin du Comte de Friſe l'an 1649. de la Reine de Suede l'an 1650. & receut dans la ſuite le titre de Medecin & Conſeiller de divers autres Princes & Electeurs. Il eſtoit Ancien ou Senieur de l'Univerſité lors qu'il mourut l'an 1681. âgé de 75. ans.

CXXI.

ANTI-DESINTERESSE'.

IL me ſemble, dit M. de Brillat, que de tous vos *Anti* je n'en ay point remarqué de plus monſtrueux que celuy que vous venez de nommer.

J'eſtime avec vous, repondit M. Rintail, qu'une conjonction de cette nature ne peut eſtre que le fruit d'une fantaiſie bien bizarre. Il n'y a pour l'ordinaire qu'une paſſion dereglée qui puiſſe produire les accouplemens irreguliers & le

mélange d'eſpeces differentes. Auſſi faut-il avoüer que l'*Anti-Deſintereſſé* n'eſt qu'une de ces productions fugitives que la ſedition ſemble avoir miſes au jour à la faveur des troubles du Royaume durant nos guerres civiles. C'eſt un ouvrage anonyme du nombre des Pieces ſatyriques qui ont eſté repanduës dans la Ville & les Provinces contre la perſonne du Cardinal Mazarin & contre le Gouvernement. Il fut imprimé à Paris in quarto l'an 1646. & ce qui ne vous ſurprendra pas beaucoup, avec permiſſion. Je me contenteray de vous repreſenter icy fidellement ſon titre qui eſt l'*Anti-Deſintereſſé*, ou l'*Equitable Cenſeur des Libelles ſemez dans Paris ſous le nom du Deſintereſſé, commençant par ces mots* : Pauvre peuple abuſé, deſſille tes yeux, &c ; *& tendant à deſunir les Habitans de cette Ville d'avec les Princes & le Parlement.*

CXXII.

ANTI-ESPAGNOL.

L'ANTI-ESPAGNOL, continua Monſieur de Rintail, eſt une Piece anonyme comme la precedente, mais elle a pour Auteur une perſonne qui

eſt plus connuë dans le Monde. L'Auteur n'eſt autre que M. du Fay dont je me ſouviens de vous avoir parlé au ſujet de l'*Anti-Sixte* : L'ouvrage eſt le fruit d'un Catholique, mais bon François affectionné au ſervice de ſon Roy. Il a eſté imprimé en des temps differens avec quelques changemens. Celuy qui parut l'an 1594. in XII° a pour titre l'*Anti-Eſpagnol*, Et, *Exhortation de ceux de Paris qui ne ſe veulent faire Eſpagnols, à tous les François de leur parti, de ſe remettre en l'obeïſſance du Roy Henry quatriéme, & ſe delivrer de la tyrannie de Caſtille.* Il fait le quatriéme & dernier des Excellens Diſcours ſur l'Eſtat de la France publiez en 1595. Mais celuy qui a eſté depuis retouché a eſté remis au jour ſous le titre de l'*Anti-Eſpagnol*, ou *Brief Diſcours du but où tend Philippe Roy d'Eſpagne ſe meſlant des affaires de France.* Il ſe trouve inſeré au quatriéme volume des Memoires de la Ligue publiez l'an 1604. par le ſieur Samuel du Lis pour les choſes arrivées ſous la Ligue depuis la mort du Roy Henry III. au mois d'Aouſt 1589. juſqu'au ſecond voyage du Duc de Parme pour reduire la France ſous le Roy d'Eſpagne vers la fin de 1591.

CXXIII.

ANTI-GUISARD.

JE ne ſuis point encore parvenu à découvrir la perſonne & le nom de l'Auteur qui a publié l'ANTI-GUISARD: mais ſon eſprit ſe fait aſſez connoître dans toute la ſuite de ſon ouvrage, qui eſt auſſi peu favorable aux Partiſans de la Ligue que l'*Anti-Eſpagnol* que nous venons de quitter. Il n'eſt pas moins ponctuel à executer ce qu'il promet dans ſon titre, & je puis vous aſſureur que la Maiſon de Guiſe n'y eſt pas plus épargnée que celle d'Eſpagne dans l'Anti-Eſpagnol. L'Auteur affecte de temoigner tant de compaſſion & tant de bonté pour les Huguenots, que je le prendrois volontiers pour un Huguenot luy-même. A voir le zele dont il fait ſon apologie, vous en feriez le meſme jugement que moy, & vous le diſtingueriez au moins par cet endroit de l'Auteur de l'*Anti-Eſpagnol*, que les Ligueurs étourdis ont voulu faire paſſer pour Huguenot avec un peu trop de precipitation.

L'Anti-Guisard fut imprimé sans autre explication de titre ou de dessein à Paris in 8°, & sans nom de Ville ou d'année pour en caracteriser l'impression. Mais il fut reimprimé depuis au premier volume des Memoires de la Ligue l'an 1602.

CXXIV.

ANTI-MACHIAVEL.

IL est inutile de mettre en question de sçavoir s'il y a jamais eu un Livre qui ait porté le titre d'ANTI-MACHIAVEL aprés l'experience de nos yeux qui ont vû & qui voyent encore tous les jours ce titre à la teste d'un ouvrage anonyme, & qui le trouvent non seulement en Latin, mais en François, & en Allemand dans les traductions diverses de cet ouvrage.

J'ay souvent ouy parler de l'*Anti-Machiavel*, dit M. Bertier; mais de tous ceux que j'ay entendu discourir sur cet ouvrage, personne ne m'a encore fait douter de son titre.

Il nous arrive quelquefois dans des entretiens libres & familiers, reprit M.

de Rintail, d'employer les termes d'Anti-Maimbourg, d'Anti-Varillas, &c. pour marquer en abregé des Reponſes faites à Meſſieurs Maimbourg, & Varillas, ſans pretendre neanmoins que ces expreſſions doivent faire conclurre que ces Reponſes portent le nom d'*Anti*. Il n'en eſt pas de meſme de l'Anti-Machiavel, ſi ce n'eſt dans une edition Françoiſe de cet ouvrage qui a pour titre : *Diſcours d'Eſtat contre Machiavel*, & qui au rapport du ſieur Sorel ne laiſſe point de s'appeller ordinairement l'*Anti-Machiavel*.

pag. 71. Bibl. Fr.

Les autres editions en noſtre Langue portent tout net & ſans paraphraſe le titre d'*Anti-Machiavel*, & le ſieur De la Croix du Maine ſemble inſinuer même que ces editions Françoiſes ne ſont pas en petit nombre. Pour l'*Anti-Machiavel* Allemand je n'en ay vû qu'une edition de Strasbourg, l'année n'y eſt point marquée, où je n'ay pas eu la curioſité de la remarquer.

pag. 97. Bibl. Fr.

Les editions Latines faites en Allemagne & en Hollande ſont entre les mains de tout le monde. Mais il ne faut pas s'imaginer que ce ſoit au merite du Livre plutoſt qu'à la prevention generale des eſprits contre Machiavel que

l'on doive attribuer la multitude de ces editions.

Le Livre dépoüillé des circonſtances de l'Adverſaire qu'il refute, eſt la production d'un Calviniſte zelé, mais d'un mediocre Sçavant & d'un tres-petit Politique, au jugement meſme des Proteſtans : & je ne pretens pas m'oppoſer à l'opinion commune qui veut que ſon Auteur ſoit un Huguenot du Dauphiné nommé Innocent Gentillet qui fut d'abord Avocat plaidant au Parlement de Toulouſe & depuis Syndic de la Republique de Geneve. La Croix du Maine pretend neanmoins que l'Auteur de l'Anti-Machiavel François eſt une autre perſonne de meſme ſurnom qu'il appelle François Gentillet Dauphinois, & qu'il qualifie de Preſident en la Chambre de l'Edit de Grenoble. Mais il eſt aiſé de reconcilier la Croix du Maine avec les autres en convenant d'une legere erreur dans le nom.

Il ſe preſente une autre difficulté dont je n'attens l'éclairciſſement que de ceux qui ont vû tous les Ouvrages que Gentillet a écrit contre Machiavel, & qui ont examiné les éditions differentes de l'*Anti-Macchiavel*. M. Geiſler, M. Placcius, & M. Deckerrus nous parlent de

l'Anti-Machiavel, comme d'un Ouvrage qui ne porte pas le nom de son Auteur, & les deux premiers nous disent nettement que l'*Anti-Machiavel* a pour titre *Commentariorum de Regno & quovis Principatu rectè & tranquillè administrando libri tres, in quibus ordine agitur de consilio, religione, & politia quam Princeps quilibet in ditione sua tueri & observare debet.* Mais vous aurez tout presentement le divertissement de voir deux choses que je ne trouve pas dans l'opinion des trois Messieurs d'Allemagne que je viens de vous citer. Ce sont les premieres éditions de ce Livre, continua M. de Rintail en se levant, sur lesquelles je veux avoir le témoignage de vos yeux.

Il nous donna aussi-tost trois formes differentes du Livre dont il s'agissoit, & qu'il sembloit avoir ramassées à dessein, à M. de Brillat un *in quarto*, à M. Bertier un *in octavo*, & à moy un *in duodecimo*. Monsieur de Saint-Yon de son costé se servant de cet intervalle de lecture alla prendre à la tablette un Geisler, un Placcius, & un Deckerus qu'il connoissoit d'ailleurs: & M. Bertier prenant la parole.

Ce n'est pas, dit-il, un Anti-Machia-

vel que vous me faites voir. Il eſt vray que je lis le Titre du Livre que vous venez de citer, mais le Livre n'eſt pas anonyme, comme vous le dites (il parloit à M. de Rintail.) J'y trouve le nom d'Innocent Gentillet qui y eſt qualifié de *Juriſconſulte*. Le titre m'apprend à la verité, que l'Ouvrage eſt écrit contre Machiavel. Mon Edition eſt celle de l'an 1571. faite à Lauſanne; mais où eſt donc le nom d'*Anti-Machiavel* dont il s'agit icy ?

La mienne, dit M. de Brillat en parlant d'édition, eſt de l'an 1599. à Strasbourg; je demande comme M. Bertier en quoy le Livre qui porte le nom de ſon Auteur eſt un Ouvrage anonyme, & ſi c'eſt à la teſte ou à la queuë qu'il eſt ſtigmatiſé du nom d'Anti-Machiavel ?

Monſieur de Rintail voulut m'écouter à mon tour ſur mon Edition qui eſtoit encore differente, & voyant que je parlois comme les autres. Vous avez donc remarqué, Meſſieurs, ajoûta-t-il, les deux choſes dont je voulois vous divertir, le titre de l'Anti-Machiavel & la qualité d'Anonyme que vous n'avez point apperçûë dans vos Editions, & que Monſieur de Saint-

Yon vous montre dans les Auteurs que je vous avois citez d'abord. Nous avouërons donc, pour ne contredire perſonne, que l'invention de l'*Anti-Machiavel* eſt poſterieure aux premieres éditions des trois Livres de Gentillet contre Machiavel; & que s'il eſtoit vrai que Meſſieurs Geiſler & les autres que j'ay citez euſſent pris un peu trop à la lettre ce que Melchior Goldaſt a dit que l'Anti-Machiavel Anonyme eſtoit l'Ouvrage de Gentillet, ſous pretexte que celuy-cy a écrit en ſon nom contre Machiavel, nous ſerions libres de ne les pas confondre. Croyez-moy, Meſſieurs, & conſultez les éditions de l'an 1630. à Strasbourg in XII° & de l'an 1647. à Leyde en Hollande, & elles pourront lever vos difficultez.

De Regn. Boh. pag. 43. & 48.

Au reſte la conſideration de Gentillet ne meritoit pas trop que nous entraſſions dans un ſi grand détail, & ce qu'il a écrit contre Machiavel, meſme hors des préjugez de ſon Calviniſme, n'eſtoit pas ſi important au jugement de Boëcler, de Boſius ſon fidele & ſecret copiſte, & de diverſes autres perſonnes, qu'il falût luy faire autant d'honneur qu'à des Ouvrages qui ſe ſont diſtinguer.

☞ Je ne vous dis rien de ceux de Machiavel ny de leurs diverſes éditions. Le grand nombre de ſes Adverſaires & de ſes Deffenſeurs vous les ont fait aſſez connoiſtre. C'eſtoit un homme de condition aſſez médiocre natif de Florence, qui n'avoit pas beaucoup d'étude. Mais il ſupplea au deffaut d'érudition Grecque & Latine par les qualitez d'un eſprit aiſé, vif, penetrant, agreable. Vous ſçavez combien il eſtoit eſtimé & cheri du Pape Leon X. favoriſé & protegé des Grands, ſoit à Florence, ſoit à Rome où Leon l'avoit fait aller. Il fut Secretaire de Marcellus Virgilius, qui eſtoit luy-meſme Secretaire de la ville de Florence, & qui luy apprit le peu qu'il ſçavoit de Grec & de Latin. Lors que les Medicis chaſſerent Soderini, Machiavel fut mis en priſon; mais les meſmes Medicis par une eſpece de repentir de luy avoir fait ſouffrir une cruelle queſtion luy firent une penſion, & l'engagerent à écrire l'hiſtoire du pays. Il ne fut pas auſſi genereux qu'eux dans l'oubli du paſſé. Il parut vouloir imiter la liberté de Cremutius Cordus, mais il n'avoit pas ſon deſintereſſement, & il ne laiſſa pas de demeurer gueux le reſte de ſa vie. Il s'empoiſonna penſant prendre

un remede, & il mourut de cet accident quelques jours avant la prise de Florence par l'armée de l'Empereur & le rétablissement des Medicis..

CXXV.

ANTI-MARIANA.

CEux qui sçavent que les Ouvrages de Mariana qui regardent l'autorité des deux Puissances souveraines sur la terre ont esté moins universellement approuvez que son Histoire, jugeront aisément que l'*Anti-Mariana* doit estre un *Anti* de pure Politique plustost que de Theologie ou d'Histoire. Son Auteur estoit un Avocat du Parlement de Paris, si je ne me trompe, & il s'appelloit Michel Roussel. L'Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1610. in VIII° sous le titre d'*Anti-Mariana* ou *Refutation des Propositions de Mariana*, &c.

Nous ne demandons pas, dit M. Bertier, si cela regarde l'Ouvrage de Mariana publié en trois Livres à Tolede & à Mayence sous le titre *De Rege & Regis Institutione*; & si Roussel auroit voulu

ſe prevaloir de l'Arreſt du Parlement donné le 8. de Juin de l'an 1610?

Je n'ay remarqué dans mon cahier que ce que je viens de vous en lire, répondit Monſieur de Rintail, & je veux finir cet article en vous diſant un mot de la vie de Mariana. (Car pour celle de ſon Adverſaire Michel Rouſſel, je n'en ay encore pû ſçavoir aucune circonſtance.)

☞ Mariana eſtoit né à Talavera dans la Caſtille-Neuve au Dioceſe de Tolede, l'an 1536. Il n'avoit que 17. ans lors qu'il renonça au monde, & il fut reçû le premier de Janvier de l'an 1554. dans la nouvelle compagnie des Jeſuites. Eſtant allé à Rome en 1561. il y enſeigna l'Ecriture-ſainte, & il fut ordonné Preſtre au Careſme qui ſuivit ſon arrivée. Quatre ans aprés il paſſa en Sicile, où il enſeigna encore pendant deux ans. Eſtant venu à Paris l'an 1569. il y profeſſa la Theologie & expliqua la Somme de ſaint Thomas pendant cinq ans. Son peu de ſanté le fit retourner en Eſpagne l'an 1574. & depuis ce temps-là il demeura toûjours à Tolede juſques au 17. de Février de l'an 1624. qui fut le jour de ſa mort.

CXXVI.

ANTI-MORUS.

JE crois, Meſſieurs, pourſuivit M. de Rintail, que le premier exemplaire de l'*Anti-Morus* qui ait paſſé le Rhin eſt celuy que vous voyez ſur ma table. Au moins n'en avois-je pas encore oüy parler lors qu'il me fut envoyé par un ami des quartiers du Nord. Il eſt à la teſte d'un petit Traité Latin qui a pour titre *Parnaſſus infamis*, non pas à la maniere des autres *Anti*, comme s'il faloit doubler le titre par une disjonctive en diſant *Anti-Morus*, ſive, *Parnaſſus infamis*; mais comme le nom d'un Auteur qui auroit voulu ſe déguiſer ſous le maſque de T. Anti-Morus pour publier ſon Parnaſſe infame.

A quel Morus en veut l'Auteur, dit M. de Brillat? Choiſiſſez, répondit M. de Rintail, celuy qu'il vous plaira, de Thomas, de Jean, d'Horace, de Henry, de Georges, d'Alexandre, de François, d'Aſcanius, ou de tout autre Auteur du nom de Morus que vous puiſſiez connoître; & je vous declare que vous

ne devinerez jamais juſte. L'Adverſaire que l'Anti-Morus a prétendu combattre & que je crois encore vivant, ne porte pas le nom de Morus. Il n'eſt autre que ce Sarckmaſius d'Allemagne qui a donné tant de chagrin aux Juriſconſultes vivans de ſon pays depuis environ vingt ans. Mais comme Sarckmaſius de ſon coſté n'eſt qu'un maſque d'Auteur, je vous promets de conſiderer la Satyre du Parnaſſe infame, comme une piece de theatre en proſe, qui ne merite pas, peut-eſtre, le nom d'*Anti* perſonnel, parce qu'on n'y attaque le nom de perſonne, mais qui n'en eſt gueres moins injurieuſe à Sarckmaſius, puis que ſon Adverſaire n'a formé ſon maſque d'*Anti-Morus*, que ſur les qualitez qu'il luy donne en Latin de *Fatuus, inter doctos ſtultus opinione eruditionis infatuatus*, &c.

Sarckmaſius s'eſt attiré cette Satyre par un petit Ecrit Latin qu'il avoit publié ſur la fin de l'an 1668. ſous le titre de *Judicia de noviſſimis Prudentia civilis Scriptoribus ex Parnaſſo*, &c. *Martiſmonte*, &c. L'Auteur entreprenoit dans cet Ouvrage de deux feuilles, de dire ſon ſentiment ſur xv. Juriſconſultes ou Ecrivains Politiques tous Alle-

mands avec un peu plus de liberté que ces derniers temps ſemblent n'en pouvoir ſouffrir. Je ne ſçai s'il avoit bien pris ſes meſures pour demeurer caché, mais il fut bien-toſt découvert par le grand nombre des Adverſaires qui l'aſſiegerent & qui penſerent l'accabler ſous la greſle de leurs traits. Quelqu'un a eſté curieux de les ramaſſer, & on nous les conſerve ſous l'inſcription de la *Pie du Parnaſſe*. La piece de l'*Anti-Morus* s'y trouve parmi les autres. Elle eſt ſans doute des plus violentes, mais je doute qu'elle ſoit des plus ſolides. Son Auteur ne s'eſt deſigné que par les lettres capitales V. M. O. que je n'ay encore pû dechiffrer.

Pour ce qui eſt d'Eubulus Theoſdatus Sarckmaſius, je me contente de vous dire que c'eſt un maſque ſous lequel on a crû appercevoir le ſieur Conrad Samuël Schurtzfleiſch, auparavant Recteur du college de Corbach au Comté de Waldeck dans la Heſſe, & qui eſtoit Profeſſeur en Poëſie à Wittemberg en Saxe, lors qu'il ſe déguiſa en Sarckmaſius. Si vous eſtes curieux d'un plus grand détail, vous pourrez vous ſatisfaire dans le Recueil des Auteurs déguiſez de M. B. lors qu'il aura vû le jour.

CXXVII.

ANTI-PAPIANUS.

Ou pluſtoſt, ANTI-PAPINIANUS.

JE me ſerois abſtenu tres-volontiers de vous parler de l'A πππαγὸς des Juriſconſultes Grecs ſi je n'avois apprehendé que l'on ne m'en euſt fait dans la ſuite une objection contre tout ce que je vous ay debité. Vous n'auriez peut-eſtre pas eſté auſſi perſuadé que je le ſuis des raiſons que j'aurois euës de l'omettre. Mais afin de ne point donner d'atteinte à la bonne opinion que vous avez de ma ſincerité, je vous declare qu'il n'y auroit eu ni fineſſe ni myſtere dans l'omiſſion que j'aurois faite de cet *Anti*.

Je ne l'aurois exclus de ma liſte, que parce qu'il n'a rien de commun avec les Predeceſſeurs de l'Anti-Baillet : M. Bertier, qui doit ſçavoir plus particulierement que nous, ce que c'eſt que l'*Anti-Papinien*, pourra nous dire ſi ce

terme paſſe pour odieux & pour ſatyrique dans le Barreau.

Je hante quelquefois le Palais, dit M. Bertier, & je ne me ſouviens pas d'y avoir entendu parler ny en bien ny en mal de l'Anti-Papinien. Je vous répondrois plus pertinemment ſur ce qu'on y appelle *Anti-datte*, *Anticipation*, & ſur les autres *Anti* que j'y trouve en uſage ſelon noſtre ſtile. Mais comment prétendez-vous que l'on y connoiſſe les Adverſaires de Papinien, puis qu'à peine le nom de Papinien y ſt-il connu ?

Je veux faire à voſtre Palais plus d'honneur que vous, repartit M. de Rintail. On peut y connoiſtre Papinien, & n'y avoir pas entendu parler d'un Anti-Papinien qui n'eſt connu que parmy des Grecs.

L'ANTI-PAPINIEN n'eſt autre choſe que le titre de la quatriéme partie du Digeſte qui comprend huit Livres, & qui ne commence qu'au vingtiéme Livre des Pandectes *De Pignoribus & Hypothecis*. Ne vous imaginez pas que les Compilateurs du Digeſte ayent eu intention de refuter Papinien ou de s'oppoſer à luy comme des Adverſaires. C'eſt un prejugé que forme ſouvent le

terme d'*Anti*, & dont il faut icy vous garantir. Cette partie du Digeſte ſelon l'obſervation de M. Cujas n'a eſté appellée Ἀντιπαπιανὸς par les Interpretes Grecs que parce qu'elle devoit tenir lieu des Livres de Papinien entre les mains des Ecoliers en Droit, ſuivant l'Ordonnance de l'Empereur Juſtinien, Ainſi l'*Anti-Papinien* loin de detruire Papinien n'a eſté fait que pour ſuppléer au defaut des originaux-meſmes de Papinien que les jeunes gens ne pouvoient pas étudier. On peut dire meſme que ce n'eſt qu'une compilation des Extraits de Papinien comme des autres anciens Juriſconſultes.

Jugez maintenant ſi j'avois mauvaiſe raiſon de vouloir biffer le nom de l'Anti-Papinien dans la genealogie de l'Anti-Baillet?

Pour moy, dit M. de Brillat, je vous donne les mains pour l'excluſion de l'Anti-Papinien. Vôtre raiſonnement me fait ſouvenir de ce que M. de S. Yon nous diſoit il y a huit jours dans noſtre premiere Converſation, que l'*Anti* des Grecs eſt ſouvent équivoque, & qu'il a eſté employé quelquefois pour marquer la ſubrogation & la permutation auſſi bien que l'oppoſition.

Puis qu'il ne s'agit point des Adversaires de Papinien, reprit M. de Rintail, je me crois dispensé de vous entretenir de ce celebre Jurisconsulte, & je passe à d'autres *Anti*.

CXXVIII.

ANTI-PARÆUS.

PUisque M. de Verton a retenu le cahier de nostre conversation d'avant-hier sur les *Anti* des Lutheriens contre les Calvinistes, il faut qu'il se charge de communiquer à M. Bertier ce que j'avois remarqué touchant les divers Anti-Parées.

Volontiers, répondis-je, dés ce soir, s'il veut passer chez moy. Mais s'il sçait d'ailleurs quel estoit David Paræus, & si par provision nous luy disons que les Anti-Parées que je pourray luy faire voir, ne regardent que des Points de Theologie controversez entre les Calvinistes & les Lutheriens, je le croiray assez bien preparé à vous écouter.

Vous voulez sans doute, dit M. Bertier, me faire entendre que je ne comprendray rien à vostre *Anti* de Politique contre Pareus, si je ne sçay ce que vous

vous avez dit des *Anti* de Theologie contre luy.

Chanson, reprit M. de Rintail, ce n'est que vous pour procurer le divertissement de voir que si les Lutheriens ont voulu faire de Pareüs un Criminel de Religion, il s'est trouvé un Calviniste qui sans avoir égard à la societé de communion l'a representé au Public comme un Criminel d'Estat. Ce Calviniste estoit un Anglois nommé David Owen qui est l'Auteur de nostre *Anti-Paræus* Politique dont voicy l'Histoire en abregé.

David Pareus Theologien Calviniste Professeur de Heidelberg avoit publié à Francford en 1608. & depuis encore ailleurs un Commentaire Latin de sa composition sur l'Epistre aux Romains. Dans cet ouvrage l'Auteur établissoit quelques Propositions touchant la puissance civile, & renfermoit en abregé dans la seconde ce que le fameux Junius Brutus, & le Protestant Auteur anonyme du Livre *De jure Magistratuum* avoient enseigné de seditieux contre l'autorité souveraine des Rois. Selon la doctrine de ce Pareus, Les Sujets qui ne sont pas « tout à fait personnes privées, mais qui « sont élevez dans des Magistratures infe- « rieures, peuvent se defendre & la Re- «

Explic. dubior. in Epist. ad Rom. c. 13. Pos. 2.

» publique & l'Egliſe ou la veritable » Religion meſme, avec armes contre le » Souverain Magiſtrat ſous certaines » conditions. Le détail qu'il donnoit de ces conditions en faiſoit aſſez connoitre les pernicieuſes conſequences, & l'Ouvrage receut ſon jugement du Public dés qu'il en eut eu la communication.

Le Roy Jacques I. de la Grand'-Bretagne tout indulgent qu'il eſtoit d'ailleurs, porta la choſe plus loin. Il fit condamner cette méchante doctrine par l'Univerſité d'Oxford; brûler le livre de Pareus par la main du Bourreau dans Londres; & refuter l'Ouvrage par un Theologien de ſa Secte, qui eſt ce David Owen dont je vous ay parlé. La Refutation fut imprimée à Cambridge, l'an 1622. in VIII° ſous le titre d'*Anti-Paræus*, ſeu, *Determinatio de jure Regio contra Davidem Paræum*, &c. Pareüs qui mourut la meſme année n'eut peut-eſtre pas la commodité de lire le livre d'Owen, moins encore d'y répondre.

J. Let. in Comp. Hiſt. p. 754.

Son fils Philippes mit au nombre des derniers devoirs que la pieté exigeoit de luy, celui de le deffendre & de juſtifier ſa memoire. Mais la cauſe qu'il plai-

doit estoit si mauvaise qu'il se rendit ridicule à tout le monde. Il fit plus même, selon la remarque de l'illustre Défenseur des Catholiques, lorsque par ses prétendus adoucissemens il a donné lieu de croire qu'il y a autre chose que de l'inadvertance dans les explications indiscretes & offensantes que plusieurs Calvinistes ont données depuis un siecle au pouvoir absolu des Souverains. Les distinctions du jeune Paræus sont si frivoles, si impertinentes, que si elles sont avoüées des Calvinistes, ils sont obligez pour se faire justice de reconnoistre parmi eux-mesmes cet esprit de chicane & de sophistiquerie qu'ils ont prétendu attribuer aux autres. Le tour qu'il donne à la méchante Theologie de son pere par ses restrictions malignes, ne laisse pas de la rendre aussi pernicieuse à tous les Rois Chrestiens qu'en la laissant generale. On peut dire mesme, qu'il est plus ignorant & plus seditieux que son Pere, lors qu'il soûtient qu'il n'y a presentement dans « toute la Chrestienté aucun Roy ou « Prince Souverain qui soit veritable- « ment Roy, c'est-à-dire entierement « absolu (comme il avouë qu'estoit Au- « guste & ses successeurs) & n'ayant « que Dieu au dessus de luy, en quoy «

Apolog. pro Dav. Par. paragr. 1.

Ch. 4. p. 56. & seq. Ap. des Cath.

» consiſte l'eſſence de la veritable Mo-
» narchie. Ils ne ſont tous, ſi on l'en
» croit, que des Rois *Conventionnels*
» (c'eſt ainſi que Paræus les appelle)
» contre qui les Magiſtrats inferieurs
» ſe peuvent revolter, s'ils ne tiennent
» pas les *Conventions* auſquelles ils ſe
» ſont obligez. Il nomme en particu-
» lier, comme n'eſtant Rois qu'à cet-
» te condition, les Rois de France,
» d'Eſpagne, d'Ecoſſe, de Dannemarc,
» de Hongrie. Mais il met une re-
» ſtriction pour ceux d'Angleterre,
(choſe tres-remarquable dans la ſi-
tuation des affaires preſentes) en-
core qu'il puſt livrer Polidore Vir-
gile pour ſa caution.

C'eſt dommage, dit M. de Brillat, que le Roy Jacques avoit fait brûler le Livre de ſon Pere à Londres; le jeune Paræus n'auroit peut-eſtre pas apprehendé de parler des Rois d'Angleterre comme des autres. C'eſt toûjours un bon effet de la Puiſſance ſouveraine, puis qu'il n'a point eſté inſenſible à la diſgrace & à l'infamie de ſon Pere. Si l'on avoit brûlé ſon Livre à Paris & à Madrid, peut-eſtre auroit-il fait auſſi quelque exception pour les Rois de France & d'Eſpagne. Le monde eſt rem-

pli de gens qui ne deviennent ſages que par la peur.

Quoy qu'il en ſoit, reprit M. de Rintail, Philippes Paræus a fait reparation d'honneur à la Majeſté Britanique pour ſon Pere, & a donné ſatisfaction à l'*Anti Paræus*. Ne croyez pas que ſa reſtriction fuſt ſans autre fondement que celuy de la condamnation de ſon Pere. Il a eu ſoin de l'appuier de l'autorité du celebre Cambden dont le paſſage fera une honte éternelle aux Anglois d'aujourd'huy. *Cambdenus*, dit le jeune Paræus, *in Britannia ſua ait, Regem Supremam poteſtatem & merum habere imperium, nec præter Deum Superiorem agnoſcere.* Pag. 101.

Comment, m'écriay-je; les Anglois, du temps du Roy Jacques I. reconnoiſſent dans leur Roy *une Puiſſance ſouveraine & une Domination abſoluë: Supremum Poteſtatem & merum imperium?* Hé, que penſerons-nous donc de l'infidelité des Anglois du temps du Roy Jacques II? N'admirerons-nous pas la legereté & l'inconſtance de ces Inſulaires?

Il y a plus que cela, repartit M. de Rintail, dans la conduite étrange de ces Peuples. Mais laiſſons-en le jugement à

Dieu ; & au lieu de prévenir les reflexions que la Posterité fera sur des évenemens si inoüis, retournons à l'Anti-Paræus.

Toute la Deffense du jeune Paræus se reduit donc à soûtenir les ambiguitez d'un cœur double, & par des détours affectez d'un fugitif, que les Rois & les Princes souverains d'aujourd'hui ne sont que *Conventionnels :* & que ce que son Pere a dit en faveur des Magistrats inferieurs les regarde tous indifferemment. Il a crû justifier encore mieux son

Pag. 18. Ap. des Cath.

» Pere, en prétendant que Luther ;
» les Theologiens de Wittemberg,
» Pierre Martyr, Robert Abbot, &
» tous les autres Theologiens Protestans en general *(Omnis chorus Theologorum Protestantium)* avoient enseigné la mesme doctrine. Et sur ce
» que son Adversaire avoit parlé de Buchanan, comme d'un ennemy des
» Rois, & comme d'un méchant homme qui autorisoit les rebellions ; il
» luy répond : *Qu'il n'est pas d'un homme de bien de parler des gens de bien à qui la Republique & l'Eglise sont si obligez.*

Si tous les gens de bien parmi les Protestans, dit M. Bertier, estoient

faits comme Buchanan, & Paræus; & si le fils de Paræus estoit avoüé de la sorte pour soutenir que c'est *obliger la Republique & l'Eglise*, que d'enseigner la doctrine de ces deux personnages, pourroit on s'abstenir de penser que l'Eglise des Protestans n'est qu'une societé de seditieux ?

Ils se garderont bien d'avoüer un si pitoyable Apologiste, repliqua M. de Rintail. D'ailleurs il suffit que le jeune Paræus ait esté Allemand comme son Pere, pour n'avoir pas esté en estat de défendre sa doctrine & de repousser un Anti-Paræus. Vous riez ? Et vous n'avez pas pris garde que le jeune Paræus a oublié l'Empereur d'Allemagne dans son Catalogue de Princes *Conditionnels*. Non, croyez-moy, les Allemands n'ont pas esté destinez du Ciel pour bien expliquer leur Paræus. Cet avantage estoit reservé à quelque François Reformé de la communion de Paræus, & pour déviner tout d'un coup, à M. de Daillon, dont je veux vous rapporter le sentiment pour vous faire voir combien nous nous sommes abusez jusqu'icy, de croire que Brutus & Buchanan étoient des seditieux, selon le raisonnement de ce nouvel Auteur. Ecoutez M. le Clerc,

c'eſt-à-dire l'un des plus moderez de ſa communion. Monſieur de Daillon, dit-il en adoptant ſa penſée, fait voir qu'aucun Theologien Proteſtant n'a enſeigné rien de contraire à l'obéïſſance qu'on doit aux Rois; & que quand Paræus dit: *Que les Magiſtrats inferieurs peuvent de droit deffendre, meſme par armes, l'Etat & l'Egliſe contre le Magiſtrat ſuperieur*; il ne parle pas des ſujets d'un Prince abſolu, MAIS DES MAGISTRATS DES VILLES LIBRES D'ALLEMAGNE, AUSQUELLES L'EMPEREUR, QUOY QU'IL SOIT LEUR MAGISTRAT SUPERIEUR EN BEAUCOUP DE CHOSES, N'A PAS DROIT NEANMOINS DE RAVIR LEURS LIBERTEZ.

Tom. 5. Bibl. Univerſ. pag. 72.

Ah! dit Monſieur de Brillat, je ſuis maintenant perſuadé que M. de Daillon eſtoit bien plus propre pour expliquer Paræus que le fils de cet Auteur. Il eſt bien moins embaraſſé & beaucoup plus net. Mais ſi Paræus n'en vouloit qu'à l'Empereur d'Allemagne qui n'eſt pas Roy du Corps Germanique, pourquoy s'eſt-on tant échauffé en Angleterre ſur ce ſujet?

Est-ce que l'Université d'Oxford n'auroit point compris la pensée de Paræus en condamnant sa doctrine ? Est-ce que le Roy Jacques, qui estoit Protestant de si bonne foy auroit voulu obliger un Prince Catholique, ou la Maison d'Autriche en faisant brûler son Livre ? Adieu donc l'Anti-Paræus de David Owen, & tous les beaux raisonnemens de ce Docteur Anglois.

Vous voyez au moins, reprit Monsieur de Rintail, que M. de Daillon n'a point affecté de paroistre Allemand dans l'explication du sentiment de Paræus. Mais j'aurois souhaité que M. le Clerc d'Amsterdam nous eust facilité les moyens de démêler son sentiment d'avec celuy de M. de Daillon, lors qu'il a copié l'endroit où il marque ; qu'*aucun Theologien Protestant* (sans en excepter Brutus ny Buchanan) *n'a enseigné rien de contraire à l'obeïssance qu'on doit aux Rois.*

CXXIX.

ANTI-SCIOPPIUS.

NOus entendons parler quelquefois de l'*Anti-Scioppius* de Bernegger, qui estoit un celebre Professeur de l'Histoire dans l'Université de Strasbourg, & qui mourut en 1640. Mais ce Titre ne se trouve que dans la bouche de ceux qui ont occasion d'en parler dans les compagnies, & qui ne l'employent sans doute que pour abreger le circuit de l'expression. Il faut avoüer neanmoins que nous avons un Livre composé par Theodosius Berenicius écrit contre le *Classicum Belli Sacri* de Scioppius, & imprimé l'an 1621. dans la ville d'*Augusta Triboccorum*, sous le titre de *Tuba Pacis Anti-Scioppiana*, &c. que ce Berenicus n'est autre que Bernegger, & que cette ville des Tribocques ne peut marquer que celle de Strasbourg. Mais tout cela ne me fait point envie de m'étendre davantage sur un sujet qui paroît étranger au dessein de mon Recueil.

CXXX.

ANTI-SOLDAT.

JE passeray aussi legerement sur l'*Anti-Soldat François* imprimé l'an 1604. parce que j'ay lieu de douter que vous vouluſſiez le reconnoître pour un *Anti* personnel du caractere des autres. Je n'ay jamais vû cet Ouvrage qu'en passant le long des Quais, mais je ne me souviens plus de ce que j'en ay lû. D'autres que moy pourront vous dire si l'Auteur en vouloit au *Soldat François* d'un certain Pierre de Loſtal ou Loſtaut sieur d'Eſtrem, qui vivoit du temps de Henry IV. & que Scaliger vouloit faire passer pour un fou.

§ 11. J'en uſe de meſme à l'égard de l'ANTI-TURCICUS *Miles* de David Herſicius Medecin de Stargard en Pomeranie, qui mourut en 1637. Vous pouvez juger par le seul titre de cet Ouvrage, que ſi tous les *Anti* eſtoient de cette nature, personne n'y trouveroit à redire. Il n'appartient proprement qu'à des Soldats de ſe declarer *Anti*, lors qu'ils mar-

chent contre les ennemis de l'Eſtat ou de la Religion. Je vous promettrois volontiers de faire les éloges de tous les *Anti* de mon Recueil s'ils eſtoient tous contre le Turc, & de la nature de l'*Anti-Turcicus Miles* de Herlicius.

CXXXI.

ANTI-TRIBONIEN.

NOus n'aurions jamais pû nous imaginer que l'*Anti-Tribonien* fût né pour la ruïne de la Religion & celle de l'Eſtat, ſi Monſieur le Doyen de l'Univerſité de Toulouſe (Guillaume Maran) n'avoit employé toutes ſes lumieres & tout ſon credit pour nous faire entrer cette imagination dans l'eſprit.

Qu'eſt-ce que l'*Anti-Tribonien*, dit M. de Saint-Yon? N'eſt-ce pas un *Anti* de quelque Auteur de l'Antiquité?

L'Anti-Tribonien, repartit Monſieur de Rintail, eſt un Traité concernant la maniere de bien étudier le Droit. Il fut compoſé par le Juriſconſulte Franço-

Hotman sur l'avis du Chancelier de l'Hospital dés l'an 1567. imprimé d'abord sans porter le nom de son Auteur, & reimprimé depuis à Paris en 1603: par Nevelet sieur de Dosches, puis l'an 1616. in VIII° à la teste des Opuscules François des Hotmans, sous le titre de l'*Anti-Tribonien*, ou, *Discours sur l'étude des Loix.*

Il m'a paru d'abord que le dessein de l'Auteur estoit de fraïer un nouveau chemin à la connoissance des Loix, ou de racourcir & débarrasser celuy qu'on avoit pris dans les Ecoles jusques à son temps pour l'étude du Droit. Il prétendoit faire voir une difference tres-grande entre le Droit Civil des Romains, & les Livres de l'Empereur Justinien que nous appellons les Compilations de Tribonien. Selon son système, l'étude que la Jeunesse peut faire du Code, du Digeste, &c. est ingrate pour les particuliers qui s'y appliquent, & ne sert de rien ny pour l'avancement du bien public en general, ny pour la police de la France en particulier.

Il fait voir dans la premiere partie de l'Anti-Tribonien, que l'étude d'un Art qui est hors d'usage est fort inutile; que l'Estat de la Republique Romaine

estoit fort different de celuy de la France ; que cet Estat mesme des Romains ne se peut apprendre par les Livres de Justinien ; que le Droit des personnes, la nature & la qualité des choses y sont enviſagées tout autrement : en un mot, que la maniere d'enseigner le Droit des Anciens est toute differente de la nostre.

Dans la seconde, il examine les Livres de Justinien, je veux dire les Travaux de Tribonien d'une maniere qui ne fait pas beaucoup d'honneur à ces deux grands Personnages. Aprés avoir dit quelque chose des materiaux de la Compilation de Tribonien, il s'arreste à considerer la suffisance du Compilateur, & descend dans le détail des vices de cet homme pour nous en donner de l'horreur & pour décrier son Ouvrage. De la peinture de ce Tribonien, dont les couleurs sont empruntées de Suidas & de Procope, il passe à celle de l'Empereur Justinien qu'il ne rend gueres plus agreable. Aprés les informations faites contre le Prince & son Ministre, il examine la suffisance, le jugement & l'exactitude des XVI. Jurisconsultes qui travaillerent aux Pandectes sous Tribonien, & il remarque qu'estant tous Grecs, ils

estoient peu propres à manier tant de livres Latins. Il témoigne avec raison estre surpris que ces mediocres Sçavans ayent sceu en moins de trois ans reduire 2000. volumes en 50. livres. Mais je suis encore plus pour luy lors qu'il se plaint que Tribonien ayant achevé son ouvrage ait fait supprimer & abolir universellement les Loix anciennes, les Edits du Preteur, & les Arrests du Senat, & je luy pardonne volontiers son titre d'*Anti-Tribonien*.

Vous disiez quelque chose au commencement de l'Article, reprit M. de S. Yon, qui faisoit voir que M. Maran ne luy pardonnoit pas si volontiers que vous.

Il est vray, repliqua M. de Rintail, que M. Maran s'est un peu échauffé contre l'Anti-Tribonien, parce qu'il se trouvoit personnellement interessé dans la cause de nos Jurisconsultes Scholastiques ausquels Hotman ne luy paroissoit point assez favorable. Il craignoit que la lecture de l'Anti-Tribonien ne contribuast à l'avilissement de la Jurisprudence Romaine dont l'étude se rallentissoit déja d'ailleurs en France. Son zele le porta à prendre la plume pour en prevenir les consequences dangereuses, &

il publia dans cette veuë un Traité écrit en Langue vulgaire comme l'Anti-Tribonien, dedié au Roy sous le titre de *Discours Politiques de l'établissement & conservation des Loix de la Justice contre les mocqueries & les cavillations de l'Anti-Tribonien deguisé & de ses Sectateurs.* imprimé à Toulouse l'an 1621. in 1v°. Aprés avoir ainsi precautionné ceux du pays contre l'Anti-Tribonien, sa prévoyance s'étendit encore sur les Etrangers qui n'entendent point nostre Langue, & dés l'année suivante il mit au jour un livre écrit en Latin sous le titre *De Æquitate sive Justitia commentarii duo adversùs nugamenta & offucias Anti-Triboniani personati. Opus ad nativam Jurisprudentiam in Schola & Foro restituendam non modo utile sed apprimè necessarium.* L'ouvrage a beaucoup de rapport au precedent, il fut imprimé dans la mesme Ville & en mesme forme, addressé à Messieurs du Parlement de Toulouse.

Voilà ce qu'a fait M. Maran pour l'honneur du Droit Ecrit contre les idées que Hotman s'estoit formées d'une Reformation pour la maniere d'enseigner la Jurisprudence Romaine dans les Ecoles de France. Vous voyez par cet ef-

ſay ce que c'eſt que d'attaquer des Prejugez inveterez, & de ne point aſſez menager les intereſts du plus grand nombre. Je reviens à l'Anti-Tribonien pour vous dire un mot de la vie de ſon Auteur Hotman & de ſon Adverſaire Tribonien.

Celuy-cy n'eſtoit qu'un Juriſconſulte que Juſtinien éleva à la Charge de Treſorier General. Il avoit de l'eſprit & du ſçavoir pour ſon temps, mais ſur tout il avoit l'eſtime & la confiance de ſon Me. Pluſieurs Auteurs, comme Heſychius l'Illuſtre, Suidas & Procope, l'ont fait paſſer pour un homme ſans Religion & ſans Foy, ennemy declaré du Chriſtianiſme, ſans faire neanmoins profeſſion du Paganiſme, fourbe, delateur, flateur, avare juſqu'à vendre la Juſtice & les choſes les plus ſaintes, faire & defaire les Loix pour les plus offrans, opprimer les innocens ſans ſcrupule, & autoriſer les crimes.

☞ François Hotman avoit pour grand-pere un Allemand * habitué en France, né à Emmerick au Duché de Cleves, mais originaire de Sileſie, & pour pere un Conſeiller * au Parlement de Paris. Il naquit dans cette Ville l'an 1524. & y fit ſes études d'Humanitez. Mais il

* Lambert.

* Pierre.

alla étudier en Droit dans l'Université d'Orleans. Son changement de Religion irrita tellement son pere, qu'il en fut desherité, si nous en croyons les Ecrivains du Party. Le deplaisir joint au zele pour sa nouvelle Religion, luy fit quitter la France en 1547. pour se retirer à Lausanne en Suisse, où il fut Regent du College dans une Classe de Grammaire. Montluc Evesque de Valence le fit revenir & luy procura une Chaire de Professeur en Droit dans l'Université de cette Ville. De là il passa dans celle de Bourges où il fit la mesme Profession, jusqu'à ce que les troubles du Royaume le firent retirer pour ne plus revenir en France de sa vie. Il s'en alla d'abord à Montbelliard, & de là il passa à Basle, où il s'établit avec sa famille, hors sa femme qu'il avoit perduë auparavant. Il y mourut d'hydropisie le 13. jour de Fevrier de l'an 1590. âgé de 65. ans & quelques mois.

CXXXII.

ANTI-VULTEJUS.

JE finis nos *Anti* en Droit, poursuivit M. de Rintail, par l'ANTI-VULTEJUS de Godefroy Antoine Jurisconsulte Allemand. Herman Vultejus avoit publié sa *Jurisprudence Romaine* en Latin à Marpourg, à Hanaw & ailleurs, en diverses editions reïterées depuis l'an 1590. Godefroy Antoine jaloux de la reputation & du debit de cet ouvrage, ou animé du desir de corriger son prochain & de desabuser le Public, entreprit de le redresser par un *Anti-Vultejus* qui fut imprimé l'an 1609. à Giessen in 1v° sous le titre de *Disputationes Anti-Vultejanæ quatuor, Jurisprudentiæ Romanæ ab Hermanno Vultejo editæ specimen exhibentes.*

☞ God. Antoine estoit né à Freudenberg en Westphalie l'an 1571. & il fit ses Etudes dans la Province. Il fut Precepteur des enfans d'un Gentilhomme nommé Thal : il n'avoit alors que douze ans (singularité remarquable) & il fut douze autres années

avec ſes éleves au College de Zoeſt, où où il ſe ſervit de l'occaſion pour apprendre le Droit. L'an 1594. il alla à Marpourg avec ſes Diſciples, où il paſſa Docteur en Droit au bout de deux ans, & fut nommé Profeſſeur quelque temps aprés par le Lantgrave de Heſſe. Lors qu'on eut erigé l'Univerſité de Gieſſen & confirmé ſes privileges, le Lantgrave l'y fit venir pour eſtre le Chancelier de cette nouvelle Univerſité, le principal Profeſſeur en Droit & le premier Recteur du College. Il fut auſſi Conſeiller du Prince, & il mourut l'an 1618. aprés s'eſtre acquité de diverſes deputations & autres commiſſions honorables dont le Prince l'avoit chargé.

Apud Freitt. Diſſc. Pour Herman Vultejus il eſtoit né au Wetteraw en Heſſe le 16. de Decembre de l'an 1555. Il fit ſes Humanitez dans ſon pays. A quatorze ans il alla à Marpourg où il paſſa Maiſtre ès Arts ou Docteur en Philoſophie à dix-neuf. Son Pere Juſte Vultejus celebre parmi les Sçavans l'envoya en ſuite étudier à Heidelberg où il fut trois ans. Aprés il le fit paſſer dans la pluſpart des autres Univerſitez d'Italie & de France pour le perfectionner de plus en plus dans toute ſorte de litterature, & il paſſa Do-

teur en l'un & l'autre Droit à Basle à l'âge de 24. ans. A son retour dans son pays on le fit Professeur en Grec, & & l'année suivante Syndic de l'Université de Marpourg. En suite il fut Professeur des Institutes du Droit Civil, & dix ans aprés il eut la premiere Chaire en Droit. Il fut aussi Chancelier de l'Université; Conseiller & Assesseur de la Ville de Marpourg & Vice-Chancelier du Lantgrave. Il refusa les premieres Charges de la pluspart des Universitez & des principales Cours d'Allemagne, pour ne pas sortir de son établissement. Il mourut le 31. de Juillet de l'an 1634. aprés 79. ans de vie 55. de Profession, & 53. ans de mariage.

DES *ANTI* EN PHILOSOPHIE ET MATHEMATIQUES.

CXXXIII.

ANTI-ARISTARCHUS.

IL me semble, continua M. de Rintail, que si j'estois obligé de dire ma pensée sur la nature & la qualité des contestations qui exercent les Hommes, je me trouverois d'inclination à parler plus favorablement de celles qui regardent la Physique que de toutes les autres.

Vous avez pû remarquer dans nostre seconde & nostre troisiéme Conversation une partie des tristes & funestes effets qu'ont produit & que produisent encore de jour en jour celles qui s'élevent sur les matieres Theologiques au prejudice de la veritable Religion. Vous venez de voir ce qu'on peut apprehender de celles qui regardent la Politique

touchant le repos de l'Eſtat. Et vous pourrez juger par la ſuite de mon Recueil ſi celles que les Critiques & les Grammairiens ont excitées ſur les Lettres, ont peu contribué à les rendre mépriſables.

Mais vous diriez volontiers que les conteſtations que l'on forme ſur la Philoſophie naturelle, trouvent leurs excuſes, & ſi je l'oſois dire, leur approbation dans l'Ecriture ſainte. Le Sage dit, que Dieu *a livré le monde aux diſputes des hommes, ſans qu'ils puiſſent connoître les ouvrages que Dieu a créez depuis le commencement du monde juſqu'à la fin.* Eccl. 3. 11.

Vous m'en faites ſouvenir, dit M. de Brillat. Sans la crainte de vous interrompre, j'allois vous citer le paſſage en Latin lorſque vous l'avez cité en François. Mais je n'ay jamais trop bien compris la penſée de Salomon : je vous demande par digreſſion l'éclairciſſement de cet endroit.

Je puis vous dire ſans ſortir de noſtre ſujet, repondit M. de Rintail, ce qu'il me ſouvient d'en avoir lû dans les Interpretes les plus intelligens. Nous devons croire que Dieu a fait le monde au commencement, afin que l'homme qu'il

avoit rempli de ſon amour, y reconnût & y adorât par tout ſa grandeur & ſa puiſſance. Si les choſes avoient ſubſiſté dans ce heureux eſtat, vous eſtes aſſuré qu'il n'y auroit jamais eu de diſputes ni de diviſion dans les eſprits & par conſequent jamais matiere d'*Anti*. Mais Dieu voyant que les hommes depuis le peché ne regardent plus le Monde que par curioſité, il en a abandonné la conſtitution, l'ordre & le gouvernement à leurs diſputes. Il les a abandonnez eux-mêmes à cette ardeur inquiete qu'ils ont de raiſonner ſur toutes choſes, ſans qu'ils puiſſent comprendre cette admirable ſageſſe qui reluit & qui reluira dans tous les ouvrages du Createur depuis le commencement du monde juſqu'à la fin.

Ce qui reluit dans les Ouvrages du Createur, dit M. Bertier, n'eſt-ce pas ce qui ébloüit les yeux de ceux qui les regardent ?

Sans doute, repartit M. de Rintail, tout ce que Dieu a fait eſt tres-beau & tres-bon. Mais vous ſçavez ce que ſaint Paul vouloit nous faire comprendre lors qu'il a dit, que tout eſt pur pour ceux qui ſont purs. Si les hommes avoient

Tit. c. 1. v. 15.

les

les yeux de l'esprit aussi purs & aussi perçants que Dieu les leur avoit donnez, ils ne regarderoient pas le monde d'une maniere si differente, si foible & si incertaine. Vous voyez maintenant d'où peut venir la source des contestations des Sçavans sur la connoissance des choses naturelles, & vous jugez aisément qu'encore qu'elles soient les suites de la disgrace arrivée à l'homme par le premier peché, elles n'ont rien de criminel en elles ni rien d'odieux, lors qu'il n'y a point de dereglement dans la curiosité qui nous fait rechercher les veritez naturelles, & non revelées.

L'une des plus fameuses de ces contestations, est celle qui regarde la question de sçavoir si nous tournons avec la Terre, & s'il est vray que les yeux de nostre corps peuvent se promener au tour de l'Univers dans l'espace de XXIV. heures? Plusieurs Philosophes de marque dans l'Antiquité Grecque avoient crû & enseigné contre les prejugez populaires que la Terre tourne & que le Soleil est fixe. On peut vous nommer parmi les Auteurs principaux de ce sentiment le celebre Pythagore, Philolaüs de Crotone, Hicetas de Syracuse, Cleanthe de Samos, Seleucus, Leucippus, Ecphan-

tus, Heraclide du Pont, & Platon même, qui au rapport de Theophraſte avoit embraſſé la meſme opinion ſur la fin de ſes jours aprés s'eſtre convaincu du peu de ſolidité de la creance contraire. Mais il ſemble que perſonne ne s'étoit tant appliqué à faire valoir cette opinion qu'Ariſtarque de Samos qui tâcha de perfectionner ce que Pythagore dont il eſtoit compatriote avoit découvert ou imaginé ſur cela. Ses ſoins n'empeſcherent point qu'aprés ſa mort l'opinion du mouvement de la Terre & de l'immobilité du Soleil ne ſoit demeurée preſque enſevelie pendant dix-huit ſiecles par l'induſtrie ou le credit des Sectateurs d'Ariſtote d'Hipparque & de Ptolemée. Mais Copernic ayant entrepris de la faire revivre depuis 150. ans, il ſe trouva ſuivi par tout ce qu'il y a eu de plus habiles Mathematiciens dans l'Europe juſqu'à preſent.

Je ne pretens point par ces expreſſions oſter aux Defenſeurs de l'opinion de Ptolemée la reputation d'habileté qu'ils ont pû acquerir de leur coſté. Je ſuis perſuadé meſme que ceux qui ſont venus aprés Copernic, Galilée, & tous nos illuſtres Modernes ont eu beſoin d'une capacité plus grande, & de beaucoup plus de for-

ces que ceux qui ont paru auparavant & qui n'ont eu perſonne à combattre: de meſme que le Gouverneur d'une Place aſſiegée eſt ſouvent plus brave que ceux des Villes de ſeureté, & ſçait mieux remplir ſes devoirs qu'eux, quoique la priſe de la Place ſoit inévitable d'ailleurs.

Libert Fromond a eſté certainement l'un des plus capables d'entre les partiſans du ſyſteme de Ptolemée. La qualité de Docteur de Louvain, c'eſt-à-dire d'une Univerſité parfaitement ſoumiſe à l'Inquiſition luy oſtoit peut-eſtre la liberté d'examiner le prejugé dont ſes Maiſtres l'avoient prévenu ſur ce ſujet. Il craignoit ſans doute comme la pluſpart des Catholiques de ſon temps, que l'opinion de Copernic ne donnaſt quelque atteinte à l'autorité de l'Ecriture; & il la croioit d'autant plus dangereuſe que les Proteſtans paroiſſoient ardens à l'embraſſer & à l'adopter en dépit de nous, comme ſi elle leur euſt eſté propre, quoiqu'ils en euſſent obligation à un Catholique, & qui plus eſt, à un membre du Clergé. C'eſt ce qui le porta plus volontiers à combattre ceux des Proteſtans qui enſeignoient l'opinion de Copernic.

Un Miniſtre de Hollande nommé

Philippe Lansbergius avoit composé un assez gros Traité sur le mouvement de la Terre ; mais parce que l'ouvrage étoit écrit en Langue vulgaire, un autre Mathematicien du païs nommé Hortensius de Delpht depuis Professeur à Amsterdam, le mit en Latin pour en rendre la lecture plus universelle. Cette Traduction fut imprimée à Middelbourg l'an 1630. sous le titre de *Commentationes in motum Terræ diurnum & annuum ; & in verum aspectabilis Cæli typum.* Ce n'estoit pas le seul ouvrage que Lansbergius avoit publié sur le mesme sujet. Mais Fromond n'attaqua que celuy-là, estant tres-persuadé que l'Autheur y avoit rassemblé toutes ses forces. Lors qu'il fut question de publier sa Reponse, il se souvint des regles de l'honnesteté qui veulent qu'on épargne autant qu'il est possible le nom & la personne de l'Adversaire dont on refute les sentimens. Il la publia donc à Anvers l'an 1631. IV°, non pas sous le titre d'*Anti-Lansbergius*, mais sous celui d'*Anti-Aristarchus*, sive, *De orbe Terræ immobili adversùs Philippum Lansbergium.*

S'il est plus excusable d'avoir attaché le nom d'un ancien Auteur à son *Anti*, je m'en rapporte volontiers à vostre ju-

gement. Mais pour vous continuer l'Hiſtoire de l'*Anti-Ariſtarchus*, il faut vous dire, que Lansbergius avoit un fils nommé Jacques, ſçavant dans les Mathematiques comme luy. Ce fils crut qu'il eſtoit de la pieté naturelle d'entreprendre la defenſe de ſon pere contre l'Anti-Ariſtarchus de Fromond, & dans ce deſſein il fit paroiſtre un livre imprimé à Middelbourg l'an 1633. in 1v° ſous le titre d'*Apologia pro Commentationibus Phil. Lansbergii in motum Terræ diurnum & annuum, contra Fromondum & Morinum*, par lequel vous voyez qu'il avoit aſſocié à Fromond un ſecond Adverſaire qui n'eſtoit autre que le ſieur Jean Baptiſte Morin Mathematicien François.

Le Docteur Fromond ne demeura point ſans replique, & l'année 1634. ne fut point expirée qu'il ne publiaſt encore dans la meſme ville d'Anvers un nouveau livre in 1v° ſous le titre de *Veſta*, ſive *Ant'-Ariſtarchi vindex contra Jacobum Lansbergium Phil. F. & Copernicanos*: & je penſe que ce fut luy qui termina cette conteſtation perſonnelle.

☞ Philippes Lansbergius étoit natif de la Zelande, & quoy qu'il fiſt profeſſion de la Medecine & des Mathematiques, il

ne laissa point de faire le Ministre & le Predicant dans Anvers auprés des Protestans l'an 1586. Quelque temps aprés il s'en retourna en Zelande où il fut Ministre de Goez pendant 29. ans selon Vossius en un endroit, ou environ 39. selon le mesme en un autre. Aprés ce terme les Estats de Zelande le firent Veteran ou Emerite, & luy donnerent une pension le reste de ses jours qu'il alla passer à Middelbourg. Il mourut dans cette ville vers l'an 1632. selon toutes les apparences.

De sc. Math. p. 341. & 237.

Pour Libert Fromont il estoit né le 3. jour de Septembre de l'an 1587. dans un Village du Liegeois nommé Hackuyr ou Hackoer sur la Meuse entre Liege & Mastricht. Ayant fait ses études d'Humanitez au College de Liege, il alla faire sa Philosophie dans l'Université de Louvain, & y passa Docteur en Theologie l'an 1628. aprés avoir enseigné la Philosophie pendant trois ans à Anvers, & pendant quatorze à Louvain.

Ayant receu le Bonnet de Docteur en Theologie, il fut fait Professeur ordinaire dans la sacrée Faculté, jusqu'à ce que Jansenius ayant esté nommé à l'Evesché d'Ipre, il fut choisi pour remplir la Chaire de Professeur Royal des

saintes Ecritures que ce Prelat laissoit vacante. Enfin il fut élu Doyen de saint Pierre de Louvain le 9. de Septembre de l'an 1639, & il mourut l'an 1653.

CXXXIV.

ANTI-CARTESIUS.

NOus avons ouy parler d'un ANTI-CARTESIUS contre M. Descartes comme d'un ouvrage imprimé à Francfort in IV° depuis environ deux ans. On dit qu'il a pour Auteur un Allemand nommé Eccard Leichner natif de Saltzung en Thuringe qui s'est déja fait connoistre dés l'an 1645. par ses ouvrages de Medecine, & qui a professé cette Science à Erfurt. Si cela est, nous pouvons conjecturer que l'*Anti-Cartesius* est le fruit d'une vieillesse usée. Mais pour en parler avec plus de certitude, je suis d'avis d'attendre qu'il m'en soit venu un exemplaire de delà le Rhin; & de passer à l'*Anti-Copernic*, sans vous retarder sur le sujet de Monsieur Descartes.

CXXXV.

ANTI-COPERNIC.

DAns la multitude des livres que les Sectateurs de Ptolemée & les Defenſeurs du ſyſteme Populaire ont eu ſoin de publier par le monde contre Copernic, vous ne devez pas douter qu'il ne ſe ſoit trouvé un bon nombre d'*Anti-Copernics*. Mais je n'en connois que deux qui ne ſoient pas encore entierement enſevelis dans l'oubli : le premier eſt celuy d'un Venitien nommé Polacchi, le ſecond celuy d'un François qui n'a deſigné ſon nom que par les Lettres capitales J. M.

Le premier fut imprimé à Veniſe l'an 1644. in vi° ſous le titre d'ANTI-COPERNICUS, ſive, *De Terræ ſtatione, & de Solis motu contra ſyſtema Copernicanum Catholicæ Aſſertiones. Auctore Georgio Polacco.*

Le ſecond eſt beaucoup plus recent : car encore que ſon ſtile ſoit trompeur juſqu'à nous faire croire qu'il ſeroit de l'an 1572. vous ſçaurez neanmoins quil n'a eſté compoſé que cen ans

aprés, & qu'il n'a paru qu'en 1672. dans Paris in 1v° ſous le titre d'ANTI-COPERNIC, ou *Le Traité Aſtronomique* ; autrement *Introduction familiere en la ſcience d'Aſtronomie contre Copernic, en laquelle on void les Principes & les choſes plus eſſentielles qui concernent cette ſcience. Où eſt ajoûté un ſupplément touchant une nouvelle & extraordinaire Methode de meſurer la hauteur du Soleil par deſſus la Terre. Le tout avec les autres Parties accommodé à la portée de ceux qui n'ont qu'une connoiſſance ſuperficielle des Mathematiques & de la Sphere.*

Vous avez pû remarquer dans le détail que je vous ai fait à deſſein de ce long titre, que l'Auteur de cet Anti-Copernic nous promettoit pluſieurs Parties de ſon ouvrage, c'eſt-à-dire pluſieurs Volumes. Mais le Public a paru plus que content de la premiere qu'il a dediée aux Mathematiciens, Philoſophes, Theologiens & *ceux qui ſont Univerſels ès ſciences, un chacun deſquels n'eſt point du ſentiment de Copernic.*

Cela me paroît divertiſſant, dit M. Bertier, la Dédicace vaut-elle ſon Titre ?

Il y a dequoy ſe divertir, répondit M. de Rintail, depuis le commence-

ment du Livre juſques à la fin, mais aux dépens de ſon Auteur. Il debute par ſoûtenir dans un long chapitre ; *Que les Etoiles fixes luiſent de lumiere empruntée des rayons du Soleil, & ne ſont pas autant de petits Soleils luiſans d'eux-meſmes.*

La ſeconde partie, & les ſuivantes ſont-elles auſſi divertiſſantes, reprit M. Bertier ?

Je vous ay dit, repartit M. de Rintail, que le public a paru plus que ſatisfait de la premiere. J'ajoûte que l'Auteur n'a point pû ignorer en quel ſens on eſtoit plus que ſatisfait, s'il a conſulté quelque Lecteur intelligent ; & qu'il a crû devoir en demeurer là.

Je le trouve loüable, dit Monſieur de Brillat, d'avoir ſçû cacher ſon nom, puis que vous en parlez de la ſorte. On doit au moins faire cas de la diſcretion qu'il a euë de ne pas continuer.

Je ne connois pas, pourſuivit M. de Rintail, plus particulierement l'Auteur de l'Anti-Copernic François, quoy que peut-eſtre encore vivant, que l'Auteur de l'Anti-Copernic Latin : c'eſt ce qui me diſpenſe de vous rien dire de la vie du ſieur J. M. non plus que de celle de Georges Polacchi.

☞ Il n'en eſt pas de meſme de Nicolas Copernic dont ils ſe ſont rendus les Adverſaires, & dont il ne nous eſt point libre d'ignorer la reputation. Il nâquit dans la ville de Thorn en Pruſſe le dix-neuf de Janvier de l'an 1472. ſelon Jonctin, ou pluſtoſt ſelon Meſtlin le dix-neuf de Février un Vendredy veille de la Chaire S. Pierre à Antioche de l'année ſuivante 1473. Il fit ſes premieres études d'Humanitez dans ſon pays, & les alla continuer à Cracovie où il fit ſa Philoſophie. Il y paſſa Docteur en Medecine avant que de s'en retourner à Thorn, & il ſe donna particulierement aux Mathematiques, mais ſur tout à l'Aſtronomie ſans negliger les Arts Liberaux. Il ſe rendit habile Peintre; & l'on dit qu'il ſe peignit luy-meſme au miroir, comme a fait depuis Mademoiſelle Schurmans. A vingt-trois ans il voyagea en Italie, & enſeigna publiquement les Mathematiques à Rome. A ſon retour l'Eveſque de Warmie ſon oncle frere de ſa mere luy donna un Canonicat dans la Cathedrale, le fit ſon Grand Vicaire & Econome des revenus de l'Eveſché. Cela ne l'empêcha point de travailler à ſon Syſteme & à ſon grand Ouvrage des Re-

volutions, ſans interrompre ny ſes exercices particuliers de pieté, ny les œuvres de charité que ſa vertu luy faiſoit faire. Il mourut aimé des gens de bien, & eſtimé des Sçavans de l'Europe le 24. de May de l'an 1543. âgé de ſoixante-dix ans trois mois & cinq jours.

CXXXVI.

ANTI-DE'MON

JE vous feray ſauter de l'Aſtronomie à l'Aſtrologie & à la Magie pour vous dire un mot de l'*Anti-Démon* & de l'Anti-Gaſtorello. L'Auteur du premier eſt un Ecrivain François nommé Perreaud ou Perrauld, & ſon Livre fut imprimé à Geneve l'an 1653. in VIII° ſous le titre de l'*Anti-Démon de Mâcon*, il eſt joint avec la Démonologie ou Traité des Démons & Sorciers du meſme Auteur. C'eſt tout ce que j'en ſçay.

J'ajoûteray ſeulement qu'il ſe trouve encore un autre *Anti-Démon* in VIII°,

surnommé *Historial* & imprimé à Lyon, mais que je n'en connois que le Titre.

CXXXVII.

ANTI-GASTORELLO.

UN Auteur Milanois nommé Genesio Gastorello (je ne vous dirai pas si ce nom estoit emprunté, ou s'il luy estoit propre) avoit mis au jour un Livre sour le titre du *Ciel découvert* dans lequel il debitoit beaucoup d'Astrologie judiciaire & de vaines curiositez. Cet Ouvrage quoy qu'assez mépriſable par luy-mesme parut assez dangereux au Pere Noceto Jesuite Genois pour meriter qu'on le refutast. Il écrivit d'abord un petit Livre en forme de Lettre sous le titre d'*Anassiride di Clorio Cariopo Carcaria al Cavalier Genesio Gastorello Ogoroboto Milanese autore del Cielo aperto*, & le fit imprimer à Lucerne (lieu supposé sans doute) l'an 1656. in XII°. Non content de cela, il composa contre luy l'ANTI-GASTORELLO en mesme Langue, comme

nous l'apprenons du Soprani. Et pour développer entierement la matiere de l'Aſtrologie judiciaire, il compoſa un troiſiéme Ouvrage qui fut imprimé à Paris l'an 1663. in XII° ſous le titre d'*Aſtrologia ottima, indifferente, peſſima, cenſure publicate dal P. Gian Battiſta Noceto Genoveſe della Compagnia di Gieſu.*

Le P. J. Bapt. Noceto eſtoit né à Genes l'an 1586. avoit eſté reçû dans la Compagnie de Jeſus l'an 1602. & avoit fait les quatre Vœux. Il avoit enſeigné les Belles Lettres, la Philoſophie & l'Ecriture-Sainte avant que de faire la fonction de Prédicateur ordinaire. Il vivoit encore l'an 1676. dans la Maiſon Profeſſe de Genes, comme nous l'aſſure le Pere Sotwel dans la Bibliotheque des Ecrivains de la Compagnie.

CXXXVIII.

ANTI-PERIPATETIQUE.

LE respect general que toute la Republique des Lettres a toûjours porté au nom d'Aristote, est peut-estre une des causes de la retenuë de nos Auteurs d'*Anti* à son égard. Ils n'ont pas toûjours usé d'un semblable ménagement envers ses Sectateurs, n'estant point persuadez que ceux-cy eussent tout son merite. C'est peut-estre ce qui nous a produit des *Anti-Peripateticiens* au lieu des *Anti-Aristotes*, en quoy je trouve leurs Auteurs moins reprehensibles.

Je vous donnerai volontiers pour exemple l'*Anti-Peripatiade*, ou l'*Anti-Peripatie* d'un Medecin de Naples, qui se nommoit en Latin Marcus Aurelius Severinus Thurius Cratigena Tarsiensis. Cet Ouvrage composé en Latin fut imprimé à Naples in folio l'an 1659. sous le titre *Anti-Peripatias*; hoc est, *adversùs Aristotelæos de respiratione Piscium*, *Diatriba*; avec divers autres petits Traitez joints ensemble.

Ce Severin estoit natif de Tarsia dans la Calabre citerieure au païs des anciens Turiens. Il vint au monde l'an 1580. Ayant perdu son pere à sept ans, son oncle qui estoit son tuteur le fit étudier d'abord en Droit dans la vûë d'en faire un Avocat comme son pere, mais ses inclinations le porterent à la Medecine & à la Physique. Il fut Professeur d'Anatomie, & premier Lecteur dans la Faculté de Medecine à Naples ; il entretenoit des liaisons étroites avec les Medecins les plus celebres d'Allemagne, de Dannemarc & d'Angleterre. Il fut par deux fois deferé à l'Inquisition ; & il s'en tira avec assez de peine toutes les deux fois. Il mourut le quinziéme jour de Juillet de l'an 1656. & fut enterré dans la petite Eglise de saint Blaise.

§. II.

Joignez y, si vous le jugez à propos, les XX. Dissertations ANTI-PERIPATETIQUES d'Eccardus Leichnerus, touchant la generation des Animaux, la multiplication des Plantes & des Mineraux, & la propagation de l'Ame de

l'Homme, impr. à Erfurd l'an 1649. in IV°.

CXXXIX.

ANTI-PHILOLAÜS.

PHilolaüs de Crotone ancien Philosophe de la Secte des Pytagoriciens, qui fut tué quelques années avant la mort de Platon, n'a point esté traité par nos Peripateticiens Modernes avec plus de respect qu'Aristarque de Samos. Vous sçavez la Contestation Astronomique qui a rendu leur cause commune; imaginez-vous donc que ce que je vous ay dit dans l'Article de l'Anti-Aristarque peut se rapporter également à nostre Anti-Philolaüs, & dispensez-moy de vous rebattre les oreilles de la question du mouvement de la Terre, & de l'immobilité du Soleil.

L'Anti-Philolaüs a pour Auteur un Philosophe Peripateticien nommé Scipione Chiaramonti, ou en Latin, Claramontius, natif de Cesene dans la Romandiole, vivant au milieu de nostre

ſiecle. Son Ouvrage fut imprimé à Ceſene meſme l'an 1643. in IV°. Si perſonne n'a répondu à l'Ouvrage de cet Italien, on doit s'en prendre moins au deffaut des Deffenſeurs de Philolaüs, qu'au peu de conſequence de ſon Livre. Les Anciens qui ſe ſont fait un vray merite de leur vivant, ont l'avantage en ces derniers tems de trouver leur gloire comblée par le zéle & la capacité de leurs Admirateurs. Pour moy, je me contenterois de Monſieur Boüilliaud pour maintenir l'honneur & le nom de Philolaüs contre le Chiaramonti & les autres Adverſaires de cet Ancien.

CXL.

ANTI-PISCATOR.

JE vous aurois ſurpris ſans doute, ſi j'avois fini nos *Anti* de Philoſophie, ſans vous rien dire des Conteſtations que le fameux Ramus a excitées dans cette ſcience. Il a eu trop d'Adverſaires, pour qu'il ne s'en ſoit pas trouvé quelqu'un qui l'eût voulu attaquer en ſon

nom & perſonnellement, & ce ſeroit une chanſon de dire qu'on auroit voulu porter plus de reſpect à ſon nom qu'à celuy d'Ariſtarque & de Philolaüs parmi les Anciens, ou à celuy de Deſcartes & de Tyco-Brahé parmy nos Modernes. Je vous avouë neanmoins qu'il ne m'eſt pas encore tombé d'Anti-Ramus entre les mains. Mais au defaut de cela je me contente de vous produire l'ANTI-PISCATOR, je veux dire un *Anti* qui regarde la Secte des Ramiſtes.

Jean Piſcator n'eſtant encore que Philoſophe avoit publié quelques Ouvrages de Dialectique, de Rhetorique & d'autres Sciences humaines, ſuivant les principes & la methode de P. Ramus & du premier de ſes Diſciples Omer Talon. Ce n'eſtoit point ſans doute pour s'attirer les applaudiſſemens des Peripateticiens. Autrement il faudroit avoüer qu'il auroit mal réüſſi. C'eſt ce qu'a prétendu luy faire voir un autre Philoſophe Allemand nommé Guillaume Adolphe Scribonius, qui s'eſt declaré ſon Adverſaire en publiant un Livre à Baſle l'an 1588. in VIII° ſous le titre d'ANTI-PISCATOR *Logicus ad Logicas Exercitationes Johannis Piſcatoris*

respondens. Ce Scribonius estoit de la ville de Marpourg au Lantgraviat de Hesse, & si je ne me trompe, il y fut Professeur en Philosophie, puis en Medecine ayant embrassé la Secte des Peripateticiens pour la Philosophie, & celle des Lutheriens pour la Theologie.

Mais Jean Piscator, dont le nom vulgaire estoit Fischers, estoit de la ville de Strasbourg. Il estoit né l'an 1546. & aprés avoir enseigné pendant quelque temps les Langues, la Poëtique, la Rhetorique, & la Philosophie dans son pays, il fut choisi pour y professer la Theologie. Mais comme on vit qu'il ne vouloit point démordre de son Calvinisme, & qu'il introduisoit insensiblement les dogmes de cette Secte, on se crût obligé de le congedier de l'Université dans laquelle on n'avoit souffert Sturmius de la mesme Secte, qu'en reconnoissance de ses longs services.

Piscator se retira dans les Provinces d'Allemagne où l'on fait Profession du Calvinisme; & s'estant trouvé suivant le cours de sa fortune à l'érection de la nouvelle Université de Herborn au Comté de Nassaw l'an 1585. il fut retenu par le Comte Jean pour y remplir la premiere Chaire de Theologie. Vous

sçavez ce qu'il a fait sur l'Ecriture, & vous n'ignorez pas les bruits qu'il a excitez parmy les Prétendus Réformez de sa Secte par la nouveauté de sa doctrine touchant la *Justice imputée*. Il mourut l'an 1625.

CXLI.

ANTI-TYCHO.

A Ce que je vois, dit Monsieur Bertier, les *Anti* en titre de Livres n'ont pas esté faits pour de petits Auteurs de bale. C'est un honneur reservé sans doute aux Auteurs du premier ordre. Vous ne parlez que d'Anti-Cartesius, d'Anti-Copernicus, d'Anti-Tycho?

Que n'auriez-vous donc pas dit, repartit Monsieur de Brillat, si vous vous estiez trouvé à nos trois premieres Conversations? Demandez à Monsieur de Verton si c'est à des noms d'un moindre éclat que ceux des Homeres, des Catons, des Bellarmins, des Cotons, &c. que les Ecrivains Polémiques ont attachez leurs *Anti?*

Je trouve la choſe aſſez mêlée, répondis-je. Voſtre remarque ſeroit ſans exception, ſi les faiſeurs d'*Anti* avoient juré de n'en faire que pour les Perſonnes du merite le plus élevé. Mais ſçachez que le merite d'autruy n'a point eſté leur regle. Il eſt fort vray-ſemblable qu'il n'y a eu que leur paſſion propre qui les ait conduits dans la direction de leurs *Anti*; & s'il eſt vrai que leur paſſion ait eſté aveugle, on ſe perſuadera aiſément qu'ils ont diſtribué indifferemment leurs *Anti* à des Adverſaires de tout rang.

Vous ſçavez, dit M. de Rintail, quel eſtoit celuy de Tycho Brahé parmi les Aſtronomes de ſon temps. Vous ſçavez auſſi que les habiles Mathematiciens font incomparablement plus de cas de ſes Obſervations que de ſes Livres, & que ceux-cy ſont beaucoup moins à l'épreuve des Critiques. C'eſt neanmoins contre ſes Obſervations que Scipion Claramontius dont je vous ay parlé au ſujet de l'Anti-Philolaus voulut dreſſer ſon ANTI-TYCHO. Il y avoit vingt ans que Tycho n'eſtoit plus au monde, lors que Claramontius s'aviſa de revoquer en doute ſes Obſervations & de troubler le Public dans la bonne opinion qu'il

en avoit. Quelques mauvaises qu'il jugeast ces Observations, il entreprit de prouver par elles-mesmes que les Cometes sont des corps sublunaires, contre ce que Tycho y avoit tres-constamment enseigné. Son livre fut imprimé à Venise l'an 1621. in IV° sous le titre d'*Anti-Tycho Scipionis Claramontii, in quo Tychonem Brahe & nonnullos alios, rationibus eorum ex Opticis & Geometricis principiis solutis, demonstratur Cometas esse sublunares, non celestes.*

Claramontius sçavoit bien qu'il n'y avoit point de réponse à attendre de la main de Tycho, mais il ne devoit pas ignorer qu'il eust laissé des amis & des disciples dans le monde capables de soutenir sa reputation & d'entreprendre sa defense contre ses Adversaires. Kepler Mathematicien de l'Empereur Rodolphe le luy fit assez sentir. Tycho l'avoit fait le depositaire & le gardien perpetuel de ses Observations en mourant. Jugez de l'interest que Kepler avoit d'entreprendre leur defense. Il le fit par un Livre qu'il publia l'an 1625. à Francford in IV° sous le titre de *Tychonis Brahei Hyperaspistes adversùs Scipionis Claramontii Anti-Tychonem in aciem productus à Joanne Kepplero.*

Claramontius ne croyant pas qu'il fust de l'honneur d'un Italien de ceder à des Allemands, fit une Reponse à Kepler, & la publia à Venise l'année suivante in 1v° sous le titre d'*Apologia Scipionis Claramontii pro Anti-Tychone suo adversùs Hyperaspisten Joannis Keppleri.*

Le Defenseur de Tycho ayant remarqué que son Adversaire degeneroit en Rhetoricien dans sa Replique apologetique, ne crut pas y devoir repondre. Mais Claramontius ayant continué d'écrire sur la matiere contestée, s'attira sur les bras un nouvel Adversaire qui estoit de son pays, je veux dire le celebre Galilée. Claramontius en qualité de zelé Peripateticien vouloit pousser jusqu'au bout la défense de la doctrine d'Aristote & du vulgaire des Philosophes touchant l'incorruptibilité des Cieux, & paroissoit indigné de voir que les Modernes traitoient cette opinion de prejugé dont il falluſt se dépoüiller. Il composa donc un nouvel ouvrage pour maintenir son Anti-Tycho & pour defendre ce qu'il avoit avancé sur la nature & la situation des Cometes à l'occasion des étoiles qui avoient paru nouvellement en 1572. 1600. & 1604. & qu'il soutenoit estre des Cometes & des Corps sublunaires. Ce

nouveau

nouveau livre fut imprimé à Ceſene lieu de la naiſſance & de la demeure de l'Auteur l'an 1628. in 1v° ſous le titre de *Scip. Claramont. de tribus novis ſtellis quæ annis* 1572. 1600. & 1604. *comparuere, in quibus demonſtratur rationibus ex parallaxi præſertim ductis ſtellas fuiſſe ſublunares & non cæleſtes adversùs Tychonem, Gemmam, Maſtlinum, Diggeſſeum, Hagecium, Samucium, Keppleerum aliósque plures quorum rationes in contrarium adductæ ſolvuntur.*

Galilée l'un des premiers Mathematiciens de toute l'Italie, ſe ſouvint de l'amitié qu'il avoit liée avec Tycho Brahé par l'entremiſe du Seigneur Pinelli lors qu'il eſtoit Profeſſeur à Padouë, & il en donna des preuves publiques dans les quatre Dialogues Italiens qu'il publia à Florence l'an 1632. touchant le Syſteme du Monde. Claramontius y eſt pouſſé avec beaucoup de vigueur, & les Obſervations de Tycho y ſont delivrées de la vexation.

L'Adverſaire de Tycho ne perdit point courage; il reprit l'Apologie Latine qu'il avoit faite de ſon *Anty-Tycho* pour la retoucher. Il en refit un nouvel ouvrage en Italien, & y joignit une Défenſe de ſon livre des trois nouvelles

Etoiles contre ce que Galilée avoit eſtabli dans ſes Dialogues touchant les deux grands Syſtemes de Ptolemée & de Copernic. Cela fut imprimé dans Florence meſme par les ſoins de ceux qui n'aimoient pas beaucoup Galilée, & parut l'an 1633. in IV° ſous le titre vulgaire de *Difeſa di Scippione Chiaramonti al ſuo Anti-Tychone, e libro delle tre nuove Stelle d'all'oppoſitioni dall' Autore de due Maſſimi Siſtemi Tolemaico e Copernicano.* Galilée vid le livre ſans en paroiſtre fort touché. De ſorte que ſi Claramontius avoit eſté fanfaron il auroit pris de pareilles occaſions pour ſe vanter d'avoir fermé la bouche & oſté la plume aux deux premiers Aſtronomes de ſon temps: l'un de toute l'Allemagne depuis la mort de Tycho qui eſtoit Keppler, & l'autre de toute l'Italie que vous ſçavez..

Mais il n'eut point ſi toſt fait avec un autre Mathematicien d'Italie nommé J. Camille Glorioſo qui eſtoit de Naples, mais qui eſtoit Profeſſeur dans l'Univerſité de Padouë. Glorioſo avoit pris la liberté d'examiner d'abord l'Apologie pour l'ANTI-TYCHO contre le livre de Keppler, & ne l'avoit pas trouvée entierement conforme à une Diſſer-

tation qu'il avoit faite sur les Cometes quelques années auparavant. C'est ce qui le porta à écrire presque sur le champ un Traité qu'il fit imprimer à Venise en 1626. sous le titre de *J. Camilli Glor. Responsio ad Controversias de Cometis Peripateticas.* Claramontius avoit compris dans son Livre des trois nouvelles Etoiles ce qu'il avoit à luy répondre parmy les Reponses qu'il faisoit aux autres. Glorioso fit dans la suite du temps une Censure du livre des trois nouvelles Etoiles, & Claramontius en fit un examen qu'il publia à Florence l'an 1636. in IV. sous le titre d'*Examen Scipionis Claramontii ad Censuram Iohannis Camilli Glorioſi in librum ejusdem Scipionis Claramontii de tribus novis Stellis.*

Glorioso ne fut point insensible à ce qui le regardoit dans cet ouvrage. Il y fit une Reponse qui parut à Naples l'année suivante in IV. sous le titre de *Castigatio Examinis Scipionis Claramontii in secundam Decadem Ioannis Camilli Glorioſi. Auctore eodem I. C. Glorioso.* Mais il avoit affaire à un homme qui n'avoit pas plus égard pour luy que pour Keppler & Galilée, & qui estoit bien resolu de ne rendre les armes à personne. Cla-

ramontius repliqua donc en dernier lieu, & la Replique fut imprimée à Cesene l'an 1637. in IV. sous le titre de *Castigatio Iohannis Camilli Glorioſi adversùs Scipionem Claramontium castigata ab eodem Scipione Claramontio.* Aprés quoy il paroiſt que Claramontius se tût enfin parce qu'il ne trouva plus perſonne qui vouluſt repartir.

☞ Voilà, Meſſieurs, poursuivit M. de Rintail, l'Hiſtoire de l'*Anti-Tycho* du Chiaramonti telle qu'il m'a eſté poſſible de la recueillir de divers endroits. Vous attendez ſans doute, que ſelon ma coutume je vous diſe un mot de la vie de celuy qui a eſté l'objet de l'Anti-Tycho. Pour ne vous point tromper je commence par vous dire, que Tycho eſtoit de l'Illuſtre Maiſon des Brahé en Dannemarc, & pourtant originaire de Suede. Il vint au monde à Knudſtrup Seigneurie de ſon pere dans le pays de Scho nen prés de Helſingborg du coſté de la Suede Meridionale qui regarde le Dannemarc, & il naquit l'an 1546. au mois de Decembre un Mardy entre ſainte Luce & Noël, qui revenoit au 19. de ce mois ſuivant noſtre maniere de compter depuis la Reformation. Il étudia la Grammaire en particulier chez

ſon oncle frere de ſon Pere, & à douze ans il fut envoyé à Coppenhague où il fit ſa Rhetorique & ſa Philoſophie. Il commença l'étude de l'Aſtronomie dés l'âge de XIII. ans, & à XV. il fut envoyé à Leipſick pour étudier en Droit, où à l'inſceu de ſon Gouverneur & de ſon Profeſſeur, il paſſoit les nuits à conſiderer les Aſtres. Des l'âge de 17. ans il conceut le grand deſſein de reformer l'Aſtronomie. L'an 1556. eſtant à Roſtock il perdit le nez dans un duel nocturne avec un Gentilhomme Danois nommé Manderup Pasberg qui l'avoit piqué dans une nopce & dans un bal poſterieur. Mais il ſe fit un nez d'or d'argent & de cire, avec un artifice qui trompa preſque tout le monde le reſte de ſes jours. L'an 1570. il retourna à Coppenhague & fit ſon Obſervatoire, & ſon Laboratoire, n'ayant encore que vingt-quatre ans. L'an 1573. ſongeant à prendre une femme qui ne voulût point eſtre la maiſtreſſe & faire obſtacle à ſes grands deſſeins, il épouſa une païſanne de Knudſtrup, & cette méſalliance le brouïlla avec toute ſa famille juſques à ce que l'Empereur s'entremît pour les racommoder. En 1575. il ſe mit en voyage par l'Allemagne juſques à Ve-

nise faisant par tout ses admirables observations. L'an 1576. il vouloit quitter encore le Dannemarc, mais le Roy Frederic l'arresta, & pour l'attacher au pays luy fit present en propre de l'Isle de Ween, & de tout ce qui luy estoit necessaire pour la dépense des bâtimens, & des instrumens de Mathematique. Tycho y fit bâtir, selon les regles de l'Astronomie, le celebre château d'Uranienbourg avec la Tour merveilleuse de Stellebourg. C'estoit sans doute une huitiéme merveille de ce Monde. Les Seigneurs du pays accompagnez des Sçavans qu'on put ramasser, firent par des sacrifices & des réjouïssances la consecration de ses fondemens dont la premiere pierre fut mise par l'Ambassadeur de France le huit d'Aoust de l'an 1576. Le Roy pour l'encourager luy fit une pension de 2000. Thaleres, luy donna une Terre ou Fief considerable en Norwege, & un gros Canonicat qui estoit ordinairement possedé par le grand Chancelier du Royaume. Il fut vingt-un ans de suite à faire ses Observations dans son Uranienbourg. Le Roy Jacques d'Ecosse, & depuis de la grande Bretagne luy rendit visite l'an 1590. le Roy Christiern de Danemarc en fit autant

en 1591. & luy donna le Collier de l'Elephant. Il dépensa plus d'une tonne d'or, c'est-à-dire trois cens mille livres à ses Observations. Outre cela il entretenoit les pauvres étudians du pays à ses dépens, & faisoit faire les remedes necessaires aux malades gratuitement. C'est ce qui luy suscita des envieux qui vinrent à bout de le ruïner à la Cour & de luy faire perdre ses pensions & autres bienfaits du Roy. Il en conçût un si grand déplaisir, qu'ayant mis un Concierge dans Uranienbourg, & un Fermier pour Ween, il fit embarquer toute sa famille & passa à Rostock, & de là à Wandesbourg prés de Hambourg. En 1597. comme il songeoit à se retirer en Hollande l'Empereur Rodolphe l'attira auprés de luy, & luy fit un établissement à Prague avec trois mille pistoles de pension, & il disposa entierement du château de Benach appartenant à l'Empereur pour ses observations. Il mourut à Prague le vingt-quatre d'Octobre de l'an 1601. & fut enterré dans la Cathedrale avec les ceremonies marquées pour les grands Seigneurs.

ANTI EN MEDECINE.

CXLII.

ANTARGENTERIQUE.

LA Medecine n'eſt pas moins ſujette à la Controverſe que le reſte de la Philoſophie humaine, & les Medecins ont ſouvent fait voir dans les Diſputes des uns contre les autres, qu'ils n'eſtoient pas moins hommes que les autres mortels. Je vous feray part de ceux de ma connoiſſance qui s'y ſont ſervy du titre ſatyrique d'*Anti*, mais je ſeray d'autant plus court qu'ils ſont en petit nombre, & tous d'aſſez petite importance.

Je commence par les ANTI-ARGENTERIQUES de Julius Alexandrinus Medecin du ſiecle précedent. Cet homme s'eſtoit mis en teſte que Jean Argentero ou Argenterius Medecin Italien, n'avoit pas rendu au merite & aux Ecrits de

Galien la juſtice qui leur eſtoit dûë, qu'il avoit mal entendu ou mal expliqué ſes ſentimens. Dans cette penſée il ſe declara ſon Adverſaire, & fit imprimer contre luy un Livre qu'il avoit compoſé pour la deffenſe de Galien. Il parut à Veniſe l'an 1552 in 1v° ſous le titre de Jul-Al. *Ant-Argenterica pro Galeno.* Cet Ouvrage ne reçût point une approbation auſſi generale qu'il l'auroit ſouhaitée; Argentero ne fut pas le ſeul qui trouva à redire à ſes Ant-Argenteriques, quoy qu'en apparence il y fuſt le ſeul intereſſé. De ſorte que Julius Alexandrinus ſe vid obligé de deffendre ſon Ouvrage par un nouvel Ecrit dans lequel il tâchoit de décrier les Mécontens ſous le nom de Calomniateurs de Galien. Ce ſecond Ouvrage fut imprimé dans la meſme Ville que le premier l'an 1564. in 1v° ſous le titre d'*Ant-Argentericorum Jul. Alexandr. adverſus Galeni Calumniatores Defenſio.*

☞ Julius Alexandrinus ſurnommé de Neuſtein eſtoit Allemand au moins d'établiſſement. Il eſtoit né l'an 1506. ou environ. Il fut premier Medecin des Empereurs à Vienne, & il fut ſi cheri de Maximilien II. qui eſtoit un Prince fort valetudinaire, qu'il voulut élever &

enrichir ſes bâtards, parce qu'il n'avoit point d'enfans legitimes; il mourut à Trente l'an 1590. âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Pour Jean Argentero il nâquit à Caſtelnuovo en Piedmont. Il profeſſa publiquement la Medecine dans pluſieurs Univerſitez d'Italie; premierement à Naples, enſuite à Piſe, aprés à Mondovi entre le Piedmont & la Ligurie, où il y avoit encore alors Univerſité. Mais ayant travaillé pour faire paſſer cette Univerſité dans la ville de Turin ſous le Duc Emmanuël Philbert, il alla s'y eſtablir pour le reſte de ſes jours; & il y mourut le 13. de May de l'an 1572. âgé de prés de 59. ans.

CXLIII.

ANTARVET pour ANTI-HARVET.

JOannes ANTARVETUS (pour *Anti-Harvetus*) n'eſt pas tant le titre d'un Livre que le maſque d'un Auteur déguiſé. On dit que la plus part des Bibliothecaires & faiſeurs de Catalogues

dans la Librairie s'y ſont laiſſez tromper. Mais ſans entrer dans ces recherches, je m'en rapporte volontiers pour ce point à ceux qui s'étudient à nous découvrir les Auteurs déguiſez.

Voicy en deux mots l'hiſtoire de l'Antarvet. La Faculté de Medecine à Paris ayant cenſuré la Chymie d'André Libavius Medecin Paracelſiſte d'Allemagne, & Libavius ayant mis à la teſte d'une nouvelle édition de ſon Alchymie une Deffenſe de cet Art oppoſée à la cenſure de la Faculté de Paris, Riolan le pere entreprit l'Apologie de cette cenſure dans un Livre imprimé à Paris l'an 1606. in VIII° ſous le titre d'*Ad Libavii Maniam Reſponſio pro cenſura Scholæ Pariſienſis contra Alchimiam lata.*

Libavius repliqua l'année ſuivante par un Livre intitulé *Alchymia triumphans de injuſtâ in ſe Collegii Galenici ſpurii in Academiâ Pariſienſi cenſurâ, & Joannis Riolani Maniographia falſi convicta & funditus everſa.* Imprimé à Francford en 1607. in VIII°.

Mais comme tous les Medecins de France n'eſtoient pas Galeniſtes, il s'en trouva qui ne ſouſcrivirent pas à la cenſure de la Faculté de Paris & qui

n'eurent pas le zele de Riolan contre Libavius. La seule ville d'Orleans en fournit deux qui se declarerent assez ouvertement en faveur de la Chymie contre la censure de Messieurs de Paris. L'un estoit Israël Harvet, & l'autre Guillaume Baucinet. Le vieux Riolan ne se trouvoit pas d'humeur à les aller attaquer, soit qu'il fust retardé par le poids de sa vieillesse, soit qu'il fust détourné par d'autres occupations, soit enfin qu'il fust occupé de la Deffense de la censure contre Libavius & les Allemands. Mais il voulut apparemment se décharger de cette commission sur son fils, à qui il fit prendre le masque d'ANTARVET ou Anti Harvet pour mieux faire connoistre le nom de son principal Adversaire. L'Ouvrage du jeune Riolan parut donc à Paris l'an 1604. in XII° sous le titre de *Joannis Antarveti Apologia pro judicio Scholæ Parisiensis de Alchymia. Ad Harveti & Baucyneti recoctam cramben*; & il fut reimprimé à Francford dés la mesme année, prés de deux ans avant que Libavius eust donné la deffense de son Alchymie à la teste de sa nouvelle édition.

Israël Harvet & Guillaume Baucynet répondirent à cette Apologie & dé-

fendirent la Chymie contre la censure de la Faculté par un Livre qui fut imprimé vers fin de la mesme année 1604. sous le titre d'*Ijr. Harv. Aurelian. Defensio Chymiæ adversùs Apologiam & censuram Scholæ Medicorum Parisiensium. Et in easdem Guillelmi Baucineti Med. Aurel. Notationes.*

Le jeune Riolan se souvint encore d'Harvet & de Baucinet dans la comparaison qu'il fit de la Medecine ancienne avec l'Hermetique, & de la Dogmatique avec la Spagyrique : & il ajoûta à la fin de l'edition qu'il en fit faire à Paris l'an 1605. in XII° ce qu'il en vouloit donner au Public sous le titre d'*Examen Animadversionum Baucineti & Harveti.* Je ne sçay ce que dit ni ce que fit Baucinet quand il eut vû ce dernier livre de Riolan. Mais pour Harvet il ne demeura point court, il composa en faveur de la Chymie contre Riolan un nouvel ouvrage qui fut imprimé à Hanaw en Allemagne l'an 1605. in VIII° sous le titre de *Demonstratio veritatis doctrinæ Chimicæ, adversùs Iohannis Riolani Comparationem veteris Medicinæ cum nova, Hippocraticæ cum Hermetica, Dogmaticæ cum Spagyrica.*

Des deux Riolans, le Pere qui étoit

d'Amiens mourut en 1609. & le Fils en 1657. ayant eſté Doyen de la Faculté de Paris, & Profeſſeur Royal d'Anatomie & de Botanique. Pour Iſr. Harvet, je ne ſçay ce qu'il eſt devenu.

CXLIV.

ANTI-BILLICHIUS.

JE ne connois point d'autre ANTI-BILLICHIUS, pourſuivit M. de Rintail, qu'une Addition qu'Arnold Schroeder Medecin de Francford a faite à un Traitté Satyrique concernant la Chymie en faveur de Pierre Lauremberg contre Billichius. Ce Traitté fut imprimé l'an 1625. in 4° ſans nom de Ville ni d'Imprimeur ſous le titre bizarre de *Bonum Factum. Flabellum, quo fumus Chymicus & cinis contumeliarum quem in elumbi ſua ſylloge Aſſertionum excitavit & Medico ac Philoſopho celeberrimo Petro Lauremburgio afflare conatus eſt Antonius Guntherus Billichius, diſpellitur & abigitur in auras per Arnoldum Schroederum. Addictis Aſſertionibus Chymicis Anti-Billichianis.*

C'eſt un ouvrage rempli de fiel, de

duretez & d'un caractere tout à fait semblable à un autre qu'il avoit publié l'année precedente contre le meſme Billichius dans le titre duquel il avoit dit : *Fatuitas hominis detegitur, ſtulto pro ſtultitia reſpondetur, &c.* Mais il ne ſongeoit pas qu'il ſe deshonoroit luy-même lors qu'il ne donnoit point à ſon Adverſaire d'autre qualité que celle de *Cacula militaris profugus*, dans le même titre. C'eſtoit ſoutenir un duel contre une perſonne bien vile ; marque certaine de la baſſeſſe de ſon ame. Mais la choſe ne merite pas qu'on s'y arreſte plus longtemps.

CXLV.

ANTI-DEUSINGIUS.

LEs Medecins nous parlent en quelques occaſions d'un ANTI-DEUSINGIUS compoſé par François de le Boë dit Silvius, Medecin d'Amſterdam contre Antoine Deuſingius Medecin du Comte de Naſſaw Gouverneur de Friſe. Ce n'eſt qu'une Epiſtre Apologetique qui a eſté imprimée à Amſterdam avec d'autres ouvrages du meſme Auteur, &

quelquefois meſme ſeparément tant à Leyde en 1686. qu'à Amſterdam en 1688. mais avec le retranchement du terme d'*Anti-Deuſingius*.

Je reſerve pour l'Article de l'*Anti-Silvius* ce que j'aurois à vous dire de la vie & des emplois de Deuſingius & de Silvius.

CXLVI.

ANTI-FANCHELIUS.

L'ANTI-FANCHELIUS eſt l'ouvrage d'un Medecin Allemand nommé Thaddée Hagecius de Hayek, Medecin de l'Empereur Maximilien I. & il a pour objet un Medecin Flamand nommé Philippe Fanckel, qui n'eſt connu que par le livre de ſon Adverſaire, ſoit qu'il n'ait jamais écrit, ſoit que ſes Ecrits ſoient peris.

Hagecius fit un procez à Fanchelius ſur le mauvais ſuccez d'une cure que celuy-cy avoit entrepriſe ſur une petite Demoiſelle de ſix ans qui avoit la tigne ou la dartre. Il pretendoit qu'il avoit tué cet enfant par ſon ignorance & par la temerité qu'il avoit euë de vouloir

employer les remedes de Paracelſe ſans les connoiſtre. Il écrivit contre luy pour le perdre de reputation devant le Public, & fit imprimer ſon ouvrage à Amberg l'an 1596. in VIII° ſous le titre d'*Actio Medica, adversùs Philippum Fanchelium Belgam incolam Rudvicenſem Medicaſtrum & Pſeudo-Paracelſiſtam.* Le volume contient trois Pieces qui ſont trois Traitez differens que l'on a joints ſous ce titre general.

Le premier a pour titre particulier, *Exegeſis ſingularis curationis fœdæ ſcabiei in filiola ſexenni illuſtris Baronis Caſparis Zerotini*, &c. Acceſſit ſimul, *Iuſta querela in Philippum Fanchelium, quod in extremo utcunque felicis curationis actu, eamdem clandeſtinè & furtim deleteriis pharmacis crudeliter excarnificatam necaverit.*

Le ſecond eſt une Reponſe de ce Fanchelius à l'Exegeſe de Hagecius.

Le troiſiéme eſt une Replique de Hagecius à Fanchelius, c'eſt ce dernier Traité qui porte le titre d'ANTI-FANCHELIUS.

☞ Hagecius eſtoit de la bourgade de Hayck en Boheme : il fit ſes meilleures études ſous le celebre Joachim Camerarius, au moins ſe vantoit-il d'eſtre ſon

diſciple. Il ne ſe contenta point d'eſtre Medecin, il voulut encore eſtre Aſtronome, & qui plus eſt, Aſtrologue juſqu'à la Metopoſcopie. Je ne ſçay rien des autres circonſtances de ſa vie. Vous trouverez ſon éloge dans le theatre de l'Abbé Ghilini, mais dreſſé à ſa maniere, c'eſt-à-dire fort ſuperficiellement.

CXLVII.

ANTI-GLAUBERUS.

PEu de gens ſçavent ce que c'eſt que l'ANTI-GLAUBERUS, continua M. de Rintail : mais ne croyez pas que ce ſoit un effet de ſon grand prix & de ſon merite. Il y a vingt-huit ou vingt-neuf ans qu'il fut imprimé en Allemagne.

Le terme, dit M. Bertier, eſt aſſez long pour l'avoir fait connoitre dans le monde.

Trop long pour un bon livre, repartit M. de Rintail. Mais il a ſuivi ſans doute la fortune de ſon Auteur, qui nous eſt demeuré inconnu pour ne s'eſtre pas nommé à la teſte de ſon Anti-Glauberus. Cependant malgré l'obſcurité de

ſon Autheur, & malgré le peu de merite que le livre ſe ſeroit acquis par luy-meſme, je crois qu'il ne laiſſeroit pas de nous eſtre connu, s'il n'eſtoit venu dans le monde qu'aprés la naiſſance de la Bibliotheque Univerſelle, ou des Actes des Sçavans. Il ſemble que l'Auteur ait contribué innocemment à la mauvaiſe fortune de l'ouvrage, lors qu'il l'a mis en Allemand.

C'eſtoit un moyen fort ſeur & fort court, reprit M. Bertier, pour empêcher ſon livre de paſſer le Rhin & les Alpes.

Ce que vous dites, repliqua M. de Rintail, me perſuaderoit volontiers que l'Auteur de l'*Anti-Glauberus* n'auroit ſongé peut-eſtre qu'à ſe faire connoitre de ſon Adverſaire, ſans ſe ſoucier du reſte. En ce cas-là il me ſuffira de vous dire que cet Adverſaire eſtoit un Medecin de delà le Rhin nommé Jean Rodolphe Diſtillateur & Chimiſte aſſez connu par ſes livres Latins & Allemands, & que la matiere de l'Anti-Glauberus ne regarde que la Chymie.

CXLVIII.

ANTI-GRAMANNUS.

ou ANTI-GRAMANUS.

JE vous crois ſi bien apprivoiſez avec tous nos petits monſtres de literature, pourſuivit M. de Rintail, que je ne me ſoucie plus de vous preparer lors qu'il s'agit de vous en faire voir quelq'un qui vous eſt nouveau. L'*Anti-Gramman* n'a rien de plus effrayant que les autres. Son Auteur qui eſtoit le fameux Chymiſte Libavius a eu ſoin meſme de luy donner quelque adouciſſement en luy faiſant porter le nom d'*Anti-Gramania* au lieu d'*Anti-Gramanus*. Car je veux vous dire d'abord, que l'ouvrage dont il eſt queſtion a pour titre, *Anti-Gramania ſecunda, ſupplemento abſurditatum & conviciorum in Galeni Artem & Profeſſores ejus à Johanne Gramano Chymico Paracelſico effuſorum oppoſita*, imprimé à Francford l'an 1595. in VIII°. Vous voyez ſans mon ſecours ce que ſuppoſe ce titre.

Ce titre, dit M. de Brillat, ſuppoſe deux choſes : premierement un premier

Anti-Graman, ou une premiere *Anti-Gramanie*, pour parler comme voſtre Libavius, & enſuite une Apologie pour Galien & pour les Profeſſeurs Galeniſtes.

A voir la maniere dont ce Graman avoit traitté Galien & les Galeniſtes, répondit M. de Rintail, on peut dire qu'il y a peu d'Innocens maltraittez qui euſſent plus beſoin d'Apologie. Vous en jugerez par le ſeul titre du livre qu'il avoit fait imprimer à Erfurt en Thuringe l'an 1593. in IV°. Il porte : *Tractatus de Pharmaco purgante. Quòd Galeni mancipia, Pſeudo-Medici, ac Log-Iatri ſuis catharticis ſeu purgantibus cùm ſint deleteria, venenoſa, corroſiva, nullo ſpagirices artificio ſeparata, digeſta atque correcta plurimùm obſint.* Cet ouvrage joint à un autre que le meſme Graman fit ſuivre dés la meſme année ſous le titre d'*Apologetica Refutatio calumniæ quâ Paracelſiſtæ Philoſophi & Medici Sanioresnimis violenta, corroſiva, deleteria ægris propinare dicuntur*, eſt ſans doute ce qui auroit pû donner lieu à un *Anti Graman* de Libavius que j'ai cherché juſqu'icy & que je n'ai encore pû trouver nulle part.

Juſqu'à ce que l'on me l'ait fait découvrir, il me ſera permis de vous produire comme un premier *Anti-Graman*

l'ouvrage que Libavius avoit fait contre Graman & publié à Francford l'an 1594. in octavo ſous le titre de *Neo-Paracelſica, in quibus vetus Medicina defenditur adversùs* τερετίσματα *Joannis Gramani olim Theologi nunc Pſeudo-Chymici qui omnes Medicos acerbiſſimâ chartâ eſt inſectatus*, ou du moins celuy qu'il fit la meſme année contre le premier ouvrage de ce Graman ſous le titre d'*Anatome Tractatus Neo-Paracelſici de Pharmaco cathartico ſcripti adversùs Galenicos veteris veraque Medicinæ Profeſſores. In qua viciſſim oſtenditur vanitas & odioſa Neo-Paracelſi calumnia, &c.*

On ne connoiſt preſque plus maintenant ce nouveau Paracelſiſte qui de Thelogien de la Religion du pays s'étoit fait Chymiſte. Il n'en eſt pas de même de Libavius qui avoit trouvé le moyen de devenir grand Chymiſte ſans declarer la guerre aux Galeniſtes & ſans renoncer à la Medecine des Anciens, quoy qu'en vouluſſent dire les Medecins de la Faculté de Paris.

☞ Il eſtoit Saxon natif de la Ville de Hall dans la haute Saxe. Il fut fait Profeſſeur en Hiſtoire & en Poëſie dans l'Univerſité de Jhene l'an 1588. De là

il passa dans Rotembourg sur le Tauber en Franconie l'an 1591. pour estre Principal du College, & Medecin de la Ville. Mais les Habitans de la Ville de Coburg ayant erigé un beau College chez eux, ils le choisirent en 1605. pour en estre le premier Directeur, & il y mourut l'an 1616.

CXLIX.

ANTI-HARVE'E.

GUillaume Harvée Medecin Anglois de nostre siecle s'est fait une reputation immortelle, comme vous le sçavez, pour avoir découvert le premier, ou du moins pour avoir heureusement démontré la circulation du sang dans nos corps. Mais ne vous semble-t-il pas qu'il manqueroit quelque chose à sa gloire s'il n'avoit point eu d'Adversaires?

C'est, dit Monsieur de Brillat, une espece de fatalité attachée à la fortune des grands hommes, sur tout lors qu'ils s'élevent au dessus des préjugez ordinaires, & qu'ils parviennent à quelque heureuse découverte par des routes nouvelles. L'Envie ne manque jamais de les suivre pour faire ombre à leur nom,

Vous dites vrai, reprit Monſieur de Rintail, mais c'eſt une ombre qui ne ſert qu'à rehauſſer l'éclat de leur merite. C'eſt ainſi qu'un Allemand nommé Eccard Leichner dont je vous ay déja parlé, a fait honneur à G. Harvée par ſon ANTI-HARVE'E, ſi l'on peut appeller de ce nom un Traité Latin qu'il a publié ſous le titre d'*Exercitatio Anti-Harveiana* touchant le mouvement du ſang, & qu'il fit imprimer à Arnſtad en 1645. à Jhene en 1653. puis à Amſterdam en 1665.

CL.

ANTI-SCHEGKIUS & ANTI-SIMONIUS.

DEux Medecins d'Allemagne vivans au ſiecle paſſé, l'un naturel du païs appellé Jacques Schegkius; l'autre retiré d'Italie en Saxe nommé Simon Simonius, eurent enſemble une aſſez longue querelle qui produiſit l'ANTI-SIMONIUS de Schegkius, & l'ANTI-SCHEGKIUS de Simonius.

La querelle commença vers l'an 1569. &

& elle s'étendit sur des matieres de Philosophie, de Medecine & de Theologie. Simonius avoit avancé sur la cause & la nature de la fiévre quelque chose qui n'avoit point esté goûté de Schegkius, & que celuy-cy avoit relevé par occasion. Simonius n'en fut point plus content, que de ce que Schegkius luy avoit objecté quelque temps auparavant sur quelques points de la Physique d'Aristote, & il le refuta par un Livre qu'il appella *Anti-Schegkius*, ou plutost les *Anti-Schegkianes*. L'Ouvrage parut à Basle sur la fin de l'an 1570. in VIII° sous le titre d'*Anti-Schegkianorum liber unus in quo ad objecta Schegkii respondetur, vetera nonnulla ejusdem errata inculcantur, novaque quamplurima pejora deteguntur.*

Schegkius se preparant à répondre à cet Ouvrage envoya par provision l'avant-coureur de sa Réponse sous le titre de *Prodromus Anti-Simonii contra Simonem Simonium*, imprimé à Tubingue en Souabe l'an 1571. in IV°. Quand Simonius eut vû cet essay, il y fit une Replique qu'il rendit publique par un petit Ecrit qui parut peu de tems aprés.

Ce dernier Ouvrage estant venu entre les mains de Schegkius il l'examina dans

toutes ſes parties, & la refutation qu'il en fit, ſe trouva en eſtat de paroiſtre devant ſon *Anti-Simonius*, & fut imprimée en 1572. ſous le titre d'*Anatome Reſponſi Simonii ad Prodromum Anti-Simonii.*

Aprés cela il mit au jour ſa grande Réponſe aux *Anti-Schegkianes* de Simonius, imprimée à Tubingue l'an 1573. ſous le titre d'*Anti-Simonius*, ſive, *Refutatio errorum in Philoſophia Simonii in ſuo libro Anti-Schegkianorum, in quo plures quàm trecenti errores ejuſdem repelluntur, &c.* Ces deux combattans eurent encore priſe l'un avec l'autre ſur des Controverſes de Theologie au ſujet d'un Livre que Schegkius avoit écrit ſur l'union des deux Natures en Jeſus-Chriſt, mais cette conteſtation n'eſt plus de noſtre competence.

☞ Simon Simonius eſtoit de Lucques, Ville & Republique en Italie; mais s'étant retiré en Allemagne pour cauſe de Religion, il fut fait Profeſſeur en Medecine dans l'Univerſité de Leipſick en Saxe. Il eſtoit pourtant Calviniſte de la Confeſſion de Geneve, c'eſt peut-eſtre ce qui le fit retirer enſuite de Leipſick en Sileſie & en Moravie, & de là en Pologne, où il y a quelque apparence

qu'il se fit de la Secte des Anti-Trinitaires sur la fin de ses jours.

Pour Jacques Schegkius, dont la vie nous est un peu plus connuë, il nâquit l'an 1511. vers la feste de la Pentecoste à Schorndorff ville du Duché de Wirtemberg en Souabe. Il étudia dans son païs jusques à l'âge de seize ans, aprés lesquels on l'envoya à Tubingue pour faire sa philosophie, & il passa Maistre és Arts l'an 1529. & l'année suivante on le fit regenter dans le college nonobstant sa jeunesse. A vingt-trois ans il fut fait Maistre ou Prefet des Pensionnaires. Il se donna ensuite à l'étude de la Theologie pendant cinq ans, aprés quoy il prit les Ordres sacrez à Constance, & il se disposoit à recevoir le bonnet de Docteur en Theologie, lors qu'une petite revolution d'affaires le fit passer à l'étude du Droit, & de là à celle de la Medecine. Il se maria l'an 1539. vers la Pentecoste, & quelques mois aprés il passa Docteur en Medecine. Il professa d'abord la Philosophie & ensuite la Medecine à Tubingue, mais il ne l'exerça jamais & ne visita point de malades. En 1564. il eut une chaire de Logique, & fut Recteur de l'Université; mais il perdit la vûë l'an 1577. & il

mourut dix ans aprés le neuviéme de May de l'an 1587.

CLI.

ANTI-SILVIUS.

LEs cinq ANTI-SILVIANES d'Antoine Deusingius Medecin dans la Westfrise, sont les fruits d'une vieillesse échauffée contre un autre Medecin de la Hollande nommé François-de-le Boe-Silvius. Je dis d'une vieillesse échauffée non pour vous marquer les chagrins & les impatiences d'un âge décrepite, auquel Deusingius n'est point parvenu, mais pour vous apprendre que ces pieces satyriques sont les productions des dernieres années de sa vie, qu'une effusion de bile aussi abondante que celle qui paroît dans ses Ouvrages pourroit bien avoir abregée.

Ces pieces concernent toutes des Controverses de Medecine : La premiere, sur la chaleur naturelle entretenuë par la chaleur du sang au cœur : La seconde, sur le mouvement du cœur & des arteres : La troisiéme, sur les signes de la fiévre : La quatriéme, sur la di-

gestion des Alimens ; & la cinquiéme, sur les esprits animaux, sur l'usage de la Rate & des Glandules. Je me contenteray de vous en rapporter les titres pour vous donner lieu de juger du reste.

La premiere fut imprimée à Groningue l'an 1663. in XII. & intitulée *Disquisitio Anti-Silviana De Calido innato & aucto in corde sanguinis calore : qua celeberrimi viri* (c'estoit une ironie dans sa bouche) *Francisci Silvii suspiciones ac conjecturæ, ut ab ipso dicuntur ; quin imò verè ineptiæ ejus & nugæ ad libellam veritatis expenduntur, excutiuntur ac refutantur.*

La seconde, imprimée au mesme lieu, la mesme année & en mesme forme sous le titre de *Disquisitio Anti-Silviana De motu cordis Arteriarum, qua* celeberrimi *viri Francisci Silvii, ineptiæ & nugæ ad libellam veritatis expenduntur, excutiuntur, refutantur.*

La troisiéme imprimée l'année suivante au mesme lieu, intitulée *Disquisitio Anti-Silviana De signo Febrium pathognomonico, &c. cum præfatione Epistolam cacologeticam Silvii concernente, & Additamento ad erroneam Silvii experientiam spectante*, &c.

La quatriéme imprimée la mesme an-

née (1664.) au meſme lieu & dans la meſme forme ſous un titre également badin & injurieux, qui porte par alluſion *Silva cædua cadens*; ſeu, *Diſquiſitiones Anti-Silvianæ de Alimenti aſſumpti elaboratione & diſtributione, &c. Præmiſſa eſt præfatio cauſas Silviani in Deuſingium Furoris nudè repræſentans; ſimulque Silvium injurioſum Aggreſſorem evidenter demonſtrans.*

La cinquiéme l'an 1665. au meſme lieu, mais par different Imprimeur ſous un titre de meſme caractere, portant; *Silva cædua jacens, ſeu, Diſquiſitiones Anti-Silvianæ ulteriores, &c.*

Toutes ces Anti-Silvianes avoient eſté précedées d'une eſpece de Prodrome qui avoit paru vers le commencement de l'année 1653. ſous le titre puerile *In Silvam Echo*, ſeu, *Silvius Heautontimorumenos*, &c. Et l'on peut dire que tous ces Ouvrages ne ſont pas moins les monumens de la paſſion que de la ſcience de Deuſingius.

☞ Cet homme eſtoit de Meurs, Ville & Comté appartenant aux Princes d'Orange, entre l'Archeveſché de Cologne & le Duché de Cleves. Il vint au monde l'an 1612. Il fit ſes études d'Humanitez & de Philoſophie en Hollande, &

s'eſtant fait paſſer Docteur en Medecine dans l'Univerſité de Leide il retourna dans ſon païs où il exerça cette profeſſion, juſques à ce qu'en 1638. il fut fait Profeſſeur des Mathematiques dans l'Univerſité de Groningue en Friſe. L'année ſuivante il quitta ce poſte pour Harderwick, où il fut auſſi Profeſſeur de Phyſique & de Mathematiques, & Medecin ordinaire de la Ville. Mais en 1647. il devint premier Medecin de la Province de Groningue, ſe fit paſſer Maiſtre és Arts, & fut fait Profeſſeur de Philoſophie & de Medecine de cette Ville, juſques à ce qu'en 1652. il fut nommé pour eſtre le Medecin du Comte de Naſſaw Gouverneur de Friſe. Il mourut l'an 1666. n'eſtant âgé que de 4. ans.

Pour ce qui regarde ſon Adverſaire François de le Boë, dit Silvius, il étoit né l'an 1614. dans la Ville de Hanaw en Franconie. Ayant fait ſes études en diverſes Villes d'Allemagne il prit le bonnet de Docteur en Medecine à Baſle, & retourna dans ſon pays où il exerça cette profeſſion pendant deux ans. Il paſſa enſuite à Amſterdam n'ayant pas encore 28. ans. Mais le grand ſuccés avec lequel il faiſoit la Medecine le mit en

credit, le fit considerer comme le premier Medecin de pratique dans cette grande Ville, & le fit choisir pour estre Professeur dans l'Université de Leide aprés la mort de Kyper. Il mourut dans cette Ville l'an 1675.

CLII.

ANTI-SIMONIUS.

1. *PRodromus* Anti-Simonii *contra Simonem Simonium*, &c.

2. *Anatome Responsi Simonii ad Prodromum* Anti-Simonii, &c.

3. Anti-Simonius, *seu Refutatio Errorum S. Simonii in suo libro Anti-Schegkianorum*, &c. sont trois Ouvrages de Jacques Schegkius Professeur en Medecine & en Philosophie dans l'Université de Tubingue au siecle passé; mais je n'ai rien à ajoûter à ce que je vous ai dit dans l'Article de l'*Anti-Schegkius*. Vous estes priez seulement de vous en souvenir.

CLIII.

ANTI-THESEUS.

JE ne connois le nom de l'ANTI-THESEUS, que par les Ouvrages de son Adversaire, poursuivit Monsieur de Rintail. Si j'ai deviné que son sujet regarde la Medecine, c'est par une conjecture que je tire du Thesée qu'il attaque.

Un Medecin Espagnol nommé Gaspar Caldera de Heredia avoit composé un Traité Latin sous le titre de *Theseus Climactericus peregrinus*, &c. C'est sans doute ce qui luy avoit attiré l'ANTI-THESEUS dont il est question. Il ne sera point permis d'en douter, lors qu'on sçaura que Caldera de Heredia a fait en consequence de son Theseus Climactericus un nouvel Ouvrage sous le titre d'*Anti-Theseus expugnatus* que l'on peut prendre en toute assurance pour la refutation de l'Anti-Theseus que je ne connois point. Ces deux Ouvrages de Caldera se trouvent imprimez à Leide in folio l'an 1658. dans le corps de

ſes Diſſertations de Medecine qu'il a publié ſous le titre de *Tribunal.*

☞ Cet Auteur eſt peut-eſtre encore aujourd'hui du nombre des vivans, peut-eſtre auſſi que non. D. Nic. Antonio en parle comme de ſon ami particulier dont il épargne la modeſtie en ſupprimant ſes loüanges. Il eſtoit natif de Séville, mais originaire de Portugal. Il paroiſt qu'il ait eu de l'employ premierement dans l'Eſpagne, & enſuite dans les Pay-bas Eſpagnols, ſoit qu'il y ait profeſſé, ſoit qu'il y ait exercé la Medecine.

ANTI
EN HISTOIRE.

LEs contradictions des Hiſtoriens ſont infinies, dit M. Bertier, & j'ay toûjours oüy dire que la connoiſſance des Faits humains eſt de toutes les Sciences celle qui eſt la plus ſujette aux démentis.

Les Reflexions qu'il faudroit faire, repartit Monſieur de Rintail, ſur la bonne ou la mauvaiſe foy, ſur l'intereſt ou le deſintereſſement de chaque Hiſtorien qui écrit pour en refuter d'autres, ne ſeroient pas moins infinies. Mais je ſuis d'avis que nous laiſſions ce ſoin aux Nouvelliſtes & aux Politiques, & que nous nous bornions à quatre ou cinq *Anti* de Conteſtations hiſtoriques que j'ay recueillies.

CLIV.

ANTI-ANICIEN.

LE premier est l'ANTI-ANICIEN d'un Seigneur d'Autriche nommé Richard Streinn. Cet ouvrage n'est pas public, mais il se conserve avec soin dans la Bibliotheque de l'Empereur à Vienne, comme nous en assure le Bibliothecaire Lambecius. Il est même hors d'apparence qu'il voye jamais le grand jour, parce qu'au rapport du meme Auteur l'ouvrage est demeuré imparfait. Voilà le pretexte dont on pourra se servir pour envier cet ouvrage au Public. Mais pour vous en dire ma pensée, je crois qu'il y a une raison plus importante qui le fera tenir dans la suppression, tant que la Maison d'Autriche sera la maistresse du Manuscrit.

Tom. 1. Clom. Bibliothec. Cæs. num. 50.

Si l'ouvrage ne vaut rien, dit M. de Brillat, la perte n'en sera pas grande. S'il est bon, & s'il paroist offensant d'ailleurs pour la Maison d'Autriche, pourquoy s'enteſter du titre d'*Anti*, qui ne peut estre que choquant, & ne peut servir qu'à rendre l'ouvrage odieux? Ne

ſeroit-on pas libre de l'imprimer ſans ce titre ſatyrique, puiſque ſon Auteur n'eſt plus au monde ?

Ouy, je le crois comme vous le dites, reprit M. de Rintail, je douterois même que Richard Strein qui a vécu & qui eſt mort en reputation d'honneſte homme, euſt donné le titre d'*Anti-Anicien* à ſon ouvrage, aimé comme il eſtoit de l'Empereur, & attaché étroitement d'inclination & d'habitudes à toute la Maiſon d'Autriche. Vous ſçavez que les Manuſcrits ſur tout ceux des Auteurs modernes n'ont rien de fixe dans l'expreſſion de leur titre, juſqu'à ce qu'ils ayent paſſé par la preſſe : & il eſt tres-croyable que c'eſt à Blotius & à Lambecius, ou à quelque autre Bibliothecaire qu'il faut attribuer le titre d'un ouvrage qui s'eſt trouvé parmi les papiers & les livres que Strein avoit leguez à la Bibliotheque de l'Empereur en mourant.

Mais c'eſt autre choſe que le titre qui pourra porter les flateurs de la Maiſon d'Autriche à tenir l'ouvrage ſupprimé. Il n'eſt point compoſé ſur les prejugez du vulgaire des Pays Hereditaires, ni ſur les idées de ceux qui pour faire leur cour à leur Empereur ont fait remonter la Maiſon d'Autriche juſqu'aux

Aniciens de l'ancienne Rome. Cela ſuffit pour le voir condamné aux tenebres perpetuelles d'un cachot de Bibliotheque.

L'Autheur l'avoit entrepris pour fronder les Moines de S. Benoiſt en Allemagne, ſur ce qu'ils paroiſſoient infatuez de leur parenté avec la Maiſon d'Autriche, & pour refuter en particulier le livre d'un Benedictin Flamand nommé Arnold Wion, qui par un enchainement de rêveries avoit fait voir les deux branches de la Famille Romaine *Anicia*, l'une pour les Princes de la Maiſon d'Autriche, l'autre pour ſon Patriarche S. Benoiſt. Richard Strein eſtoit un homme fort exercé dans la connoiſſance des Antiquitez, du Droit, de l'Hiſtoire, & ſur tout des Familles Romaines.

Tant pis pour ſes Adverſaires, dit le jeune M. de S. Yon ; Mais je ne me ſouviens pas d'avoir vû la Genealogie de la Maiſon des Aniciens dans le livre des Familles Romaines compoſé par Streinnius.

C'eſt pourtant le même Auteur, répondit M. de Rintail: s'il n'a point parlé des Aniciens dans ſon Livre, c'eſt parce que ce n'eſtoit pas une des Familles de la vieille Roche. Il ne faut pas

douter qu'il n'ait bien recompensé ce defaut dans son *Anti-Anicien.*

Quelle necessité aura-t-il donc eu de parler de cette famille dans son dernier ouvrage, reprit Monsieur de Brillat, si son dessein estoit de faire voir que les Princes d'Autriche n'en sont point descendus?

L'intention de Streinnius, repartit M. de Rintail, n'estoit point sans doute de nier que cette Maison tirast son origine de celle des *Perleoniens* de Rome moderne par le moyen de deux freres fugitifs petits-fils de *Petrus Leonis* ou *Per-Leon* chef de la famille, lesquels ayant esté chassez de Rome l'an 1144. s'estoient refugiez sous Conrad III. dans la haute Allemagne. Il ne pouvoit ignorer que Rodolphe de Hapsbourg le premier Empereur de la Maison d'Autriche fust descendu en droite ligne de l'un de ces deux Etrangers. Mais il pretendoit faire voir que ce Pierre-Leon ou *Petrus Leonis* & les *Perleoniens* ne pouvoient venir des Illustres Aniciens de Rome que par une vision toute chimerique.

Lambecius qui ne se croyoit point capable d'excés dans le zele qu'il avoit pour faire honneur à son Maistre, avoit

conceu le deſſein de repondre à l'*Anti-Anicien* de Streinnius dans les Prolegomenes des Annales d'Autriche qu'il promettoit, mais la mort a renverſé ſon projet avec d'autres deſſeins dont il nous faiſoit eſperer l'execution. Par la maniere proviſionnelle dont il nous avoit tracé ſon deſſein, il paroiſt qu'il eſtoit fort reſolu de ne point tomber dans la mauvaiſe delicateſſe dont il accuſoit la pluſpart des Hiſtoriens d'Allemagne, qui ayant honte de reconnoiſtre que leurs Empereurs deſcendoient de deux fugitifs bannis de Rome pour cauſe de ſedition, avoient cru leur faire beaucoup d'honneur de les faire deſcendre d'un batard de la Maiſon de France.

Lazius, Manlius, Gebwviller, Stabius, Trithé, Fugger, &c.

Il ſemble que Lambecius avoit choiſi pour ſervir de fondement & de modele à ſa Reponſe le livre qu'un Abbé Benedictin, mais de l'Ordre de Ciſteaux, nommé Jean Seyfrid publia douze ans aprés la mort de Streinnius ſous le titre d'*Arbor Aniciana*. Mais quand ce Seyfrid auroit eu intention d'attaquer l'*Anti-Anicien*, on peut dire que Streinnius auroit eſté vangé ſuffiſamment par Scioppius qui publia l'an 1651. une petite Diſſertation pour tourner en ridicule ce Seyfrid & ſes ſemblables, juſte-

Tom. 2. Comm. Vind pa. 418 ac deinceps.

ment dans le temps qu'un autre Moine Benedictin nommé Bucelin pour augmenter le nombre des ridicules, mit au jour ſon *Aquila Imperii Benedictina.*

Il ſemble que vous fremiſſiez au nom de Scioppius; mais pour le reconcilier avec vous, je vous diray que ce n'eſtoit plus en cette occaſion ce mediſant & ſatyrique Scioppius. C'eſtoit un fidele & zelé ſerviteur de la Maiſon d'Autriche, un Conſeiller de l'Empereur & du Roy d'Eſpagne attaché aux intereſts des Princes de leur nom par plus d'un enchaînement, infiniment plus ſçavant que ces Rêveurs oiſifs, qui s'eſtoit rendu terrible en matiere de fauſſes Genealogies plus de 40. ans auparavant par ſon Scaliger Hypoboliimée. Si donc Scioppius tout dévoüé qu'il eſtoit d'ailleurs à la Maiſon d'Autriche, a cru devoir s'oppoſer aux vanitez & aux chimeres de la Genealogie Anicienne de ces Moines: c'eſt un prejugé que leurs inventions ne font point honneur aux Princes de la Maiſon d'Autriche, ni aux Diſciples de S. Benoiſt, & que *l'Anti-Anicien* de Streinnius doit eſtre quelque ouvrage d'importance.

Je ſouhaiterois pour mon plaiſir, dit M.

de Brillat, que Dom André Tailleby & Dom Leandre Tibial que nous trouvâmes icy avanthier, s'y fussent retrouvez aujourd'huy pour vous entendre raisonner comme vous faites sur leurs confreres.

Vous les verriez bien encherir sur mes raisonnemens, repondit M. de Rintail ; vous auriez le plaisir de sentir la difference des Benedictins François qui tendent au solide & au serieux, & qui sont les disciples legitimes de S. Benoist, d'avec ces Benedictins Flamans & & Allemans qui se repaissent de visions & de chimeres. Vous seriez contens du jugement qu'ils vous feroient de leurs Wions, de leurs Seyfrides & leurs Bucelins, & vous jugeriez vous-mesme de leur goust & de leur discernement par ce qu'ils pourroient vous dire de l'*Anti-Anicien* de Streinnius sur la seule connoissance qu'ils auroient de l'habileté & de la sincerité de cet Auteur.

Vous ne me ferez point d'objection semblable de la part des Thomistes ou des Dominicains. Car encore que Seyfrid ait avancé que S. Thomas estoit de l'illustre famille des Aniciens il n'est pas à esperer qu'un Jacobin François s'avise jamais de faire un *Aquila Imperii*

Thomiſtica. Cet avantage eſt peut-eſtre reſervé à quelque Dominicain Allemand ou Eſpagnol, ſerviteur zelé de la Maiſon d'Autriche.

☞ Richard Streinn libre Baron de Schwartznaw eſtoit né d'une des plus illuſtres & anciennes Nobleſſes de l'Archiduché d'Autriche. Aprés avoir fait ſes Etudes dans ſon pays à la maniere du commun des Etudians de College, il vint étudier le Droit à Strasbourg ſous le celebre François Hotman qui luy donna du gouſt pour la belle literature, & luy fit joindre l'étude de l'Antiquité & de l'Hiſtoire avec la Juriſprudence. Il fut Conſeiller d'Eſtat, c'eſt-à-dire du Conſeil ſecret & *intime* de l'Empereur, Grand Treſorier ou Surintendant des Finances, Grand Maiſtre ou Inſpecteur de la Bibliotheque Imperiale au deſſus du Bibliothecaire Blotius. Sa mort arriva l'an 1601. au calcul de M. de Thou; mais ſelon une autre ſupputation plus exacte, ce fut le 8. jour de Novembre de l'année 1600. Il eſtoit âgé pour lors de 63. ans, & il mourut dans le Chaſteau de Freideck.

CLV.

ANTI-BABAU.

DEs que M. de Rintail eut nommé l'ANTI-BABAU, la gravité de M. de Brillat se trouva deconcertée. Pour moy qui n'ay jamais sceu me gêner, je crus que le temps de rire estoit venu, & je ne pus m'empêcher de seconder M. de S. Yon qui nous avoit prevenus. J'avois gardé jusques là un long silence dans toute la conversation. Mais je m'échappay de dire à M. de S. Yon que M. de Rintail avoit peut-estre derobé l'*Anti-babau* à la nourrisse de la petite Demoiselle du logis ; que c'estoit dommage de l'avoir osté de la compagnie du *Mache-fer*, du *Fil-ourdi*, & des autres petits spectres destinez pour estre la beste des Enfans.

Vous vous trompez, reprit M. de Rintail, l'*Anti-babau* vient de la boutique du sieur de la Peyre, & loin d'estre *la beste aux petits Enfans*, il a esté envoyé dans le monde pour étrangler la beste. Mais pour nous remettre dans le serieux, il faut vous dire que c'est un li-

vre composé contre un Capucin nommé Jacques Bolduc & publié à Paris l'an 1632. in VIII° sous le titre de *Anti-Babau, ou, Aneantissement de l'attaque imaginaire du R. Pere Jacques Bolduc P. Capucin. Par Jacques d'Auzoles-la Peyre, fils de Pierre d'Auzoles & de Marie Fabri d'Auvergne. Regnans les Tres-Chrétiens Loüis XIII. & Anne d'Espagne, &c.* Ne vous étonnez point du nom de son Pere & de sa Mere, & de ce qui les suit dans le titre de cet Anti-Babau. C'est un formulaire qui est commun à tous les titres de ses Livres.

Cela me paroist aussi divertissant que le nom de l'*Anti-Babau*, dit M. Bertier, il faut que La Peyre ait esté quelque Galant homme, & quelque Auteur de distinction.

Il s'est assurément distingué du reste des Auteurs par ce caractere qu'il a donné à ses livres, repartit M. de Rintail. Vous ne sçauriez vous tromper en attribuant tous les livres marquez en titre *du fils de Madelaine Fabri* à l'Auteur de nostre *Anti-Babau*. Mais puisque vous estes en humeur de rire, je veux continuer de vous divertir par le tour des manieres & par les expressions même de nostre Auteur.

Aprés avoir prié M. le Garde des Sceaux à qui il dedie l'ouvrage, de ne point s'effrayer du nom d'*Antibabau*, qui selon luy ne veut dire autre chose que *Chasse-frayeur*, il ajoûte dans sa » Preface : C'est une coutume déja re- » ceuë parmi les plus sçavans, de met- » tre les titres des livres que l'on fait en » une autre Langue que celle en laquelle » on les compose, soit que les mots in- » connus ayent plus de force pour ex- » pliquer briévement ce qu'on veut dire, » soit que les Auteurs s'agréent de telles » licences ne se souciant pas beaucoup » sur ce regard si le Vulgaire les entend » pourvû qu'ils se contentent. C'est » pourquoy prenant ma part de ce Pri- » vilege, & voulant dire en un seul » mot ce que le Pere Jacques Bolduc a » fait contre moy, & ce que j'ay dressé » pour mes Defenses, j'ay le tout ap- » pellé *Anti-Babau*, comme qui diroit » en François *Contre-Babau*. Et ne » peut ce mot estre accusé de barbarie, » puisque la premiere partie d'iceluy » vient du Grec, & que la seconde se » dit en plusieurs Provinces de la Fran- » ce. *Babau* est je ne sçay quel fantos- » me imaginaire, ou un Rien dont les » nourrisses de Languedoc & Pays voi-

„ ſins ſe ſervent pour faire peur aux pe-
„ tits Enfans, ou aux timides & imbecil-
„ les. Et on appelle *Babau* generalement
„ tout ce dont on fait peur ſans jamais
„ pourtant faire de mal. Telle eſt à mon
„ regard la Lettre du P. Bolduc Capu-
„ cin, me diffamant, & ſe glorifiant
„ d'avoir remarqué mes impertinences
„ dans les dernieres œuvres que j'avois
„ données au Public. J'ay ri de ſa co-
„ lere, voyant que tout le bruit qu'il
„ faiſoit contre moy n'eſtoit que *Babau*
„ de Languedoc pour me faire peur, ou
„ quelque *Taraxippe d'Elide*. Pour le-
„ quel chaſſer & diſſiper j'ay fait avec
„ pitié l'examen neceſſaire, lequel j'ap-
„ pelle *Anti-Babau* pour expliquer ſes
„ mauvais deſſeins & mes juſtes pen-
„ ſées, entendant par ce nouveau jar-
„ gon, mes Defenſes c'eſt-à-dire Rai-
„ ſons ſolides & veritables contre les
„ ſonges & imaginations du bon Pere
„ Bolduc.

Si le livre vaut la Preface, dit M. de Brillat, il ne ſe peut payer.

Il y a des ſottiſes, reprit M. de Rintail, qui ſont quelquefois auſſi cheres que les bonnes choſes. Souvent ceux qui les font ſont ceux à qui elles coûtent davantage, ſur tout lors qu'ils ſont obli-

gez de les payer; témoin M. de La Peyre. Mais, je vous prie, n'interrompez point l'Auteur de l'Anti-Babau qui continuë de vous parler dans mon cahier. Je „ ſuis en poſſeſſion, dit Auzoles de La „ Peyre, d'eſtre aſſailli de toutes parts. „ Mon malheur eſt tel que ma pruden- „ ce, mes humilitez, & mes douceurs „ ſont reduites à neant par ceux-mêmes „ qui me devroient proteger.

Je me ſens tout attendri, interrompit Monſieur Bertier, pour le fils de Madelaine Fabri. Ses plaintes ſont touchantes : peut-on ſçavoir quel en a eſté le ſujet ?

Il faut l'entendre encore luy-même, repartit M. de Rintail, il va plaider ſa cauſe devant vous, mais par une deduction tres-courte & tres ſimple du fait. Ecoutez-le comme ſi vous eſtiez ſes Juges.

„ L'an 1622. (c'eſt La Peyre qui par- „ le) mon petit livre touchant la vie „ perdurable de *Melchiſedech* fut im- „ primé avec approbation de la Sorbon- „ ne & applaudiſſement.

„ L'an 1623. mon petit livre de *Job* „ fut imprimé avec les mêmes formes „ & loüanges.

„ Au premier je ſoutenois que Mel-

chiſedech

„ chiſedech, le Pere Bolduc eſtoit d'un
„ ſentiment que Sem eſtoit Melchi-
„ ſedech.
„ Dans mon Job ayant ſoutenu ſelon
„ les Hebreux & S. Jerôme que Job
„ deſcendoit de Nachor contre ceux qui
„ veulent qu'il deſcende d'Eſaü, je pris
„ à partie Jacques Bolduc Capucin,
„ Jacques Salian, & Denis Petau Je-
„ ſuites.

Ah! le grand fat, dit tout bas M. de S. Yon: je voudrois l'avoir vû le ventre ſous la pantoufle du Pere Petau.

Encore une fois, reprit M. de Rintail, n'interrompons pas d'Auzoles La Peyre. Laiſſons-le achever.

„ Le Pere Salian écrivit contre mon
„ Melchiſedech... le P. Bolduc écrivit
„ contre mon Job.
„ Je fis donc premierement mon Apo-
„ logie contre Salian, lorſque le livre
„ du Pere Bolduc intitulé *Eccleſia ante*
„ *Legem* tomba entre mes mains. Il y
„ maltraite mon Melchiſedech, preten-
„ dant qu'il n'eſt plus vivant d'une vie
„ naturelle. Mais dans une ſeconde edi-
„ tion il épargna mon nom. Cepen-
„ dant le P. Petau écrivit auſſi contre mon
„ Job, mais je me defendis contre luy
„ par mon *Diſciple des Temps*, & je

„ traittai le P. Bolduc avec honneſteté
„ comme un homme qui dans la ſecon-
„ de edition du livre *Eccl. ante Leg.* n'a-
„ voit rien dit contre La Peyre ou con-
„ tre d'Auzoles QUI EST MOY. Mais
„ ces paroles.....

Nous allions encore crier au fat M. de S. Yon & moy, lorſque M. de Brillat nous fit ſigne de la main pour laiſſer continuer La Peyre par la bouche de M. Rintail.

„ Mais ces paroles que j'ay écrites &
„ dû écrire (moy La Peyre, ou d'Au-
„ zoles qui eſt moy) à ſa décharge (de
„ luy Bolduc) & à la mienne, il les a
„ priſes de ſi mauvais ſens & avec ſi
„ peu de modeſtie, qu'il en a écrit
„ la Lettre contre moy à M. de la Nauve
„ Conſeiller au Parlement avec tant de
„ de colere & d'ignorance que j'ay crû
„ devoir la refuter par l'*Anti-Babau.*

Voilà, Meſſieurs, l'idée que La Peyre nous a voulu donner de ſon *Anti-Babau*, dit M. de Rintail. Nous ne prenons pas grand intereſt à la forme de ce ſot livre, ni à la reputation de cet Auteur de bale. Mais j'apprehende que vous ne trouviez de la conformité entre l'Anti-Babau & l'Anti-Bailler, & que quand vous aurez vû ce dernier qui vient de

naître vous n'alliez vous écrier que c'eſt l'*Anti-Babau reſſuſcité*. Suſpendez au moins voſtre jugement : & ſi vous voulez que l'Anti-Babau reconnoiſſe ſon ſang & le caractere de ſa generation dans l'Anti-Baillet, il faut que vous les approchiez, & que vous faſſiez proſterner ce dernier devant l'Anti-Babau, afin que l'honneur ſoit rendu à qui il appartient.

Quoy, reprit M. Bertier, l'Anti-Baillet à genoux devant l'Anti-Babau ? Si d'Auzoles La Peyre venoit à le ſçavoir, il reviendroit de l'autre monde pour triompher, & pour publier ſon triomphe par toute la terre. Hé que deviendroit l'honneur de M. Menage ? La Peyre pourroit bien s'en ſaiſir & ſe l'attribuer, repliqua M. de Rintail. Mais en échange il laiſſeroit à M. Menage celuy d'eſtre entré par alliance dans la race de l'Anti-Babau.

Le reſultat de toute cette Hiſtoire, pourſuivit M. de Rintail, eſt donc que La Peyre ſe mit en colere contre le Pere Petau de la liberté que ce Pere avoit priſe de critiquer ſon Job ; Qu'il voulut repondre à ce Pere par un livre qu'il appella par une pretenduë humilité *Le Diſciple des Temps*, pour contre-

quarrer, (disoit-il) le titre pompeux *De Doctrina Temporum* du bel ouvrage de ce grand Homme sur la Chronologie, supposant impertinemment que le Pere Petau par ce titre s'estoit qualifié *Docteur des Temps*, & qu'en opposant le Disciple des Temps au Docteur des Temps, La Peyre qui se disoit ce Disciple, auroit par son humilité le sort de David contre Goliath. Que le P. Bolduc écrivit contre le Livre du Disciple des Temps une Lettre addressée à M. de la Nauve. Que cette Lettre est ce que La Peyre appelle son Babau, & que c'est ce spectre qu'il attaque par son Anti-Babau où il met la Lettre tout au long, & y répond par articles d'une maniere capable de faire rire ceux à qui cela fait pitié d'ailleurs.

Il datte son Anti-Babau, *A Paris de la Maison de M. Couturier homme de bien & d'honneur, où il faisoit sa demeure* le 5. Aoust 1631. C'est finir par une singularité qui ne dément pas le reste.

CLVI.

ANTI-BARONIUS.

JE vous fais paſſer, Meſſieurs, de l'Hiſtoire Sacrée à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique pour conſiderer une autre maniere de ſpectre dont un Proteſtant a voulu effrayer ceux qui voudroient ſe hazarder à lire Baronius. Il faut avoüer que le nombre des Cenſeurs qui ont entrepris de critiquer les Annales de ce laborieux Auteur, eſt incomparablement plus grand que celuy de ſes Defenſeurs, quand vous voudriez y joindre la multitude de ſes Continuateurs & de ſes Abbreviateurs. Mais perſonne d'entr'eux n'avoit encore perdu le reſpect pour le merite de ce grand Cardinal juſqu'à l'inſulter en ſon nom, lors que M. Magendie eſt venu prés de cent ans aprés la premiere publication des Annales Eccleſiaſtiques oppoſer un ANTI-BARONIUS au cours impetueux que ce grand ouvrage s'eſtoit donné par la multiplication étonnante de ſes editions.

Il faut, dit M. de Brillat, que l'*Anti-*

Baronius ait esté une digue bien grosse & bien forte pour arrester un cours si long & si étendu. Baronius n'est que de douze volumes in folio, l'*Anti-Baronius* ne doit pas estre moindre que de vingt-quatre pour produire son effet.

C'est un volume épais d'un doigt, repartit M. de Rintail, de sorte que si M. Magendie avoit seulement pû trouver parmy ceux de sa Secte un Poëte capable de le flater, il en auroit pû arracher quelque epigramme où l'Anti-Baronius auroit fait la figure du petit poisson que les Latins appelloient *Remora*, & les Grecs *Echeneis*, & qu'on dit arrester tout court les plus grands vaisseaux.

Je comprens vostre pensée, dit M. Bertier; Vous voulez nous faire entendre qu'il seroit aussi ridicule de croire que l'Anti-baronius de Magendie pût arrester les Annales, que le conte de Pline sur le petit Poisson à l'égard des vaisseaux nous paroist badin.

Vous trouverez peut-estre, repartit M. de Rintail, qu'un de nos Poëtes modernes a beaucoup plus heureusement imaginé *le petit poisson qui montre le chemin à la baleine* pour honorer d'une epigramme la nouvelle Critique de Baronius. On ne nous a point

dit de quelle longueur eſt le *petit-poiſſon*, quoy qu'on nous faſſe eſperer que la Critique de Baronius ſera de trois gros volumes in folio. Mais tournez les yeux vers ma tablette, & vous verrez vous-même de quelle épaiſſeur eſt l'Anti-Baronius de Magendie.

M. de Brillat qui eſtoit le plus prés ſe leva, prit le livre, leut le titre qui porte: *Anti-Baronius Magenelis*, ſeu *Animadverſiones in Annales Baronii, cum Epitome lucubrationum Criticarum Caſauboni in tomi primi annos* XXXIV. *Auctore Andrea Magendeo Eccleſiaſtico Benearnenſi. Quibus acceſſerunt quædam ad Baronium Animadverſiones Davidis Blondelli.* Il ſe mit en ſuite à feuïlleter, & aprés s'être trouvé en peu de temps au bout du Magendie, il leut tout haut *Anti-Baronius Blondelli.* Cela le ſurprit & l'arrêta, puis s'addreſſant à M. de Rintail, il luy dit: Vous voulez nous faire croire que depuis Baronius juſqu'à Magendie il ne s'eſt point fait d'*Anti-Baronius*: Trouvez-vous que Blondel n'a point vécu devant Magendie?

Je vous avouë, repliqua Monſieur de Rintail, que David Blondel eſt venu dans le monde avant le ſieur Magendie; mais vous vous tromperiez de croire que

Blondel fuſt l'Auteur du titre d'Anti-Baronius, qui ſe trouve à ſes Notes ſur Baronius ſous ſon nom. C'eſt un ſurcroiſt de ſatyre qui eſt encore dû au Sr Magendie ; & ceux qui ont quelque connoiſſance de ce qu'eſtoit Blondel, jugent aiſément qu'il n'auroit pas inventé un titre ſi choquant & ſi fanfaron pour des Notes d'auſſi petite conſequence que celles du petit recueil de Magendie. Sçachez donc, que l'*Anti-Baronius Blondelli* eſt une injure faite à Blondel par Magendie ſon Confrere, de meſme que J. A. Boſius Proteſtant d'Allemagne a mal parlé de Caſaubon en citant l'*Anti-Baronius Caſauboni* pour les Exercitations de ce ſçavant homme ſur le commencement des Annales de noſtre Cardinal. L'amour des conteſtations eſt ſi naturel aux eſprits tournez d'un certain coſté, & élevez dans certains préjugez, que l'*Anti* ſe preſente de luy-meſme à leur ſecours, dés qu'ils trouvent quelque choſe à leur rencontre qui les arreſte ou qui les choque. Le Sieur Kortholt a-t-il remarqué dans Baronius un trait qui ne luy plaiſoit point *touchant le pain Euchariſtique*, c'eſt-à-dire un brin d'herbe dans un pré, auſſi-toſt il dreſſe un ANTI-BARO-

NIUS, ou du moins des *Disquisitions Anti-Baroniennes* qu'il fait imprimer à Kiel en 1677. deux ans aprés l'Anti-Baronius d'Amsterdam ou de Magendie. Si cette licence a du cours, & si les autres Censeurs de Baronius sont tous faits comme ceux-cy, il ne faut pas desesperer que nous puissions voir quelque jour dix mille *Anti-Baronius*.

Et moy, dit Monsieur de Brillat, je prétens revoir l'armée des Pygmées contre Hercule, quand vous me montrerez dix mille ennemis de cette espece.

Je suis assez persuadé, repartit M. de Rintail, que de tous les Adversaires de Baronius, les plus formidables ne seront pas ceux qui portent le titre d'Anti-Baronius, pourvû qu'il ne s'en voye pas de plus terrible que celuy de Magendie. Celuy-cy a paru si mépriſable au Pere Pagi qui vient de nous faire voir le succés que peut avoir une veritable & legitime Critique de Baronius, qu'il ne luy a pas fait meſme l'honneur de le nommer dans sa Preface parmi les Adversaires de Baronius.

Les Protestans voudront peut estre se recrier contre le silence d'un Catholique, dont le mépris seroit l'effet de

quelque fierté affectée. Mais nous leur opposerons d'un costé la conduite du P. Pagi à l'égard de Casaubon, de Goldast, de Montaigu, & d'Ottius; & de l'autre le témoignage que les Protestans mesme ont rendu de l'Anti-Baronius de Magendie. Je me contente de vous citer Monsieur Colomiez qui juge sur ce qu'il en a vû, *Qu'il n'y a rien dans ses Observations qui soit comparable à celles de Casaubon* : Et qui assure qu'*il y a mesme quantité de fautes que Monsieur Magendie a faites pour avoir copié ceux de son Ordre, comme il arrive souvent à ces Messieurs.* Vous voyez que j'ai copié fidellement les paroles de M. Colomiez, qui est de la mesme Religion que Monsieur Magendie, & que ces autres Messieurs dont il fait mention.

Bibl. Choisi p. 109. 110.

Il seroit maintenant de mon devoir ou de la coûtume que je me suis prescrite, de vous dire quelque chose de la vie du Cardinal Baronius, & de son Adversaire M. Magendie. Mais je ne sçai ce qu'est devenu ce dernier, & je me reduis à ne vous dire que deux mots du premier.

Il nâquit à Sora Ville de la Terre de Labour au Royaume de Naples la veille de la Toussains de l'an 1538. Il fit ses Humanitez à Veroli, sa Theologie &

ſon Droit à Naples. Mais les troubles du lieu le firent paſſer à Rome en 1557. avec ſon pere ; il y acheva ſes études de Droit ſous Ceſar Coſta, & peu de temps aprés il ſe mit ſous la diſcipline de ſaint Philippes de Néry qui le fit ordonner Preſtre & l'attacha à l'Egliſe de ſaint Jean-Baptiſte. Baronius y commença une Congregation de ſon nouvel Ordre, & en fit autant dans l'Egliſe de Sainte Marie in *Vallicella*, lors qu'en 1576. il y fut tranſporté par ſaint Philippes de Néri.

L'an 1593. il fut fait Superieur General de la Congregation de l'Oratoire par la démiſſion volontaire du Fondateur, & le Pape Clement VIII. le fit ſon Confeſſeur. Le vingt-uniéme de Novembre de l'an 1595. peu de temps aprés la mort de ſaint Philippes de Néri il fut fait Protonotaire Apoſtolique, & créé Cardinal le cinquiéme de Juin de l'année ſuivante, aprés quoy il fit vœu de n'eſtre jamais Pape, & ſurmonta, comme on le ſçait les violentes tentations dont il fut attaqué ſur ce point l'an 1605. Il n'avoit que vingt & un ans, lors que S. Philippes de Néri le détermina à entreprendre les Annales contre les Centuriateurs, & l'Ouvrage l'occupa le reſte

de ſes jours. L'impreſſion du dernier tome n'eſtoit pas entierement achevée lors qu'il mourut à Rome le dernier jour de Juin de l'an 1607. âgé de 68. ans & huit mois.

CLVII.

ANTI-PAPESSE.

SUr la fin du ſiecle precedent, pourſuivit M. de Rintail, & vers le commencement du noſtre, le Parlement de Bourdeaux avoit parmi ſes Conſeillers un homme ſi ſçavant & ſi exercé dans la Controverſe & l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, qu'il ſe rendit ſuſpect d'intelligence avec des Theologiens de Profeſſion pour la compoſition des ſes Livres.

C'eſt apparemment Arnaud de Pontac, dit Monſieur de Brillat. Il a écrit ſur la Controverſe & ſur l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

Il eſt vray, répondit Monſieur de Rintail; mais Arnaud de Pontac, quoy que membre du Parlement de Bourdeaux, n'a dû ſurprendre perſonne en écrivant ſur des ſujets hiſtoriques ou dogmatiques

de Religion, puis qu'eſtant Eveſque de Bazas il ne ſortoit point des termes de ſa profeſſion. Celuy dont je veux vous parler eſt Florimond de Raimond, qui eſtoit amy & contemporain de M. de Pontac. Vous ſçavez avec combien de zele il a tâché de ſervir l'Egliſe Catholique, ſoit en prenant la plume, ſoit en prétant ſon nom à d'autres. Il ne s'eſt point contenté de donner un Traité François contre la fable qu'on a inventée d'une prétenduë Papeſſe, & de tourner ou de faire tourner cet Ouvrage en Latin pour l'uſage des Etrangers, il a encore compoſé aprés coup un petit Ecrit François ſous le titre d'*Anti-Papeſſe* qui ſe trouve imprimé à Paris l'an 1607. C'eſt un Ouvrage de ſi peu de feuïllets, qu'il paſſe pour rien parmi quelques perſonnes, & pour quelque choſe de confondu dans ſon juſte Traité de la fauſſe Papeſſe parmi les autres. J'eſtois du nombre de ces derniers, juſques à ce qu'on m'en a fait voir une édition ſeparée. J'avois crû que c'eſtoit par abregé que l'on citoit quelquefois ſon Ouvrage ſous le titre d'*Anti-Papeſſe*, de meſme que Samuël Deſmarais appelle ſa Réponſe à Blondel *Animadverſiones ad* ANTI-PAPIS-

SAM *Blondelli* dans ſon Epître aux Curateurs de l'Univerſité de Groningue. Il eſt conſtant neanmoins que le docte Blondel n'a point employé le terme d'*Anti-Papeſſe* pour en faire le titre du Livre qu'il a compoſé pour détruire la fable de la Papeſſe Jeanne ; mais on m'a fait connoître qu'il n'en eſt pas de meſme de Florimond de Raimond ou de ſon fils François. Je vous parle donc de l'Opuſcule de l'*Anti-Papeſſe*, non pas comme d'une meſme choſe que le Traité de l'*Erreur Populaire*, &c. de Florimond de Raimond ; mais comme d'une eſpece de ſuite ou dépendance de cet Ouvrage.

Cela eſt fort honneſte & fort loüable à Blondel, dit Monſieur Bertier, d'avoir rendu ſervice à l'Egliſe Catholique malgré les engagemens de ſa Secte. Je trouve qu'il meritoit quelques remercimens ou quelques civilitez de la part du Pape Innocent X. comme on dit que le Pape Urbain VIII. avoit fait remercier Saumaiſe, quoy que Calviniſte pour ſon Ouvrage des Regions Suburbicaires contre le P. Sirmond.

A dire vray, je crois que Blondel en meritoit plus que Saumaiſe, reprit M. de Rintail, ſi l'on conſidere qu'il le ſur-

passoit en moderation, comme dans la connoissance de l'Histoire Ecclesiastique. Mais si l'on considere la qualité de leurs Adversaires, je crois que Saumaise auroit esté plus glorieux que Blondel, s'il avoit jamais pû remporter le moindre avantage contre le seul Sirmond, quoy que celuy-là pust se vanter d'avoir mis en déroute des legions entieres de Protestans, & quelques compagnies de Catholiques qui avoient entrepris de deffendre la fable de la Papesse.

Blondel avoit si bonne opinion de ses propres forces, qu'au lieu de faire venir Florimond de Raimond à son secours, il a mieux aimé l'abandonner à ses Ennemis, & le combattre en les battant.

C'estoit donc, dit le jeune Monsieur de Saint-Yon, *Anti-Papesse* contre *Anti-Papesse*, & Rome contre Rome.

C'est trop dire, repartit Monsieur de Rintail. Il faut avoüer que Blondel ne perdoit pas grand chose en abandonnant Florimond de Raimond, non pas pour le fonds & la verité de la cause, mais pour la critique des faits. Ce Magistrat estoit un homme de bien, quoy qu'en aient dit quelques ennemis qu'il avoit à Bourdeaux : mais on peut dire

que ſa principale erudition conſiſtoit dans la confiance qu'il avoit aux Memoires que luy fourniſſoient ſes amis. Pluſt à Dieu qu'il euſt eu le diſcernement neceſſaire pour faire un bon uſage de ces Memoires, il n'auroit point tant corrompu de noms d'Auteurs, de paſſages & de faits, & il ſe ſeroit paſſé plus aiſément de la critique de Blondel, de Deſmarais & des autres Proteſtans.

CLVIII.

ANTI-PUTEANUS.

IL y a tant de liaiſons entre les matieres hiſtoriques & celle de politique, que l'on n'eſt gueres ſurpris de les voir ſouvent meſlées les unes avec les autres, ſoit à cauſe de leur alliance & leur proximité, ſoit à cauſe des lumieres & des ſecours qu'elles ſe donnent mutuellement. Il faut donc que vous excuſiez l'ANTI-PUTEANUS ſi le hazard le fait rencontrer entre l'Anti-Papeſſe & l'Anti-Sanderus au rang des *Anti* en Hiſtoire, quoy que ſa place luy euſt eſté deſtinée parmi nos *Anti* de Politique.

L'ANTI-PUTEANUS a pour Auteur un Inconnu qui s'eſt addreſſé au Roy Philippes IV. mais qui n'a point jugé à propos de ſe nommer. Il fut compoſé contre un celebre Profeſſeur de Louvain nommé Erycius Puteanus, & imprimé l'an 1633. in quarto ſous le titre d'*Anti-Puteanus, ſive, Politico-Catholicus Stateram Puteani Inducias expendentis aliâ Staterâ expendens.* Le lieu de l'impreſſion eſt appellé *Coſmopolis.* Rien n'eſt plus vague, comme vous le voyez, & ſi l'Anti-Puteanus avoit fait honneur à ſa patrie en naiſſant, il n'y a point de Ville dans le Monde qui ne puſt s'attribuer cet honneur ſous le titre de *Coſmopolis.* Cependant je ſuis tres-perſuadé que ce lieu n'eſt point hors des Païs-Bas Eſpagnols, & je n'en veux point d'autre témoin que le Libraire qui s'eſt appellé *Belga Fidelis.*

L'Ouvrage qui avoit donné occaſion à l'Anti-Puteanus, avoit eſté compoſé par Erycius Puteanus au ſujet de la tréve que le Roy d'Eſpagne méditoit avec les Hollandois, & il avoit paru quatre ou cinq mois auparavant, vers la fin de May de la meſme année, ſous le titre de *Belli & Pacis Statera, quâ Inducia auſpicio Regio tractari cœpta*

expenduntur, in IV°. L'Ouvrage eſt diviſé en autant de chapitres qu'il y a de lettres à l'Alphabet. Mais l'uſage des Latins n'eſtant point de marquer leurs Nombres par les lettres de leur Alphabet, je ne penſe pas que l'on doive blâmer l'Auteur de l'Anti-Puteanus, d'avoir taxé de bizarrerie la ſingularité dont Puteanus a voulu diſtinguer ſon Ouvrage en marquant ſes vingt-trois morceaux ou ſections d'une lettre au lieu de chifre. Pour ce qui regarde le reſte, il y a lieu de douter que l'Adverſaire ait eu raiſon de s'emporter avec tant de vehemence contre Puteanus, ſous prétexte que celuy-cy ſembloit avoir un peu trop rehauſſé l'importance de faire la paix avec la Hollande, & qu'il avoit paru prodigue d'Eloges pour le Prince d'Orange & les Eſtats Generaux, par rapport à ce qu'il devoit au Roy d'Eſpagne ſon Maiſtre.

☞ Erycius Puteanus que pluſieurs de nos Ecrivains François appellent Henry du Puis, eſtoit né le quatriéme de Novembre de l'an 1574. à Venloo Ville de la haute Gueldre ſur la Meuſe. Il avoit dans ſon enfance les inclinations toutes militaires; mais ayant eſté tranſporté à Dordrecht en Hollande aprés la mort

de sa mere, il fit ses Humanitez avec tant de succés, qu'en peu de temps il se trouva en estat d'aller à Cologne faire sa Rhetorique & sa Philosophie sous les Jesuites. Il aima dés lors les Mathematiques, la Musique & la Peinture. Il étudia le Droit à Louvain, & passa Bachelier en 1597. Ayant vêcu deux ans à Louvain, Lipse luy fit entreprendre le voyage d'Italie, & il fut arresté à Milan pour y remplir une chaire d'Eloquence l'an 1601. & il y reçût presque en mesme-temps le titre d'Historiographe de Sa Majesté Catholique. L'an 1603. il fut honoré de celuy de Citoyen Romain, & passa ensuite Docteur en l'un & l'autre Droit à Milan, aprés quoy il se maria le dernier jour de Février de l'an 1604. Mais il fut rappellé deux ans aprés par les Estats du Brabant pour succeder à Lipse en la Chaire de l'Histoire à Louvain, & il s'y transporta avec sa famille l'an 1606. Outre la qualité de Professeur, il y posseda encore avec d'honorables émolumens celles d'Historiographe du Roy, de Conseiller de l'Archiduc & Gouverneur Albert, & celle de Gouverneur ou Capitaine de la Citadelle de Louvain, quoy qu'il fust de robe. Il mou-

rut l'an 1644. âgé de prés de soixante & dix ans.

CLIX.

ANTI-SANDERUS.

DE tous les Ouvrages que Nicolas Sanderus avoit composez pour la deffense de l'Eglise Catholique, il n'y en a point qui luy ayent attiré plus de Repliques de la part des Anglois, que les huit Livres de la Monarchie visible de l'Eglise, & son Histoire du Schisme d'Angleterre, qui est un Ouvrage posthume. Si tous ses Adversaires avoient esté aussi curieux de nous dire leurs noms que Bart. Clercke, Georges Ackworth, Guillaume Fulke, & Monsieur Burnet, nous ne serions pas en peine de sçavoir quel estoit l'Auteur de l'ANTI-SANDERUS. Cet Auteur a crû qu'il suffisoit de faire connoistre au Public son zele pour sa Maîtresse la Reine Elizabeth, & sa passion contre Sanderus. S'il n'a point eu intention de faire autre chose, personne n'a dû luy contester la satisfaction d'avoir bien executé son

deſſein. On ne peut pas meſme luy refuſer la gloire d'avoir ſçû renfermer ces deux choſes dans le titre de ſon Ouvrage, & de n'avoir point impoſé à ſon Lecteur par une inſcription trompeuſe.

Son Livre, compoſé de deux Entretiens, fut imprimé à Cambridge l'an 1593. in quarto intitulé, *Anti-Sanderus, duobus Dialogis Venetiis habitis, in quibus Sanderi & aliorum calumniæ in Elizabetham Reginam refelluntur.*

Vous voyez quel eſt le ſujet du Livre. Ce ſeroit vous fatiguer mal à propos, que de vous retarder ſur des matieres dont le détail ne peut plus eſtre qu'ennuyeux, aprés tout ce qui s'en eſt dit dans le Monde depuis quelque années.

Pour moy, dit Monſieur de Brillat, je vous diſpenſeray volontiers de la peine de repeter ce que les autres ont dit, ſi vous n'ayez rien de nouveau à ajoûter.

Les Matieres ſont toutes uſées, luy répondit Monſieur de Rintail; mais M. Bertier en eſt-il auſſi inſtruit que vous? A-t-il lû tout ce qui s'eſt fait?

J'ay lû, dit Monſieur Bertier, ce qui m'eſt tombé entre les mains ſur ce ſujet. L'hiſtoire du Schiſme par Sanderus,

l'Hiſtoire de la Reformation par Monſieur Burnet. J'ay lû auſſi ce que M. Varillas en a dit dans ſon Hiſtoire des Revolutions de l'Europe ; ce qui luy a eſté répondu par Meſſieurs Burnet & Larroque le jeune, & quelques autres Ouvrages encore, juſques à ce que je me ſuis apperçû qu'on dégeneroit en repetitions, & que ma patience & ma curioſité finiſſoient.

Vous ne parlez pas de l'ouvrage de M. le Grand, reprit M. de Rintail, ſa nouveauté eſt cauſe ſans doute qu'il n'eſt pas encore arrivé juſqu'à vous. Si l'Auteur ne vous eſt pas connu, je veux vous préter ſon livre avant que vous ſortiez de mon cabinet. Je vous ordonne par le droit de l'amitié de le lire exactement. Vous me payerez comme il vous plaira le plaiſir que vous recevrez de ſa lecture. Mais vous ne laiſſerez pas de demeurer mon redevable.

☞ Sanderus eſtoit né dans une bourgade du Comté de Surrey au Dioceſe de Wincheſter. Il commença ſes études au College de Wiccam qui eſt dans le fauxbourg de Wincheſter, & les alla continuer à Oxford dans un College de mê-

me nom. Il passa Bachelier dans cette Université l'an 1550. & fut établi Professeur en Droit Canon, sept ou huit ans aprés, estant encore assez jeune. Mais à l'avenement d'Elizabeth à la couronne il se vid obligé de quitter sa chaire & son pays pour mettre en seureté sa religion & sa liberté. Il se retira à Rome où il receut l'Ordination de la Prêtrise & le Bonnet de Docteur vers l'an 1560. Il suivit le Cardinal Hosius au Concile de Trente, puis en Pologne & dans ses autres voyages. Au bout desquels il passa à Louvain où il fut retenu pour la chaire de Professeur Royal en Theologie. Le Pape Pie V. ayant vû son ouvrage de la Monarchie visible de l'Eglise imprimé à Louvain en 1571. l'appella à Rome dans le dessein de reconnoitre ses services. Mais la mort de ce Pontife ayant renversé ses belles esperances, il s'attacha au Cardinal Commendon qu'il fut trouver à la Diete d'Ausbourg où ce Cardinal estoit Legat du S. Siége. Aprés il passa en Espagne avec le Nonce Sega. Quelque temps aprés il fut luy-même en qualité de Nonce renvoyé en Espagne par le Pape Gregoire XIII. qui le fit passer en suite en Irlande avec la même qualité. Il y mourut accablé de ses

travaux & des autres miſeres que la faim luy fit ſouffrir. Pitſeus ſon neveu (fils de ſa ſœur) marque ſa mort en 1580. d'autres la mettent en 1581. & Cambden la tranſporte juſqu'en 1583.

CLX.

ANTI-TRISTAN.

IL eſt aſſez naturel à mon ſens, continua Monſieur de Rintail, de comprendre parmi les conteſtations de l'Hiſtoire celles des Sçavans qui ſe ſont élevées ſur la connoiſſance des Medailles. Ainſi je ne feray pas difficulté de finir nos *Anti* ſur l'Hiſtoire par les deux ANTI-TRISTANS du Pere Sirmond.

Il s'agit d'une conteſtation qui a roulé toute ſur ſix petits Traittez : trois du coſté du P. Sirmond, & trois de celuy du ſieur de S. Amant, & qui ſemble n'avoir fini que par la mort de l'un des Combattans.

Le P. Sirmond eſtoit âgé de plus de quatrevingts-dix ans lors qu'il publia une Diſſertation Latine ſur trois medailles, dont l'une eſtoit de JESUS-CHRIST, l'autre de la petite Ville de Perperenç en

en Phrygie où se fit le fameux jugement de Pâris, & la troisiéme du Roy Hannibalien de la famille de Constantin. Il la fit imprimer à Paris l'an 1650. sous le titre de *Triplex nummus antiquus, Christi Domini, Perperenæ Civitatis, Hannibalianî Regis.*

Mr Tristan de S. Amant qui avoit paru jusqu'alors au nombre des amis du P. Sirmond pensant user de la liberté que donne l'amitié pour dire son avis, témoigna tout haut, qu'il ne trouvoit pas bon que le P. Sirmond eust écrit autrement que luy sur la Medaille d'Hannibalien, & qu'il n'eust pas suivi le sentiment qu'il avoit établi dans ses grands Commentaires Historiques sur les Medailles des Empereurs Romains. Il en écrivit même une Dissertation en forme de Lettre qu'il fit imprimer sur le champ: sans s'estre donné le loisir de retrancher ou de resserrer dans de justes bornes ce que la precipitation & la chaleur luy avoient fait échapper de trop libre ou de trop dur.

Le P. Sirmond parut choqué, & prenant cette Lettre de Tristan pour une rupture d'amitié, il crut luy devoir une Reponse. Il la fit & la publia dés la mesme année sous le titre d'*Anti-Tri-*

ſtanus, ſive, ad Joannis Triſtani Sanctamantii de triplici nummo antiquo Epiſtolam Reſponſio. Il repond à tout ce que Triſtan luy avoit objecté, & nonobſtant ſon titre d'Anti-Triſtan, il fait profeſſion de n'oppoſer que la raiſon & la douceur aux emportemens de ſon Adverſaire. Le flegme qui ſert à moderer ſon ſtile, n'empêche pourtant pas qu'il ne paroiſſe quelques étincelles de feu de temps en temps, & l'on y remarque une vivacité d'eſprit qu'une vie laborieuſe de prés d'un ſiecle n'avoit pû éteindre.

Monſieur Triſtan ne manqua point de repliquer. Il publia pour ſa Defenſe un nouveau Traitté ſous le titre d'*Antidotum*, ſive, *Æqua & juſta Defenſio adversùs querulam Jacobi Sirmondi Reſponſionem.* L'Auteur n'y diminuë rien de ſa premiere vigueur, & paroiſt fort déterminé à pouſſer la querelle ſans rien rabattre de ſon courage. Il pretend n'avoir pas eſté aſſez épargné par ſon Antagoniſte, & ne ſe croit point obligé au menagement que le grand âge & le merité du P. Sirmond auroient exigé de luy en une autre occaſion.

Le P. Sirmond qui avoit temoigné dés la fin de ſon premier Anti-Triſtan

que cette querelle commençoit à le fatiguer, & qu'elle n'estoit point d'ailleurs assez digne de luy, auroit souhaité la finir en cet endroit. Mais craignant que son silence ne donnast lieu à son Adversaire de vouloir triompher mal à propos, il reprit la plume & publia une nouvelle Reponse sur la fin de la même année sous le titre d'*Anti-Tristanus secundus, sive, ad Joannis Tristani Sanctamantii Antidotum Responsio.*

Quoique la Piece fust d'un caractere semblable à son premier Anti-Tristan, elle ne laissa pas d'aigrir l'esprit du sieur de S. Amant. De sorte que celuy-cy ne gardant presque plus de mesures avec luy composa dans les transports de sa colere une nouvelle Dissertation qu'il fit imprimer l'an 1651. sous le titre de *Anti-Sophisticum, sive, Defensio secunda adversùs malignum & sophisticum Jacobi Sirmondi Anti-Tristanum secundum.*

Voilà, Messieurs, ce que j'ay pû sçavoir de cette contestation. Il paroist que le Pere Sirmond ne jugea point à propos de la continuer, & qu'il aima mieux reserver le peu de temps qui luy restoit à vivre pour se preparer à la mort.

☞ Il estoit né à Riom en Auvergne l'an 1559. & avoit esté admis dans la

ANTI EN GRAMMAIRE, PHILOLOGIE, CRITIQUE, BELLES LETTRES, &c.

IL n'y a point de Profession, dit M. de Rintail, où l'on connoisse mieux, & où l'on exerce plus impunément l'art de la Satyre que dans celle des Grãmairiens & des Critiques que nous appellons *Philologues*. Vous sçavez que c'est ce qui a pensé perdre l'honneur de la Profession, & ruiner la reputation des plus grands Hommes de Lettres. Mais comme leur industrie leur a fait trouver mille manieres ingenieuses de diversifier les titres de leurs Satyres, nous avons moins sujet de nous étonner qu'il s'en trouve si peu sous le titre d'*Anti*. Il semble que ceux qui ont voulu leur communiquer la grace de la nouveauté & celle de la surprise, ayent eu dessein de s'abstenir de ce titre lors qu'ils se sont apperceu qu'il devenoit trivial.

Vous me surprenez, dit M. de Brillat, j'avois esperé que les desordres de la

guerre Grammaticale dont on fait tant de bruit, & que les incurſions & autres actes d'hoſtilitez que les Critiques ont faits les uns ſur les autres dans la Republique des Lettres vous fourniroient la matiere d'une cinquiéme Converſation.

Nous nous aſſemblerions tous les jours du plus long mois de l'année, répondit M. de Rintail, ſans venir à bout d'épuiſer ce ſujet. Mais eſtant reduit à ne vous parler que de cette eſpece de Satyres qui portent le titre d'*Anti*, je trouve la diſette favorable au deſir que j'ay de vous faire voir la fin de mon Recueil. Je paſſeray donc legerement ſur l'Anti-Boſſicon, ſur l'Anti-Cruſca, & ſur quatre ou cinq autres *Anti* dont je ne connois preſque que les noms, pour finir par l'Anti-Baillet que nous devons conſiderer comme le dernier venu des *Anti* ſur la Critique & la Grammaire.

CLXI.

ANTI-BOSSICON.

J'Ay remarqué dans la Librairie trois ANTI-BOSSIQUES, qui ont pour Auteurs trois Grammairiens differens, mais qui n'en veulent neanmoins qu'à une même perſonne. A juger de ce qui en eſt par ce qui vous en paroiſt à l'exterieur, vous penſeriez d'abord que la perſonne attaquée n'eſt autre que Boſſus ou Boſſius. Mais il faut vous avertir que l'apparence eſt trompeuſe. Boſſius avec ſes enigmes n'a fait que preſter ſon nom, & fournir le prétexte. Le veritable Adverſaire mis en bute aux Auteurs des Anti-Boſſiques, eſt un autre Grammairien nommé Whitington.

Ce dernier, qui avoit joint au vice de la pedanterie toutes les mauvaiſes qualitez d'un faux Plaiſant, s'eſtoit rendu odieux à ſes Confreres & aux autres Sçavans de ſon pays par le caractere railleur & mordant qu'il avoit donné à ſon eſprit. Il avoit le genie tourné au ſtile des pointes, & il ne s'en ſervoit

que pour picquer le monde dans les conversations ; sa critique estoit rarement separée de la médisance, & son plaisir ordinaire estoit de déchirer les gens par des vers satyriques.

Entre ceux de sa sorte qu'il avoit piquez plus sensiblement, nous en connoissons trois principalement qui se liguerent ensemble pour reprimer cette manie, & pour vanger les autres. Le premier qui se leva contre luy fut Jean Aldrisius qui anima Guillaume Horman & Guillaume Lilius. Ces mécontens ne l'attaquerent pourtant pas en corps, mais ils convinrent apparemment de ne prendre qu'un mesme titre pour divers Ecrits qu'ils devoient lancer contre luy.

§. I.

Bibl. Bodley. p. 401. Celuy de Guillaume Lilius parut l'an 1521. in quarto, imprimé à Londres sous le titre d'*Anti-Bossicon in ænigmata Bossi*. Et il n'y a point d'apparence que ce soit un Ouvrage different de celuy que Pitseus appelle, *Apologia ad Whittingtonum*, pour dire une deffense contre Whinttington.

§. II.

Celuy d'Aldrisius est une piece écrite en vers hexametres, & publiée aussi sous le titre d'*Anti-Bossicon contra Robertum Whittingtonum*. L'Ouvrage est addressé à Guillaume Horman, mais on ne nous dit pas en quel lieu ny en quel année il a esté imprimé. On peut conjecturer qu'il est du mesme temps, & peut-estre du mesme lieu que l'Anti-Bossicon de Lilius. Il commence par ces mots : *Quæ facis in Bossum, te Carmina, &c.*

§. LII.

Celuy de Guillaume Horman qui le composa à la sollicitation d'Aldrisius, mais qui l'adressa neanmoins à Lilius, fut publié presque en mesme temps que les autres sous le mesme titre d'*Anti-Bossicon Guill. Hormanni ad G. Lil. in Whittingtonum*, in quarto. L'Ouvrage est écrit en Prose, & il commence par les mots : *Occurrit mihi nuper Whittingtonus &c.*

Ces trois Adversaires n'estoient pas les seuls avec lesquels ce Whittington se

fuſt broüillé. On a remarqué qu'il ne pouvoit entretenir aucune liaiſon avec perſonne, qu'il eſtoit de ces gens qui aiment mieux perdre un ami qu'un bon mot, & de ces eſprits malfaits qui ſe ruïnent de ſens commun pour acquerir la facilité de jetter à tort & à travers des mots Latins dans la converſation. Il eſtoit natif de Lichfeld Ville Epiſcopale du Comté de Stafford en Angleterre, & vivoit du temps de Henry VIII. Il mourut aprés l'an 1530.

☞ Pour ce qui eſt des Auteurs des Anti-Boſſiques ; le premier, ſçavoir Guillaume Lilius ou Leſſe, eſtoit d'Odiham petite Ville du territoire de Southampton au Dioceſe de Wincheſter. Eſtant encore fort jeune il entreprit le pelerinage de Jéruſalem, & il s'arrêta à ſon retour dans l'Iſle de Rhode, où il apprit les principes du Grec & du Latin. De-là il vint à Rome où il continua & perfectionna ſes études ſous d'excellens Maiſtres. Eſtant revenu dans ſon pays quelques années aprés, il y enſeigna les deux Langues avec grand ſuccés dans le college de ſaint Paul nouvellement erigé à Londres. Aprés quinze ans de regence, il fut emporté par la peſte avec ſa femme & quelques-uns de

ſes enfans : & il mourut au commencement de l'année que l'Iſle de Rhode fut priſe par les Turcs, c'eſt-à-dire en 1522. âgé de cinquante ans. Son corps fut enſeveli dans l'Egliſe de ſaint Paul de Londres.

Le ſecond, qui eſt Jean Aldriſius & que GodWin appellé Robert Aldrich, fit ſes premieres études au college d'Etone, où il fut Bourſier, puis principal ou Regent, ſelon l'uſage du temps & du lieu. Aprés il paſſa dans l'Univerſité de Cambridge, où il fut d'abord Bourſier au College Royal, dont il fut enſuite Recteur ou Principal. Enfin il fut nommé le dix-huitiéme de Juillet de l'an 1537. à l'Eveſché de Carliſle, Ville ſuffragante de l'Archevêché d'Yorck au Comté de Cumberland du coſté de l'Ecoſſe, & il mourut dans une petite Ville appellée Horncaſtle le cinquiéme jour de Mars de l'an 1555. *De Præſulib. Angl. pag. 152. Part. 2.*

Le troiſiéme ſçavoir Guillaume Horman eſtoit plus âgé qu'Aldriſius & mourut vingt ans avant luy. Il eſtoit natif de la ville de Salisbury ; il commença ſes études à Etone comme Aldriſius, & alla enſuite les continuer à Cambridge comme luy. Il y paſſa Docteur en Theologie, & retourna quelque temps aprés

à Etone où il enſeigna les Humanitez. Il fut choiſi par le Chapitre d'Etone pour eſtre ſon Sous-Doyen, ou ſon Vice-Prevoſt. Il mourut dans le college le douziéme d'Avril de l'an 1535.

CLXII.

ANTI-CRUSCA.

PLus les Italiens ont affecté de marquer de la politeſſe dans leurs livres au deſſus des autres peuples de l'Europe, moins ils ſe rendent excuſables lors qu'ils s'oublient ſur ce point. Je vous permets de faire application de cette reflexion à l'ANTI-CRUSCA de Paul Beni que vous abſoudrez de groſſiereté & d'inhumanité tant qu'il vous plaira, pourvû que vous conveniez que ce ſeul titre l'a rendu coupable d'incivilité & de temerité meſme. Vous m'avoüerez que le Beni avoit à choiſir entre une centaine d'expreſſions plus modeſtes & plus honneſtes pour ſe former le titre d'un Livre qu'il avoit à publier contre une Compagnie auſſi celebre qu'eſtoit alors l'Academie *Della Cruſca*. Cette Academie,

qui eſt eſtablie à Florence, a toûjours paſſé non ſeulement pour une des plus anciennes & des plus floriſſantes ; mais elle a eſté conſiderée encore comme la Maiſtreſſe des autres Societez de beaux eſprits qui ſe ſont liées dans pluſieurs Villes de l'Italie. Que dis-je ? Elle a eſté regardée comme la mere, ou du moins comme le modele de l'Academie Françoiſe de Paris. De ſorte, que ſi nous ſuivons le préjugé avantageux que forme en nous le merite préſomptif de l'Academie de la Cruſca, nous n'excuſerons pas de temerité un petit Particulier tel que Beni, lors qu'il a eu la hardieſſe de dreſſer contre elle un *Anti-Cruſca*, principalement en ce qui regarde la Langue Italienne, des regles de laquelle il ſemble que cette Academie ait eſté la Maiſtreſſe ou la Dépoſitaire depuis ſon établiſſement.

L'Academie de la Cruſca, dit le jeune Monſieur de Saint-Yon, a donc eu ſon Furetiere auſſi-bien que l'Academie Françoiſe ?

Effectivement, repartit Monſieur de Rintail, il y a du rapport, ou du moins de la rencontre dans la conduite de ces deux Critiques. Tous deux ont attaqué leur Academie dans leur cita-

delle. Tous deux ont entrepris la censure de leurs Dictionnaires. Tous deux avoient le tour du genie & le caractere d'esprit assez semblables. Mais je n'ay point sçû que le Beni fust membre de la Crusca, ou qu'il eust donné de la jalousie à cette Academie par quelque entrepriſe semblable à celle de leur Vocabolario ou Dictionnaire de la Langue Italienne qu'ils firent imprimer à Venise l'an 1612.

C'est à cet Ouvrage qu'en vouloit particulierement le Beni. Il n'eut pas plustost vû le jour qu'il se vid remué & maltraité entre les mains de presque autant de Censeurs qu'il rencontra de Lecteurs. Mais le Beni entre les autres ne cessa de décrier l'Ouvrage & de déclamer contre ses Auteurs, comme s'ils eussent esté autant de Monopoleurs de la Langue Italienne ; il entreprit de leur faire voir qu'ils n'avoient ny la suffisance ny l'autorité necessaire pour décider. Le Livre qu'il publia dans cette vûë parut à Padouë dés l'an 1613. in quarto sous le titre d'*Anti-Crusca*, ô vero, *Il Paragone della Lingua Italiana, nel qual si monstra chiaramente que l'antica sia inculta e rozza à la moderna regola, &c. in quattro Libri, di Paolo Beni.*

Messieurs de l'Academie voulurent s'assujettir à luy répondre avec la plume, au lieu de proceder contre luy par voye de fait. Mais si nous en croyons le Tomasini, cette methode qui estoit d'ailleurs la plus longue & la plus embarrassante ne réüssit pas à leur honneur. Car elle leur attira une furieuse Replique de la part du Beni qui la produisit comme une Défense de l'Anti-Crusca. Il la fit imprimer sous le titre d'*Il Cavalcanti*, ô vero, *la Difesa del Paragone della Lingua Italiana*, &c.

Je suis curieux, dit Monsieur Bertier, d'aprendre la suite de ce combat. Je comprens aisément qu'un homme seul, n'écoutant que les sollicitations & les premiers mouvemens de son cœur, peut bien attaquer une compagnie entiere lors qu'il use de surprise. Mais qu'un homme seul retournant à la charge contre un grand nombre de Gens préparez, puisse soustenir le combat, resister & vaincre, c'est autre chose que ce que vous nous allez dire sans doute de la fin tragique du Beni.

Vous allez donc estre surpris d'entendre autre chose que ce que vous attendez, repartit Monsieur de Rintail; il y a des temeritez qui sont quelquefois

heureuſes, & vous reconnoiſtrez que celle du Beni a eſté de ce nombre, ſi vous vous en rapportez à ce qu'en a écrit le Tomaſini. Je dis plus, la fin de ce combat a eſté ſi glorieuſe pour le Beni (au ſentiment de cet Auteur) qu'il remporta le triomphe ſur toute l'Academie de la Cruſca, & fût proclamé *Défenſeur de la Langue Italienne.*

Meſſieurs de la Cruſca, dit Monſieur de Brillat, ont intereſt de ruïner la foy de voſtre Auteur. Franchement il n'eſt point agreable pour eux que l'on publie, qu'un particulier ſans autorité les ait mis à la raiſon, principalement ſur une affaire qui fait l'eſſentiel de leur établiſſement. S'ils n'y remedient, la choſe pourroit devenir d'une conſequence fâcheuſe pour d'autres Academies qui ont eu de ſemblables Adverſaires.

Je ſuis aſſez de voſtre avis, repliqua Monſieur de Rintail : & pour aſſiſter Meſſieurs de l'Academie de la Cruſca dans la deffenſe de leur cauſe, je veux les ſoulager de la peine que leur donneroit la recherche des pieces qui favoriſent leur partie en leur produiſant le paſſage qu'ils ont à refuter *Adverſus Academicos Cruſcantes*, dit le Tomaſini, *& Dictionarium Italicum ab iiſdem*

P. 351 Elog. Tom. Minor.

editum, Anti-Cruſcam *condidit. Cui cum reſpondiſſent Academici, cumulatè libro iiſdem altero ſub* Cavalcantis *nomine ſatisfecit, ſeque à variis eorumdem jurgiis validè adeo vindicavit, ut toto orbi clariſſimus acerrimuſque Italici Idiomatis Defenſor fuerit acclamatus.*

Sils négligent de refuter le Tomaſini, il nous donneront lieu de croire que c'eſt par une ſuite de leur foibleſſe ou de leur indifference, qu'ils ſe ſont encore laiſſé battre quelque temps aprés par le Beni, qui enflé de ſes ſuccés entreprit de deffendre le Taſſe contre leurs cenſures.

Mais il eſt probable que Meſſieurs de la Cruſca auroient amplement vangé leur honneur s'ils avoient eu l'autorité du Pape ou de l'Inquiſition. Quand le Beni auroit eſté auſſi médiocre Grammairien qu'il eſtoit mauvais Theologien, il auroit bien eſté au pouvoir de l'Academie de le mépriſer, mais non pas de le citer devant ſon tribunal de Florence, comme on fit à Rome pour la temerité qu'il avoit euë d'écrire ſur les matieres *De Auxiliis* ſans les connoiſtre.

Ce qu'il ſouffrit de la part des Juges Eccleſiaſtiques, ne le rendit gueres plus ſage. On le vid déchaîné depuis ce-

temps-là contre des Auteurs de merite different, ſans épargner meſme la perſonne de Tite Live. De ſorte qu'il eſtoit devenu la terreur des Ecrivains de ſon temps dont pluſieurs n'ont oſé laiſſer voir le jour à leurs compoſitions de crainte de les expoſer à ſa cenſure impitoyable.

☞ Il eſtoit natif de Gubbio ou Ugubbio dans l'Ombrie au Duché d'Urbin. La chaire de Riccobon eſtant venuë à vacquer l'an 1599. dans l'Univerſité de Padouë, il fut choiſi pour eſtre Profeſſeur des Humanitez à ſa place avec ſix cens florins d'appointemens. Il remplit cette chaire pendant vingt-ſix ans avec aſſez de ſuffiſance, & il mourut le douziéme jour de Février de l'an 1625.

CLXIII.

ANTI-HERMAPHRODITE.

CLXIV.

ANTI-MENIPPUS.

VOus ne trouverez pas mauvais que j'aye rejetté sur la fin, ceux des *Anti* dont je n'ay point encore pû acquerir une connoissance parfaite. L'ANTI-HERMAPHRODITE, & L'ANTI-MENIPPUS que je viens de vous nommer sont de ce nombre. J'ay trouvé des Critiques qui ont inseré celuy-cy parmy des Ouvrages de Theologie, & qui ont pris celuy-là pour une Piece Historique. Mais jusqu'à ce que j'en sois plus particulierement instruit, je ne leur donneray point d'autre rang que la place qui reste dans mon Recueil aprés les *Anti* en Grammaire.

Je me contente de vous avertir par provision,

1. que l'*Anti-Hermaphrodite* a pour Auteur un Ecrivain François nommé

Jean Petit vivant au commencement du seiziéme siecle, & qu'il fut imprimé à Paris l'an 1605. in VIII°.

2. Que l'*Anti-Menippus* est d'un Auteur Allemand nommé Gaspar Bucherus, & qu'il fut publié à Tubingue en Soüabe l'an 1617.

CLXV.

ANTI-MORUS.

CLXVI.

ANTI-PHILARQUE,

& ANTI-PHILARCHIA.

JE me vois obligé de joindre l'ANTI-MORUS & l'ANTI-PHILARQUE aux deux *Anti* precedens pour les mêmes raisons qui me les ont fait releguer à la fin de mon Recueil.

CLXV.

Je ne connois l'*Anti-Morus* que par la Reponse que Thomas Morus Chancelier d'Angleterre y a faite. Il est de cent cinquante ans plus ancien que l'*Anti-Morus* dont je vous ay en-

tretenu ailleurs ; & il a eu pour Auteur un ſçavant Humaniſte de France nommé Germain Brice ou Brixius. Je n'ay encore pû trouver rien qui m'ait pû conduire à la connoiſſance de cet *Anti-Morus* qu'un paſſage de Scevole de ſainte Marthe l'ancien, qui dit au premier livre de ſes Eloges. *A Thoma Moro Britannorum doctiſſimo in deſcribenda unius navis Gallicæ cum duabus Anglicis pugna verſibus virulentis atrociter & improbè laceſſitus, ex illo certamine Doctorum omnium judicio facilè victor evaſit. Non illuſtri quidem triumpho, cùm ad Poëtarum qui tempeſtate illa paſſim in Italia florebant neuter adhuc ſatis accederet.*

Je me ſuis abſtenu de vous alleguer cet endroit en noſtre Langue, parce qu'il m'a paru un peu trop dur pour un homme de la reputation de Thomas Morus. Mais il nous fait conjecturer que l'*Anti-Morus* de Brice eſtoit une Piece de vers Latins touchant le combat d'un vaiſſeau François contre deux Anglois. De ſorte qu'avec un peu plus d'éclairciſſemens j'aurois pû placer l'*Anti-Morus* parmi nos *Anti* en Hiſtoire.

☞ Puis qu'il s'agit de deux Adverſaires qui meritent par leur ſçavoir d'être connus de tout le monde, il faut vous dire

que le premier estoit né à Londres l'an 1483. Il fit ses premieres études dans le lieu de sa naissance, & les alla continuer à Oxford. Il embrassa la profession du Droit, se maria par deux fois, fut d'abord Avocat ou Orateur de la ville de Londres, puis Syndic ou Pensionnaire de la même Ville. Il fut Ambassadeur en France & aux Pays-bas. Aprés il fut Conseiller d'Estat ou du Conseil Privé du Roy, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere & Vice-Tresorier du Royaume d'Angleterre. Ensuite il fut Chancelier & Administrateur du Duché de Lancastre. Enfin il fut fait Chancelier du Royaume l'an 1529. le 26. d'Octobre aprés la degradation du Cardinal Volsey. Mais il se démit volontairement de cette Charge le quinziéme de May de l'année 1532. & se retira de la Cour. Enfin il fut decapité le sixiéme de Juillet 1535. pour le sujet que tout le monde sçait treize jours aprés le supplice du Cardinal Fisher.

G. Brice estoit d'Auxerre en Bourgogne. Il fit d'excellentes études en Italie & sur tout à Padouë. Il rapporta de ce Pays en France la maniere de bien cultiver les Belles Lettres. Il mena dans Paris un genre de vie fort commode &

fort aisé, mais il fut tourmenté sur la fin de ses jours d'une humeur atrabilaire qui troubla le repos de sa vieillesse jusqu'à ce que s'estant mis en chemin pour revenir de la Cour qui estoit dans la ville de Blois à Paris, il mourut dans le Dioceſe de Chartres vers Dourdan la même année qne Guillaume Budé.

CLXVI. §. I.

Pour ce qui est de l'ANTI-PHILARQUE, je n'en ay encore pû sçavoir autre choſe, sinon que c'est un livre écrit en noſtre Langue, & imprimé à Lyon in VIII°.

§. II.

Mais nous avons deux ouvrages Latins differens l'un de l'autre sous le titre d'ANTI-PHILARCHIA. Ils paroiſſoient écrits tous deux contre l'Egliſe Romaine, & l'un des deux attaque en particulier un Controverſiſte Catholique nommé Albert Pighius. Ils ont pour Auteur un Anglois nommé Jean Lelandus, qui aprés avoir changé de Religion du temps de Henry VIII. tomba en démence sur la fin de ses jours, &

mourut à Londres le 18. jour d'Avril de l'an 1552.

CLXVII.

ANTI-BAILLET.

ENfin, Messieurs, vous êtes arrivez jusqu'au dernier des *Anti* personsonnels, jusqu'au Successeur de tant d'avortons de la passion humaine, en un mot jusqu'à l'ANTI-BAILLET. Il vient de naître enfin aprés avoir fait souffrir de longues & cruelles tranchées à la personne à qui il doit la vie.

J'ay sceu, dit M. de Brillat, une partie des tourmens qu'il a causez à son Auteur. Ses cris & ses plaintes ont retenti si loin qu'ils sont venus jusqu'à moy, tout éloigné que j'estois. Le ton m'en avoit paru si lamentable, que j'en fus attendri & que je fus touché d'une vraye compassion. Imaginez-vous, pour me servir de vostre comparaison, une Mere dont les couches ont esté frequentes & toûjours aisées, & qui se dispose à accoucher de son dernier enfant dans le lieu de son établissement, au milieu des commoditez & des secours

necessaires

neceſſaires. Une femme en cet eſtat qui par un enteſtement bizarre refuſe de ſe ſoumettre au loix ordinaires que toutes les autres ſubiſſent en pareil cas, n'eſt-elle pas bien à plaindre, lors que ſon obſtination ſeule l'oblige de quitter ſon pays, d'errer comme une fugitive dans les pays étrangers, de porter ſon fruit de ville en ville avec toutes les incommoditez d'une groſſeſſe preſſante? Vous m'avoüerez que la faute d'une telle femme, quelque énorme qu'elle ait eſté, ne diminuë point la compaſſion que l'on a pour elle. Ceux qui ſçavent l'hiſtoire de l'Anti-Baillet ne me demanderont point l'application de cette comparaiſon.

Perſonne ne doit ignorer maintenant, répondit M. de Rintail, ce qui ſe paſſa vers la fin de l'an 1686. ſur ce ſujet, aprés le bruit que cette affaire excita dés lors par la Ville & les Provinces. J'avouë que M. Menage manqua pour lors de ſoumiſſion au Magiſtrat & à la Loy. Mais au lieu de croire que ce fuſt par un refus qu'il fiſt de reconnoiſtre les Puiſſances legitimes, j'aimai mieux me perſuader que c'étoit par une opinion particuliere de ſon propre merite qui demandoit peut-eſtre de la diſtinction d'avec

le reſte des Auteurs, & une diſpenſe d'eſtre examiné dans la forme des autres pour obtenir le privilege de l'impreſſion. Il n'eſtoit point encore queſtion du titre d'*Anti-Baillet*, & il ne s'agiſſoit que d'un livre qu'on auroit intitulé *Reponſe à M. B.* ou, *Remarques ſur, &c.* Mais l'indocilité de l'Auteur ayant eſté ſuivie du refus du privilege, on prit la route des pays de licence & d'impunité; & pour ſe vanger (je ne vous diray pas de qui) l'Auteur a jugé à propos de mettre le titre d'*Anti-Baillet* à la teſte du livre qu'il vouloit publier contre celuy des *Jugemens des Sçavans*.

Le bruit commun, dit M. Bertier, veut que l'Anti-Baillet ſoit effectivement contre l'Ouvrage des *Jugemens des Sçavans*, & c'eſt ce qui me ſurprend un peu. Car enfin M. Baillet n'ayant pas mis ſon nom à ſon Ouvrage, le bon ſens nous apprend que l'*Anti* de M. Menage devoit tomber ſur l'Ouvrage qu'il pretendoit attaquer, & non ſur le nom de l'Autheur qui ne paroiſt pas. Le Public n'a que de l'indignation & du mépris pour un Anti-Bellarmin, un Anti-Baronius, &c. quoyque Bellarmin & Baronius euſſent mis leur nom à la

teſte de leurs Ouvrages comme pour les cautionner, & pour faire connoiſtre à leurs Adverſaires qu'ils ne craignoient point d'en eſtre attaquez perſonnellement. Mais que pourra-t-il penſer d'un *Anti-Baillet*, dont l'Auteur n'a pas même eu le pretexte, duquel les Auteurs des Anti-Bellarmins, des Anti-Baronius, &c. Auroient pû ſe couvrir pour excuſer leur paſſion?

Je ſuis ravi, répondit M. de Rintail à M. Bertier, de vous entendre raiſonner d'une maniere ſi conforme à ce que j'ay penſé. Monſieur de Brillat & M. de Verton ſe ſouviennent de ce qui fut dit dans noſtre premiere Converſation ſur ce ſujet. Perſonne de nous ne ſongeoit alors que vous duſſiez venir huit jours aprés pour confirmer ſans y penſer ce que j'avancay ce jour-là touchant les *Anti* Perſonnels & les *Anti* Réels. On fit en même temps quelque irruption ſur l'incivilité & l'inhumanité des *Anti* Perſonnels; & l'on ne donna ſon approbation qu'aux Réels.

Mais, dit M. de Brillat, de quelle maniere ſouhaiteriez-vous que M. Menage euſt rendu ſon *Anti-Baillet* réel pour meriter quelque approbation ſans étouffer ſes reſſentimens?

Rien ne luy estoit plus facile, repliqua M. de Rintail : Il pouvoit ne point faire mention d'une personne qu'il ne connoist pas & dont il n'est pas connu ; (car c'est toute la relation qu'on ait encore pû decouvrir jusqu'à present entre M. M. & M. B.) il pouvoit laisser son nom dans l'obscurité sans l'aller déterrer pour l'attacher à son *Anti*. Il pouvoit se contenter d'attaquer son ouvrage, & imiter au moins en ce point les personnes prudentes qui ont la discretion de démêler la chose d'avec la personne dans leurs differens, & de ne songer qu'à détruire le vice & l'erreur sans blesser la personne du Vicieux ou de l'Errant.

Je ne trouve rien à dire à vostre raisonnement, repartit M. de Brillat. Mais que voudriéz-vous que M. Menage eust fait de son *Anti* ? Il estoit question de ne point perdre une conception si bien imaginée ?

Il pouvoit le conserver, reprit M. de Rintail, en l'attachant au titre du Livre, comme ont fait tous les Auteurs Polemiques d'*Anti* que nous appellons Réels.

Quoy, dit M. Bertier, au lieu d'Anti-Baillet, vous voudriez qu'il eust dit *Anti-Jugemens des Scavans* ? cela seroit un

peu monſtrueux, & indigne d'un bon Helleniſte.

Vous allez viſte, répondit M. de Rintail, je voulois ajoûter que M. Menage auroit toûjours conſervé ſon *Anti* en le changeant en noſtre Langue. Que trouveriez-vous à critiquer dans ſon titre s'il l'avoit appellé CONTRE-JUGEMENS ? Où ſeroit l'irregularité de ce titre ? Où ſeroit la nouveauté ? Vous ne l'accuſeriez pas au moins d'invention temeraire, ſi vous ſongiez qu'on a déja vû dans la Republique des Lettres,

Le *Contr'-Aſſaſſin* de D. H. Proteſtant,
Le *Contr'-Amour* de Fulgoſe,
Les *Contre-Images* de Beze,
Les *Contre-Motifs* d'un Calviniſte anonyme,
Les *Contre-Veritez* du temps,
Le *Contre-Examen de Geſtin*,
La *Contre Mode* de Fitelieu,
La *Contre-Critique* de la Princeſſe de Cleves, par M. D. D. D. V.
Le *Contr'-Un* de la Boëtie à qui on a depuis changé de titre,
Le *Contre-Flat*, ou plutoſt, *Counter-blaſt* de Stapleton,
Le *Contra-Calvinum* de Nic. Romæus de Bruges;

Et si vous preniez garde que les Gomaristes ont esté mieux receus que les Sociniens par nos Grammairiens pour s'estre appellez *Contre-Remontrans*, qui est un terme regulier, au lieu que les autres se sont donnez le nom *hybride* & irregulier d'*Anti-Trinitaires* pour dire, *Contre-Trinitaires*.

Je suis persuadé, dit le jeune M. de S. Yon, que le titre de *Contre Jugemens des Sçavans* n'auroit pas esté du goust de M. Menage. Il aime trop le Grec pour se dessaisir de celuy d'Anti-Baillet. M. L'Abbé Canisius qui a vû le Manuscrit de cet Ouvrage, me disoit hier que l'Auteur avoit voulu mettre une Epigramme Grecque à sa teste, & semer encore un peu de Grec parmi son François, afin d'attirer les Sçavans.

Puisque M. Menage est si grand Amateur de Grec, repartit M. de Rintail, & qu'il fait paroistre tant de passion pour le titre d'*Anti*, qui l'empêchoit de se satisfaire en faisant venir des Grecs un titre équivalent à celuy de *Contre-Jugemens des Sçavans?* Il auroit pû sans choquer M. Baillet intituler son Livre ANTI-CRITIQUES DES GNOSTIQUES.

Ah le beau titre, m'écriai-je! il auroit

charmé tous les Pedans & toutes les Precieuſes qui baiſent un livre *pour l'amour du Grec*. ANTI-CRITIQUE; ah le beau mot! ah que mon oreille en eſt contente! Mais, me dit M. de S. Yon, vous ne prenez pas garde que voilà trois i de ſuite, comme il y a trois o de ſuite dans *Protocole*. Avez-vous oublié ce que Monſieur nous diſoit il y a huit jours dans la premiere Converſation touchant les mots que M. Menage n'aime pas, lors qu'ils ont trois ſyllabes de ſuite formées par une même voyelle?

Paſſons l'harmonie de la prononciation à M. de Verton, reprit M. de Brillat en s'adreſſant à M. de Rintail, ne nous arrêtons pas, ſi vous voulez, à la rime du titre d'*Anti-Critiques des Gnoſtiques*. Croiriez-vous M. Menage d'humeur à vouloir employer un mot auſſi décrié que l'eſt celuy de *Gnoſtique* pour faire un beau titre à ſon livre?

Le nom de *Gnoſtique*, répondit Monſieur Rintail, ne gaſteroit rien dans la penſée de M. Menage, ni dans celle de M. Baillet. Les Gnoſtiques n'eſtoient-ils pas des Heretiques qui ſe croyoient les vrais Sçavans? je m'en rapporte à Tertullien & à S. Epiphane. N'eſt-ce pas la definition que M. Baillet a donnée

de ces *Sçavans* dont il a rapporté les *Jugemens* lors qu'il les a qualifiez de *Pretendus Sçavans plus ou moins environnez de tenebres & de passions, qui se sont mêlez de dire leur avis sur ce qu'ils croyoient sçavoir ?* Je suis assuré que M. Menage n'a rien à dire de plus fort contre ces *Sçavans*, à moins qu'il ne leur veüille dire des injures. Il ne seroit donc pas moins satisfait du nom de *Gnostique* que M. Baillet, pour tâcher de décrier les Jugemens de ces Sçavans par reflexion à ces anciens Heretiques qui se croyoient les seuls possesseurs de la vraye Science.

Ainsi, au lieu de s'amuser à faire un Anti-Baillet, j'aurois persuadé à M. Menage (si j'avois esté de son Conseil) d'imiter plûtost Clement Alexandrin, qui pour perdre les *Pretendus Gnostiques* de reputation & munir les Fidéles contre leur doctrine, a entrepris de faire la peinture des *veritables Gnostiques* dans le bel Ouvrage de ses Tapisseries. M. Baillet auroit sçû gré à M. Menage s'il avoit tâché de faire voir le faux merite de ces *Pretendus Sçavans*, & en même temps de leur substituer les *Veritables Sçavans* dont on auroit dû produire les Jugemens.

M. Menage a peut-estre mieux imité Clement Alexandrin que vous ne pensez dans son Anti-Baillet, dit M. Bertier. J'ay oüy dire à un de nos amis qui en a vû les premieres feüilles, qu'il a tout l'air d'une Tapisserie de payſage. Mais ce qu'il ajoûtoit des bigarrures de cette Tapisserie qui forment de plaisantes Groteſques, me fait juger que M. Menage aura encheri ſur Clement d'Alexandrie.

Je crains la precipitation du jugement, repartit M. de Rintail. Ne parlons pas, je vous prie, d'un Livre que nous n'avons pas encore vû. N'allons pas au-delà de ſon titre, puiſque nous n'en connoiſſons encore que cela. Je me ſuis retranché à vous dire que le titre d'*Anti-Baillet* pourra paſſer pour le titre d'une Satyre perſonnelle, & par conſequent auſſi peu pardonnable que les *Anti* Perſonnels dont je vous ay donné la liſte ; au lieu que le titre de *Contre-Jugemens*, ou d'*Anti-Critiques* (puis qu'il aime le Grec) n'auroit eu rien de plus odieux que les Satyres Réelles qui portent le titre d'*Anti*, auſquelles on ne trouve point à redire tant qu'elles n'attaquent que des titres de Livres, & qu'elles ne regardent pas les choſes.

C'eſt ce que je veux vous rendre ſenſible avant que de finir, par un petit dénombrement d'*Anti* Réels dont les titres n'ont pas eu beſoin de juſtification.

ANTI de Satyres Réelles, ou plûtoſt d'Ecrits Polemiques, attachez non au nom des Auteurs, mais au titre de leurs Ouvrages.

CLXVIII. *Anti-Critiques.*

POUR autoriſer une *Anti-Critique* réelle que M. Menage auroit pû ſubſtituer à un Anti-Baillet perſonnel, pourſuit M. de Rintail, je me contenterois d'alleguer deux *Anti-Critiques* plus anciennes dont le Public n'a point blâmé les titres.

§. I.

L'une eſt du jeune Buxtorf Profeſſeur à Baſle contre Loüis Cappel Profeſſeur à Saumur, ou plutoſt contre la Critique Sacrée de cet Auteur. Elle fut imprimée à Baſle l'an 1652. in 1v° ſous le titre d'ANTI-CRITICA, ſeu, *Vindiciæ veritatis Hebraïcæ contra Ludovicum Cap-*

pellum. Vous voyez que Buxtorf a eu la discretion de ne pas appeller son Livre *Anti-Cappellus*, ce que Monsieur Menage n'auroit point hesité de faire s'il avoit esté en sa place.

§. II.

L'autre est d'un Hollandois nommé P. Scriverius contre J. Meursius du mesme païs. Scriverius, sans toucher au nom ny au merite personnel de Meursius, s'est contenté d'attaquer son Ouvrage sur Arnobe, intitulé *Criticus Arnobianus* par un *Anti Criticus.* Et lors que Meursius luy en écrivit pour luy témoigner ses ressentimens, il voulut aussi épargner le nom de son Adversaire; de sorte, qu'à moins qu'on ne sçache l'histoire de leur different, on ne devinera pas que l'Epître de Meursius adressée à P. Signatorius estoit pour P. Scriverius.

CLXIX. *Anti-Crise.*

Si malgré cette pratique autorisée par ces deux Auteurs celebres, Monsieur Menage ne se fust point senti d'inclination pour le titre d'*Anti Critique*, on

auroit pû luy proposer celuy d'ANTI-CRISE, qui n'est pas de moindre usage dans le commerce des Lettres.

§. I.

Nous avons l'*Anti Crise* d'un Lutherien d'Allemagne nommé Dorschæus contre le jugement d'Ernest de Eusebiis, ou pour parler à découvert de Fabio Chigi Nonce du Pape au Cercle du Rhin, touchant la paix d'Osnabrug ou de Munster. L'Ouvrage fût imprimé à Strasbourg l'an 1648. sous le titre d'ANTI-CRISIS. *Theologica opposita judicio Theologico Erneſti de Euſebiis ſuper quæſtione : An Pax qualem deſiderant Proteſtantes, ſit licita.* Il fut précedé d'un Avant-coureur, portant pour titre : *Prodromus Anti-Criſeos Theologicæ, ſeu Invectiva in vehiculum judicii Theologici pro Pace contra Erneſtum de Euſebiis*, & accompagné ou suivi d'un *Triga Syndromos Anti-Criſeos Theologicæ.* Ses Adversaires ne luy ont pas reproché son titre d'Anti-Crise. Le Pere Cornæus Allemand, s'est contenté de donner à sa Réponse le titre de *Criſis Anti-Criſeos*, &c.

§. II.

Les Lutheriens Syncretiſtes de la Pruſſe écrivant contre le jugement que les autres Lutheriens avoient porté de leur doctrine employerent auſſi le titre d'ANTI-CRISIS qu'ils mirent à la teſte de leur Deffenſe anonyme imprimée à Dantzick l'an 1649. On leur paſſa volontiers ce titre, lors qu'on entreprit de refuter le Livre qui le portoit. La Réponſe n'en fit mention que pour indiquer l'Ouvrage auquel on vouloit répondre ; & l'on ne s'allarma point du titre d'un autre Livre qui parut la même année dans la meſme Ville, intitulé *Fulmen brutum in librum Anti-Criſeos*, pour la Defenſe de l'Anti-Criſe.

§. III.

Si l'on prétend que les jugemens contre leſquels on ſe recrie, ſont non ſeulement injuſtes, mais faux & nuls, comme M. Baillet en a fait voir une infinité parmy ſes jugemens des Sçavans ; & comme M. Menage a intereſt de le faire voir auſſi de ſon coſté, rien n'empeſche qu'on n'em-

p'oye le titre d'ANTACRISIS pour celuy d'*Anti Criſis*, comme a fait le Sieur Oſterman à la teſte d'un Livre qu'il publia l'an 1640. ſur la Diete de Ratisbonne.

CLXX. *Anti-Alcoran.*

Vous voyez, Meſſieurs, comme j'aurois fourni à M. Menage des moyens honneſtes d'*Anti* pour ſe vanger du Livre des Jugemens des Sçavans, & pour prevenir le deshonneur qu'il reçoit de ſon titre d'Anti-Baillet, s'il m'avoit conſulté. En vain le titre d'*Anti-Critique*, ou celuy d'*Anti-Criſe* luy auroit-il ſuſcité de nouveaux Cenſeurs; je l'aurois mis à l'épreuve de leurs attaques par les exemples d'une infinité d'*Anti* de meſme eſpece qui n'ont pas eſté improuvez.

L'ANTI-ALCORAN, par exemple, eſt un titre qui n'a jamais eſté mal reçû des Chreſtiens & des Juifs. Vous voyez ce qu'il veut dire. Je me contente de vous faire remarquer qu'il n'eſt point perſonnel. J'ajoûte qu'il a eu pour Auteur un Eſpagnol nommé Bernard Perez de Chinchon Chanoine de Gandie au Royaume de Valence, & que le Livre

qui le porte, ſe trouve écrit en Eſpagnol & tourné en Latin. Vous m'objecterez ſans doute, que ce Livre a eſté condamné à l'Inquiſition. Je n'en diſconviendray pas, mais vous m'avouërez que c'eſt ſur le corps du Livre, & non ſur le titre d'*Anti-Alcoran* que tombe la cenſure de l'Inquiſition. Car je vous prie de vous ſouvenir que je n'entreprens pas de juſtifier tous les mauvais Livres qui portent le titre d'*Anti*, ſous prétexte qu'il n'attaqueroit point le nom & la perſonne d'un Auteur. Ce ſeroit une plaiſante illuſion, par exemple, & une grande ſimplicité à M. Menage de croire, que dés qu'il auroit ſupprimé ſon titre d'Anti-Baillet, ſon Ouvrage puſt devenir un bon Livre. Je ne vous parle que des titres que je ne crois point blâmables en ce qu'ils attaquent d'autres titres de Livres.

CLXXI. *Ant'-Analyſe.*

Ainſi le titre de l'ANT-ANALYSE de Salvator Griſio (permettez-moy de ſuivre l'ordre de l'Alphabet ſans m'arreſter à celuy des matieres) n'a point paru odieux ny digne de cenſure, comme il l'auroit eſté, ſi l'Auteur l'avoit appellé

Anti-Maghetti. Il eſt contre le titre de l'*Analyſe* de Benedetto Maghetti, à la teſte d'un Ouvrage Italien ſur des queſtions d'Algebre, imprimé à Rome en 1641.

CLXXII. *Ant'-Anatomie.*

Je dis la même choſe de l'ANT-ANATOMIE du P. Forer Jeſuite d'Allemagne. Cet Auteur avoit à répondre à un libelle diffamatoire que les Ennemis de la Compagnie de Jeſus avoient répandu par le monde ſous le titre d'*Anatomia Societatis Jeſu.* Euſſiez-vous deſiré un titre plus naturel & plus ſimple que celuy que le Pere Forer donna à ſa Réponſe lorſqu'il l'intitula ANT-ANATOMIA *infamis libri, cui titulus*, &c. Sive, *Anatomia Anatomiæ Societatis Jeſu?* l'Ouvrage fut imprimé à Inſpruck au Comté de Tirol l'an 1634., & il fut ſuivi l'année d'aprés d'un autre Livre du meſme Pere qui parut au meſme lieu ſous le titre de *Mantiſſa* ANT-ANATOMIÆ *Jeſuiticæ oppoſita famoſis contra Soc. J. libellis*, &c. Perſonne ne trouva à redire à ce titre, non pas meſme les Proteſtans ny les Adverſaires particuliers du Pere Forer.

CLXXIII. *Ant'-Apocriſe.*

L'ANT'-APOCRISE de Chriſtophle Pelargus, peut-eſtre compriſe dans la même eſpece, quoique le Livre de ſon Adverſaire ne fuſt point intitulé *Apocriſe*, mais ſimplement *Réponſe*.

C'eſt juſtement le cas de M. Menage, dit M. de Brillat; vous euſſiez voulu qu'en ſupprimant ſon titre perſonnel d'*Anti-Baillet*, il eut pris celuy d'*Anti-Critiques*, ou, *Anti-Criſes*, au lieu de celuy de *Contre-Jugemens*, parce qu'il aime le Grec. Il auroit donc trouvé dequoy juſtifier ſa conduite dans celle de Pelargus qui a preferé le Grec d'*Ant-Apocriſe* au Latin de *Contre-Réponſe*.

Je le croirois aſſez volontiers, répondit Monſieur de Rintail; Pelargus a eſté ſi curieux de nous faire comprendre que ſon titre eſtoit Grec, qu'il a employé des caracteres exprés pour cela, lors qu'il fit imprimer en 1605 a Leipſick ſon Livre en forme de Replique intit. *Ἀντιπόκρισις ad Reſponſum Ἀνωνύμου cujuſdam Arriani.* Le Livre de Pelargus ne pouvoit point eſtre dans l'approbation des Catholiques, quoiqu'il fuſt

écrit contre la Secte des Sociniens, parce que Pelargus n'estoit point de nostre communion. Mais personne n'a trouvé d'heresie dans son titre d'*Ant-Apocrise.*

CLXXIV. *Ant'-Apodixes.*

Nous ne blâmerions pas mesme un Socinien quand il employeroit le terme d'*Anti* dans le titre de ses Livres, pourvû qu'il ne fust pas injurieux à la personne de son Adversaire. Je vous citeray pour exemple les ANT-APODIXES de Conrad Vorstius contre quelques Démonstrations d'un Ecrivain de l'Eglise Catholique. C'est un Ouvrage imprimé à Hanaw en 1609. sous le titre d'*Ant-Apodixes de tribus primis Fidei Articulis*, sive, *Contrariæ Demonstrationes tres, quibus totidem Jesuiticæ Apodixes à B. D. adversus Apologiam emissæ confutantur.* J'avouë que c'est une bizarrerie fort inutile, qui pourroit nuire mesme à l'opinion que l'on auroit conçûë de la solidité d'esprit dans un Auteur. Mais enfin ce n'est pas le titre d'*Ant-Apodixes* qui a fait condamner l'Ouvrage & détester l'Auteur, comme un Socinien,

d'autant plus dangereux qu'il eſtoit plus diſſimulé.

CLXXV. *Ant'-Apologie.*

Quelque idée que nous ayons de la politeſſe des anciens Grecs & de la délicateſſe de leur Langue, il a falu pourtant nous faire quelque violence pour nous empeſcher de conſiderer les termes d'*Ant-Apocriſe* & d'*Ant-Apodixe*, comme des noms barbares ou étrangers. Si celuy d'ANT-APOLOGIE a quelque choſe de plus doux, c'eſt parce que nous y ſommes plus accoûtumez. Entre les productions diverſes de l'Imprimerie, qui portent ce titre, nous pouvons conter :

I.

L'ANT-APOLOGIE d'un Chartreux de Paris nommé Pierre Sutor ou Dom Cordoüanier qui mourut le dix-huitiéme de Juin de l'an 1537. C'eſt une Réponſe à l'Apologie qu'Eraſme avoit publiée contre ce Religieux, & nous l'avons de l'impreſſion de Paris de l'an 1523. ſous le titre d'*Ant-Apologia contra Eraſmi Apologiam adverſus Petr.*

Sutorem Cartuſianum. Theod. Petrejus fait mention d'une autre ANT-APOLOGIE du meſme Sutor ajoûtant qu'elle eſt écrite contre Luther. Je n'en ay encore pû découvrir aucune édition, & il n'eſt pas incroïable que Petrejus, dont l'exactitude n'a jamais eſté exceſſive, ait pris Luther pour Eraſme.

II.

L'ANT-APOLOGIE d'un Anglois nommé Jean Ivellus ou Jewels Eveſque Proteſtant de Sarisbury. Cet Anti eſt d'un caractere different des autres. Au lieu de répondre à une Apologie il eſt contre la Refutation qu'on avoit faite à l'Apologie contre laquelle il devoit eſtre dreſſé naturellement ſi le titre en eſtoit juſte. Voicy le fait. Ivellus avoit publié en Latin une *Apologie pour l'Egliſe Anglicane*, imprimée à Londres l'an 1561. Un Catholique Anglois nommé Thomas Harding la refuta par un Livre écrit en langue vulgaire publié à Anvers l'an 1565. C'eſt contre cet Ouvrage de Harding, qu'Ivellus fit paroître le Livre dont il eſt queſtion ſous le titre d'*Ant-Apologia oppoſita confuta-*

tioni ab Hartingo scriptæ contra Ecclesiæ Anglicanæ Apologiam.

III.

L'ANT-APOLOGIE (Anonyme) de Monsieur de Peguillon Evesque de Mets (François de Beaucaire Sieur de la Creste) qui mourut en 1591. Son Livre regarde un point de Controverse entre les Calvinistes & nous, touchant la sanctification des enfans morts-nez. Il fut imprimé à Paris en 1567. & joint à un autre de mesme sujet sous le titre d'*Ant-Apologia contra Apologiam Metensium Ministrorum nomine scriptam pro eversione sanctificationis Calviniana.*

IV.

L'ANT-APOLOGIE d'un Gomariste nommé Isaac Junius, contre une Apologie des Armeniens ou Remontrans. Il vous est aisé d'en devinet le sujet. Je me contente de vous dire que c'est un Ouvrage écrit en Latin, & qu'il fut imprimé à Delft en Hollande l'an 1640.

V.

L'ANT-APOLOGIE de Jean Botſack Lutherien, dont j'ay eu occaſion de vous parler plus d'une fois dans les converſations précedentes. C'eſt un Livre publié contre l'Apologie d'un Calviniſte de Brême ou des environs nommé Georges Pauli qui affectoit de ſe dire de la Confeſſion d'Ausboug, comme Crocius & quelques autres Calviniſtes. Il fut imprimé à Lubeck l'an 1638. in octavo, ſous le titre d'*Ant-Apologia contra Φλυαρίας Georgii Pauli D. in Apologia ipſius Bremæ edita proditas.*

VI.

L'ANT-APOLOGIE d'Euſtache Giſelius Polonois Socinien de Secte, contre un Prélat Catholique du Royaume de Pologne, nous eſt repreſentée dans la Bibliotheque des Anti-Trinitaires ſous le titre d'*Ant-Apologia*, ſive, *Refutatio Apologiæ quam ad nationem Ruthenicam fecit Meletius Smotrisky dictus Archiepiſcopus Polocenſis, ſub nomine Gelaſii Diplici.* L'Ouvrage fut imprimé l'an 1631. mais il paroît qu'il a

eſté premierement compoſé en Polonois.

VII.

L'ANT'-APOLOGIE d'un Calviniſte déguiſé ſous le nom de Daniel Clementinus. Elle eſt dreſſée contre une Apologie des Sociniens, comme il paroiſt par la Reponſe que Jonas Schlichting y fit l'an 1631. en faveur de ſa Secte.

VIII.

L'ANT'-APOLOGIE d'un Medecin Italien de Breſce déguiſé ſous le nom d'Evandro-Phylax, contre l'Apologie d'un autre Medecin caché ſous le nom d'Eudoxus Philalethes. Celuy là eſtoit Calzavelia, & celuy-cy eſtoit Donzellini. L'Anti-Apologie avoit paru à Breſce en Latin l'an 1572.

IX.

Je joindray à cet Ouvrage de controverſe en Medecine une autre ANT'-APOLOGIE écrite en Anglois par un

autre Medecin nommé Jean Cotta, contre un homme du pays appellé Antonys, touchant l'or potable. Cette Piece fut imprimée à Oxford l'an 1623. in quarto.

X.

Enfin j'y ajoûterois un ANT'-APOLOGETIQUE composé en Latin par Samuel Desmarets Ministre de Groningue, & publié en forme de Lettre à Groningue même l'an 1651. Mais c'est languir trop long tems sur les Ant'-Apologies.

CLXXVI. *Anti-Barbares.*

Les ANTI-BARBARES que vous voyez quelquefois en titres de Livres, ne sont pour l'ordinaire que des Ouvrages de Grammaire, où l'on n'attaque que la barbarie du langage & le vice des mots. Ces sortes d'Ouvrages n'entrent pas essentiellement dans nostre dessein. Mais pour vous divertir en diversifiant la matiere, je veux vous en citer cinq ou six de ceux qui sont les plus connus sous ce titre :

I. Nous

I.

Nous avons en premier lieu l'ANTI-BARBARE, ou plutoſt les *Anti-Barbares* d'Eraſme, qui furent imprimez ſeparément à Cologne en 1520. à Baſle en 1525. & ailleurs, & réünis enſuite au corps de ſes Ouvrages.

Il en veut à la barbarie des ſiecles qui l'avoient precedé, & il s'applique principalement à tourner en ridicule non ſeulement le mépris qu'on faiſoit de l'Eloquence & des Lettres, mais encore le ſtile des Scholaſtiques. C'eſt ce qui a fait conſiderer cet Ouvrage comme une vraye Satyre par ceux qui ne trouvoient pas bon qu'on entrepriſt de ſeparer la groſſiereté & la barbarie du diſcours d'avec la ſimplicité naturelle & la pureté du langage. On peut voir l'Hiſtoire de ces Anti-Barbares, & ſur tout du premier des quatre Livres qu'il en a faits dans la Lettre qu'il en écrivit à Louvain à ſon amy Sapidus.

II.

Nous avons auſſi l'ANTI-BARBARE *Philoſophique* d'un Grammairien d'Ita-

lie nommé Marius Nizolius. Il fut imprimé vers le milieu du siecle passé, & r'imprimé en ces derniers temps. Il persecute beaucoup les Philosophes Scholastiques sur la barbarie de leurs termes. Mais au lieu de se borner à la Critique de leur stile & de leurs manieres, comme avoit fait Erasme à l'égard des Theologiens Scholastiques, il passe assez souvent jusqu'à l'examen de leurs opinions, & il a pretendu faire voir les vrais principes & la maniere veritable de philosopher.

III.

L'on trouve encore un ANTI-BARBARE de Jean George Seybold Grammairien Allemand. J'en ay vû citer une edition de Nuremberg de l'an 1676. in VIII° sous le titre d'*Anti-Barbarus Latinus*, qui nous fait assez connoistre le dessein de l'Ouvrage.

IV.

L'on parle avec encore plus d'estime d'un autre ANTI-BARBARE pour la Langue Latine publié sous le même titre d'*Anti-Barbarus Latinus*, l'an 1677.

à Zeitz dans la haute Saxe. Son Auteur n'eſt autre que le ſieur Chriſtofle Cellarius de Smalcalde. Il a tâché de ramaſſer dans ce Livre ce que les meilleurs Grammairiens tels que Voſſius, Scioppius, &c. avoient remarqué ſur les mots Latins qui ont vieilli, ſur les termes nouveaux ou barbares qui ſe ſont gliſſez dans la Latinité, & ſur tout ce qui peut ſervir à juſtifier ſon titre d'Anti-Barbare.

V.

Il ne faut pas oublier l'ANTI-BARBARE qu'un Profeſſeur en Hebreu de l'Univerſité de Franecker en Friſe nommé Sixtinus Amama publia ſur le texte de l'Ecriture Sainte l'an 1656. in 1v° dans la ville où il enſeignoit, ſous le titre d'*Anti-Barbarus Biblicus*. Dans le premier des quatre Livres qui compoſent cet Anti-Barbare, l'Auteur a pretendu découvrir les ſept ſources de toute la Barbarie qu'il croit eſtre venuë fondre ſur l'Ecriture Sainte dans les ſiecles precedens. Les trois autres ſont employez à produire les erreurs qu'il pretend s'eſtre gliſſées ſur les mots en particulier. L'Ouvrage eſt farci de diverſes

petites Dissertations & Discours qui ne rendent pas son œconomie fort agreable. Mais pour ne me point égarer, je me contente d'ajoûter ce qu'il rapporte pour tâcher de justifier son titre. » Je l'ay appellé, dit-il, *Anti-Barbarus* „ *Biblicus*. Premierement *Anti-Barba-* „ *rus*, parce que j'en veux particuliere- „ ment à ceux qui condamnent l'Etude „ des Langues originales comme si elles „ n'estoient d'aucun usage. C'est avec „ raison que je considere ces personnes „ comme des *Barbares*, ou du moins „ comme les *Patrons & les Defenseurs* „ *de la Barbarie*. Secondement *Biblicus*, „ parce que je ne touche point au reste „ de la Barbarie qui est tombée sur les „ autres Langues, & qui a gâté tant de „ belles Sciences ausquelles les Anciens „ avoient donné tant de lustre par la po- „ litesse de leurs Langues. Je me suis „ borné uniquement au texte Hebreu de „ l'Ecriture.

VI.

Mais je ne pretens point mettre sur la ligne de tous ces Anti-Barbares de Grammaire l'ANTI-BARBARIE de Pierre du Moulin Ministre des Refor-

niez. Cet homme avoit entrepris dans cet Ouvrage d'attaquer autre chose que des mots. Il n'en vouloit pas seulement au Latin de nostre Breviaire. Vous en jugerez par le titre de son Livre qui fut imprimé à Sedan en 1629. in VIII° sous le titre de l'*Anti-Barbarie*, ou, *Du Langage inconnu, tant és Prieres particulieres, qu'au Service public*, &c.

CLXXVII. *Anti-Boles.*

Nous voyons divers ANTI-BOLES des Protestans, comme de Zuingle, de Bullinger, &c. La pluspart ne veulent dire autre chose que des dards lancez contre leurs Adversaires, sans marquer aucune opposition aux titres de leurs Livres. C'est un pretexte suffisant pour ne nous y point arrêter.

CLXXVIII. *Anti-Categories.*

Nous avons les trois ANTI-CATEGORIES Latines de Philippes Beroalde de Boulogne celebre Humaniste qui vivoit en Italie il y a deux cens ans. Elles ont esté imprimées à Cologne, à Basle,

& ailleurs. Mais le mot d'*Anti-Categorie* n'eſtant pas de ſon invention, il n'eſt pas juſte que vous luy en donniez l'honneur. Vous le trouverez employé par Quintilien & plus d'une fois par S. Auguſtin dans ſon troiſiéme Livre contre le Grammairien Creſconius. Il n'a donc fait qu'ériger en titre de Livre un terme que l'on avoit déja mis en œuvre pluſieurs ſiecles avant luy.

Quintil. l. 3. c. 11.

CLXXIX. *Anti-Caton. Anti-Gorgias.*

Monſieur Bertier n'eſtoit pas des nôtres (c'eſt toûjours M. de Rintail qui continuë de parler) lorſque nous nous entretenions de l'ANTI-CATON de Céſar & de l'ANTI-GORGIAS de Cardan. C'eſt en ſa conſideration que je fais revenir icy la penſée que j'avois ce jour-là de les ôter du nombre de nos *Anti* perſonnels pour leur donner le rang parmi les *réels*. Ma raiſon eſtoit, qu'il ne s'y agiſſoit pas de la perſonne de Gorgias ni de celle de Caton; que l'*Anti-Caton* de Céſar n'attaquoit qu'un Livre de Ciceron qui avoit *Caton* pour titre; & que l'*Anti-Gorgias* de Cardan n'en vouloit qu'à l'un des Dialogues de Platon intitulé *Gorgias*.

CLXXX. *Anti-Catoptron.*

Ce n'eſt pas contre un Livre qui auroit eſté intitulé au pié de la lettre *Catoptron* qu'un Auteur du ſiecle paſſé, caché ſous le nom de Philalethes Hyperboreus a compoſé ſon ANTI-CATOPTRON. Le Livre qui eſtoit attaqué & refuté par cet Ouvrage, avoit pour titre, *Speculum veritatis*, & avoit eſté compoſé apparemment par quelque Anglois, ou par quelque Etranger eſclave de la paſſion de Henry VIII. Mais Philalethes qui paroiſt n'avoir pas ignoré la Langue Grecque faiſant ſcrupule d'employer le mot hybride d'*Anti-Speculum*, a mieux aimé tourner en cette Langue le titre de ſon Adverſaire que de rien faire d'irregulier. C'eſt en conſequence du titre d'*Anti-Catoptron* qu'il appelle ordinairement cet Adverſaire *Catoptropœe* plûtoſt que *Speculator* ou *Speculificus* comme il a eu ſoin d'en avertir ſon Lecteur.

Le deſſein de l'Ouvrage eſtoit de défendre les intereſts de Cathetine Reine d'Angleterre, & de montrer la validité

de ſon Mariage avec Henry VIII. Mais pour mieux preparer les eſprits à la perſuaſion, Philalethes fit devancer ſon *Anti-Catoptron* d'une eſpece de Prodrome ou d'Avant-coureur ſous le titre de *Philalethæ Hyperborei in Anti-Catoptrum ſuum quod propediem in lucem dabit Paraſceve; ſive, Adversùs improborum quorumdam temeritatem Illuſtr. Angliæ Reginam ab Arthuro Walliæ Principe priore marito ſuo cognitam fuiſſe impudenter & inconſultè adſtruentium, Suſannis extemporaria.* Cette Piece fut imprimée à Lunebourg ſi l'on s'en rapporte à la premiere feüille, quoy qu'on ſoit tenté de croire que ç'ait eſté à Baſle. L'Imprimeur y eſt appellé Sebaſtien Golſen, & l'impreſſion eſt de l'an 1535. au mois de Juillet.

Le nom de Philalethes, dit M. Bertier, me fait envie de vous demander quel eſt cet Auteur, & quelle occaſion il avoit de faire imprimer en Allemagne des Ouvrages concernant les affaires d'Angleterre?

Je ne puis pas, répondit M. de Rintail, vous donner là-deſſus une ſatisfaction fort entiere. Le ſurnom d'*Hyperboreus* que l'Auteur s'eſt donné, nous porte à croire que c'eſt un Ecrivain du

Nord. Mais qui sçait s'il y a moins de fiction dans ce nom que dans celuy de *Philalethes*, qui ne vient pas comme vous le voyez, de la Langue des Allemans ? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Auteur paroît fort affectionné à la Maison d'Arragon & à celle d'Autriche : & je suis trompé s'il n'estoit pas des Sujets de Charles-Quint. Mes premieres veuës s'estoient tournées d'abord sur ce Jean Cochlée de Nuremberg Auteur Catholique dont j'ay eu occasion de vous parler dans nostre second Entretien, parce que je sçavois d'ailleurs qu'il avoit eu part aux contestations survenuës dans l'Europe au sujet du divorce de Henry VIII. & qu'il avoit même écrit sur ce sujet contre un Anglois nommé Morison. Mais j'ay crû que c'estoit en vain aprés avoir remarqué que le stile de Cochlée dans ses Ouvrages n'approchoit pas de la beauté de celuy de nostre Philalethes Hyperboréen. Ce seroit une pure vision de prendre cet Auteur pour Erasme, ou Erasme pour luy, sous pretexte qu'on y trouve quelque ressemblance de stile. Il est vray qu'Erasme écrivant à Damien de Goes le 25. de Juillet de l'an 1533. luy marque son attache & son affection pour la Reine

Catherine en ces termes : τὴν ἐμοῦ σύνοικον *multis de causis diligebam ac diligo, idque, ni fallor cum omnibus bonis,* & qu'il a marqué en toutes rencontres beaucoup de zele pour les intereſts de l'Empereur neveu de cette Princeſſe. Mais il n'a jamais voulu ſe mêler dans la conteſtation du divorce, & loin d'avoir voulu prendre la plume ſur ce ſujet, il proteſte au même endroit que perſonne ne luy a jamais entendu dire une ſyllabe pour ou contre le divorce. Je ſerois moins éloigné de croire que ce Philalethes pourroit eſtre *Vives* Auteur Eſpagnol qui auroit peut-eſtre pris le ſurnom d'Hyperboréen par rapport à la ſituation des Pays-bas où il faiſoit ſon ſéjour à l'égard de l'Eſpagne. L'honneur qu'il avoit d'eſtre zelé ſerviteur de la Reine Catherine, & Precepteur de la Princeſſe Marie ſa fille, joint à la part qu'il prit à ſa diſgrace, rend cette conjecture aſſez probable, ſur tout lors qu'on conſidere qu'il prit la plume d'ailleurs pour la defenſe de la Reine aprés s'eſtre vû obligé de ſortir de la Cour d'Angleterre pour s'en retourner à Bruges où eſtoit ſa famille.

CLXXXI. *Anti-Centurie.*

Un Livre qui a pour titre ANTI-CENTURIE nous fait connoître sans autre examen qu'il est opposé à un autre qui doit estre intitulé *Centurie.* Cela s'est rencontré de la sorte au sujet des differends qui s'éleverent entre le Palatin de Neubourg & l'Electeur de Brandebourg pour leurs pretentions dans les Duchez de Juliers, Cleves, Berg, &c. Ce fut en 1647. qu'on vit paroistre en faveur du premier le Livre intitulé, *Anti-Centuria Juris Palatinò-Neoburgici in Ducat. Juliæ, Cliviæ, Montium, &c. opposita Centuriæ pretensi Juris Brandeburgici.* Les Auteurs sont anonymes de part & d'autre.

CLXXXII. *Anti-Christologie. Anti-Christosophie.*

Il n'en faut pas juger de même des Livres qui portent le titre d'ANTI-CHRISTOLOGIE & d'ANTI-CHRISTOSOPHIE, si l'on ne veut s'exposer à l'erreur.

§. I.

Témoin le Docteur Dannhawer Professeur de Strasbourg qui mourut en 1666. C'estoit un Theologien Protestant qui ayant publié sa Christosophie en Latin l'an 1638. dans la ville de Strasbourg, mit au jour son *Anti-Christosophie* en même Langue deux ans aprés dans la même Ville. Diriez-vous que ce dernier Ouvrage avoit esté entrepris pour attaquer & refuter le premier? L'Auteur estoit fort éloigné de cette pensée, puis qu'il estoit le même en 1640. qu'en 1638. & que ses deux Ouvrages roulent sur les mêmes principes. Un même homme peut écrire *De Anti-Christo* avec la même plume qui lui auroit servi auparavant pour écrire *De Christo*, sans se combattre ou se contredire soy-même. Croyez qu'il en est de même à l'égard de Dannhawer qui a fait paroistre son *Anti-Christosophie* aprés sa Christosophie.

§. II.

Un autre Theologien de Strasbourg nommé Isaac Froereisen plus ancien que

Dannhawer de quelques années, nous a fait connoiſtre par ſa propre conduite que l'on pourroit faire de ces ſortes d'Anti-Chriſtoſophies indépendamment d'aucune Chriſtoſophie. Car il publia en 1624. dans la même Ville une *Anti-Chriſtologie* Latine, ſans que nous ſçachions que ni luy ni aucun Ecrivain eût donné auparavant une *Chriſtologie* qui eût ſervi d'occaſion à ſon Anti-Chriſtologie.

CLXXXIII. *Anti Confederacy. Anti Convenant.*

Cet art d'attacher l'*Anti* aux noms des choſes, n'a point eſté inconnu aux Anglois, lors même qu'il a eſté queſtion de former des titres convenables pour des Livres écrits en leur Langue. Ainſi nous voyons un ANTI-CONFEDERACY imprimé à Londres vers la fin de l'an 1639. ou le commencement de 1640. de la part des Epiſcopaux contre les Puritains, & un ANTI-COVENANT publié au même lieu, mais en 1643. par des perſonnes attachées au parti des mêmes Epiſcopaux. Si vous vous ſouvenez qu'on appelloit en Angleterre *le Convenant*, ou *The Covenant*

cette fameuſe Ligue d'Ecoſſe qui ſe fit contre l'Epiſcopat il y a environ cinquante ans, vous devinerez aiſément le ſujet de ces deux Ouvrages, dont les titres ſont *hybrides* de leur nature.

CLXXXIV. *Anti-Coronide.*

Je vous ai fait voir dans noſtre derniere Converſation à l'occaſion de l'Anti-Meyfart de Gaſpar Henry Marxen une ANTI-CORONIDE Latine du même Auteur contre la Coronide de Meyfart. Je ne repete point icy les raiſons que je croyois avoir de ne point improuver ſon titre d'*Anti-Coronis Meyfartica*, quoyque je n'approuvaſſe point celuy de *Coronis Anti-Meyfartica*.

CLXXXV. *Anti-Decalogue.*

L'ANTI-DECALOGUE que je connois eſt l'Ouvrage d'un Catholique nommé Laurent Dript. Il a eſté compoſé contre un Proteſtant de Curland nommé Theodore Reinking Chancelier du Duché de Holſtein pour le Roy de Dannemarck, & il fut imprimé à Cologne ſous le titre d'*Anti-Decalogus Theolo-*

gicò-Politicus contra Reinkingii Librum de Regimine ſæculari & Eccleſiaſtico, l'an 1672. in XII°, huit ans aprés la mort de Reinking, & plus de cinquante ans aprés la premiere édition du Livre qu'on entreprend de refuter.

CLXXXVI. *Anti-Diatribes.*

Je ne me vanteray pas de pouvoir vous faire un dénombrement exact des Ouvrages qui portent le titre d'ANTI-DIATRIBES. Il a paru beau à nos Critiques de Philologie. C'eſt peut-eſtre ce qui l'a mis en vogue & qui l'a rendu plus commun que la pluſpart des *Anti* réels. Il faut que vous vous contentiez de ceux que la memoire me fournit maintenant.

I.

Les ANTI-DIATRIBES de Richard Mountaguë, ou de Montaigu Evêque de Chicheſter vivant du temps de Jacques I. furent compoſées pour la defenſe de Caſaubon contre Boulanger, & imprimées en 1625. ſous le titre d'*Anti-Diatriba ad priorem partem Diatribarum Iul. Cæſaris Bulengeri contra Iſaacum*

Casaubonum. Vous voyez que cela regarde les *Diatribes* ou Dissertations que Boulanger avoit publiées contre les *Exercitations* que Casaubon avoit faites sur le premier tome des Annales de Baronius.

II.

L'ANTI-DIATRIBE d'Emery de la Croix dit Crucejus, (ou si vous l'aimez mieux avec son masque) de Mercurius Frondator, est une Piece Latine de Critique Philologique contre la *Diatribe* ou les Remarques que Gronovius le Pere avoit publiées sur les Silves du Poëte Stace à la Haye en 1637. Cet Ouvrage de Frondator fut imprimé à Paris l'an 1639. in XXIV. Mais Gronovius quoy que éloigné trouva moyen de se vanger sur les lieux en faisant imprimer dès l'année suivante dans Paris même par le ministere de quelques amis une Censure de l'*Anti-Diatribe* de son Adversaire sous le titre d'*Elenchus Anti-Diatribes Mercurii Frondatoris ad Statii Silvas.*

III.

L'ANTI-DIATRIBE Polonoise du

Pere Juſte Rab Jeſuite de Pologne fut compoſée en Langue vulgaire contre un Miniſtre Calviniſte qui tâchoit de ruiner indifferemment les Catholiques & Lutheriens par des comparaiſons odieuſes qu'il faiſoit entre eux, afin de pouvoir établir ſa Secte aux depens des uns & des autres. L'Ouvrage fut imprimé à Cracovie l'an 1610. in IV° ſous un titre que les Peres Alegambe & Sotwel ont rendu Latin en ces termes : *Anti-Diatriba*, ſeu, *Refutatio Diatribæ quâ Calvinianus quidam Miniſter Evangelicos cum Catholicis componens peſtifera dogmata ſpargebat in vulgus.*

IV.

L'ANTI-DIATRIBE Angloiſe du Sr Humphrey Saunders ou Humfredus Sanderus touchant l'adminiſtration du Sacrement de l'Euchariſtie parut à Londres l'an 1655. Il eſt inutile de vous en repreſenter le titre en ſa Langue. J'ajoûte ſeulement qu'un autre Anglois nommé le Sr John ou Jean Timſon a écrit en même Langue & dés la même année contre cette Anti-Diatribe.

CLXXXVII. *Anti-Didagma.*

L'ANTI-DIDAGMA de M. Sculset Docteur Lutherien de Hambourg trouve icy son rang, grace à la loy de l'Alphabet. Il fut imprimé l'an 1684. à Hambourg.

Peut-on sçavoir, dit M. Bertier, à quel *Didagma* M. Scultet en vouloit dans son *Anti-Didagma?*

Je me doutois, reprit M. de Rintail, que la nouveauté de ce titre pourroit nous produire quelque question semblable pour nous faire rire. Vous auriez raison de faire cette demande, si le livre auquel M. Scultet avoit entrepris de repondre estoit en une autre Langue qu'en François. Mais pluſt à Dieu qu'il n'y eust eu dans tout l'Ouvrage de M. Scultet que le mot d'*Anti-Didagma* de nouveau ou d'heterodoxe, nous ne le compterions pas aujourd'huy au nombre de ces Infortunez dont les efforts n'ont servi qu'à donner plus d'éclat au triomphe que le Livre de l'*Exposition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique* a remporté sur l'heresie.

On peut dire neanmoins à l'avanta-

ge ou pour la consolation de M. Scultet, qu'il n'est pas le seul d'entre les Allemans qui ait cru que le Livre de l'*Exposition* devoit estre appellée *Didagma* en une autre Langue que la nostre. Je vous avouë que j'ay esté surpris de voir dans la Bibliotheque Theologique de M. Lipen un Livre imprimé à Paris l'an 1681. sous le titre de *Jac. Benig. Bossueti Meldensis Episcopi Didagma.* Tom. 2. p. 538.

CLXXXIII. *Anti-Drome.*

L'ANTI-DROME de ce Jean Piscator fameux Calviniste d'Allemagne dont je vous ay entretenu ailleurs, m'a paru l'un des mieux inventez d'entre les *Anti* réels. Il est opposé au Prodrome d'un Lutherien Allemand nommé André Schaafman, & si vous estes de mon goust vous aimerez mieux *Anti-Drome* qu'*Anti-Prodrome.* Piscator publia cet Ouvrage à Herborn au Comté de Nassaw où il professoit la Theologie l'an 1596. in VIII. sous le titre d'*Anti-Dromus ad Prodromum Andreæ Schaafmanni.* Et Schafman luy fit reponse dés la même année par un autre Livre imprimé à Mulhausen en Thuringe sous le

titre d'*Hyperaſpiſtes pro ſuo Prodromi adversùs Anti-Dromum Joannis Piſcatoris Profeſſoris Sigenenſis.* Vous voyez que Piſcator y eſt appellé Profeſſeur de Sigen qui eſt une ville du Weteraw. C'eſt une circonſtance qu'il faut ajoûter à l'hiſtoire que je vous ay faite de Piſcator.

CLXXXIX. *Ant-Enclema.*

L'ANT-ENCLÉMA de Jean Major Docteur Lutherien Profeſſeur à Jhéne en Saxe, qui mourut en 1654. ſemble ne marquer autre choſe qu'une Recrimination, de meſme que le titre d'Anti-Categorie. Il ne paroît pas qu'il ait eſté fait contre aucun Livre caracteriſé du titre d'*Enclema*, ou d'un autre terme équivalent pour marquer un chef d'accuſation ou une action qu'on intente à celuy qu'on pourſuit en juſtice.

[r] Lipen cite cet Ouvrage ſous le titre d'*Anti-Melema*, *Tom. 2. Theol. p. 22. c. 2.*

Je me contente de vous dire qu'il avoit eſté compoſé contre un autre Lutherien nommé Conrad Hornejus Profeſſeur à Helmſtadt au Duché de Brunſwick, mort dés l'an 1649. Hornejus s'eſtoit declaré particulierement le pa-

cron des bonnes œuvres contre quelques-uns de ſes Confreres qui ſembloient en diminuer la neceſſité en donnant tout à la Foy conſiderée toute ſeule. On avoit publié un petit Manifeſte contre la Theſe qu'il en avoit dreſſée, & il l'avoit deffenduë par un Ecrit imprimé en 1647. ſous le titre de *Perbrevis Defenſio Diſputationis de ſummâ Fidei non cujuſlibet, ſed ejus quæ per charitatem operatur neceſſitate ad ſalutem, adverſus Programma hac de re editum*, Rothmaler & d'autres Proteſtans avoient répondu ; Hornejus avoit repliqué pour la neceſſité des bonnes œuvres ou de la Foy qui opere par la charité. Sa mort n'avoit pas mis fin à la Diſpute. Ses amis & ſes diſciples la continuerent en faveur de la bonne cauſe. Les choſes eſtoient en cet eſtat, lors que Major s'aviſa de publier à Francford l'an 1653, ſon *Ant-Enclema Defenſioni D. Conr. Horneji oppoſitum.*

CXC. *Ant-Erotemata.*

L'ANT-EROTEMATA est un titre assez bien imaginé pour dire : *Réponses à des Questions.* En ce sens-là il n'a rien de polemique ny rien qui sente l'hostilité de la plume. Nous connoissons quelques Ouvrages qui ont le titre Grec d'*Erotemata :* mais je n'en connois aucun d'eux qu'on ait voulu refuter par des Ecrits opposez, qui soient intitulez *Ant-Erotemata.*

Il est vray qu'un Medecin de Naples de nostre siecle nommé Marc-Antoine Severin, qui mourut en 1656. a donné à ses Réponses sur des Questions de Medecine le titre d'*Ant-Erotemata.* Mais cela ne regarde que les consultations que l'on fait ordinairement dans cette profession, de mesme que les Réponses des Jurisconsultes.

CXCI. *Ant-Exegemata.*

Je ſuis perſuadé que les titres des Ouvrages nommez ; ANT-EXEGEMATA, n'ont gueres plus de rapport à notre ſujet que ceux d'*Ant-Enclema* & d'*Ant-Erotemata* que nous venons de voir. C'eſt au moins ce que je puis vous dire du Livre d'un Philoſophe Peripateticien nommé Chriſtophle Rufus qui vivoit à la fin du ſiecle précedent. Ce Livre, quoy qu'intitulé *Ant-Exegemata*, n'eſt qu'une compilation de diverſes explications des choſes priſes des Anciens, & particulierement d'Ariſtote. Ce n'eſt donc pas à ces ſortes de titres que je voudrois vous arreſter :

CXCII. *Anti-Franco-Gallia.*

C'eſt à ceux qui ſont de la nature & de l'eſpece de l'ANTI-FRANCO-GALLIA de Matharel, Avocat au Grand Conſeil & au Parlement de Paris. Vous ſçavez ce que c'eſt que le Livre Anonyme de François Hotman que l'on fit courir par la France & le

long du Rhin ſous le titre de *Franco-Gallia* durant les troubles du Royaume excitez ſous les derniers Rois de la branche des Valois. Le Livre eſtoit contre les Loix du Royaume, deſaprouvé des bon François & propre à faire paſſer ſon Auteur pour ſeditieux, en ce qu'il oſoit avancer que la Couronne devoit ſe donner à l'election. Mathatel crut pouvoir profiter avantageuſement de ces conſiderations pour refuter cet Ouvrage. Ce qu'il fit dans cette vûë parut à Paris l'an 1575, in octavo ſous le titre d'*Anti-Franco-Gallia*, ſive, *Reſponſio ad Hotomani Franco-Galliam*. Hotman ne s'en vangea qu'en la maniere des bouffons qui tâchent de tourner en ridicule ce qui leur fait peine, quand la raiſon & la force leur manquent. Vous en conviendrez, ſi je vous dis que c'eſt luy qui eſt l'Auteur de l'impertinent Livre intitulé *Matagonis de Matagonibus Decretorum Baccalaurei Monitoriale adverſus Italo-Galliam, ſive, Anti-Franco-Galliam Antonii Matharelli Alvernogeni*, imprimé en 1578.

CXCIII. *Anti-Gramma.*

L'ANTI-GRAMMA eſt un Ecrit oppoſé à un autre intitulé *Programma*, par un artifice aſſez ſemblable à celuy que je vous ay fait remarquer dans l'*Anti-Drome* de Piſcator contre le *Prodrome* de Schafman. L'*Anti-Gramma* eſt d'un Philoſophe Ramiſte nommé Jean Marrianus contre un Peripateticien appellé Owenus Guntherus. Il fut imprimé à Francford l'an 1598. in octavo ſous le titre de *J. Marriani Anti-Gramma ad Programma Oweni Guntheri quo is Petrum Ramum proſcribere auſus eſt.*

CXCIV. *Anti-Grammaire.*

L'ANTI-GRAMMAIRE d'un Auteur de ces derniers temps nommé Pielat eſt un Ouvrage compoſé en François, & imprimé à Amſterdam en 1673. in octavo. Mais je n'en connois que le titre.

CXCV. *Anti-Gratulation.*

L'ANTI-GRATULATION eſt le titre d'un Livre écrit en Allemand par un Auteur Catholique nommé Jean Naſſ ou Naſſen, contre un Lutherien de Soüabe fort connu au ſiecle paſſé ſous le nom de Jacobus Andreæ. Ce Proteſtant ravi de ce que le Lutheraniſme avoit reçu quelques marques d'indulgence & de faveur dans la Baviere touchant la liberté de la prédication pour les Miniſtres, en avoit publié une Congratulation en langue vulgaire ſous le titre de *Gratulation daſſ die Prediger*, &c. à Tubingue en 1568. C'eſt à ce Livre que Jean Naſſ oppoſa ſa Réponſe ſous le titre d'*Anti-Gratulation Wider D. Jac. Andreæ Gratulation daſſ die in Bayern*, & le reſte que je ne dis point, parce que c'eſt de l'Allemand. L'Ouvrage fut imprimé à Ingolſtadt dés la meſme année.

CXCVI. & CXCVII.

Anti-Hæresis.

Il y a d'autres *Anti* qu'on peut appeller *Réels*, & qui sont de pure controverse, mais qui ne se trouvent point attachez à des titres de Livres qu'on ait entrepris de combatre.

§. I.

L'ANTI-HÆRESIS d'Everard ou Ebrard de Bethune surnommé le Greciste est de cette nature. C'est un Ouvrage de Controverse Ecclesiastique contre les Vaudois des Païs-Bas, que l'on appelloit Piples ou Piffles en langage Flamand.

§. II. *Anti-Henoticon.*

Si vous estes en peine d'un autre exemple de mesme nature pris dans la Controverse Politique, je vous produirai le Traité qu'Estienne de la Boëtie, Conseiller au Parlement de Bourdeaux avoit écrit contre la Monarchie. Je ne

ſçay quel eſtoit le titre que cet Auteur lui avoit deſtiné, mais je ſçay que M. de Thou luy a donné celuy d'ANTI-HENOTICON dans ſon Hiſtoire, quoy qu'il ſoit croyable que l'Auteur n'auroit pas choiſi ce titre pour un Livre compoſé en François s'il avoit vêcu plus long-temps.

CXCVIII. *Anti-Hermetiques.*

V. G. Gabr. Lentan, &c.

Nous avons de la plume des Medecins Galeniques quelques Traités ANTI-HERMETIQUES contre les Ouvrages des Chymiques, dont la Medecine s'appelle *Hermetique*. Mais je n'ay pas deſſein de vous fatiguer d'un dénombrement ennuïeux qu'on en pourroit faire.

Les Medecins faiſant profeſſion d'être en guerre éternellement avec les maux du corps humain, ont toûjours eu de bonnes raiſons, lors qu'ils ont employé l'*Anti* pour faire le titre de leurs Ouvrages *Therapeutiques*, s'il eſt permis d'employer icy les termes de leur profeſſion. Ainſi perſonne ne trouve à redire à des titres faits comme:

1. L'ANTI-PESTIFERUM, (*conſi-*

fium) de Martin Panſa Medecin Allemand de Schleuſing, imprimé à Leipſick l'an 1614. in IV°.

2. L'ANTI-PODAGRICUM du meſme Auteur, imprimé au meſme lieu en 1627 in VIII°.

3. L'ANTI-PHLEBOTOMICUM du meſme en 1624. au meſme lieu in VIII°.

4. L'ANTI-NEPHRITICUM du même, imprimé en meſme temps, meſme lieu, meſme forme.

5. L'ANT-HYPOCONDRIACUM (*conſilium*) de Lævin Fiſcher, impr. l'an 1630. in XII. ſans nom de lieu.

6. L'ANTI-CATHARTICON de Georges Fedro ou Phœdrus de Goleine, imprimé à Ingolſtadt en 1607.

7. Je ne vous parle pas d'un Livre de Pompeo Sprecchi, intitulé ANTI-ABSYNTHIUM, imprimé à Veniſe en 1611. pour faire le parallele de l'Abſynthe qui croît en un lieu, avec l'Abſynthe d'un autre pays: ce ſeroit nous écarter de noſtre ſujet.

CIC. *Ant-Hyperaſpiſtes.*

L'ANT-HYPERASPISTES eſt un titre qui a plus de rapport à notre ſujet. Je connois deux Ouvrages de ce nom compoſez l'un & l'autre par des Auteurs Catholiques.

§. I.

Le premier eſt celuy de Mathias Bredembach, qui ne put ſouffrir qu'un Proteſtant nommé Smidelin eut entrepris la deffenſe de Brentius l'un des principaux Docteurs de la nouvelle Secte. Comme Smidelin avoit intitulé ſon Livre *Hyperaſpiſtes*, terme dont vous n'ignorez pas la force : Bredembach crût devoir appeller le ſien *Ant-Hyperaſpiſtes*. Il le fit imprimer à Cologne l'an 1568.

Bibl. Bodl. tom. 1. pag. 106.

§. II.

L'autre ANT-HYPERASPISTES eſt celuy de Jacques d'André que l'on pourroit confondre avec le fameux Lutherien de Tubingue, Jacques d'André,

que nous appellons plus communément en Latin, Jacobus Andreæ. Il traite de la veritable maniere d'appaiſer les differens ſurvenus dans l'Egliſe en matiere de Religion, & il fut imprimé dans la meſme Ville & preſque en meſme temps que l'autre. Si j'avois pû recouvrer ce dernier *Ant-Hyperaſpiſtes*, dont je n'ay vû que le titre, je pourrois vous en apprendre quelque choſe de plus certain. Je me ſens arreſté par trois choſes qui me font peine à ſon ſujet. *Lip. Theol. B.bl. to n. 1. p. 535.*

1. Le nom de cet Auteur, que quelques-uns ont fait paſſer pour un Jeſuite, m'eſt ſuſpect, non ſeulement parce qu'il ne ſe trouve point dans la Bibliotheque d'Alegambe & de Sotwel, à l'exactitude deſquels il n'eſt preſque échappé aucun des Auteurs de leur Compagnie : mais encore, parce qu'il n'en eſt parlé ny dans l'Apparat ſacré de Poſſevin, ny dans la Bibl. Eccl. d'Aubert le Mire, ny dans les autres Recueils d'Auteurs Catholiques.

2. L'année & le lieu de l'impreſſion, qui quadrent tellement avec l'année & le lieu de l'impreſſion de l'*Ant-Hyperaſpiſte* de Bredembach, qu'on ſeroit tenté de croire que c'eſt la meſme choſe.

3. La Religion de ce Jacques d'André, parce que si l'on nous avoit laissé croire qu'il n'estoit autre que le Lutherien, nous nous serions plus facilement imaginé qu'il auroit pû composer un *Ant-Hyperaspistes* sur l'accommodement des differens de la Religion contre un Livre du mesme Bredembach, intitulé *Hyperaspistes pro libro de Dissidiis Ecclesiæ, contra Henricum Pileum*, & imprimé à Cologne en 1560. huit ans avant que le mesme Bredembach eust publié son *Ant-Hyperaspistes* contre l'*Hyperaspistes* de Smidelin. Ce Smidelin n'estoit autre que Jacques Andreæ le Lutherien, qu'on avoit ainsi appellé pour avoir servi & travaillé dans la forge d'un Maréchal en sa jeunesse. Cela estant ainsi, j'aime mieux avoüer qu'il y a erreur dans les Auteurs qui nous font mention d'un *Ant-Hyperaspistes* de Jacques d'André; & je me reduis uniquement à celuy de Bredembach, dont le vray titre est : *M. Bredembachii Ant-Hyperaspistes pro verâ componendorum Ecclesiæ dissidiorum ratione adversus Jacobi Andreæ convicia, qui librum suum inscripserat Hyperaspisten τῶν προλεγομένων Johannis Brentii.*

Poss. App. sacr. tom. 2.

CC. *Anti-Leſine.*

§. I.

Comme il ne s'agit pas icy de faire un triage des bons Livres d'avec les mauvais, je n'aurois pas de prétexte ſuffiſant pour exclure l'ANTI-LESINE du nombre de nos *Anti* Réels. Il y a environ ſoixante ans que l'on vid paroître au jour une comedie Françoiſe ſous le titre de *Nopces d'Anti-Leſine*, conjointement avec un autre Ouvrage de même caractere, intitulé *La Contre-Leſine*, ou, *Compagnie de la Marmite graſſe*, où l'on prétendoit donner des preceptes d'une honneſte magnificence. Ces deux pieces avoient eſté faites pour eſtre oppoſées à un autre Livre, intitulé *La celebre Compagnie de la Leſine*, & imprimé à Paris l'an 1618. in douze. Ce dernier Ouvrage n'eſt qu'une traduction Françoiſe d'un Traité Italien, compoſé par le Vialardi ſous le titre de *La famoſiſſima Compagnia della Leſina*, où cet Auteur propoſe les divers moïens de faire la *Leſine*, c'eſt-à-dire, de s'enrichir par une épargne ſordide & par

l'avarice. Il feint qu'il s'eſtoit formé une ſocieté de Taccagnons, c'eſt-à-dire, de miſerables qui ſe retranchent ſur toutes choſes, & qui ménagent juſques aux plus petites bagatelles pour tâcher d'épargner : que dans cette compagnie on recevoit des novices pour apprendre ce noble métier ; & qu'on les admettoit enſuite à faire profeſſion parmi les *Initiez*, quand ils ſçavoient adroitement manier l'aleſne & alonger le cuir avec les dents, c'eſt-à-dire au terme figuré, faire la Leſine, dont le terme au ſens propre, ſignifie une *Aleſne* de Savetier parmi les Italiens. C'eſt peut eſtre ſur ces idées du Vialardi, que Jean Ferri autre Italien dans ſon Theatre des Emblêmes s'eſt imaginé qu'il y avoit à Florence une Academie des beaux Eſprits appellée *della Leſina*, c'eſt-à dire, *de Savetiers* ou de l'*Aleſne*, comme celle *della Cruſca*, qui veut dire l'Academie *du Son*.

CC. *Anti-Libelle.*

§. II.

L'ANTI-LIBELLE eſt un titre *hybride* & monſtrueux d'un Libelle encore plus monſtrueux qui parut à Paris in quarto l'an 1649. à la faveur des troubles cauſez par les guerres civiles. C'eſt une méchante Satyre en vers burleſques compoſée contre le Cardinal Mazarin. Vous voyez que ce ſeroit inſulter à voſtre patience, ſi je continuois à vous entretenir de ces fadaiſes.

C C. *Anti-Lucerna.*

§. III.

Il ne faut pas oublier en ſon rang un Livre Italien, qui porte pour titre l'ANTI-LUCERNA *di Eureta Miſoſcolo*, qui fut imprimé à Verone l'an 1648. in octavo. Il eſt viſible que cet Ouvrage a de la relation avec un autre qui parut à Veniſe dés l'an 1628. in quarto,

composé en meſme Langue, & publié ſous le titre de *la Lucerna, Dialogo di Eureta Miſoſcolo, cioé, Inventore nemico d'Ozio; opera teſſuta da un genio libero.* Cet ingenieux ennemy de l'oiſiveté n'eſtoit autre que le Sr Franceſco Pona né d'une des bonnes familles de Verone, & Medecin de profeſſion. Il s'eſt fait remarquer parmi les gens de Lettres dans l'Italie par un grand nombre de compoſitions en langue Latine & vulgaire du pays, tant en proſe qu'en vers ſur des ſujets de differentes eſpeces; & il n'eſt mort que depuis quelques années.

CCI. *Anti-Mare.*

L'ANTI-MARE eſt un autre nom *hybride.* Irrégularité qui pourroit ſuffire pour vous faire connoître que ce n'eſt point un terme de l'ancienne Geographie pour marquer quelque Mer à l'oppoſite d'une autre Mer, de meſme qu'*Anti-Libanus*, *Anti-Cragius* & *Anti-Taurus* au temps des anciens Grecs & Romains, marquoient trois montagnes oppoſées, l'une au Mont Liban, l'autre au Mont Cragius, & la troiſiéme

au Mont Taurus. L'ANTI-MARE eſt le titre d'un Livre Anonyme qui doit ſa naiſſance à un autre Livre compoſé ſur la queſtion de ſçavoir ſi la Mer Baltique appartient de droit au Roy de Danemarc ou au Roy de Pologne. Celuy-cy avoit eſté publié l'an 1638. in quarto, ſans nom d'Auteur & de lieu d'impreſſion ſous le titre de *Mare Balticum*, id eſt, *Hiſtorica deductio utri Regum, Danie-ne, an Polonie, prædictum Mare deſponſatum ſe fateatur & agnoſcat; Poloni cujuſdam nuper typis excuſo tractatui, qui* Diſcurſus neceſſarius *inſcribitur oppoſita.* Il avoit pour Auteur un Danois, ou du moins un homme attaché aux intereſts du Roy de Danemarc. On luy répondit pour le Roy de Pologne par l'Ouvrage qui eſt en queſtion ſous le titre d'*Ami-Mare Balticum, ſeu, brevis & analytica Recapitulatio Tractatus nuper editi cujus titulus eſt Mare Balticum*; & qui fut imprimé l'an 1639. in quarto.

CCII. *Anti-Mæologique.*

ANTI-MÆOLOGIQUE contre la Mæologie, ne veut dire autre choſe qu'un Traitté fait contre quelques Diſcours ou Ecrits compoſez en faveur des Sages femmes ou ſur les devoirs de leur profeſſion. Je connois un Medecin d'Angers nommé Thomas Tigeon vivant au ſiecle paſſé qui voulut employer ce titre pour avertir le Public de ne pas trop ſe fier aux témoignages que les Sages-femmes ſe mêlent de rendre ſur la virginité du ſexe. Son Traitté fut imprimé à Lyon l'an 1574. in VIII° & intitulé *Anti-Mæologicon, quo demonſtratur Obſtetricibus non eſſe fidendum de virginitate, aut defloratione mulieris adulteræ teſtimonium ferentibus.*

CCIII. *Anti-Melema.*

J'aimerois mieux *Anti-Meletema* que *Anti-Melema.*

ANTI-MELEMA ſembleroit d'abord n'avoir rien d'irregulier dans ſa compoſition. Il eſt Grec naturel & ſans mélange, quoy qu'il n'ait peut-eſtre jamais eſté d'aucun uſage chez les Anciens.

Mais la reſſemblance des caracteres Latins avec leſquels on l'a exprimé, l'a fait prendre pour *Ant-Enclema* dont je vous ay parlé au nombre 189.

CCIV. *Anti-Motifs.*

Les ANTI-MOTIFS ne ſont pas ſi reguliers du coſté de la compoſition. Ils ne laiſſent pas d'exprimer aſſez nettement les intentions de leurs Auteurs. Je ne connois que des Proteſtans qui ayent eu recours à ce titre pour combattre les Motifs ou Raiſons que les perſonnes de leur Communion ont euës pour revenir à l'Egliſe Catholique. C'eſt ainſi qu'un David Chriſtianus publia un livre à Gieſſen au Landgraviat de Heſſe l'an 1656. ſous le titre d'*Anti-Motiva Catholica*, hoc eſt, *Refutatio & Examen Motivarum & Cauſarum ob quas hodie multa non tantùm ad Apoſtaſiam tentantur; verùm etiam ex aulis Principes, Magnates, Nobiles; ex Academiis Doctores; & ex trivio Plebecula ad Romano-Catholicam Religionem tranſeant.*

On trouve une ſuite de cet Ouvrage ſous le titre d'*Anti-Motivarum Continuatio*. Elle eſt attribuée à un autre Chriſtianus nommé Jean contempo-

rain de David par quelques Bibliothecaires d'Allemagne, dans les Catalogues desquels nous trouvons aussi l'*Anti-Motiva Catholica* sous le nom de Joannes Christianus. Il arrive souvent par l'entremise des Bibliothecaires que les Auteurs se prestent les noms des uns aux autres.

CCV. *Anti-Nuthetumene.*

ANTI-NUTHETUMENE entre les titres de cette espece seroit l'un des derniers que je vouluſſe condamner. Il ne veut dire autre choſe qu'un homme à qui l'on fait une Remontrance à ſon tour, en Latin *vicissim admonitus*. Je n'ajoûte rien à ce que je vous en ay dit dans noſtre derniere Converſation au ſujet de l'Anti-Martinius de Balthazar Mentzer Lutherien. Je me contente de vous faire ſouvenir que le *Mentzerus Anti-Nuthetumenus* a pour Auteur ce Mathias Martinius Calviniſte de Breme qui aſſiſta au Synode de Dordrecht.

CCVI. *Anti-Pædo-Baptiſmus.*

ANTI-PÆDO-BAPTISMUS. Voyez cy-aprés.

CCVII. *Anti-Paræneſe.*

ANTI-PARÆNESE eſt le titre d'un Traité oppoſé à une Paræneſe, c'eſt-à-dire, une contre-Exhortation contre une Exhortation. Le Traitté dont je veux parler fut compoſé par un Senateur de Veniſe nommé Nicolo Craſſo contre le Cardinal Baronius au ſujet de l'Interdit de la Seigneurie jetté par le Pape Paul V. Baronius non content d'avoir dit ſon avis dans le Conſiſtoire avec les autres Cardinaux du Conſeil de Sa Sainteté, voulut écrire une Exhortation à la Republique pour la faire rentrer dans ſon devoir. Il la rendit même publique ſous le titre de *Paræneſis*, l'ayant fait imprimer en Latin à Ausbourg l'an 1606. in 4°, & en Italien traduite par le Serdonati à Rome dés la même année. C'eſt contre cet Ouvrage qu'écrivit le Craſſo. Sa Refutation parut en Latin à Padoüe:

en 1606. pour la premiere fois sous le titre d'*Anti-Paræneſis ad Card. Baronium pro Republica Veneta.*

CCVI. *Anti-Pædo-Baptiſme.*

L'ANTI-PÆDO-BAPTISME contre l'uſage des Egliſes Catholique & Proteſtante de baptiſer les Enfans, eſt l'Ouvrage d'un Anglois fameux Anabaptiſte & Independant nommé Jean Tombes. Il eſt écrit en Langue vulgaire, diviſé en deux parties, dont la premiere imprimée à Londres en 1652. luy attira beaucoup d'Adverſaires ſur les bras. La ſeconde qui fut imprimée en 1654. au même lieu ne ſervit qu'à les multiplier. Les principaux furent Jean Gerée, Jean Kragh, Henry Vaughan, Henry Savage, & le celebre Henry Hamond qui donnerent en diverſes rencontres & preſque tous en Langue vulgaire leur *Pædo-Baptiſme juſtifié & defendu.* M. Tombes publia contre eux la troiſiéme patrie de ſon *Anti-Pædo-Baptiſme* dans la même ville de Londre l'an 1657.

CCVII. *Anti-Paraneſe.*

Voyez cy-devant.

CCVIII. *Anti-Paradoxes.*

Les Paradoxes de Ciceron ont fait naître l'envie à quelques-uns des Modernes de publier des ANTI-PARADOXES ; aux uns pour expliquer ou commenter cet Ancien ; aux autres pour le contredire ; & à quelques autres ſimplement pour faire quelque choſe à ſon imitation.

I.

Les ANTI-PARADOXES de Vitus Amerpachius Auteur Allemand qui mourut en 1557. parurent en Latin dans la ville de Strasbourg l'an 1541.

II.

Les ANTI-PARADOXES de Marc Antoine Majoragius Humaniſte Italien du Milanez qui mourut deux ans auparavant Amerpachius, furent imprimez

auſſi en Latin à Lyon l'an 1546.

III.

Les ANTI PARADOXES d'Angelus à Sancto-Joanne Juriſconſulte du ſiecle paſſé ont eſté dreſſez contre les Paradoxes d'André Alciat Juriſconſulte Milanois ſur le Droit Civil. Cet Ouvrage fut imprimé à Anvers l'an 1565. ſous le titre de *Monomachia Anti-Paradoxorum juris Civilis contra Andræa Alciati Paradoxa*, &c.

IV.

Enfin nous trouvons auſſi un livre qualifié d'ANTI-PARADOXES parmi les Ouvrages de Medecine. Il a pour Auteur un Eſpagnol de Cordouë nommé Franciſque de Leiva-& A-guilar Docteur en Medecine de la Faculté d'Alcalá de Hénarez, & il fut imprimé à Cordouë l'an 1634. in IV° ſous le titre d'*Anti-Paradoxa de motu duplici.*

CCIX. *Anti-Paralogiſme.*

On trouvera auſſi le terme d'ANTI-

PARALOGISME à la teſte d'un Ouvrage de Controverſe en Medecine. Il a eſté employé par un Medecin d'Italie nommé Franc. Martianus contre Aëtius Cletus & Jean Manelphe deux perſonnes de la meſme profeſſion pour la défenſe de Proſper Martianus. Son deſſein eſtoit de faire voir par l'autorité d'Hipocrate les abus que commettent les Modernes dans la ſaignée ſur tout pour la Pleureſie. Cet Anti-Paralogiſme eſt écrit en Latin & il ſe trouve imprimé à Rome l'an 1622. in 1v°.

CCX. *Anti-Paraſceve.*

Un autre Medecin nommé Jean Sperlingius Profeſſeur en Phyſique à Wittemberg en Saxe a donné le titre d'ANTI-PARASCEVE à un livre compoſé pour la deffenſe de Sennert & de Paracelſe touchant l'origine de l'ame contre les *Preparatifs* qu'avoit fait un Auteur de la meſme Profeſſion nommé Jean Freitagius pour ruiner ce dogme par les Principes d'Ariſtote & de Galien. Cela fut imprimé à Wittemberg l'an 1648. ſous le titre d'*Anti-Paraſceve pro Traduce.*

CCXI. *Anti-Pericope.*

ANTI-PERICOPE à la teſte d'un livre de Controverſe Theologique contre David Paræus Docteur Calviniſte, eſt un titre de l'invention d'un Catholique des Pays-bas unis nommé Godefroy Driel. L'Ouvrage parut à Mayence l'an 1607. in VIII° ſous le titre de *D. Godefr. à Driel Anti-Pericope Diſputationis III. Paræanæ de ſupremo Controverſiarum Theologicarum Judice.* Mais il eſt bon de ſçavoir que Driel eſt un nom que Buſée celebre Jeſuite avoit emprunté de l'un de ſes Ecoliers pour publier cet Ouvrage.

CCXII. *Anti-Philippique.*

L'ANTI-PHILIPPIQUE eſt le titre d'un livre compoſé en Allemand pour eſtre oppoſé à la *Philippique* Latine de Jacques Silvanus Auteur Catholique, qui vous ſera plus connu dés que je l'auray appellé le Pere Keller. Il eſtoit queſtion de repouſſer les accuſations ou les injures d'un Proteſtant anonyme ſur les

affaires de la Religion & de l'Eſtat en Allemagne. Le P. Kellet le fit par le livre intitulé *Philippica in Anonymum quemdam Prædicantem qui Societatem Jeſu mendaciis oneravit*, & imprimé à Ingolſtad l'an 1607. in IV. C'eſt contre cet Ouvrage qu'un Conſeiller de l'Electeur Palatin publia l'année ſuivante l'*Anti-Philippique* dont il eſt queſtion.

CCXIII. *Anti Primatus.*

L'ANTI-PRIMATUS de J. Groſſius eſt un titre *hybride* qui ſera tellement unique de ſa ſorte, que comme l'Auteur du livre qui le porte n'a trouvé avant luy perſonne qui luy en ait donné l'exemple, il ne trouvera, ſi je ne me trompe, perſonne aprés luy qui veüille l'imiter dans ſa bizarrerie. Les Proteſtans qui ont entrepris en foule d'attaquer la Primauté du S. Siege par leurs Ecrits, ont pris pour l'ordinaire des titres aſſez naturels pour marquer leurs intentions. Il n'y a que Groſſius en Allemagne qui ſe ſoit aviſé d'intituler ſon livre *Anti-Primatus Papæ* dans les deux editions qu'il en fit faire à Hambourg en 1639.

& en 1640. in VIII° & in XII°.

CCXIV. & CCXV. *Anti-Problemes. Anti-Prognoſtique.*

En matiere d'Aſtrologie nous avons
1. Des ANTI PROBLEMES Latins imprimez à Darmſtad contre le Philoſophe Goclenius qui s'eſtoit rendu le Defenſeur de l'Aſtromantie.
2. Un ANTI-PROGNOSTIQUE en meſme Langue compoſé par Guillaume Fulke ou Foûque Anglois, contre les vaines prédictions des Aſtrologues, & imprimé à Londres l'an 1560. in VIII°.

CCXVI. *Anti-Proœmium.*

L'ANTI-PROOEMIUM de Jean Sturmius Auteur Calviniſte demeurant à Strasbourg compoſe la ſeconde partie du quatriéme ANTI-PAPPUS de cet Ecrivain contre le Lutherien Jean Pappus qui demeuroit dans la meſme ville.
Il vaut mieux vous renvoyer à ce qui en fut dit dans noſtre derniere Converſation, que de tomber dans des repetitions inutiles.

CCXVII.

CCXVII. *Anti-Pseudirenicon*

L'ANTI-PSEUDIRENICON de Zacharie Hogelius Protestant de l'Allemagne suppose un autre livre intitulé *Pseudirenicon*, & celuy-cy un autre appellé *Irenicon*. Hogelius fit imprimer son *Anti-Pseudirenicon Apocalypticon* à Stetin en Pomeranie l'an 1646. in VIII°.

* Cet Ouvrage me donne occasion de vous faire souvenir qu'il n'a aucun rapport avec l'*Anti-Irenicon* de Hutterus Lutherien contre Paræus Calviniste.

CCXVIII. *Anti-Roman.*

L'ANTI ROMAN est le titre d'un Roman qui est venu au monde pour détruire les autres Romans. Je veux que son Auteur qui n'est autre que le sieur Sorel Historiographe de France, vous raconte luy-mesme son histoire. *Le Berger Extravagant*, dit-il, a esté fait pour representer l'extravagance de quelques Livres du temps, & des Personnes qui les aiment. Il a esté imprimé pour la troisiéme & quatrié- "

Bibl. Fr. p. 39. 400.

„ me fois ſous le nom de l'ANTI-
„ ROMAN ; parce qu'en effet c'eſt un
„ Anti-Roman, une Hiſtoire comique
„ & ſatyrique où toutes les ſottiſes des
„ Romans & des Fables Poëtiques ſont
„ cenſurées. L'Hiſtoire du Berger Ex-
„ travagant décrit un homme qui eſt
„ devenu foû pour avoir lû des Ro-
„ mans & des Poëſies, & qui ſe
„ fait Berger à la maniere de ceux de
„ l'ancienne Arcadie. L'édition qui
„ s'en eſt faite ſous le titre de l'*Anti-*
„ *Roman* a eſté accompagnée de Re-
„ marques ſi amples qu'il a fallu les
„ diviſer en pluſieurs Parties..... Au
„ reſte cet *Anti-Roman* n'eſt pas ſeule-
„ ment fait contre les Romans qui
„ l'ont precedé, mais contre ceux qui
„ doivent venir aprés. Vous voyez
qu'il n'a point tenu à M. Sorel que nous n'euſſions bonne opinion de ſon Anti-Roman.

CCXIX. *Anti-Roſarium.*

Melch. Ad vit. Theol. p. 841.

L'ANTI-ROSARIUM eſt l'Ouvrage d'un Proteſtant anonyme qui n'eſt autre que Barthelemy Pitiſcus de Sileſie Miniſtre de l'Electeur Palatin qui mou-

rut en 1613. Pour en connoiſtre l'origine, il faut ſçavoir que le P. Jean Buſée de Nimegue Jeſuite établi à Mayence ayant publié un livre en faveur du Chapelet ſous le titre d'*Apodixis Theologica pro ritu orandi Roſarium B. Mariæ Virginis XX. Propoſitionibus comprehenſa*, imprimé à Mayence en 1587, un Calviniſte de Heidelberg au Palatinat y trouva à redire, & tâcha de le refuter par un libelle. C'eſt ce qui obligea le P. Buſée de reprendre la plume pour la defenſe de ſon Ouvrage qu'il publia ſous le nom de l'un de ſes compatriotes & de ſes Ecoliers Docteur en Theologie à Mayence comme luy. Ce nouvel Ouvrage fut imprimé à Würtzbourg l'an 1588. ſous le titre de *Godofredi Driellii Noviomag. Theologi Moguntini Hyperaſpiſtes*, ſeu, *Roſarii Defenſio*, ſive, *Depulſio cavillationum quibus Calviniſta quidam Heidelbergenſis Apodixim Roſarii obſcurare conatus eſt. In qua pro nomine Roſarii pro Orationibus ac repetitione numeróque earumdem, proque Globulis precariis diſputatur.* C'eſt ce dernier Ouvrage que Pitiſcus a voulu combattre par le livre intitulé *Anti-Roſarium*, ſeu, *Refutatio Theſium Gothofredi Driellii Noviomagi.* Il le fit imprimer

à Heidelberg in VIII. l'an 1589.

CCXX. *Anti-Satyre.*

Allacci Cinelli.

L'ANTI-SATYRE a servi de titre à un Ouvrage Latin qu'un Italien nommé Barthelemy Tortoletro fit imprimer à Francford en 1630. Cet Auteur n'estoit pas satisfait d'une Satyre Latine que Nicolo Villani de Pistoie avoit composée contre les desordres de son temps. Comme le Villani n'avoit pas mis son nom à sa Piece, le Tortoletti voulut l'imiter dans son *Anti-Satyre*. Mais pour ne se pas rendre entierement anonyme, il prit la qualité d'*Academicus Neglectus Romanus*, & donna à son Ouvrage le titre d'*Ad Satyram* Dii vestram fidem *Anti-Satyra Tiberina.*

CCXXI. *Anti-Sophistique.*

Vous devez avoir encore la memoire toute recente de l'ANTI-SOPHISTIQUE que M. Tristan de S. Amant voulut opposer au second Anti-Tristan du Pere Sirmond. Je n'ajoûte rien à ce que je vous en ay dit, mais je vous prie de

remarquer que la chaleur avec laquelle le bon homme M. de S. Amant s'eſt lancé contre ſon Adverſaire, l'a empêché de voir qu'il ſe faiſoit paſſer luy-meſme pour un Sophiſte ſans y penſer, en appellant ſon Ouvrage *Anti-Sophiſtique*. Il avoit lû ſon Suetone, ſes livres en font foy, mais il avoit paſſé trop legerement ſur le XI. Chapitre de la vie de Tibere, où cet Hiſtorien nous marque aſſez que ceux qu'il appelle *Anti-Sophiſte* eſtoient proprement des chicaneurs, des querelleurs, en un mot, de vrais Sophiſtes.

CCXXII. *Anti-Squitinio.*

L'ANTI-SQUITINIO eſt un titre de Livre qui ſe fait remarquer par ſa ſingularité. Vous voyez qu'il eſt hybride, compoſé d'une eſpece Grecque & d'une Italienne ou Latine. Vous ſçaurez ce qui luy a donné l'origine ou du moins l'occaſion de naître, ſi vous vous ſouvenez du fameux *Squitinio della liberta Veneta*, Livre anonyme compoſé par Alphonſe de la Cueva Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe. La Nobleſſe Venitienne eſt éxaminée dans cet Ou-

vrage avec une étrange exactitude, & le chagrin que la Sereniſſime Seigneurie en avoit conçû fut ſi grand, qu'elle crut qu'il ne falloit pas moins qu'un Fra-Paolo pour pouvoir refuter un Ouvrage de cette conſequence. Il en fut ſollicité par le Doge. Mais Fra-Paolo penetrant & prudent, comme vous ſçavez qu'il eſtoit, s'en excuſa devant ſa Serenité, diſant le proverbe ordinaire : Μὴ κινεῖν κόπρον. ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων ; pour luy faire connoître qu'il eſtoit dangereux de remuer cette matiere.

Scipion Henry ou Errigo de Meſſine en Sicile ne fut pas ſi ſcrupuleux que Fra-Paolo. Il prit la plume ſans heſiter, quoy que long-temps aprés, pour repouſſer cet Adverſaire, & il publia ſon Livre à Meſſine l'an 1650. in octavo ſous le titre d'*Anti-Squitinio, Apologia di Scipione Herrico, nel quale di ponto in ponto ſi reſponde à tutto cio que ſe oppone alla Liberta Veneta, nello Squitinio d'innominato Autore.*

CCXXIII. *Anti-Strena.*

Nous avons du P. Gretſer Jeſuite, un petit Traitté polemique, intitulé

ANTI-STRENA *Polycarpica*, & imprimé avec plusieurs autres en 1608. dans la Ville d'Ingolstadt où il demeuroit. L'histoire n'en est ny longue ny inutile à sçavoir. Polycarpus Lyserus avoit pris le soin de faire une nouvelle edition de l'histoire de l'Ordre des Jesuites composée par Hasen-Muller à la maniere des Protestans. Le P. Gretser crût devoir reconnoître ses peines par une petite gratification qu'il luy envoya l'an 1606. sous le titre de *Honorarium Policarpicum Lauserianum ob recusam Jesuiticam historiam*. Polycarpe de son costé voulant le remercier par un autre present prit occasion du commencement de l'année 1607. pour luy envoyer ses étreines. Il s'en acquitta par un petit Livre imprimé à Leipsick, sous le titre de *Strena ad Gretserum pro Honorario ejus*, &c. (1607. in octavo.) Mais il avoit affaire à un ami encore plus genereux que luy. Gretser ne voulut donc pas demeurer en reste, & ce fut pour payer l'étreine de Polycarpe Lyser qu'il fit la piece intitulée *Anti-Strena* Polycarpica & imprimée à Ingolstadt l'an 1608.

Pour Lyserianum.

CCXXIV. *Anti-Syncretiſme.*

J'ai mis le titre d'ANTI-SYNCRETISME, qui ſe trouve à la teſte de quelques Livres d'Allemagne au rang de nos *Anti* perſonnels, pour ne le point ſeparer de celuy d'Anti-Syncretiſtes. Vous ſçavez les raiſons que j'ai pû avoir pour ne pas les deſaprouver.

CCXXV. *Anti-Synodales & Anti-Synodiques.*

On peut rapporter icy les titres d'ANTI-SYNODALES & d'ANTI-SYNODIQUES, qui n'ont rien d'étranger dans leur ſtructure.

§. I.

Les ANTI-SYNODALES de Guillaume Ameſius Proteſtant Anglois, Gomariſte habitué dans les Provinces-Unies contre les Ecritures *Syndales* des Remontrans, imprimées à Franeckere en Friſe l'an 1619. in VIII° ſous le titre d'*Anti Synodalia*, ſeu, *Animad-*

verſiones in ſcripta Synadolia Remonſtrantium quoad articulum primum, &c.

§. II.

Mais les ANTI-SYNODIQUES, dont j'ay à vous parler, ont pour Auteur un Ecrivain Catholique nommé Jean Malder du Brabant, Eveſque d'Anvers mort en 1633. C'eſt au Synode de Dordrecht en general & à ſes Decrets, qu'il en a voulu dans le titre qu'il fit imprimer à Anvers l'an 1620. in octavo, ſous le titre d'*Anti-Synodica*, ſive, *Animadverſiones in Decreta Synodi Nationalis Dordracenæ de quinque capitibus controverſis inter Remonſtrantes & contra Remonſtrantes.*

§. III.

Ces deux *Anti* concernant le Synode de Dordrecht & ſes Deciſions, me font ſouvenir d'un autre qui regarde la Confeſſion d'Ausbourg, & qui a eſté publié ſous le titre Latin d'ANTI-AUGUSTANA *Confeſſio* par Leopold de Kollonitſch, quoy qu'il fuſt compoſé en Allemand. Mais la recherche de ces ſortes d'Ouvrages ſeroit infinie, & les diffi-

cultez dont elle se trouve accompagnée, m'ont fait connoître enfin que je devois me borner, & laisser le reste à d'autres qui pourront estre d'un plus grand commerce que moy dans les affaires qui concernent la Republique des Lettres.

CCXXVI. *Anti-Tami-Cami-Categoria.*

Parmi ceux dont la recherche m'a esté inutile jusques icy, je puis vous nommer un ANTI-TAMI-CAMI-CATEGORIA, dont je ne connois que le nom. Il a pour Auteur un Anglois, ou plûtost un Ecossois nommé A. Melwin, qui passe aussi pour l'Auteur de la fameuse Satyre intitulée *Nescimus quid serus vesper trahat.* C'est tout ce que je puis vous en dire.

CCXXVII. *Anti-Trimastix.*

Je ne suis pas beaucoup plus instruit de l'ANTI-TRIMASTIX du Medecin Allemand Struppius. Il n'est pas tout à fait si effrayant que l'*Anti-Tami-Cami-*

Categoria ; & l'on voit par la ſuite du titre qu'il n'a voulu marquer qu'une oppoſition aux trois derniers fleaux dont Dieu afflige le corps humain avec les moyens d'y remedier & de s'en garentir. Cela nous fait aſſez connoître que l'*Anti-Trimaſtix* n'eſt pas eſſentiellement de noſtre ſujet.

CCXXVIII. *Anti-Tritheia.*

Enfin je veux finir par l'ANTI-TRITHEIA d'un Socinien de la Pruſſe nommé Valentin Baumgart, qui mourut à Clauſembourg en Tranſſylvanie l'an 1670. Ce titre montre d'abord tout le venin de l'Ouvrage qui le porte. Car il ne faut pas vous imaginer qu'il ait eſté fait contre les anciens Tritheïtes, ces Heretiques de l'Egliſe, qui ont eſté détruits depuis pluſieurs ſiecles. Il n'attaque rien moins que la Sainte Trinité ; il en veut aux Catholiques, aux Proteſtans, & generalement à toutes les Societez qui reconnoiſſent ce Myſtere, par la malice qu'il a de prendre pour *nature* ce que nous appellons *Perſonnes divines.* Vous en jugerez par ſon titre, qui porte : *Anti-Tritheïa*, ſeu,

Dissertatio vulgatæ opinioni de tribus Elohim, hoc est, Diis, seu, de tribus Personis quarum quælibet est summus Deus, opposita. Cet Ouvrage fut composé en 1654. mais on dit qu'il a esté beaucoup augmenté depuis ce temps-là par son Auteur.

CONCLUSION.

VOilà, Messieurs, poursuivit M. de Rintail, plus d'exemples qu'on n'en auroit pû exiger de M Menage pour justifier l'inclination qu'il avoit pour le titre satyrique d'*Anti*, au cas qu'il eût eu l'esprit de l'attacher au titre de l'ouvrage de M. Baillet plûtost qu'à son nom.

La liste de ces derniers *Anti* que vous appellez *Réels*, dit M. de Brillat, nous a paru fort courte, parce que nous avons eu la discretion de ne pas interrompre vostre lecture. Mais quelque courte qu'elle ait esté, je n'ay pas laissé d'y remarquer un grand nombre de titres que je n'ay pas trouvez à mon goût. A quoy bon les Anti-Rosaires, les Anti-Philippiques, les Anti-Paræneses, lors qu'on peut parler plus natu-

rellement ? Monsieur Menage auroit moins mal fait d'appeller son Ouvrage *Anti-Critique*, qu'*Anti-Baillet*, je l'avouë : mais aprés tout, il se seroit toûjours rendu suspect d'affectation. Que ne faisoit-il d'autres Jugemens pour les opposer aux Jugemens des Sçavans que M. Baillet a produits ?

Je serois assez de vostre goût sur ce point, répondit M. de Rintail. Cet usage n'est pas d'aujourd'huy ou d'hier. Rien n'est plus commun que de voir des *Relations opposées à d'autres Relations* ; des Histoires opposées à d'autres Histoires : C'est ainsi que le sieur Kunad a pris pour titre d'un de ses Livres : *Constantinus Evangelicus Constantino Catholico oppositus*. C'est la pratique des Controversistes les plus sensez dans les ouvrages de Theologie. M. Menage n'auroit pas esté moins bien receu avec son titre de *Jugemens contre Jugemens*, que le fut il y a quarante ans le Livre de Viloſa contre Villadamor intitulé *Martin contre Martin*, touchant les affaires des François en Catalogne. Il semble, Messieurs, dit M. Bertier, pour vous dire ma pensée, que vous n'estes pas assez indifferens sur le titre d'Anti-Baillet. Pour moy, loin de plaindre M. B. je le trou-

ve assez glorieux de pouvoir partager en ce point la gloire des plus grands Hommes tels que les Bellarmins, les Cotons, les Baronius (pour ne point parler des celebres Protestans) qui ont vû leurs noms attachez à des *Anti* par leurs Adversaires.

A dire vray, reprit M. de Rintail, nous ne douterons plus que l'*Anti* ne soit honorable pour tout le monde, si nous songeons qu'un Moderne n'a point fait difficulté de le faire porter à JESUS CHRIST mesme. Ce n'est pas que je vouluſſe jamais applaudir à la temerité de cet Auteur Protestant qui a intitulé son Livre ANTI-BACCHUS *Christus crucifixus Hinnulus matutinus*. Quelque chose qu'on puisse dire en faveur de sa bonne intention, on doit convenir qu'un Auteur circonspect auroit évité d'appeller le Sauveur du Monde *Anti-Bacchus*. C'est assez que ces sortes de relations se fassent entre de simples creatures. Opposons ou comparons Bacchus à Moyse ou à Noë tant qu'il vous plaira comme a fait M. l'Evesque de Soissons : mais ne parlons pas indignement du Sauveur.

Himmelius.

C'est encore par un autre endroit, repliqua M. Bertier, que je porte envie à

M. Baillet. Je souhaiterois que M. Menage fist un Anti-Bertier contre moy, ou du moins que son *Anti-Baillet* fust contre moy.

Je vous trouve un peu trop avide de gloire ; repartit M. de Rintail ; il ne seroit pas juste de ravir ou de contester à M. Baillet un honneur qui coûte tant à M. Menage.

Hé combien en coûte-t'il donc à M. Menage, dit M. de Brillat, pour honorer son Adversaire d'un Anti-Baillet ?

Je pourrois vous dire aprés plusieurs des amis de M. Menage, reprit M. de Rintail, qu'il luy en coûte un tiers de sa reputation. Mais pour vous répondre plus simplement, je vous diray qu'il luy en coûte deux volumes.

Deux volumes ! s'écria M. de Brillat, on a donc raison de plaindre M. Menage: & M. Baillet doit luy sçavoir gré d'avoir tant travaillé en sa consideration.

Soyez persuadé, repartit M. de Rintail, que M. Baillet ne manquera pas de reconnoissance. Mais aussi ne faut-il pas tant exagerer l'obligation qu'il a à M. Menage pour son travail. L'Anti-Baillet est en deux volumes, je l'avouë : mais s'il en faut croire ceux de ses amis à qui il l'a fait voir, la plus grande partie des cho-

ſes dont le premier volume eſt farci, n'a point eſté faite exprés pour M. Baillet. Vous ſçavez que M. Menage avoit promis au Public *La Defenſe de ſes Mœurs* dans pluſieurs endroits de ſes Livres, & qu'il travailloit à recueillir *les éloges qu'il avoit receus de ſes amis.* Il eſtoit en peine de trouver un beau titre à ce curieux Recueil, lorſque le Livre des Jugemens des Sçavans vint à paroître. Le chagrin de voir que l'encens dont l'Auteur de ce Livre l'avoit honoré, ne luy avoit pas eſté prodigué avec toute la profuſion qu'il auroit ſouhaitée, luy fit naiſtre le deſir de s'en vanger. Il l'a fait en employant le nom de cet Auteur pour la compoſition du titre de ſon Ouvrage. De ſorte que l'*Anti-Baillet* eſt en partie *La Defenſe des mœurs de M. Menage, & la legende de ſes Eloges,* avec beaucoup de gros mots tirez des lieux communs de ſa Rhetorique *à Conviciis* employez premierement contre le Pere B. & d'autres Adverſaires ſans ſuccez, & remis en œuvre contre M. Baillet pour ne les point perdre.

Le ſecond volume de l'Anti-Baillet n'eſt pas beaucoup mieux fourni de choſes qui puiſſent n'appartenir qu'à M. Baillet, & n'avoir eſté faites que pour

luy, disent les amis de M. Menage, hors quelques gros mots de nouvelle structure. Ce volume n'est presque composé que de la grosse Apologie pour la Casa, qui est un des principaux Heros de M. Menage. Vous voyez que cela regarde peu le Livre de M. Baillet, & moins encore sa personne. Mais souvenez-vous toûjours que je n'en parle que sur le rapport d'autruy.

Je comprens donc, reprit M. de Brillat, que M. Menage nous aura debité quatre sortes de denrées sous le titre de son Anti-Baillet. 1. La Defense de ses mœurs, 2. Le Recueil de ses Eloges, 3. Les lieux communs de ses gros mots, & 4. L'Apologie de son Heros de la Case. Apprenez-nous donc quel rapport ces quatre choses peuvent avoir avec le titre d'Anti-Baillet. Car enfin vous ne me persuaderez pas que M. Menage soit entierement dépourvû de jugement en un âge où sa memoire paroist encore si fidelle.

Je vous satisferay, dit M. de Rintail, sur vos quatre points, autant que la chose est possible à un homme qui n'a que la foy d'autruy pour garant.

I. La Defense des meurs de M. Menage avoit esté promise au Public plusieurs

années avant que M. Baillet euſt ſongé à écrire. Ce n'eſt donc pas contre luy que M. Menage avoit compoſé cette Defenſe. Mais M. Menage voyant que M. Baillet avoit remarqué dans ſes Vers & dans ſa Proſe certaines choſes qu'il auroit ſouhaitées plus conformes à la bonne Morale qu'elles ne paroiſſoient, publia & fit publier par quelques-uns de ſes amis, que M. Baillet avoit attaqué ſes mœurs, & jugea auſſitoſt qu'il devoit au Public *la Defenſe de ſes mœurs*. J'ay trouvé plus d'une fois M. Baillet ſurpris de ce que M. Menage ſe plaignoit qu'il euſt touché à ſes mœurs, luy qui avoit uſé d'un ſi grand menagement ſur ce ſujet, & qui avoit meſme repreſenté M. Menage comme un homme de probité & de vertu, ſans le connoiſtre, par le ſimple deſir de penſer & de dire du bien de tout le monde. M. Baillet pourra bien un jour (au cas que l'Anti-Baillet demande une Reponſe) faire ſouvenir M. Menage & les autres Poëtes de joye, de la difference qu'ils veulent mettre entre leurs Ecrits & leurs mœurs, ſuivant le Vers de l'un de leurs ſemblables qui diſoit autrefois :

Laſciva eſt nobis pagina, vita proba eſt.

Si M. Menage perſiſte à ſoûtenir que c'eſt attaquer ſes mœurs que de s'en prendre à ſes Vers ou à ſes autres Ecrits, M. Baillet ne s'opiniatrera pas contre luy ; mais il fera voir que ce n'eſt plus ſa faute ſi M. Menage vient à prouver contre luy qu'il ne faut point mettre de difference entre ſes mœurs & ſes Ecrits.

II. Pour répondre à voſtre ſecond point concernant la relation que le Recueil des Eloges de M. Menage pourroit avoir avec le titre d'Anti-Baillet, je ne puis m'imaginer autre choſe que ce que je me ſouviens d'avoir lû dans les Livres de M. Baillet. Il rapporte ſcrupuleuſement les propres termes de Menage qui dit dans ſa Preface ſur Malherbe, *qu'il n'y a gueres d'Hommes ſçavans dans l'Europe qui ne luy ayent donné dans leurs Ecrits des temoignages de leur eſtime.* Tom. 1. pag. 2. 520.

Joignez ces paroles de M. Menage avec celles de M. Baillet qui dit en un autre endroit, que *dans la peine où il ſe trouvoit de pouvoir ramaſſer tous les éloges que M. Menage a receus de differentes perſonnes, il s'eſtoit ſenti ſoulagé par la bonne nouvelle qu'un de ſes amis venoit de luy apprendre, & qui luy faiſoit connoître que M. Menage travailloit ſerieuſe-* Tom. 2. pag. 258.

ment à les recueillir luy-meſme. Vous devinez aiſément l'effet que cela peut avoir produit dans l'eſprit de M. Menage. Mais ces éloges ſe trouvent mêlez indifferemment avec la Defenſe de ſes meurs : de ſorte que cette ſeule partie a fait dire à diverſes perſonnes de ſes amis que ſon Livre n'eſt pas un *Anti-Baillet*, mais un *Pour-Menage* ou un *Hyper-Menage*.

III.

Sur voſtre troiſiéme point il faut vous faire remarquer que M. Menage jugeant qu'il falloit donner de la force à ſon Anti-Baillet, a eu recours aux gros mots (c'eſt le terme de M. Baillet qui ne veut pas qu'on ſe ſerve de celuy d'*injures*) pour ſoûtenir ſon ouvrage. Mais aprés que des Perſonnes ſages qui ont eu pitié de ſa vieilleſſe luy ont fait retrancher les plus groſſieres de ces injures, je ne puis vous dire de quelle nature ſont celles qui ſont reſtées, ſi je ne vois ſon livre auparavant.

Pour moy, dit le jeune M. de S. Yon, je devine ce que peuvent eſtre ces gros mots, & juſqu'où peut aller le courage de ce bon vieillard par l'Epigramme

qu'il a faite sur les *Jugemens des Sçavans*, & qu'il a inserée dans la derniere & seule veritable edition de ses Poësies. *Quam solam ipse Menagius agnoscit.* L'Epigramme est en Latin, & elle commence par l'exclamation.

O l'infernal! l'horrible! l'execrable libelle! Elle continuë de la mesme force par les termes de *sordes, quisquilias, ineptiásque, omnia venena*, c'est tout dire; & elle finit par *l'infernal, l'horrible, l'execrable libelle*, c'est-à-dire, par où elle a commencé, comme la vie de son Auteur.

O dirum horribilem, & sacrum libellum.

Il ne s'agit pas icy de sçavoir si la vie d'un Vieillard finit par où elle a commencé, repartit M. de Rintail. Mais s'il faut juger du courage de M. Menage par la force de cette Epigramme, on a lieu d'esperer que l'Anti-Baillet sera bien armé de gros mots. N'admirez-vous pas la vigueur d'une vieillesse si avancée, d'une vieillesse animée d'un si beau feu?

Je le crois bien aussi vigoureux que le bon Roy Priam, *assurément*, reprit M. de S. Yon en soûriant: & je gage sur cette Epigramme, qu'il sera bien aussi éloquent que la bonne Reine Hecube dans son Anti-Baillet.

IV.

Je passe au quatriéme point de la question de M. de Brillat, continua M. de Rintail, sur le rapport que l'Apologie de M. Menage pour la Case pourroit avoir avec le titre qu'elle porte de l'Anti-Baillet. Je n'en connois point d'autre de M. Menage que le desir de ne point laisser perdre ce qu'il avoit preparé pour la défense de son Heros, joint à ce que M. Baillet avoit dit de cet homme au Recueil des Jugemens sur les Poëtes. Mais M. Menage ne pourra réüssir dans son Apologie sans faire un insigne plaisir à M. Baillet, qui estoit en peine de justifier l'Eglise Catholique contre les accusations de quelques Protestans, & sur tout de M. Jurieu qui pretendoient rejetter l'infamie de la Casa sur l'Eglise Romaine. M. Baillet pour ne pas contester, supposa ce que des Catholiques & des Protestans avoient dit avant luy touchant la Case & ses Vers, & il se retrancha à faire voir seulement l'injustice de quelques-uns d'entre les Protestans qui vouloient charger toute l'Eglise Catholique du crime vray ou faux d'un simple Particulier. Jugez de la joye

Vol. 7. p. 252.

qu'il auroit ſi M. Menage venoit à bout de faire voir l'innocence de ce Particulier. Le chemin ſeroit infiniment plus court pour parvenir à la defenſe de l'Egliſe en ce point contre ſes ennemis. M. Baillet n'heſiteroit point pour y entrer, & je ſerois ſeur de ſa reconnoiſſance pour M. Menage.

J'ay appris d'une perſonne, dit M. de Brillat, à qui M. Menage avoit lû luy-même la fin du Manuſcrit de ſon Ouvrage que l'Anti-Baillet finit par un Formulaire de Penitence dans lequel M. Menage luy demande pardon de tout ce qui pourroit l'offenſer dans ce Livre.

Il demandoit donc pardon pour l'avenir plutoſt que pour le paſſé, repartit M. de Rintail, puiſque le Livre n'étoit pas encore imprimé. Ne tenoit-il pas à luy de ſupprimer ou de corriger ce qu'il croyoit capable d'offenſer M. B. puis qu'il en eſtoit encore le Maiſtre? J'apprehende que M. Menage ne ſe faſſe mettre au nombre de ceux qui ſe *ſoucient moins d'éviter les fautes que de les commettre, pour avoir le plaiſir d'en demander le pardon*, & que quelqu'un ne vienne luy dire: *Næ tu nimium nugator es, cùm maluiſti culpam deprecari quàm culpâ vacare.*

Ce n'eſt apparemment qu'un Formulaire de Penitence Poëtique ſemblable à celle que M. Menage a fait paroître à deux ou trois repriſes differentes dans ſes Vers, comme un Poëte qui auroit eu deſſein de joüer la vertu de la Penitence Chreſtienne ſur le Theatre. Mais n'entreprenons pas ſur ce qui doit entrer plus naturellement dans la Reponſe que M. Menage peut attendre de M. Baillet. Il me ſuffit de vous avoir fait l'hiſtoire des Predeceſſeurs de l'Anti-Baillet, au titre duquel vous voyez que je me ſuis borné, afin de donner lieu à l'Auteur de la Reponſe de commencer où je finis.

A ces mots nous nous levaſmes M. de Brillat & moy; & aprés quelques complimens nous laiſſaſmes M. Bertier qui vouloit faire voir quelques papiers à M. de Rintail.

FIN

ADDITION *à la page 72. du 2. Tome immediatement au dessus de l'*Anti-Melander.

CVIII.

§. II.

ANTI-LUTHER.

MOnsieur l'Evesque de Meaux, continua M. de Rintail, a remarqué que pendant que l'Allemagne menacée par les armes du Turc, estoit toute en mouvement pour resister à cet ennemi commun du nom Chrestien, Luther établissoit pour principe; qu'il falloit vouloir non seulement ce que Dieu veut que nous voulions, mais absolument tout ce que Dieu veut; & qu'il concluoit de là que, combattre le Turc, c'estoit resister à la volonté de Dieu. Si les Catholiques, qui ont crû Luther encore plus ennemi de l'Eglise Romaine que le Turc ne l'est de la Chrestienté, avoient esté

Hist. des Var. Liv. 1. n. 19. pag. 12.

dans de semblables Principes, ils l'auroient laissé ravager la vigne du Seigneur sans s'opposer à sa fureur.

Ibidem. num. 25. pag. 28. 29.

C'est raisonner du temporel au spirituel, dit M. de Brillat, contre l'intention de Luther. Ne vous souvient-il pas que le Reformateur qui vouloit qu'on laissast entrer le Turc dans les Provinces & les Villes Chrétiennes, estoit le meme qui vouloit qu'on allast l'épée à la main massacrer le Pape? Cessez, s'écrioit-il en Prophete, de faire la guerre au Turc jusqu'à ce que le nom du Pape soit osté de dessous le Ciel. Il faut, disoit-il, s'assembler de tous les villages & de tous les bourgs contre luy, &c.

Cela veut dire, ajoûta le jeune M. de S. Yon, que Luther qui ne vouloit point estre *Anti-Turc*, se declaroit *Anti-Pape*.

Ces excez, reprit M. de Rintail, ne servoient qu'à faire voir un renversement étrange de cervelle dans la teste de ce nouvel Elie. Lorsque nous aurons une fois compris qu'il s'estoit chargé du bouleversement de l'Eglise & de l'Etat, nous ne serons plus surpris que les mouvemens qu'il devoit se donner pour cela, l'ayent porté souvent d'une extremité à l'autre. Il n'a point esté neces-

faire que les Defenſeurs de l'Egliſe & de la Papauté le ſuiviſſent dans toutes ces extremitez pour le combattre, & ceux qui ont pretendu l'y pourſuivre, ont peut-eſtre excedé leur commiſſion. Les plus prudens ſçachant que la Foy de l'Egliſe eſt incapable de changer de ſituation, ont crû devoir demeurer dans le Fort de cette meſme Egliſe, & s'y fortifier contre les inſultes de cet Ennemi.

On peut mettre de leur nombre le Docteur Joſſe Clïchtouë, ou ſelon nôtre prononciation *Cliquedouë*, qui a rendu des ſervices fort utiles à l'Egliſe tant qu'il eſt demeuré ſur la defenſive. Il ſuffiroit pour en donner des preuves de produire ce qu'il a fait ſur le Sacrifice de la Meſſe, ſur la chûte d'Adam, ſur l'Eſtat Monaſtique, mais principalement l'Ouvrage qu'il a intitulé *Propugnaculum Eccleſiæ adversùs Lutheranos*, diviſé en trois Livres. Nous n'oſerions peut-eſtre pas en dire autant de ſon *Anti-Lutherus*, dont le titre ſeul ſemble nous porter à croire qu'il ſeroit ſorti de ſon poſte pour aller chercher Luther. Mais ſi vous m'en croyez, nous nous en rapporterons aux celebres Controverſiſtes de nos jours, qui par leur habileté ont

ſceu reparer avantageuſement ce que la ſurpriſe & le zele avoient pû outrer dans les Pighius, les Eckius, les Cochlées, les Clichtovées & les autres contemporains des premiers Reformateurs. Je me contente de vous dire ici que l'*Anti-Lutherus* de Clichtouë ou Clichtovæus eſt un Ouvrage diviſé en trois Livres & qu'il fut imprimé à Paris l'an 1524. in folio chez Simon de Colines, puis à Cologne en 1525. in IV° chez Quentel; & j'ajouteray un mot de la vie de ſon Auteur & de l'Adverſaire qui en a fait le ſujet.

☞ Joſſe Clichtouë eſtoit de Niewport en Flandres du Dioceſe de Theroüenne. Il fut amené aſſez jeune à Paris, aprés avoir eſté quelque temps à Louvain, & il fit le reſte de ſes études dans l'Univerſité dont il fut membre étant de la Nation de Picardie. Il fit ſa Philoſophie au College du Cardinal le Moine ſous le celebre Jacques le Fevre d'Etaples, & profeſſa enſuite cette Science avec beaucoup de reputation. Il étudia quelque temps aprés la Theologie au College de Navarre, où il fut Chapelain & commis pour les inſtructions & Catechiſmes des Ecoliers. Ayant achevé ſes études de Theologie en 1505, il receut

le bonnet le 4. jour de Decembre de l'année ſuivante, & fut Docteur non de la Maiſon de Sorbonne comme quelques-uns l'ont publié, mais de celle de Navarre. Il eſtoit alors Precepteur des neveux de l'Eveſque de Clermont. Il ſe retira en ſuite au College de Cluny, & il demeura auprés des neveux du Cardinal George d'Amboiſe, juſqu'à ce qu'en 1513. il rentra dans le College de Navarre pour prendre ſoin de l'éducation de Loüis Guillard juſqu'en 1517. Il eut en ſuite un Canonicat dans l'Egliſe de Chartres où il fut Theologal, & pour y reſider il ſe défit de ſa Cure de S. Jacques de Tournay que l'Eveſque du lieu luy avoit donnée. Il mourut à Chartres le 22. de Septembre de l'an 1543.

Luther naquit à Iſlebe, ville du Comté de Mansfeld au Duché de Saxe, le 10. de Novembre de l'an 1483. Il fut envoyé aux études à Magdebourg l'an 1496. & & fut obligé de mendier ſon pain pendant un an ſelon la coûtume des jeunes Etudians de ce temps-là en Allemagne. L'an 1498. il fut envoyé à Iſenach pour continuer ſes études, il paſſa à Erfurt l'an 1501. pour y faire ſa Philoſophie, & deux ans aprés il y paſſa Maiſtre és

Arts. Il s'eſtoit engagé à enſeigner la Philoſophie & à étudier le Droit en même temps, lorſque par une reſolution qui ſurprit ſes parens il entra dans le Couvent des Auguſtins l'an 1504. & demanda l'habit qu'il ne receut pourtant que le 2. de May de l'an 1507. L'année ſuivante (1508.) on l'envoya à Wittemberg où on le fit Lecteur ou Profeſſeur en Philoſophie. En 1510. il fut deputé de ſon Couvent pour aller à Rome negocier quelques affaires de ſa Communauté ; & deux ans aprésil paſſa Docteur en Theologie à Wittemberg.

L'an 1516. arriva l'affaire des Indulgences que l'on ſçait, & l'année ſuivante eſt comme l'époque du Lutheraniſme & du grand ſchiſme des Societez Anti-Papales dans l'Occident & le Septentrion. Le reſte de la vie de Luther vous eſt trop connu. J'ajoûte en deux mots, que l'an 1518. il fut par obeïſſance au Chapitre de Heidelberg ; quelque temps aprés il fut trouver le Cardinal Cajetan à Ausbourg. C'eſt de la fin de la même année qu'eſt datté ſon Appel du Pape au Concile. La ſuite de ſa vie n'eſt plus qu'un enchaînement de deſordres. Il fut excommunié par le Pape Leon X. le 28. de Mars 1521, & proſcrit par

l'Empereur le 8. de May de la meſme année. L'Electeur de Saxe le cacha enſuite pendant dix mois pour le ſauver du danger. Il ſe broüilla avec Carloſtadt à ſon retour à Wittemberg. Il jetta ſon froc en 1524. & ſe maria en 1525. le 27. de Juin à une Religieuſe nommée Catherine Borre. Pour couper court, il mourut à Iſlebe lieu de ſa naiſſance le 18. jour de Fevrier de l'an 1546, & ſon corps mis dans une biere d'étain, fut tranſporté à Wittemberg le 22. du même mois.

AUTRE ADDITION *au 2. Tome pour la page* 125. *aprés* l'Anti-Conringius.

CXX. §. I.

ANTI-CUJAS.

NOus n'avons pas beſoin, continua M. de Rintail, de l'exemple de M. Cujas pour vous faire voir que les Faiſeurs d'*Anti* n'ont pas épargné les noms des plus grands Hommes & de

ceux que nous conſiderons comme les premiers dans leur Profeſſion. Si je ne vous croyois pas contens du grand nombre des exemples que je vous en ay produits, je me mettrois plus en peine de ſçavoir ſi l'on doit prendre pour un veritable ANTI-CUJAS le Livre qui fut imprimé à Paris l'an 1644. in XVI° ſous le titre de *Ars Digeſtorum Triboniánica & Anti-Cujaciana*, ſeu *In Heptateucho Juſtinianeo Germanus Triboniani genius Cujaciano contrarius*; *Auctore Claudio Gendræo Ferto-Frénæo Juriſconſulto*. L'Auteur dédie ſon Ouvrage à JESUS-CHRIST. C'eſt-à-dire, *Au Legiſlateur éternel de la Sageſſe ſubſtancielle, à la Verité originale*, qui eſtant incarnée s'eſt découverte ſous la forme d'un Enfant de douze ans dans le Temple aux Docteurs de la Loy.

Je m'imagine, dit M. de Brillat, entendre la Dedicace d'un Livre de la plus fine devotion. Je croyois que la liberté de dédier ſes Livres à la ſainte Trinité, à Jeſus-Chriſt, à la ſainte Vierge, n'étoit accordée qu'à des Auteurs Myſtiques, qu'à des perſonnes qu'une ſpiritualité conſommée par de longs exercices de pieté & une Converſation extatique dans les cieux auroient renduës privilegiées.

Voilà, reprit M. de Rintail, de quoy vous desabuser. Il est vray que Le Gendre pour tâcher de rendre son present plus agreable à J. C. & pour nous faire voir qu'il n'est pas tout à fait indigne de luy, a eu la hardiesse de comparer le Digeste à la Verité éternelle, & d'avancer que le plan de Tribonien qu'il entreprenoit de reduire en art, estoit cette Sagesse *qui avoit esté cachée jusqu'alors, puis revelée aux Petits pour la premiere fois* par le moyen de son Livre qu'il appelle les Premices des fruits de ses études.

Il n'y aura peut-estre que cette derniere circonstance, repartit M. de Brillat, qui puisse contribuer à luy faire obtenir le pardon de sa temerité. On a de l'indulgence pour les foiblesses, & pour le peu d'experience qui se trouve en un âge aussi peu avancé que pourroit avoir esté celuy auquel se trouvoit cet Auteur.

☞ C'estoit un jeune Juriste, dit M. de Rintail, qui estoit sorti des Ecoles avec les préjugez de ses Maîtres, & cet air de présomption que forme l'ignorance de tout ce qui n'est point dans les cahiers d'un Professeur dont on a pris les leçons. Il se croyoit incomparablement

plus habile que Cujas & tous les autres Modernes, & il pretendoit auſſi retomber ſur tous ceux qui s'eſtoient écarté de la methode de Tribonien. Je ne puis vous apprendre autre choſe de ce Claude Le Gendre, ſinon, que c'eſtoit un Normand qui s'eſtoit venu établir à Paris, & qui s'eſtoit fait paſſer Avocat au Grand Conſeil. J'ay oüy dire à des perſonnes de ſa connoiſſance qu'il ſe rendit Huguenot quelque temps aprés la publication de ſon Livre. Mais je ne ſçay ce qu'il eſt devenu depuis ce temps-là.

Il n'en eſt pas de même du celebre Cujas qui eſt connu de toute la terre. Je me contente de vous dire qu'il eſtoit né à Toloſe l'an 1522; qu'il ne devoit preſque qu'à ſa propre induſtrie (aprés Dieu) tout ce qu'il avoit acquis d'érudition; qu'il profeſſa le Droit dans diverſes Villes du Royaume; & qu'il mourut à Bourges le quatriéme jour d'Octobre qui eſtoit un Jeudy de l'an 1590. Car pour le reſte vous ſouffrirez que je vous renvoye à la Vie qu'en a faite Papyre Maſſon, & à celle que l'un de nos amis prepare pour le Public.

AUTRE ADDITION au 2. tome pour la page 92. immediatement au dessus de l'*Anti-Tortor.*

CXV. §. II.

ANTI-THEOPHILE.

LEs Contestations survenuës de Catholiques à Catholiques sur des points de discipline n'ont pas toûjours esté terminées sans chaleur. Quelque soin qu'on ait apporté pour ne point sortir des bornes d'une juste moderation, je n'aurois point la hardiesse de nier qu'on eust jamais laché de traits satyriques d'une part ou de l'autre. Si vous jugez que l'ANTI-THEOPHILE, ne porte pas exterieurement le caractere de Satyre, c'est peut-estre parce qu'il semble n'attaquer personne en son nom.

Je comprens vostre pensée, dit M. de Brillat : voulez-vous nous faire connoître sans doute que l'*Anti-Theophile* n'est

pas contre un homme qui a porté veritablement le nom de Theophile ; & qu'au lieu de s'en prendre à la perſonne, il ſemble n'attaquer que la matiere traittée dans quelque Livre, ou la maniere dont les choſes pourroient avoir eſté traittées dans le Livre.

Je ſerois ravi, reprit de Rintail, que tout le monde euſt la meſme penſée que vous. Et pour vous faire voir tout d'un coup le fondement de cette penſée, je vous declare ſans détour que l'Anti-Theophile n'en veut qu'au titre d'un Livre appellé *Theophile Paroiſſial* dont l'Auteur veritable paſſe encore pour entierement inconnu.

15 I. D.
I. D. M.

Quoy, repartit M. de Brillat ? Seroit ce le Theophile Paroiſſial qui fit tant de bruit à Lyon durant les guerres de Paris ?

C'eſt luy-meſme, repondit M. de Rintail. Vous me faites plaiſir de vous en ſouvenir. Cela me diſpenſera de vous en dire davantage. Auſſi bien faut-il vous laiſſer aller. Je finiray donc noſtre converſation par deux mots que je vous diray de l'Anti-Tortor.

Faut-il donc, luy dis je, que la belle memoire de M. de Brillat ſoit cauſe que nous perdions M. de S. Yon &

moy l'occasion d'apprendre l'Histoire de vostre Anti-Theophile ?

Arrestons-nous un moment, dit M. de Rintail, en faveur de M. de Verton. Et pour ne le pas mécontenter, faisons au moins quelque abregé de ce qu'il souhaite de nous.

Un Capucin Flamand qui ne s'estoit fait connoistre d'abord que par les Lettres initiales de R. P. B. B. C. P. & qui depuis a passé pour le *Rev. Pere Bonaventure Bassean Capucin Predicateur*, s'estoit avisé vers l'an 1633. de composer un Livre Latin touchant les devoirs des Fidelles à la Paroisse. Cet Ouvrage qui estoit écrit suivant des lumieres qui n'avoient pas esté puisées dans les Maximes ordinaires des Reguliers, tomba entre les mains d'un Abbé de l'Ordre des Chanoines Reguliers nommé Robert qui possedoit l'Abbaye de Hennin auprés de Doüay.

Cet Abbé ayant jugé que l'Ouvrage n'estoit pas indigne de la lumiere, le fit examiner par les Censeurs ordinaires des Universitez de Louvain & de Doüay: & s'estant muni de leurs Approbations avec le Privilege du Roy, il le dédia au Cardinal François Barberin, & le fit imprimer à Anvers l'an 1635. in

VIII°. sous le titre de *Theophilus Parochialis*, seu, *De quadruplici debito in propria Parochia persolvendo : Concionis, Missæ, Confessionis Paschalis, Paschalisque Communionis. Per R. P. B. B. C. P.* C'estoit une espece de suite ou d'augmentation à un autre Ouvrage que le mesme Auteur avoit écrit auparavant & qu'on avoit imprimé l'année precedente, sans sa participation sous le titre de *Parochianus obediens*. L'Abbé qui avoit encore fait ce present au Public nous apprend dans un petit avertissement aux *Paroissiens Zelez* que l'Auteur de l'un & l'autre s'appelloit de son vray nom *Loüis le Pippre* ; qu'il avoit vêcu dans le siecle avec la qualité de *Licentié en Theologie* ; qu'il avoit esté Professeur en Philosophie dans le College Royal à Doüay ; qu'il se fit Capucin dans la suite ; qu'il fut Gardien, puis Lecteur ou Professeur en Philosophie & en Theologie dans le Couvent de Liege.

L'ouvrage fut reimprimé vingt-deux ans aprés dans la ville de Paris in XII. sous le titre de *Parochophilus* chez Huré & Leonard par les soins d'un Prestre qui s'est appellé Timothée Cleritime, & qui a fait une grande Dissertation aux Curez de Paris ausquels il dedie cette nouvelle édition.

Mais des quatre parties de cet ouvrage, celle qui concerne la Messe de Paroisse, parut si importante à M. Puys Curé de Saint Nizier à Lyon, qu'il voulut la traduire en François pour l'usage du commun des Fideles du Royaume. Il fit imprimer sa Traduction avec privilege & approbation l'an 1649. in VIII°. à Lyon sous le titre de *Theophile Paroissial de la Meße de Paroisse. par le R. P. B. B. C. P. traduit du Latin de l'Auteur par Benoist Puys Docteur en Theologie, Chanoine, Sacristain, & Chef du Chapitre de l'Eglise Collegiale & Paroissiale de Saint Nizier de Lyon, Juge Lieutenant en la Primacie de France.* L'ouvrage est dedié aux Prelats du Clergé de France, & il y avoit lieu d'esperer que cette vuë pourroit contribuer à le faire recevoir favorablement de tout le monde.

Mais n'ayant pû dissimuler qu'il avoit entrepris ce travail pour s'opposer à la *liberté de quelques Predicateurs, membres d'une Compagnie Reguliere* qu'il honoroit beaucoup, *qui s'estoient échappez à déclamer publiquement contre la Messe de Paroisse* &c, il s'attira la petite tempeste dont M. de Brillat vient de nous parler sous le nom de ces bruits

excitez dans l'Egliſe de Lyon pendant la guerre de Paris.

B. S. J. pag. 323. La tempeſte commença par un petit Livre d'un Auteur Anonyme qui parut à Lyon ſans privilege, & ſans approbation l'an 1649. in XII. ſous le titre de l'*Anti-Theophile Paroiſſial*, ou *Réponſe au Livre qui porte pour titre, le Theophile Paroiſſial de la Meſſe de Paroiſſe*. Il ne ſe peut rien ajoûter au zele de l'Anonyme pour la défenſe des pretentions des Reguliers. Non content de dire que le Traducteur a *augmenté de ſon nom le Catalogue des Anti-Reguliers* Wicleff, Jean de Polliac, Guillaume de S. Amour, Odon, Siger, Hallier, Aurele, &c. il pretend que ce *Capucin* (qu'il appelle *ſans nom* parce qu'il n'eſtoit pas encore connu en France) *eſt un phantôme, & un Auteur ſuppoſé. Que le vray Auteur de ce Livre eſt un Eccleſiaſtique ſeculier qui ne voulant point ſe faire connoiſtre pour celuy qu'il eſtoit, & cherchant encore un avantage pour battre à couvert les privileges des Reguliers, a pris le nom d'un Regulier, & s'eſt caché en Uliſſe madré ſous ce bouclier emprunté.*

L'Anonyme qu'on auroit crû n'avoir eu d'autre intention que d'examiner ce

qui concernoit les devoirs des Fideles pour la Messe de Paroisse, ne laissa point de toucher souvent à la personne du Traducteur qu'il vouloit bien considerer comme son Adversaire. Il s'en forma une querelle personnelle qui fut accompagnée de quelque ombre de scandale parmi le peuple.

Le Traducteur de Theophile Paroissial se trouvant offensé par l'Anti-Theophile, entreprit de le faire connoître au Public. Ce fut dans cette intention qu'il mit au jour l'an 1649. in VIII° dans la ville de Lyon un nouveau Livre contre luy, sous le titre de *Réponse Chrestienne à un Libelle anonyme, honteux & diffamatoire, intitulé, Anti-Theophile Paroissial. Faite par Benoist Puys, Docteur, &c.* L'Auteur qui dédie encore cet Ouvrage aux Prelats du Clergé de France, nous apprend que l'Anti-Theophile avoit esté debité & *vendu le jour de l'Assomption de Nostre-Dame par des Religieux, dans la Chappelle d'une Congregation dédiée à la Vierge, à des personnes qui sortoient du Tribunal de la Penitence & de la Communion.* Il ajoûte que le Livre ne *revenoit pas à deux sols, mais qu'il en fut vendu quatre, & que ce fut au profit*

de ces Reguliers qui en receurent l'argent, avec un benefice de cent pour cent.

L'Auteur de l'Anti-Theophile ne fut point insensible aux reproches de M. Puys. Mais voyant qu'on traitoit son Ouvrage de Libelle diffamatoire, & qu'on prétendoit tirer avantage contre luy de ce qu'il s'estoit rendu Anonyme sans donner sa caution, conformément au Reglement du Concile de Trente, il voulut remedier à cet inconvenient dans la Replique qu'il fit à la Réponse Chrestienne de son Adversaire. Il commença par se donner un nom, un surnom, & une qualité. Aprés il prit diverses Approbations, de deux Carmes, d'un Augustin, & d'un Jacobin, qui furent suivies d'une permission d'imprimer. De sorte que son Livre composé de huit Chapitres, parut avec autorité l'an 1649. in VIII° à Lyon chez Ant. Cellier, sous le titre d'*Apologie pour l'Anti-Theophile Paroissial contre la Replique injurieuse, & les plaintes injustes de Monsieur Benoist Puys, où de nouveau est solidement établi le privilege des Eglises des Reguliers. Par Paul de Cabiac, Prestre Regulier.*

Je ne vous diray rien des impressions que ce dernier Ouvrage a pu faire dans

l'esprit de M. Puys, & de ses amis: mais je puis raisonnablement présumer que toute la querelle se termina enfin par une bonne reconciliation de cet Auteur avec celuy de l'Anti-Theophile, qui mourut à Arles dix ans precisément aprés la publication de cette derniere Apologie, âgé de 69. ans. Leur accommodement se fit publiquement, & de la meilleure grace du monde, comme il paroist par un Acte qui en fut dressé le 25. jour de Septembre de l'an 1650. en presence des principaux du Clergé de la Ville, des Magistrats, & premiers Officiers, de trois Gentilshommes, & de quelques uns des premiers Bourgeois, qui ont tous signé l'original de la Declaration, avec M. Puys & l'Auteur de l'Anti-Theophile.

☞ L'OCCASION que l'Anti-Theophile m'a donnée de vous parler des contestations sur la Hierarchie entre les Pasteurs & les Reguliers, me fait souvenir de ce que je vous ay dit plus haut de l'*Anti-Moine* de M. l'Evesque de Bellay. Je vous faisois remarquer que l'industrie & les soins que ses Adversaires avoient apportez pour le sup- n. cvii. pag. 60.

primer, pouvoient estre cause qu'il ne m'en estoit pas encore tombé d'exemplaire entre les mains. Mais je ne songeois pas qu'un de mes amis m'en avoit apporté un, qui m'estoit échappé je ne sçay comment, & qui m'estoit peut-estre glissé des mains par sa petitesse. En effet, ce n'est qu'un Livre d'une feüille & demie, ou de XXIV. pages in VIII°, imprimé l'an 1632. sous le titre de l'*Antimoine bien preparé*, ou *Défense du Livre de M. l'Evesque de Bellay, intitulé, le Directeur desintereßé. Contre les Réponses de quelques Cœnobites. Par B. C. O. D.*

NOMS ET SURNOMS des Perſonnes dont il eſt parlé dans les Entretiens, & dont il n'a point encore eſté parlé ailleurs.

1.

MR. De ſaint Yon ; *Henry Simon de Telognac* fils aiſné de M. le Marquis de Valbeil. *Perſonnage de toutes les Converſations.*

2.

* Aaron Tertullien de Brie. *Tom. 1. pag. 295.*
Des Sçavans Autodidactes.
Abel de Rintail. *Perſonnage de toutes les Converſations.*
Abelard Tilien. *p. 189*
Nouveau Syſteme d'Encyclop.
Le Sr Abelli de Ranti. *p. 292*
Miſere des Gens de Lettres.
* Albert Lainier de Verton. *Perſonna-*

ge de toutes les Converſations.

* Albertus Servius Andilianus. *p.* 290
Diſceptat. de Republ. Chriſtian.

* Albert Vinet de Lorraine. *p.* 282
Tables Chronolog.

* Allain Bertier de Verton. *p.* 284
Provincial de l'Empire.

André Taillebi. *Survenant à la* 3. *Converſation.* *p.* 278

* Antoine Bertier d'Allure. *Perſonnage de la* 4. *Converſation*, & *Aut. du Traité des Foreſts*, &c.

* Antoine Birart de Ruelle. *p.* 281
Penitenciel gener.

* Antoine de la Blurtierre. *p.* 289
Nouv. Syſt. d'Encyclop.

* Antoine Tribler de la Ruë. *p.* 295
Biblioth. gener. des Matieres.

Aſdrubal Tilejanus. *p.* 282
De Script. Parrheſiaſt.

Le P. Arenar de Billi. *Survenant à la premiere Converſation.* *p.* 68

Atirail de bien, *ſuivant* Le Diable Tiran. *p.* 288.
Invective contre l'Ennemi commun.

Le Sr Badelli Aretin. *p.* 189
Syſtem. de l'Encycl. des Scienc.

Le Sr Berald Italien. *p.* 82. 189
Catal. des Def. de Bell. & Syſt. des Sc.

Le P. Briet de Lalain. *p.* 68. *ſurvenant à la premiere Converſation.*

Daniel Alibert *de Villeneuve.* *p.* 294
Quaſt. Scholaſt.

Daniel Rétabli *de Hez.* *p.* 297
Biblioth. Homonym.

Dante Alliberi, *Neapolitain.* *p.* 291
Biblioth. Capit. Canon.

Le Sr Eilin d'Albatre. *p.* 287
Hiſt. des Sacrem. des Off. de la Liturg. &c.

Elie d'Altinbar. *p.* 291
Hypocriſ. des nouv. Convertis.

Elien d'Albirat. *p.* 294
Hiſt. des Biblioth.

Eridanus Allabitus. *p.* 290
Lexic. Critic. omnig. Hiſt.

Le Sr Jaline d'Albret. *p.* 291
Parallele des deux Poëtes Lat.

* Jean Barillon du Teertre. *p.* 279
Memoire de Livres nouv.

Jean Bridallet. *p.* 297
Deſcriptio Pagorum, &c.

Jean de Brillat. *Perſonnage de toutes les Converſations.*

Jean Daillé R. B. T. *p.* 294
Conjurat. des Proteſt.

* Jean Talon de Trulbierre. *p.* 295

Des Patr. & Faut. de Lettr.

* Jean le Tartron de Breiiil. *p.* 189

Nouv. Syſt. des Sciences.

Le Sr Irin de la Table. *p.* 293

Eloges des Curez.

Le Sr Labadie Trinel. *p.* 288

Martyrol. de Corrupt.

Landri Beljate *de Montclair.* *p.* 292

Hiſt. des Academ. des B. E.

Leandre Tibial. *Survenant à la 3. Converſation.* *p.* 278

Le Rabin d'Aitel. *p.* 291

Hypocriſ. des Juifs convert.

Le Sr L'établi *d'Abeville.* *p.* 284

Des fam. Ped. & Maſtig.

Libertus Aladanius. *p.* 290

Lexic. Critic. omn. Hiſt.

Le Sr Nitar de Bellay. *Survenant à la 1. Converſation.* *p.* 68

René d'Abilliat. *Survenant à la troiſiéme Converſation.* *p.* 278

* Reniet Bataille de Turon. *p.* 294

Orbis Chriſtianus per Eccleſ. Epiſc.

* Servatius Bellarius Andinus. *p.* 290

Alterc. Harp. & Hurſ. ap. Gorg.

Le Sr Tarin d'Abeille. *p.* 284.

L'Eſprit de l'Egl.

Le Sr Terlaine d'Albi. *Perſonnage de la*

la ſeconde Converſation.

Tibere Dallain. *p.* 279
Calendr. Hiſtoriq.
Tiene Billard de *Vaquebelle.* *p.* 292
Hiſt. des Univerſit.

Table des Parties, ou Chapitres Generaux.

Premier Entretien.

Anti en general. p. 6. tom. I.
Anti des Anciens. pag. 19. t. I.

Second Entretien.

Anti des Modernes. pag. 69. tom. I.
Anti des Proteſtans contre les Catholiques, ou *Anti-Catholiques Proteſtans.* pag. 73. & ſuiv.
Liſte des Predeceſſeurs de l'Anti-Baillet, *depuis le nombre VIII, juſqu'au n.* CLXVII.

Troisie'me Entretien.

Converſation étrangere ſur des nouvelles de Litterature. pag. 277. t. I.
Anti des Proteſtans contre les Prote-

ſtans, ou *Anti-Proteſtans Proteſtans*. pag. 299. tom. I.

ANTI des Lutheriens contre les Calviniſtes & autres Sect. Ref. : ou, *Anti-Calviniſtes Lutheriens*. ibid. pag. 300. tom. I.

ANTI des Lutheriens contre des Lutheriens, ou *Anti-Lutheriens Lutheriens*. pag. 391. tom. I.

ANTI des Calviniſtes contre les Lutheriens, ou *Anti-Lutheriens Calviniſtes*. pag. 413. tom. I.

ANTI des Calviniſtes contre des Calviniſtes, ou *Anti-Calviniſtes Calviniſtes*. pag. 424. tom. I.

ANTI des Proteſtans en general contre les Sociniens, ou *Anti-Sociniens Proteſtans*. pag. 1. Tom. II.

ANTI des Proteſtans contre des Societez Infidelles. pag. 38. tom. II.

ANTI des Catholiques contre des perſonnes de diverſes Communions. pag. 40. tom. II.

QUATRIE'ME ENTRETIEN.

ANTI en Politique & en Juriſprudence. pap. 99. tom. II.

ANTI en Philoſophie & en Mathema-

tiques. pag. 166. tom. II.
ANTI en Medecine. pag. 200. t. II.
ANTI en Hiſtoire. pag. 227. tom. II.
ANTI en Gramm. Philolog. Critiq. &
Belles Lettres. pag. 269. tom. II.
ANTI Réels. pag. 298.

TABLE GENERALE

DES ANTI,

Où l'on distingue les Réels d'avec les Personnels par le caractere italique.

A A A

Anti-Alcoran de Perez de Chinchón, *nombr.* CLXX. pag. 302. du second tome.

Anti-Alstedius de *Himmelius*, nombr. XLVI. pag. 302. du premier tome.

Ant-Analyse de Salv. Grisio, n. CLXXI. pag. 303. du second tome.

Anti-Anatomie de Laur. Forer, nomb. CLXXII. pag. 304. du second tome.

Anti-Anicien de *Rich. Strein*, n. CLIV. pag. 228. du second tome.

Anti-Apocrise de Chr. Pelargus, nom. CLXXIII. pag. 305. du second tome.

Anti-Apodixes de Conr. Vorstius, nom. CLXXIV. pag. 306. du second tome.

Anti-Apologie du P. Sutor n. CLXXV.

§. 1. pag. 307. du second tome.
Anti Apologie d'Ivellus ou Jewels, *ibid.* §. 2. pag. 308.
Anti-Apologie de Peguillon de Beaucaire, *ibid.* §. 3. pag. 309.
Anti-Apologie d'Isaac Junius, *ibid.* §. 4.
Anti-Apologie de Botsaccus, *ibid.* §. 5. pag. 310.
Anti-Apologie d'Eustach. Giselius, *ibid.* §. 6.
Anti-Apologie de Daniel Clementinus, *ibid.* §. 7. pag. 311.
Anti-Apologie d'Evandro-Phylax, *ib.* §. 8.
Anti-Apologie de Jean Cotta, *ibid.* §. 9.
Anti-Apologetique de Desmarets, *ibid.* §. 10.
Anti-Arctique de *Vit. Eberman*, n. c. pag. 46. §. 2. du second tome.
Anti-Arctique de *J. Gaspar Jager*, *ibid.* §. 1. pag. 44.
Anti-Argenteriques de *Jul. Alexandrin*, n. CXLII. pag. 200. du second tome.
Anti-Aristarque de *Lib. Fromond*, nom. CXXXIII. pag. 166. du second tome.
Anti-Arminien de *Guill. Prynne*, nom. LXXXVII. p. 424. du premier tome.
Anti-Arvet *ou plûtôt* Anti-Harvet. *Voyez sous la lettre* H.
Anti-Augustane de Kollonitsch, nom. CCXXV. §. 3. pag. 369. du second tome.

B B B

ANti-Babau d'*Auzoles de la Peyre*, n. CLV. p. 236. du ſecond tome.
Anti-Bacchus de *J. Himmelius*, nomb. CCXXIX. pag. 374. du ſecond tom.
Anti-Baillet de *G. Menage*, n. CLXVII. pag. 288. du ſecond tome.
Anti-Barbares d'Eraſme, n. CLXXVI. §. I. pag. 313. du ſecond tome.
Anti-Barbare de Nizolius, *ibib.* §. 2.
Anti-Barbare de J. Georg. Seybold, *ibid.* §. 6. pag. 316.
Anti-Barbare de Chr. Cellarius, *ibid.* §. 4. pag. 315.
Anti-Barbare de Sixt. Amama, *ibid.* §. 5.
Anti-Barbarie de P. du Moulin, *ibid.* §. 6. pag. 316.
Anti-Barclay de *Reiſer*, n. XLVII. pag. 305. du premier tome.
Anti-Baronius *Magendie*, n. CLVI. pag. 245. du ſecond tome.
Anti-Baronius de *Kortholt*, *ib.* §. 2. &c.
Anti-Baſilic *d'Ol. du Bourg-l'Abbé*, n. C. §. 2. pag. 47. du ſecond tome, & nomb. CVI. du meſme tome.
Anti-Becan de *Mayfart*, n. VIII. pag. 73. du premier tome.
Anti-Becan de *Hunnius*, *ib.* §. 2. p. 77.

Anti-Becan de *J. Crocius*, *ibid.* §. 3.
Anti-Becman de *J. Himmelius*, n. XLVIII. 307 du premier tome.
Anti-Becman d'*Althofer*, *ibid.* §. 2.
Anti-Bellarmin de *Sam. Huber*, nomb. IX. pag. 82. du premier tome.
Anti-Bellarmin de *J. Ad. Schertzer*, *ibid.* §. 2. pag. 86.
Anti-Bellarmin de *Conr. Vorſtius*, *ibid.* §. 3. pag. 92.
Anti-Bellarmin d'*Albrecht*, *ibid.* §. 4. pag. 94.
Anti-Bellarmin de *Polanus*, *ibid.* §. 5. pag. 96.
Anti-Bellarmin de *L. Crocius*, *ibid.* §. 6. pag. 97.
Anti-Bergius de *J. Himmelius*, n. XLIX. pag. 311. du premier tome.
Anti-Bergius, *ou* Anti-Crocio-Bergius du *meſme Himmelius*, n. LV. pag. 334. du premier tome.
Anti-Bertius de *J. Corber*, n. X. pag. 98. du premier tome.
Anti-Billichius de *Schroeder*, n. CXLIV. pag. 206. du ſecond tome.
Anti-Bohmius d'*Abr. Calovius*, nomb. LXXXIV. §. 2. pag. 411. du premier tome.
Anti-Boles de Zwingle, de Bullinger, &c. n. CLXXVII. p. 317. du ſec. tom.

Anti-Boſſique de *Lilius*, n. CLXI. pag. 271. §. 1. du ſecond tome.
Anti-Boſſique d'*Aldriſius*, *ibid.* pag. 273. §. 2.
Anti-Boſſique de *Guill. Horman*, *ibid.* §. 3.

C C C

ANti-Calvin d'*Alex. Regourd*, n. CI. pag. 47. du ſecond tome.
Anti-Calvins des *Lutheriens*, n. I. pag. 312. du premier tome.
Anti-Calvinianes de *Himmelius*, de *Scharffius*, de *Martini*, de *Schertzer*, de *Maurice*, de *Seldius*, d'*Althofer*, de *Weber*, &c. *ibid.* pag. 313. & *ſeqq.*
Anti-Calviniſmes de *Nigrinus*, de *Varenius*, &c. *ibid.*
Anti-Calviniſme de *J. Burlot*, n. CII. pag. 49. du ſecond tome.
Anti-Calviniſtiques de *Hoë*, d'*Olearius*, d'*Affelman*, de *Borrichius*, &c. n. I. pag. 314. du premier tome.
Anti-Camus d'*un Inconnu*, n. CII. §. 2. pag. 153. du ſecond tome; *item* nom. CVI. pag. 62.
Anti-Capellus de *Roſweyde*, nom. CIII. pag. 53. du ſecond tome.

Anti-Caramuël d'*Hum. Erdemannus*, n. CXVII. §. 2. p. 107. du ſecond tome.
Anti-Caramuël de *Villareal*, n. CXVII. §. 1. pag. 101. du ſecond tome.
Anti-Carteſius d'*Ecc. Leichner*, nomb. CXXXIV. pag. 175. du ſecond tome.
Anti-Categories de Beroalde, nombre CLXXVIII. pag. 317. du ſecond tome.
Anti-Catharticon de G. Fedro de Geleine, n. CXCVIII. pag. 341. §. 6. du ſecond tome.
Anti-Catons de J. *Ceſar*, n. 1. pag. 19. du premier tome, & nombre CLXXIX. pag. 318. du ſecond tome.
Anti-Catoptron de Philalethe, n. CLXXX. pag. 319. du ſecond tome.
Anti-Centurie d'un Inconnu, n. CLXXXI. pag. 323. du ſecond tome.
Anti-Choppin de *Turlupin*, n. CXVIII. pag. 110. du ſecond tome.
Anti-Chriſtologie de Iſaac Froereiſen, n. CLXXXII. §. 2. pag. 325. du ſecond tome.
Anti-Chriſtoſophie de Dannhawer, *ibid.* §. 1. pag. 324.
Anti-Cichovius de *Slichting* ou *d'un autre Socinien*, n. XI. §. 1. pag. 101. du premier tome.
Anti-Cinglien d'*Ebert*, n. LI. p. 319. du premier tome.

Anti-Claudien d'*Alain de l'Isle*, n. IV. pag. 49. du premier tome.
Anti-Cluto *de Walther*, n. LII. pag. 321. du premier tome.
Anti-Cochlée de *Wolff. Muſculus*, nom. XI. §. 2. pag. 107. du premier tome.
Anti-Colazon de J. *Hotman Villiers*, n. CXIX. pag. 121 du ſecond tome.
Anti-Confederacy des Puritains, nomb. CLXXXIII. pag. 325. du ſecond tome.
Anti-Contingius d'*un Inconnu*, n. CXX. pag. 123. du ſecond tome.
Anti-Convenant, ou Anti-Covenant des Puritains. Voyez *Anti-Confederacy*.
Anti-Copernic. de *I. M.* n. CXXXV. pag. 176. §. 2. du ſecond tome.
Anti-Copernic de *Georg. Polaccus*, *ibid.* §. 1.
Anti-Coppenſtein de J. *Himmelius*, n. XII. pag. 113. du premier tome.
Anti-Cornæus de *I. G. Dorſchæus*, n. XIII. pag. 119. du premier tome.
Anti-Cornæus de *Seldius*, n. XXVII. p. 212. du premier tome.
Anti-Coronide de Marxen, n. CLXXXIV. pag. 326. du ſecond tome.
Anti-Coſter de *Gomarus*, n. XIV pag. 124. du premier tome.
Anti-Coton de *P. D. C.* nombre XV.

p. 130. du premier tome.
Anti-Crellius de J. *Botſaccus*, n. xc. p. 4. du ſecond tome.
Anti Criſe de Dorſchæus, n. CLXIX. §. 1. pag. 300. du ſecond. tome.
Anti-Criſe des Syncretiſtes de Pruſſe, *ibid.* §. 2. pag. 301.
Anti-Criſe, ou plûtoſt *Antacriſe* d'Oſterman, *ibid.* §. 3. pag. 302.
Anti-Critique de Buxtorff, n. CLXVIII. §. 1. pag. 298. du ſecond tome.
Anti-Critique de Scriverius, *ibid.* §. 2. pag. 299.
Anti-Crocius (L.) *de Balth. Mentzer*, n. LIII. pag. 323. du premier tome.
Anti-Crocius (J.) de *Gaſp. Movius*, n. LIV. §. 1. pag. 330. du premier tome.
Anti Crocius (J.) de *Roſtius*, *ibid.* §. 2. pag. 331.
Anti-Crocius (J.) de *Deutſchmans*, *ibid.* §. 3. &c.
Anti-Crocius (J.) de *Melch. Cornæus*, n. CIV. pag. 57. du ſecond tom.
Anti-Crocio-Bergius de J. *Himmelius*, n. LV. pag. 333. du premier tome.
Anti-Cruſca de *P. Beni*, n. CLII. pag. 276. du ſecond tome.
Anti-Cujas de *Claud. le Gendre*, n. CXX. §. 2. Addit. à la fin du ſecond tom.
Anti Cuyckius de *Henr. Boxhornius*, n.

D D D

ANti-Danæus d'*Eſt. Gerlach*, nomb. CLVI. pag. 335. du premier tome.
Anti-Decalogue de Laur. Dript, nomb. CLXXXV. pag. 326. du ſecond tome.
Anti-Demon de *Perrauld*, n. CXXXVI. pag. 180. du ſecond tome.
Anti-Deſintereſſé d'*un Inconnu*, n. CXXI. pag. 125. du ſecond tome.
Anti-Deuſingius *de le Boë Silvius*, n. CXLV. pag. 207 du ſecond tome.
Anti-Diatribes de Rich. Mountaguë, n. CLXXXVI. pag. 327. du ſecond tome §. 1.
Anti-Diatribe de Frondator *ou* Crucejus, *ibid.* §. 2. pag. 328.
Anti-Diatribe de Juſt. Rabus, *ibid.* §. 3. pag. 329.
Anti Diatribe de Humfr. Sanderus, *ibid.* §. 4.
Anti-Didagma de Scultet, n. CLXXXVII. pag. 330. du ſecond tome.
Anti-Dorſchæus de *Henr. Wangnereck*, n. CV. §. 1. pag. 58. du ſecond tome.
Anti-Drome de J. Piſcator, n. CLXXXVIII. pag. 331. du ſecond tome.

E E E

ANti-Eiſenberg de Kittelmans, n. LVII. p. 338. du premier tom.
Anti-Enclema de J. Major, n. CLXXXIX. pag. 332. du ſecond tome.
Anti-Enjedinus de *Juſt. Fewrborn*, n. XCI. pag. 11. du ſecond tome.
Anti-Erotemata de M. A. Severin, nom. CXC. p. 334. du ſecond tome.
Anti-Eſpagnol de *Du Fay*, n. CXXII. pag. 126. du ſecond tome.
Anti-Exegemata de Chriſtoph. Rufus, n. CXCI. pag. 335. du ſecond tome.

F F F

ANti-Fanchelius de *Th. Hagecius*, n. CXLVI. pag. 208. du ſecond tome.
Anti-Fontanus de J. *Boſaccus*, n. XVI. p. 160. du premier tome.
Anti-Forer de P. *Haberkorn*, n. XVII. pag. 165. du premier tome.
Anti-Forer de *Pregitzer*, nomb. XVII. pag. 161. *ibid.*
Anti-Franco-Gallia d'Ant. Matharel,

G G G

ANti-Garaſſe d'*un Inconnu*, nombre xv i i i. p. 167. du premier tom.
Anti Gaſtorello de *J. B. Noceto* nombr. cxxxv i i. pag. 181 du ſecond tome.
Anti-Georgius de *Pancr. Capritzius*, n. xc i i. pag. 14. du ſecond tome.
Anti-Geſavite de *Mulman*, n. x i x. p. 172. du premier tome.
Anti-Glauberus d'*un Inconnu*, n. cxlv i i. pag. 210. du ſecond tome.
Anti-Goclenius de *Gaſpar Finck*, nom. lv i i i. pag. 339. du premier tome.
Anti-Gontier d'*un Inconnu*, n. xx. pag. 176. du premier tome.
Anti-Gorgias de *Jer. Cardan*, n. i i i. pag. 38. du premier tome.
Anti-Gournay d'*un Inconnu*; Voyez l'*Anti-Gontier*.
Anti-Gramannus d'*Andr. Libavius*, n. cxlv i i i. pag. 212. du ſecond tome.
Anti-Gramma de J. Marrianus, nombre cxc i i i. pag. 337. du ſecond tome.
Anti-Grammaire de Pielat, n. cxc i v. p. 337. du ſecond tome.
Anti-Gratulation de J. Naſſen, n. cxcv. pag. 338. du ſecond tome.

Anti Gretſer de *Gill. Hunnius*, n. XXI. pag. 179. du premier tome.

Anti-Groſſius de *J. Breving*, nombre LXXVIII. pag. 392. du premier tom. Item, nomb. CV. §. 2. pag. 59. du ſecond tome.

Anti-Grotius de *Mayer*, n. LIX. pag. 342. du premier tome.

Anti-Guiſard *d'un Inconnu*, n. CXXIII. pag. 128. du ſec. tom.

H H H

ANnti-Hæreſis d'Everh. de Bethune, *nombre* CXCVI. §. 1. pag. 339. du ſecond tome.

Anti-Harvée de *Leichner*, nomb. CXLIX. pag. 216. du ſecond tome.

Anti-Harvetus ou Antarvet de *J. Riolan*, n. CXLIII. pag. 202. du ſec. tome.

Anti-Henoticon d'Eſt. de la Boëtie, *nombre* CXCVII. §. 2. pag. 339. du ſecond tome.

Anti-Hermaphrodite de *J. Petit*, nomb. CLXIII. pag. 283.

Anti-Hermetiques de divers Medecins, *nombr.* CXCVIII. pag. 340. du ſecond tome.

Anti-Hermite ou Hermiante de *J. P.*

Camus, nombre CVI. pag. 60. du second tome.
Anti-Homere de *Ptolem. Chennus*, n. II. pag. 32. du premier tome.
Anti-Hunnius de *Vall. Bullen*, nomb. LXXIX. pag. 395. du premier tome.
Anti-Hyperaſpiſtes de Bredembach, n. CIC. §. 1. pag. 342. du second tome. Item pag. 343. 344. §. 2.
Anti-Hyperſaſpiſtes de Jac. Andr. *ibid. mais en vain.*
Anti-Hypocondriaque de Lævin Fiſcher, nombre CXCVIII. pag. 341. §. 5. du second tome.

J J J

ANti-Janſenius de *Moraines*, nombre CVII. pag. 64. du ſec. tome.
Anti-Janſenius de *Muller*, nomb. XXII. pag. 185. du premier tome.
Anti-Janſeniane de *Ph. Labbe*, n. CVIII. pag. 70. du second tome.
Anti-Jeſuites des *Proteſtans & autres*, nombre XXIII. pag. 189. du premier tome.
Anti-Jeſuite de *J. de Serre*, *ibid.* pag. 196.
Anti-Jeſuite Gratien *d'un inconnu*, *ibid.*

Anti-Jeſuite de *Joach. Urſin*, *ibid.* pag. 197.
Anti-Jeſuite de *Samſon*, *ibid.* pag. 199.
Anti-Jeſuite de *Miſler*, &c. *ibid.* p. 201.
Anti-Irenicon de Hutterus, *nom.* CCXVII. pag. 361. du ſecond tome.
Anti-Judaïques *de Hoornbeck*, nom. IC. pag. 38. du ſecond tome.

K K K

ANti-Keckerman de *Schopff* ou *Schoppfer*, nombre LX. pag. 345. du premier tome.
Anti-Keddius de *Reinboth*, nom. XXIV. pag. 201. du premier tome.
Anti-Kircher de *Schragmüller*, n. XXV. pag. 204. du premier tome.
Anti-Kircher d'*Abr. Calovius*, *ibid.* §. 2. pag. 205.
Anti-Krellius d'*un André dont on ne ſçait pas le ſurnom*, n. LXI. pag. 347. du premier tome.

L L L

ANti-Lampadius de *Weber*, n. LXII. pag. 349. du premier tome.

Anti-Leon ou Anti-Leonis de *J. Himmelius*, nombre XXVI. pag. 206. du premier tome.
Anti-Leſine d'un Inconnu, *nombre* CC. §. 1. pag. 345. du ſecond tome.
Anti-Libelle d'un Inconnu, *nombre* CC. §. 2. pag. 347. du ſecond tome.
Anti-Lubin d'*Alb. Grawer*, n. LXIII. pag. 350. du premier tome.
Anti-Lucerna d'un Inconnu, *nomb.* CC §. 3. pag. 347. du ſecond tome.
Anti-Luther de *Ioſſ. Clichthovæus*, nombre CVIII. §. 2. Additions à la fin du ſecond tome.

M M M

ANti-Machiavel d'*Innoc. Gentillet*, n. CXXIV. pag. 129. du ſec. tom.
Anti-Mæologique de Thomas Tigeon, *nombre* CCII. pag. 350. du ſecond tome.
Anti-Marcelli de *Seldius*, nom. XXVII. pag. 209. du premier tome.
Anti-Mare d'un Inconnu, *nombre* CCI. pag. 348. du ſecond tome.
Anti-Mareſius de *Pucheſanus*, n. LXIV. pag. 351. du premier tome.
Anti-Mariana de *Rouſſel*, nombre CXXV.

pag. 136. du ſecond tome.
Anti-Martinius de *B. Mentzer*, n. LXV. pag. 352.
Anti-Martyr d'*un Inconnu*, nom. XXVIII. pag. 214. du premier tome.
Anti-Mayer *ou* Anti-Meyer de J. *Himmelius*, nombre XXIX. pag. 216. du premier tome.
Anti-Melander de *Laur. Forer*, n. CIX. p. 72. du ſecond tome.
Anti-Melema ou *Anti-Meletema*, nombre CCIII. *Voyez* Anti-Enclema.
Anti-Menippe de *Bucherus*, n. CLXIV. pag. 283. du ſecond tome.
Anti-Meyfart *ou* Anti-Mayfart de *Marxen*, nombre LXXXI. pag. 400. du premier tome.
Anti-Moguntine de *Georg. Calixte*, n. XXX. pag. 217. du premier tome.
Anti-Moine de J. *P. Camus*, nomb. CVI. pag. 60. & à la fin du ſecond tome.
Anti-Molinæus de *Laur. Forer*, n. CX. pag. 74. du ſecond tome.
Anti-Montaigu d'*un Inconnu*, n. LXXXIX. pag. 427. du premier tome.
Anti-Mornay de *Leon. Coquæus*, n. CXI. pag. 76. du ſecond tome.
Anti-Morton de *Pricius*, nombre CXII. pag. 81. du ſecond tome.
Anti-Morus de *Germ. Brixius*, n. CLXV.

pag. 284. du ſecond tome.
Anti-Morus d'*un Inconnu*, n. CXXVI. pag. 138. du ſecond tome.
Anti-Motifs de David Chriſtianus, *n.* CCIV. pag. 351. du ſecond tome.
Anti-Muller *ou* Anti-Moller de *Wolph. Herman*, nombre CXIII. pag. 83. du ſecond tome.
Anti-Muſæus de *Vit. Erberman*, nombre CXIV. pag. 86. du ſecond tome.
Anti-Mylius d'*Adam Tanner*, n. CXV. pag. 89. du ſecond tome.

N N N

ANti-Nagelius d'*Arnold*, n. LXXXII. pag. 402. du premier tome.
Anti-Nephritique de Martin Panſa, *n.* CXCVIII. §. 4. pag. 341. du ſec. to.
Anti-Nuthetumene de Martinius, *nombre* LXV. pag. 154. du premier tome. Item, *nombre* CCV. p. 352. du ſec. to.

O O O

ANti-Oſiander de *Lamb. Daneau*, nombre LXXXV. pag. 414. du premier tome.

Anti-Osiander de *Iean Sturmius*, *ibid.* §. 2. pag. 415.
Anti-Ostorodus de *Iust. Fewrborn*, n. XCIII. pag. 15. du second tome.
Anti Ostorodus de *I. Paul Felwinger*, *ibid.* §. pag. 17.

P P P

ANti-Pædo-Baptisme de J. Tombes, *n.* CCVI. pag. 354. du sec. tome.
Anti-Papesse de *Flor. de Ræmond*, nombre CLVII. pag. 252. du second tom.
Anti-Papinien *ou* Anti-Papianus, *nombre* CXXVII. pag. 141. du second tom.
Anti-Papistes *des Protestans*, n. XXXI. pag. 220. du premier tome.
Anti-Pappus de *I. Sturmius*, nombre LXXXVI. pag. 415. du premier tom. *au nombre de quatre.*
Anti-Paradoxes de Vit. Amerpach, *n.* CCVIII. §. 1. pag. 355.
Anti-Paradoxes de M. Ant. Majoragius, *ibid.* §. 2.
Anti Paradoxes d'Ang. à Sancto-Joanne, *ibid.* §. 3. pag. 356.
Anti-Paradoxes de Franc. de Leiva, *ibid.* §. 4.
Anti-Paræneſe de Nicol. Crasso, *nombre*

CCVII. pag. 353. du ſecond tome.
Anti-Paræus de *Gill. Hunnius*, nombre LXVI. pag. 356. du premier tome. *double.*
Anti-Paræus d'*Alb. Graverus, ibid.* §. 2. pag. 360.
Anti-Paræus de *Leon Hutterus, ibid.* §. 3. pag. 362.
Anti-Paræus de *David Owen*, nombre CXXVIII. pag. 144. du ſecond tome.
Anti-Paræus de *Gerard.* nomb. LXVI. pag. 357. du 1. tom.
Anti-Paræus d'*un Inconnu.* ibid. pag. 357. 358.
Anti-Paralogiſme de Fr. Martianus. *nomb.* CCIX. pag. 356. du ſec. tome.
Anti-Paraſceve de J. Sperlingius. *nom.* CCX. pag. 357. du ſec. tom.
Anti-Pelargus d'*Eckard.* nomb. LXVIII. pag. 365. du premier tome.
Anti-Pericope de God. Driel, *nom.* CCXI. 358. du ſec. tom.
Anti-Peripatetiques de *Leichner.* nomb. CXXXVIII. §. 2. pag. 184. du ſec. tom.
Anti-Peripatiade de *M. A. Severin.* nomb. CXXXVIII. §. 1. pag. 183. du ſec. tom.
Anti-Peſtifere de Mart. Panſa. *nomb.* CXCVIII. §. 1. pag. 340. du ſec. tom.
Anti-Philarque d'*un Inconnu.* nombr.

CLXVI. §. 1. pag. 287. du sec. tom.
Anti-Philarchies de *Lelandus*. ibid. §. 2.
Anti-Philippique de Jac. Silvanus ou Keller. *nomb.* CCXII. pag. 358. du sec. tom.
Anti-Philolaus de *Scip. Claramontius*. nomb. CXXXIX. pag. 185. du sec. tom.
Anti-Phlebotomique de Mart. Pansa, n. CXCVIII. pag. 340. du sec. tom. §. 3.
Anti-Photiniens de *divers Protestans*. nomb. XCIV. p. 20. du second tome.
Anti-Photinien de *Scharffius*. n. XCIV. p. 24.
Anti-Pierius de *B. Mentzer*. nom. LIII. pag. 326. du prem. tom.
Anti-Piscator *de Scribonius*, nomb. CXL. pag. 186. du sec. tom.
Anti-Pistorius de *Christ-Agricola*, nom. XXXII. §. 1. p. 224. du prem. tom.
Anti-Pistorius de *Conr. Vorstius*. ibid. §. 2. pag. 225.
Anti-Pistorius de *Balth. Mentzer*. ibid. §. 3.
Anti-Podagricon de Mart. Pensa. *nom.* CXCVIII. pag. 341. du sec. tom.
Anti-Poniatow de *Hoë ab Hoenegg*. nom. LXVIII. §. 1. pag. 369. du prem. tom.
Anti-Præ-Adamite de *Micrælius*. ibid. §. 2. pag. 371. du prem. tom.

Anti-

Anti-Primatus de J. Groſſius. *nombre* CCXIII. pag. 359. du ſec. tom.
Anti-Problêmes d'un Inconnu. *nombre* CCXIV. pag. 360. du ſecond tom.
Anti-Prognoſtique de Guill. Fulke. *nom.* CCXV. pag. 360. du meſme tom.
Anti-Proœmium de J. Sturmius. *nombr.* CCXVI. pag. 360. du ſec. tom.
Anti-Pſeudirenicon de Hogelius. *nomb.* CCXVII. pag. 361. du ſec. tom.
Anti-Puccius de *Luc. Oſiander.* nomb. XXXIII. pag. 233. du prem. tom; & nomb. LXIX. pag. 371. du meſme tom.
Anti-Puteanus d'*un Inconnu.* nombr. CLVIII. pag. 256. du ſec. tom.

R R R

ANTI-Rathman de *Behm.* nom. LXX. pag. 372. du prem. tom.
Anti-Roman de Ch. Sorel. *nomb.* CCXVIII. pag. 361. du ſec. tom.
Anti-Roſarium de Pitiſcus. nom. CCXIX. pag. 562. du ſec. tom.

S. S. S.

ANTI-Sabbataires par des *Non-Conformiſtes*. nomb. XXXVIII. §. 2. p. 252. du prem. tom.
Anti-Sadéel de *B. Mentzer*. nom. LXXI. pag. 374. du prem. tom.
Anti-Salmaſius de *Kortholt*. nom. LXXII. pag. 377. du prem. tom.
Anti-Sanderus d'*un Inconnu*. nom. CLIX. pag. 260. du ſec. tom.
Anti-Satyre de Tortoletto. nom. CCXX. pag. 364. du ſec. tom.
Anti-Schegkius de *Simonius*. nomb. CL. pag. 216. du ſec. tom.
Anti-Scioppius de *Theod. Berenicus* nombr. CXXIX. pag. 154. du ſecond. tom.
Anti-Scripturiſtes des *Fanat. d'Anglet.* nomb. XXXVIII. §. 3. pag. 252.
Anti-Silvius d'*Ant. Deuſingius*. nomb. CLI. pag. 220. du ſec. tom.
Anti-Simonius de *Jac. Schegkius*. nom. CL. pag. 217. du ſec. tom. & nombr. CLII. pag. 224.
Anti-Sixte de *Du-Fay*. nombr. XXXIV. 235. du prem. tom.
Anti-Smalciusde *J. Kloppenbourg*. nom.

xcv. pag. 25. §. 2. du sec. tom.
Anti-Smalcius de *J. Saubert.* nom. xcv. pag. 24. du sec. tom. §. 1.
Anti-Socin de *Casman.* nombr. xcvi. pag. 30. §. 1. du sec. tom.
Anti-Socin de *Gentillet.* ibid. §. 2. p. 31.
Anti-Sociniens des *Protestans.* nombr. xcvi. pag. 29. du sec. tom.
Anti-Socinianismes de *Varenius*, de *Crocius*, de *Chewney*, &c. ibid.
Anti-Socolovius de *Sebast. Finck.* nom. xxxv. pag. 237. du prem. tom.
Anti-Soldat d'*un Inconnu.* nom. cxxx. §. 1. p. 155. du sec. tom.
Anti-Sophistique de Tristan. *nombr.* ccxxi. pag. 364. du sec. tom.
Anti-Squitinio de Scip. Errico. *nombre* ccxxii. pag. 265. du sec. tom.
Anti-Stapleton de *Guillaume Wit taker* nomb. xxxvi. pag. 238. du premier tome.
Anti-Stegman de *J. Botsack.* nmr. ob xcvii. pag. 32. du sec. tom.
Anti-Steinius de *Balth. Mentzer.* nomb. lxxiv. pag. 379. du prem. tom.
Anti-Steinius de *Polyc. Lyser.* nombr. lxxiv. §. 2. pag. 381. du prem. tom.
Anti-Strena de Jac. Gretser, *nombr.* ccxxiii. pag. 366. du sec. tom.
Anti-Sturmius d'*Osiander.* nomb. lxxv.

pag. 382. du premier tom.
Anti-Syncretiſmes de Lutheriens. nom. ccxxiv. pag. 368. du ſec. tom.
Anti-Syncretiſtes *de Lutheriens*, nombre lxxxiii. p. 402. du premier tom.
Anti-Synodales d'Ameſius, *nomb.* ccxxv. §. 1. pag. 368. du ſecond tome.
Anti-Synodiques de Malder, *ibid.* §. 2. pag. 369.

T T

Anti-Tami-Cami-Categoria de Melwin, *n.* ccxxvi. p. 370. du ſec. t.
Anti-Tanner de *Gill. Hunnius*, nombre xxxvi. pag. 244. du premier tome.
Anti-Tanner de *Hailbronner*, *ibid.* §. 2. pag. 246.
Anti-Theophile de H.A. pag. 395. du 2. t.
Anti-Theſeus d'*un Inconnu*, n. cliii. pag. 225. du ſecond tome.
Anti-Tortor de *Stengelius*, nomb. cxvi. pag. 92. du ſecond tome.
Anti-Tribonien de Fr. Hotman, nombre cxxxi. pag. 156. du ſecond tome.
Anti-Tri Maſtix de Struppius, *nombre* ccxxvii. pag. 370. du ſecond tome.
Anti-Trinitaires *des Socin. & Arr.* n. xxxviii. pag. 250. du premier tome.

Anti-Triſtans de *Jac. Sirmond*, n. CLX. pag. 264. du ſecond tome.
Anti-Tritheia de *Baumgart*, n. CCXXVIII. pag. 371. du ſecond tome.
Anti-Turcique de *Herlicius*, n. CXXX. §. 2. pag. 155. du ſecond tome.
Anti-Turciques de *Luther* ou de *Roſen*, nombre 1C. pag. 38. du ſecond tome.
Anti-Tycho de *Scip. Claramontius*, n. CXLI. pag. 189. du ſecond tom.

V V V

ANti-Valerien de P. *Haberkorn*, nom. XXXIX. pag. 255. du premier to.
Anti-Venator de *Mart. Béer*, nom. XL. pag. 261. du premier tome.
Anti-Vorſtius de *Cocus*, nomb. LXXVI. pag. 388. du premier tome.
Anti-Vultejus de *God. Antonius*, nombre CXXXII. pag. 163. du ſecond tome.

W W W

ANti-Wagnereck de *Wilderſohn*, n. XLI. §. 1. pag. 264. du premier to.
Anti-Wagnereck de *Bebelius*, *ibid.* §. 2. pag. 265.

Anti-Wallembourg d'*Arndius*, n. XLII. §. 2. pag. 270. du premier tome.
Anti-Wallembourg de *Haberkorn*, *ibid.* §. 1. pag. 269.
Anti-Weigelius de *Crocius*, n. LXXXVII. pag. 421. du premier tome.
Anti Willius de *Havemans*, n. LXXXIV. pag. 407. du premier tome.
Auti-Wujeck de *F. Socin*, n. XLIII. pag. 271. du premier tome.

Z Z

ANti-Zwicker de *Maukisch*, nombre XCVIII. pag. 35. du sec. tom.
Anti-Zwinglio-Calvinien de *Willichius*, nombre LXXVII. pag. 389. du premier tome.

FIN.

TABLE DES AUTEURS DES ANTI.

A A A.

AFfelman, l'*Anti-Calviniſt.* page 314. tome 1.
Agricola, l'*Anti-Piſtorius.* p. 224. t. 1.
Alain de l'Iſle, l'*Anti-Claudien.* p. 49. t. 1.
Albrecht, l'*Anti-Bellarmin.* p. 94. t. 1.
Alby, l'*Auti-Theophile.* p. 395. t. 2.
Aldriſius, l'*Anti-Boſſique.* p. 273. t. 2.
Alexandrin, *les Anti-Argenteriques.* p. 200. t. 2.
Althofer, l'*Anti-Becman.* p. 307. t. 1.
— *Les Anti-Calvinianes.* p. 313. t. 1.
Amama, l'*Anti-Barbare.* p. 315. t. 2.
Amerpachius, *les Anti-Paradoxes.* p. 355. t. 2
Ameſius, *les Anti-Synodales.* p. 368. t. 2.
Antonius, l'*Anti-Vultejus.* p. 163. t. 2.
Arndius, l'*Anti-Wallembourg.* p. 270. t. 1.
Arnold, l'*Anti-Nagelius.* p. 402. t. 1.

Auzoles de la Peyre, l'*Anti-Babau* p. 236. t. 2.

B B B

BAumgart, l'*Anti-Tritheie.* p. 371. t. 2.
Beaucaire de Peguillon, l'*Anti-Apologie*, p. 309. t. 2.
Bebelius, l'*Anti-Wagnereck.* p. 265. t. 1.
Beer, l'*Anti-Venator.* p. 261. t. 1.
Behm, l'*Anti-Rathman*, p. 372. t. 1.
Beni, l'*Anti-Cruſca.* p. 276. t. 2.
Berenicus, *ou plûtoſt*
Bernegger, l'*Anti-Scioppius.* pag. 154. tome 2.
Beroalde, *les Anti-Categories.* p. 317. t. 2.
la Boëtie, l'*Anti-Henotique.* p. 339. t. 2.
Borrichius, l'*Anti-Calviniſt.* &c. p. 314. t. 1.
Botſaccus, *l'Anti-Apologie.* p. 310. t. 1.
— l'*Anti-Crellius.* p. 4. t. 2.
— l'*Anti-Fontanus.* p. 160. t. 1.
— l'*Anti-Stegman.* p. 32. t. 2.
Bourg l'Abbé, *ou plûtoſt*, Camus. Ev. de Belley, l'*Anti-Baſilic.* p. 47. t. 2.

Boxhornius, l'*Anti-Cuyckius*, p. 156. t. 1.
Bredembach, l'*Anti-Hyperaſpiſtes*. p. 342. t. 2.
Breving, l'*Anti-Groſſius*, p. 393. t. 1. & p. 59. t. 2.
Brixius, l'*Anti-Morus*. p. 284. t. 2.
Bucherus, l'*Anti-Menippe*. p. 283. t. 2.
Bullen, l'*Anti-Hunnius*. p. 395. t. 1.
Bullinger, *les Anti-Boles* p. 317. t. 2.
Burlot, l'*Anti-Calviniſme*. p. 49. t. 2.
Buxtorf, l'*Anti-Critique*, p. 298. t. 2.

C C C

CAlixte, l'*Anti-Moguntine*. p. 217. t. 1.
Calovius, l'*Anti-Bohmius*. p. 411. t. 1.
— l'*Anti-Kircher*, p. 205. t. 1.
Camus, l'*Anti-Hermite*. p. 60. t. 2.
— l'*Anti-Moine*, ibid. l'*Anti-Baſilic*, cy-deſſus.
Capritzius l'*Anti-George*. p. 14. t. 2.
Cardan, l'*Anti Gorgias*. p. 38. t. 1.
Caſman, l'*Anti-Socin*. p. 30. t. 2.
Cellarius, l'*Anti-Barbare*. p. 315. t. 2.
Ceſar, *les Anti Cotons* p. 19. t. 1.
Chewney, l'*Anti-Socinianiſme*. p. 29. t. 2.

Christianus, *les Anti-Motifs*. p. 351. t. 2.
Claramontius, l'*Anti-Philolaus*. p. 185. t. 2.
—l'*Anti-Tycho*. p. 185. t. 2.
Clementinus, l'*Anti-Apologie*. p. 311. t. 2.
Clichtovæus, l'*Anti-Luther*, p. to. 2. à la fin.
Cloppenbourg, l'*Anti-Smalcius*, p. 25. t. 2.
Cocus, l'*Anti-Vorstius*, p. 388. t. 1.
du Coignet, l'*Anti-Coton*, p. 130. t. 1.
Coquæus, l'*Anti-Mornay*, p. 76. t. 2.
Corber, l'*Anti-Bertius*, p. 98. t. 1.
Cornæus, l'*Anti-Crocius*, p. 57. t. 2.
Cotta, l'*Anti-Apologie*, p. 311. t. 2.
Crasso, l'*Anti-Paræneſe*, p. 353. t. 2.
Crocius (Jean), l'*Anti-Becan*, p. 77. t. 1.
—l'*Anti-Weigelius*, p. 421. t. 1.
Crocius (Loüis) l'*Anti-Bellarmin*, p. 97. t. 1.
—l'*Anti-Socinianiſme*, p. 29. t. 2.
Crucius, ou de la Croix, l'*Anti-Diatribe*, p. 328. t. 2.

D D D.

DAneau, l'*Anti-Oſiander*, p. 414. t. 1.
Dannhawer, l'*Anti-Chriſtoſophie*, p. 324. t. 2.
Des-Marets, l'*Anti-Apologetique*, p. 311. t. 2.
Deuſingius, *les Anti-Silvianes*, p. 220. t. 2.
Deutſchman, l'*Anti-Crocius*, p. 331. t. 1.
Dorſchæus, l'*Anti-Cornæus*, p. 119. t. 1.
— l'*Anti-Criſe*, p. 300. t. 2.
Driel, l'*Anti-Pericope*, p. 358. t. 2.
Dript, l'*Anti-Decalogue*, p. 326. t. 2.

E E E.

EBert, l'*Anti Cinglien*, p. 319 t. 1.
Eckard, l'*Anti-Pelargus*, p. 365. t. 1.
Eraſme, les *Anti-Barbares*, p. 313. t. 2.
Erberman, l'*Antarctique*, p. 46. t. 2.
— l'*Anti-Muſæus*, p. 86. t. 2.
Erdemannus, l'*Anti-Caramuel*, p. 107. t. 2.
Errigo ou Henricus, l'*Anti-Squitinio*,

p. 365. t. 2.
Evandro-Phylax, l'*Anti-Apologie*, p. 311. t. 2.
Everhard, l'*Anti-Hæresis*, p. 339. t. 2.

F F F.

du FAy, l'*Anti-Espagnol*, p. 126. t. 2.
— l'*Anti-Sixte*, p. 235. t. 1.
Fedro ou Phædrus, l'*Anti-Carthartique* p. 341. t. 2.
Felwinger, l'*Anti-Ostorod*, p. 17. t. 2.
Fewrborn, l'*Anti-Enjedin*, p. 11. t. 2.
— l'*Anti-Ostorod*, p. 15. t. 2.
Finck (Gasp.), l'*Anti-Goclenius*, p. 339. t. 1.
Finck (Sebast.), l'*Anti-Socolovius*, p. 237. t. 1.
Fischer, l'*Anti-Hypocondriaque*, p. 341 t. 2.
Forer, l'*Anti-Anatomie*, p. 304. t. 2.
— l'*Anti-Melander*, p. 72. t. 2.
— l'*Anti-Molinæus*, p. 74. t. 2.
Froereisen, l'*Anti-Christologie*, p. 325. t. 2.
Fremond, l'*Anti-Aristarque*, p. 166. t. 2.
Frondator, l'*Anti-Diatribe*, p. 328. t. 2.
Fulke, l'*Anti-Prognostique*, p. 360. t. 2.

G G G

le GEndre, l'*Anti-Cujas.* p. t. 2. à la fin.
Gentillet, l'*Anti-Jesuite.* p. 197. t. 1.
— l'*Anti-Machiavel.* p. 129. t. 2.
— l'*Anti-Socin.* p. 31. t. 2.
Gerard, l'*Anti-Paræus.* p. 357. t. 1.
Gerlach, l'*Anti-Danæus.* p. 335. t. 1.
Giselius, l'*Anti-Apologie.* p. 310. t. 2.
Gomarus, l'*Anti Coster.* p. 124. t. 1.
Grawerus, l'*Anti-Lubin*, p. 350. t. 1.
— l'*Anti-Paræus*, p. 360. t. 1.
Gretser, l'*Anti-Strena.* p. 366. t. 2.
Grisio, l'*Anti-Analyse.* p. 303. t. 2.
Grossius, l'*Anti-Primatus.* p. 359. t. 2.

H H H

HAberkorn, l'*Anti-Forer.* p. 165. t. 1.
— l'*Anti Valerien.* p. 255. t. 1.
— l'*Anti-Wallembourg*, p. 269. t. 1.
Hagecius, l'*Anti-Fanchelius.* p. 208. t. 2.
Hailbronner, l'*Anti-Tanner.* p. 246. t. 1.

Havemans, l'*Anti-Willius*. p. 407. t. 1.
Herlicius, l'*Anti-Turcique*. p. 155. t. 2.
Herman, l'*Anti Muller*. p. 83. t. 2.
Himmelius, l'*Anti-Alſtedius*. p. 302. t. 1.
— l'*Anti-Bacchus*. p. 374. t. 2.
— l'*Anti-Becman*. p. 307. t. 1.
— l'*Anti-Bergius*, p. 311. t. 1.
— l'*Anti-Calviniane*, p. 313. t. 1.
— l'*Anti-Coppenſtein*, p. 113. t. 1.
— l'*Anti-Crocio-Bergius*, p. 333. t. 1.
— l'*Anti-Leonin*, p. 206. t. 1.
— l'*Anti-Mayer*, p. 216. t. 1.
Hoë de Hoenegg, l'*Anti-Calviniſt*. p. 314. t. 1.
— l'*Anti-Poniatow*, p. 369. t. 1.
Hogelius, l'*Anti-Pſeudirenique* p. 361. t. 2.
Hornbeck, *les Anti-Judaïques*, p. 38. t. 2.
Hocman, l'*Anti-Boſſique*, p. 273. t. 2.
Hotman (Franc.), l'*Anti-Tribonien*, p. 156. t. 2.
Hotman (Jean), l'*Anti-Choppin*, p. 110. t. 2.
— l'*Anti-Colazon*, p. 121. t. 2.
Huberus, l'*Anti-Bellarmin*, p. 82. t. 2.
Hunnius, l'*Anti-Becan*, p. 77. t. 1.
— l'*Anti-Gretſer*, p. 179. t. 1.
— l'*Anti-Paræus*, p. 356. t. 1.
— l'*Anti-Tanner*, p. 244. t. 1.

Hutterus, l'*Anti-Irenique*, p. 361. t. 2.
— l'*Anti-Paræus*, p. 362. t. 1.

J J J

JAger, l'*Antarctique*. p. 44. t. 2.
Jewels, ou Ivell, l'*Anti-Apologie*. p. 308. t. 2.
Julius Alex. *les Anti-Argenteriques*. p. 200. t. 2.
Junius (Isaac) l'*Anti-Apologie*. p. 309. t. 2.
J. M. l'*Anti-Copernic*. p. 176. t. 2.

K K K

KEller, l'*Anti-Philippique*. p. 358. t. 2.
Kittelmans, l'*Anti-Eisenberg*. p. 338. t. 1.
Kollonitsch, l'*Anti-Augustane*. p. 369. t. 2.
Kortholt, l'*Anti-Baronius*. p. 245. t. 2.
— l'*Anti-Salmasius*. p. 377. t. 1.

L L L

L'Abbe, l'*Anti-Janseniane*. p. 70. t. 2.
Leichner, l'*Anti-Carteſius*. p. 175. t. 2.
— l'*Anti-Harvée*. p. 216. t. 2.
— les *Anti Peripatetiques*. p. 184. t. 2.
Leiva, *les Anti-Paradoxes*, p. 356. t. 2.
Lelandus, les *Anti-Philarchies*. p. 287. t. 2.
Libavius, l'*Anti Graman*. p. 212. t. 2.
Lilius, l'*Anti-Boſſique*. p. 271. t. 2.
Luther, les *Anti Turciques*. p. 38. t. 2.
Lyſerus, l'*Anti-Steinius*. p. 381. t. 1.

M M M.

MAgendie, l'*Anti Baronius*, p. 245. t. 2.
Major, l'*Anti-Enclema*, 1. 332. t. 2.
Majoragius, *les Anti-Paradoxes*, p. 355. t. 2.
Malderus, *les Anti-Synodiques*, p. 369 t. 2.
Mareſius, l'*Anti-Apologetique*, p. 311. t. 2.
Marrianus, l'*Anti-Gramma*, p. 337. t. 2.

Martianus, l'*Anti-Paralogiſme*, p. 356. t. 2.
Martini, *les Anti-Calvinianes*, p. 313. t. 1.
Martinius, l'*Anti-Nuthetumene*, p. 154. t. 1
Marxen, l'*Anti-Coronide*, p. 326. t. 2.
— l'*Anti-Mayfart*, p. 400. t. 1.
Matharel, l'*Anti-Franco-Gallia*, p. 335. t. 2.
Maukiſch, l'*Anti-Zwicker*, p. 35. t. 2.
Maurice, *les Anti-Calvinianes*, p. 313. t. 1.
Mayer, l'*Anti-Grotius*, p. 342. t. 1.
Mayfart ou Meyfart, l'*Anti-Becan*, p. 73. t. 1.
Melwin, l'*Anti-Tami-Cami-Categorie*. p. 370. t. 2.
Menage, l'*Anti-Baillet* p. 288. t. 2.
Mentzer, l'*Anti-Crocius*. p. 323. t. 1.
— l'*Anti-Martinius*. p. 352. t. 1.
— l'*Anti-Pierius*. 326. t. 1.
— l'*Anti-Piſtorius*. p. 225. t. 1.
— l'*Anti-Sadeel*. p. 374. t. 1.
— l'*Anti-Stenius*. p. 379. t. 1.
Micrælius, l'*Anti-Præadamite*. p. 371. t. 1.
Miſler, l'*Anti-Jeſuite*. p. 201. t. 1.
Montagu, les *Anti-Diatribes*. p. 327. t. 2.

Moraines, l'*Anti-Janſenius*. p. 64. t. 2.
Movius, l'*Anti-Crocius*. p. 330. t. 1.
du Moulin, l'*Anti-Barbarie*. p. 316. t. 2.
Muller, l'*Anti-Janſenius*. p. 185. t. 1.
Mulman, l'*Anti-Geſavite*. p. 172. t. 1.
Muſculus, l'*Anti-Cochlée*. p. 107. t. 1.

N N N

NAſſen, l'*Anti-Gratulation*. p. 338. t. 2.
Nigrinus, l'*Anti-Calviniſme*. p. 313. t. 1.
Nizolius, l'*Anti-Barbare* p. 313. t. 2.
Noceto, l'*Anti-Gaſtorello*. p. 181. t. 2.

O O O

OLearius, l'*Anti-Calviniſt*. p. 314. t. 1.
Oſiander, l'*Anti-Puccius*, p. 233. & 371. t. 1.
— l'*Anti-Sturmius*, p. 382. t. 1.
Oſterman, l'*Anticriſe* ou l'*Antacriſe*, p. 302. t. 2.
Owen, l'*Anti-Paraus*, p. 144. t. 2.

P P P

PAnſa, l'*Anti-Nephritique*, p. 341. t. 2.
— l'*Anti-Peſtifere*, p. 340. t. 2.
— l'*Anti-Phlebotomique*, p. 340. t. 2.
— l'*Anti-Podagrique*, p. 341. t. 2.
Paſquier, l'*Anti Garaſſe*, p. 167. t. 1.
Peguillon de Beaucaire, l'*Anti-Apologie*, p. 309. t. 2.
Pelargus, l'*Anti-Apocriſe*, p. 305. t. 2.
Perez de Chinchon, l'*Anti-Alcoran*, p. 302. t. 2.
Perrauld, l'*Anti-Demon*, p. 180. t. 2.
Petit, l'*Anti-Hermaphrodite*, p. 283. t. 2.
la Peyre, l'*Anti-Babau*, p. 236. t. 2.
Philalethe, l'*Anti-Catoptron*, p. 319. t. 2.
Pielat, l'*Anti-Grammaire*, p. 337 t. 2.
Piſcator, l'*Anti-Drome*, p. 331. t. 2.
Pitiſcus, l'*Anti-Roſarium*, p. 362. t. 2.
Polaccus, l'*Anti-Copernic*, p. 176. t. 2.
Polanus, l'*Anti-Bellarmin*, pag. 96. t. 1.
Pregitzer, l'*Anti-Forer*, p. 161. t. 1.
Pricius, l'*Anti-Morton*. p. 81. t. 2.
Prynne, l'*Anti-Arminien*. p. 424. t. 1.

Ptolemée Chenne, l'*Anti-Homere*. p. 32. t. 1.
Puchesanus, l'*Anti-Maresius*. p. 351. t. 1.

R R R

RAbus, l'*Anti-Diatribe* p. 329. t. 2.
Raimond, ou Rœmond, l'*Anti Papesse*. p. 252. t. 2.
Regourd, l'*Anti-Calvin*. p. 47. t. 2.
Reinboth, l'*Anti-Keddius*. p. 201. t. 1.
Reiser, l'*Anti-Barclai*. p. 305. t. 1.
Rosen, les *Anti-Turciques*. p. 38. t. 2.
Rostius, l'*Anti-Crocius*. p. 331. t. 1.
Rosweyde, l'*Anti-Cappel*. p. 53. t. 2.
Rousset, l'*Anti-Mariana*. p. 136. t. 2.
Rufus, les *Ant-Exegemates*. p. 335. t. 2.

S S S

SAmson, l'*Anti-Jesuite*. p. 199. t. 1.
à Sancto-Joanne, les *Anti-Paradoxes*. p. 356. t. 2.
Sanderus, l'*Anti-Diatribe*. pag. 329. t. 2.
Saubert, l'*Anti-Smalcius*. p. 24. t. 2.

Scharffius, les *Anti-Calvinianes*. p. 313. t. 1.
— l'*Anti Photinien*. p. 24. t. 2.
Schegkius, l'*Anti-Simonius*. p. 217. & 224. t. 2.
Schertzer, l'*Anti-Bellarmin*. p. 86. t. 1.
— l'*Anti-Calvivien*. p. 313. t. 1.
— l'*Anti-Socinien*. p. 29. 30. t. 2.
Schopff, ou Schoppfer, l'*Anti-Keckerman*. 345. t. 1.
Schragmuller, l'*Anti-Kircher*. p. 204. t. 1.
Schroeder, l'*Anti-Billichius*. 206. t. 2.
Scribonius, l'*Anti-Piscator*. 186. t. 2.
Scriverius, l'*Anti-Critique*. p. 399. t. 2.
Scultet, l'*Anti-Didagma*. p. 330. t. 2.
Seldius, les *Anti-Calvinianes*. p. 313. t. 1.
— l'*Anti-Cornæus*. p. 212. t. 1.
— l'*Anti-Marcelli*. p. 209. t. 1.
de Serre, l'*Anti-Jesuite*. p. 196. t. 1.
Severin, les *Ant-Erotemates*. p. 334. t. 2.
— l'*Anti-Peripatiade*. p. 183. t. 2.
Seybold, l'*Anti-Barbare*. p. 314. t. 2.
Silvanus, l'*Anti Philippique*. p. 358. t. 2.
Silvius, l'*Anti-Deusingius*. p. 207. t. 2.
Simonius, l'*Anti-Schegkius*. p. 216.
Sirmond *les Anti-Tristans*, p. 264. t. 2.

Slichting ou Schligting, l'*Anti-Cichou*, p. 101. t. 1.
Socin, l'*Anti-Wujeck*, p. 271. t. 1.
Sorel, l'*Anti-Roman*, p. 361. t. 2.
Sperlingius, l'*Anti-Paraſceve*, p. 357. t. 2.
Stengelius, l'*Anti-Tortor*, p. 92. t. 2.
Streinnius, l'*Anti-Anicien*, p. 228. t. 2.
Struppius, l'*Anti-Trimaſtix*, p. 370. t. 2.
Sturmius, l'*Anti-Oſiander*, p. 415. t. 1.
— les *Anti-Pappus*, p. 415. t. 1.
— l'*Anti-Proœmium*, p. 360. t. 2.
Sutor, l'*Anti-Apologie*, p. 307. t. 2.

T T T

Tanner, l'*Anti-Mylius*. p. 89. t. 2.
Tigeon, l'*Anti-Mæologique*. p. 350. t. 2.
Tombes, l'*Anti-Pædo-Baptiſme*. p. 354. t. 2.
Tortoletto, *l'Anti-Satyre*. p. 364. t. 2.
Triſtan, l'*Anti-Sophiſtique*. p. 364. t. 2.
Turlupin, l'*Anti-Choppin*. p. 110. t. 2.

V V U

VArenius, l'*Anti-Calviniſme.* p. 313. t. 1.
— l'*Anti-Socianiſme.* p. 29. t. 2.
Villaréal, l'*Anti-Caramuel.* p. 101. t. 2.
Vorſtius, les *Anti-Apodixes.* p. 306. t. 2.
— l'*Anti-Bellarmin*, p. 92. t. 1.
— l'*Anti-Piſtorius*, p. 225. t. 1.
Urſin, l'*Anti-Jeſuite.* p. 197. t. 1.

W W W

VValther, l'*Anti-Cluto*, p. 321. t. 1.
Wangnereck, l'*Anti-Dorſchaus.* p. 58. t. 2.
Weber, l'*Anti-Lampadius.* p. 349. t. 1.
Whittaker, l'*Anti-Stapleton.* p. 238. t. 1.
Wirdelſohn, l'*Anti-Wangnereck.* p. 264. t. .
Willichius, l'*Anti-Zwinglio-Calvin.* p. 389. t. 1.

Z

ZWingle, les *Anti-Boles.* pag. 317. t. 2.

Fin de la Table.

ERRATA du I. Tome.

Page.	38	*lign.* 4	pouroient	pouvoient
	39	8	l'y	y
	46	25	1601	1501
	67	12	qu'elle	quelle
	7	4	ſans	ſcus
	4	18	Brillat	Rintail
	153	30	l'Au teur	à l'Auteur
	183	1	ſemberg	temberg
	184	18	Prodormus	Prodromus
	195	11	prôcher	prêcher
		28	moin	moins
	203	18	44	64
	216	1	xvix	xxix
	241	1	Poliemque	Polemique
	244	16	Comte Palat. du Rhin.	Duc P. de Neubourg.
	366	20	lanné	l'année
	394	4	1613	1613.
	368	19	Syndales	Synodales

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

ERRATA du II. Tome.

Page	64	*lign.* 2	trente	trentiéme
	75	6	1672	1572.
	87	14	*Mulleri*	*Muſæi*
	121	6	cxxv	cxix.
	130	16	paraphraſe	periphraſe
	149	22	*mum*	*mam*
	197	8	Profeſſeur	Precepteur
	237	7	Marie	Madelaine
	266	27	merité	merite
	287	19	paroiſſoient	paroiſſene
	2.8	13	pourſuit	pourſuivit
	309	20	Armenicus	Arminicus.

10-